

La production du récit historique à l'Institut de la mémoire nationale.

Une étude des usages politiques du passé en Pologne

Valentin Behr

Mémoire de Master 2 mention « Sciences sociales du politique », sous la direction de Dorota Dakowska maître de conférences à l'Université de Strasbourg et Yves Déloye professeur à l'Université Paris I.

Avertissement :

Les transcriptions écrites des entretiens ont été retirées de la version électronique. Elles sont consultables dans la version papier, conservée à la bibliothèque de l'IEP de Strasbourg.

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement :

Dorota Dakowska et Yves Déloye, qui ont accepté de diriger cette recherche.

Benoît Roger et toute l'équipe de Centre Michel Foucault de Varsovie, pour avoir facilité mon séjour de recherche en Pologne.

Le professeur Marcin Kula (Université de Varsovie, département d'histoire)

Le professeur Jerzy Eisler (directeur de l'*oddzial* de Varsovie)

Przemek Gasztold-Sejn

Anna-Marya Jackowska

Loïc Wagner, Faustine François, Thomas Heurtault, Julien Mouchette

Ainsi que tous ceux qui ont contribué à cette enquête en acceptant de se prêter au jeu de l'entretien.

Introduction	p6
Chapitre 1 : Un acteur institutionnel de la mémoire pour faire face au passé	p18
Section I : Créer un institut de la mémoire : un enjeu historique et politique	p19
1. Une création controversée.....	p19
A) La genèse agitée de l'Institut de la mémoire nationale.....	p20
B) Des différentes manières d'appréhender un passé commun: éléments de comparaison internationale.....	p 25
2. Les enjeux de l'histoire contemporaine en Pologne.....	p31
A) L'historiographie du communisme en Pologne : un enjeu politique.....	p31
B) Des clivages sur l'histoire qui attestent de la recomposition du champ politique.....	p38
Section II : Un ministère de l'histoire? La prise en charge globale du passé	p42
1. Division du travail efficace ou confusion des genres?.....	p43
A) La question des sources : le Biuro Udostepniania i Archiwizacji Dokumentow (BUiAD).....	p43
B) Les interférences entre l'historique et le judiciaire.....	p47
2. Une organisation géographique décentralisée?.....	p52
A) Les apparences d'une décentralisation.....	p52
B) Le relatif degré d'autonomie des agences locales.....	p54
Section III : L'apologie de l'histoire : la politique scientifique de l'IPN	p57
1. L'élaboration du programme de recherche du BEP : enjeux scientifiques et politiques.....	p58
A) L'élaboration du programme de recherche du BEP et son évolution.....	p58
B) Quand l'actualité amène l'IPN à se saisir des « dossiers chauds » : les « affaires » Gross.....	p67
2. Vulgariser et diffuser : L'activité scientifique et éducative du BEP.....	p73
A) Une production importante pour un contenu plus politique que scientifique.....	p74
B) L'histoire à la portée de tous : le rôle éducatif de l'IPN.....	p79
C) Entre histoire et politique, les débats soulevés par les travaux de l'IPN.....	p85
Chapitre 2 : Une direction politisée, des historiens de bureau	p90
Section I : Une direction politisée à la tête de l'institut	p90
1. Un monarque à la tête de l'institut? La fonction de « Prezes ».....	p92
A) Deux « cadences » aux visages différents.....	p92
B) Réformer l'institut pour le dépolitiser? La difficile réforme de l'IPN.....	p99
2. Un Conseil de sages : le Kolegium de l'IPN.....	p105
A) La composition du Kolegium : du consensus politique à la domination sans partage.....	p105
B) Entre experts et militants : une approche prosopographique des membres du Kolegium.....	p111
Section II : Historiens de bureau ou historiens militants? Les chercheurs du BEP	p118
1. Intégrer l'IPN : une opportunité de carrière.....	p119
A) Aperçu général : de jeunes diplômés.....	p119
B) Des avantages professionnels aux motivations militantes.....	p123
2. Les conditions spécifiques de la production du récit historique.....	p130
A) Une recherche balisée et encadrée.....	p130
B) Des historiens de bureau au travail.....	p136
C) Les rapports entre l'IPN et le monde académique du point de vue des chercheurs.....	p140
Conclusion	p146
Bibliographie	p150
Annexes	p157

Liste des abréviations utilisées

IPN : *Instytut Pamięci Narodowej* – Institut de la mémoire nationale-Commission

BEP : *Biuro Edukacji Publicznej* – Bureau d'éducation publique

PRL : *Polska Rzeczpospolita Ludowa* – République Populaire de Pologne

UB : *Urząd Bezpieczeństwa* – Office de sécurité

SB : *Sluzby Bezpieczeństwa* – Services de sécurité

AK : *Armia Krajowa* – Armée de l'Intérieur

PECO : Pays d'Europe centrale et orientale

Partis politiques polonais :

POUP : Parti ouvrier unifié de Pologne

PiS : *Prawo i Sprawiedliwosc* – Droit et Justice

PO : *Platforma Obywatelska* – Plateforme civique

UW : *Unia Wolnosci* – Union de la Liberté

AWS : *Akcja Wyborcza Solidarnosc* – Action électorale Solidarité

PSL : *Polskie Stronnictwo Ludowe* – Parti populaire polonais

SLD : *Sojusz Lewicy Demokratycznej* – Alliance de la gauche démocratique

POC : *Porozumienie Centrum* – Entente du Centre

Introduction

« Samedi 10 avril 2010, la « politique historique » est définitivement entrée dans l'histoire politique de la Pologne »¹. Quel est le sens de cette phrase de Jérôme Heurtaux, prononcée suite à l'évènement qui est aujourd'hui connu en Pologne comme la « tragédie nationale »² de Smolensk? Le décès accidentel du président Lech Kaczynski – et de quatre-vingt quinze autres personnes – dans le crash de l'avion qui emmenait la délégation polonaise aux cérémonies du soixante-dixième anniversaire du crime de Katyn, fait écho à plusieurs années de « politique historique » en Pologne. Le slogan, initié par les frères Kaczynski lors de leur accession au pouvoir en 2005, renvoie à l'instrumentalisation politique de l'histoire, dont l'enjeu est la définition du récit historique officiel et légitime. L'instrumentalisation politique – ou usage(s) politique(s) – de l'histoire est un phénomène qui n'est ni nouveau, ni proprement polonais. A vrai dire, on peut considérer que chaque histoire nationale procède, d'une façon ou d'une autre, d'une forme d'instrumentalisation de l'histoire³. On peut toutefois considérer que le rapport de la société polonaise à son passé recouvre un certain nombre de spécificités, liées à une histoire marquée par la lutte pour la préservation de la nation – partition et disparition du pays de 1795 à 1918, deuxième guerre mondiale, régime communiste – et à une indépendance fraîchement retrouvée il y a une vingtaine d'années. La confrontation de la société polonaise à son passé récent a été la source de nombreux débats politiques et a attesté l'existence de tensions mémorielles virulentes au plan national – sur des sujets tels que la lustration par exemple –, mais également entre l'Etat polonais et ses voisins – comme au sujet des Allemands expulsés de Pologne⁴.

Depuis le début des années 2000, un acteur institutionnel de la mémoire est en charge de l'histoire du temps présent en Pologne. L'Institut de la mémoire nationale – Commission pour la poursuite des crimes contre la nation polonaise (IPN) conserve les archives de l'appareil de sécurité communiste – ainsi que plusieurs archives datant de la seconde guerre mondiale – et mène des travaux de recherche et d'éducation sur la période 1939-1989. Ses compétences comprennent également un volet judiciaire qui consiste à instruire les « crimes contre la nation polonaise – c'est-à-dire les crimes nazis et communistes – et à mettre en œuvre la politique de lustration. Il s'agit

1 Jérôme Heurtaux (entretien), « Entre deuil et échéances électorales, la Pologne entre dans une période ambivalente », *Le Monde*, 11 avril 2010.

2 Titre d'un numéro de l'hebdomadaire *Polityka* du 17 avril 2010.

3 Benedict Anderson, *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996.

4 Dorota Dakowska, « Les relations germano-polonaises – Les relectures du passé dans le contexte de l'adhésion à l'UE », *Pouvoirs* 118, 2006, p. 125-136.

donc d'une institution originale en son genre, qui emploie des historiens aussi bien que des procureurs, et participe à la fois à la production du récit historique et à la judiciarisation du passé. Sa création fut l'aboutissement d'un processus politique, qui atteste de la volonté de l'Etat polonais d'aspirer à une politique de la mémoire. Cible de nombreuses critiques depuis sa création, l'IPN est devenu après 2005 le symbole de la « politique historique » du parti Droit et Justice (PiS), acquérant ainsi une visibilité importante dans le débat public, mais s'attirant aussi les foudres de ceux qui l'assimilent à une « police de la vérité »⁵ ou encore à un « bras armé de la chasse aux sorcières communistes »⁶. Ces critiques assimilent l'IPN à un instrument entre les mains des frères Kaczynski, qui y auraient placé leur affidés à partir de 2005 afin de s'en adjuger le contrôle pour la réalisation de leur « politique historique ». Un certain nombre d' « affaires », telles que la publication d'un ouvrage accusant l'ancien leader de Solidarité Lech Walesa de collaboration avec la police secrète communiste, seraient la preuve de la politisation de l'IPN et de ses travaux, au service d'un vaste règlement de comptes au sein de la classe politique. Vingt ans après le retour de la Pologne à la démocratie, la « politique historique » témoignerait d'un besoin impérieux de ce pays de se tourner vers son passé.

Pourtant, depuis ce que Pierre Nora a qualifié de « moment-mémoire »⁷, de nombreux travaux scientifiques se sont penchés sur les tensions mémorielles et les réminiscences du passé au sein des sociétés contemporaines, montrant que le phénomène est commun à de nombreux pays du monde occidental, voire du monde entier. Ses symptômes seraient caractérisés selon François Hartog et Jacques Revel par une hausse massive de la demande sociale, qui met fin à l'immunité universitaire⁸. Depuis la fin des années 1970, les questions sur le passé ne seraient plus confinées dans un cercle de spécialistes, car l'histoire contemporaine est passée des marges au centre de la discipline selon les deux auteurs. Or l'historien n'est qu'un « tard venu » sur le terrain du contemporain, déjà largement occupé par le journaliste⁹. Régine Robin constate ainsi que « les historiens, dans la société d'aujourd'hui, n'ont pas le monopole du discours sur le passé, même pas forcément du discours savant »¹⁰. D'où la formation de collectifs revendiquant un « espace

5 Bronislaw Geremek, « Un homme libre », entretien avec Pierre-Antoine Donnet, *Politique internationale*, n°116, 2007, p. 249-264.

6 Piotr Smolar, « Les lunettes noires du général », *Le Monde*, 11-12 octobre 2009.

7 Marie-Claire Lavabre, « Usages du passé, usages de la mémoire », *Revue française de science politique*, volume 44, n°3, 1994, p. 480-493.

8 François Hartog et Jacques Revel, (dir.), *Les usages politiques du passé*, Paris, éditions de l'EHESS, 2001.

9 François Hartog et Jacques Revel, « Note de conjoncture historiographique », in F. Hartog et J. Revel, (dir.), *Les usages politiques du passé*, *op.cit.*, p. 21.

10 Régine Robin, « Entre histoire et mémoire », in Bertrand Müller (dir.), *L'histoire entre mémoire et épistémologie*, Lausanne, éditions Payot, 2005, p. 41.

autonome pour l'histoire » et dénonçant l'instrumentalisation du passé¹¹. Constatant l'existence d'un « marché mémoriel » sur lequel on assisterait à une « concurrence des victimes », François Hartog et Jacques Revel cherchent à établir « le rapport mouvant entre le savoir historique et diverses formes du débat public avec lesquelles il lui faut de plus en plus négocier »¹². Partant du concept d'« usage public de l'histoire » défini par Jürgen Habermas comme le fait de « sortir, dans un certain nombre de cas cruciaux qui mettaient en cause des valeurs essentielles pour la collectivité, du cercle des spécialistes pour soumettre la dispute au débat public »¹³, ils proposent d'étudier les « usages politiques du passé », qui seraient de deux types. Leur manifestation la plus flagrante serait la manipulation, illustrée par les discours révisionnistes et négationnistes. Moins facilement identifiables mais tout aussi dangereuses selon les deux auteurs seraient les « évidences aveuglantes du passé », qui voudraient faire croire au caractère inéluctable de certains phénomènes majeurs¹⁴. Les thèses révisionnistes au sujet de la Shoah, la réactivation de l'histoire « totalitariste »¹⁵ du communisme, les lois mémorielles¹⁶ mais aussi les discours sur l'unicité du génocide des Juifs¹⁷ seraient autant de manifestations contemporaines des usages politiques du passé. On peut s'interroger sur le pourquoi de ces manifestations d'intérêt pour le passé récent dans les sociétés contemporaines. Au rang des explications, François Hartog et Jacques Revel évoquent la fin de l'ordre bipolaire qui aurait facilité les « incursions révisionnistes ». Régine Robin développe cette idée selon laquelle la « fin de l'histoire » se serait en fait traduite par un retour au passé dans un « *Zeitgeist* postmoderne » qu'elle résume à partir de la maxime « No future. Then a past. »¹⁸. L'incertitude de la société vis à vis de son avenir aurait favorisé un retour aux « valeurs sûres » que sont le passé et l'identité.

A la base du constat de ce que François Hartog et Jacques Revel nomment des « tentatives de réappropriation de l'histoire par le bas », se trouve posée la question de la distinction entre

11 Jocelyne George, « Sur les usages publics de l'histoire : polémiques, commémorations, enjeux de mémoire, transmission et enseignement », Compte rendu de la première journée publique de discussion du Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire (CVUH), *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°98, 2006, p. 2-7.

12 François Hartog et Jacques Revel, « Avant-propos », in F. Hartog et J. Revel (dir.), *Les usages politiques du passé*, *op.cit.*, p. 7-9.

13 François Hartog et Jacques Revel, « Note de conjoncture historiographique », in F. Hartog et J. Revel, (dir.), *Les usages politiques du passé*, *op.cit.*, p. 17.

14 *Ibid.*, p. 18-19.

15 Voir à ce sujet le commentaire de Bernard Pudal du mars 2007 sur la résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur « La nécessité d'une condamnation internationale des crimes des régimes communistes totalitaires » : <http://cvuh.free.fr/spip.php?article69> (dernière consultation le 24/08/2010).

16 Il existe quatre lois mémorielles en France : loi du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (dite « loi Gayssot »), loi du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915, loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité (dite « loi Taubira »), loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés.

17 Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997.

18 Régine Robin, « Entre histoire et mémoire », *op.cit.*, p. 47.

histoire et mémoire. L'histoire, en tant que science, entrerait en contradiction avec la mémoire, qui en serait une forme plus actuelle et plus politique. Selon Pierre Nora, « l'histoire est la reconstruction toujours incomplète de ce qui n'est plus. La mémoire est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel. »¹⁹. Marie-Claire Lavabre, qui assimile la mémoire à un « présent du passé », précise que « la notion de mémoire, doublement connotée par le national et le politique, renvoie ainsi à toutes les formes de la présence du passé, hors une histoire qui se veut « critique »²⁰. La distinction entre histoire et mémoire reste théorique et il est difficile de déterminer le point où s'arrête l'historique et où commence le mémoriel. Régine Robin souligne en outre que l'historien peut lui-même être créateur du mémoriel. On ne peut donc pas opposer des producteurs légitimes du récit historique – que seraient les historiens – à des acteurs illégitimes – journalistes, hommes politiques – dont le registre serait celui de la mémoire. Il est cependant essentiel de s'interroger sur les acteurs qui contribuent à l'écriture du récit historique, dans la mesure où « c'est moins l'histoire que le récit qui en est fait qui constitue notre identité »²¹. En s'intéressant aux acteurs qui font le récit historique, il s'agit de se demander s'il est possible d'agir sur la mémoire²², ou en d'autres termes, si les détenteurs du pouvoir sont en mesure de susciter l'adhésion et l'identification par le biais de « politiques de la mémoire ».

Rappelant que la mémoire n'est pas un objet d'étude complètement nouveau en sciences sociales, Sarah Gensburger et Marie-Claire Lavabre s'appuient sur la sociologie halbwachsienne de la mémoire pour montrer que celle-ci n'est pas que « matière travaillée par les détenteurs de pouvoir ». Elles expliquent que l'étude de la capacité d'action du politique sur la mémoire suppose de distinguer dans l'analyse entre une « mémoire historique » et une « mémoire vive »²³. Cette distinction, développée à partir des travaux de Maurice Halbwachs, définit la « mémoire historique » – ou usages politiques du passé – comme « une norme mémorielle officielle, visant l'homogénéisation des représentations » et la « mémoire vive » comme les « souvenirs d'un passé vécu ou transmis portés par les individus ». C'est à la « mémoire vive » que correspondrait la « mémoire collective » étudiée par Maurice Halbwachs²⁴. De l'adéquation entre « mémoire historique » et « mémoire vive » dépendrait l'impact des politiques de la mémoire. Les relectures du

19 Pierre Nora, « Entre histoire et mémoire », *Les lieux de mémoire*, tome 1, *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 19.

20 Marie-Claire Lavabre, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique Internationale*, n°7, avril 2000, p. 49.

21 Marie-Claire Lavabre, « Usages du passé, usages de la mémoire », *op.cit.*, p. 483.

22 Sarah Gensburger et Marie-Claire Lavabre, « Entre « devoir de mémoire » et « abus de mémoire » : la sociologie de la mémoire comme tierce position », in Bertrand Müller (dir.), *L'histoire entre mémoire et épistémologie*, *op.cit.*, p. 75-96.

23 Sarah Gensburger et Marie-Claire Lavabre, « Entre « devoir de mémoire » et « abus de mémoire » : la sociologie de la mémoire comme tierce position », *op.cit.*, p. 91-92.

24 Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1977.

passé ne seraient efficaces que dans la mesure où elles rencontreraient un écho dans les cadres collectifs – ce que Maurice Halbwachs nomme les cadres sociaux²⁵ – de la mémoire. Pour le dire plus simplement, une politique mémorielle n'est opérante qu'à condition de correspondre au moins en partie aux représentations collectives des individus d'une société donnée. C'est la conclusion de la réflexion de Sarah Gensburger et Maire-Claire Lavabre.

« Peut-on agir sur la mémoire? Sans nul doute mais dans certaines limites et à certaines conditions. La mémoire historique ne fournit un cadre à la mémoire vive que quand elle est au moins pour partie en adéquation avec elle. La question de l'effet des stratégies mémorielles se trouve relativisée au profit de celle de la diversité des manifestations de la mémoire et, dans le même mouvement, des interactions entre « politiques de la mémoire », usages publics du passé et expériences vécues ou transmises. »

C'est avant tout sur les conditions d'exercice d'une politique de la mémoire, ainsi que sur ses liens avec les usages publics du passé, que voudrait s'interroger la présente étude, à partir de l'exemple de l'IPN polonais. Très présent dans les champs scientifique et médiatique – il est notamment devenu la première édition historique de Pologne, loin devant les universités –, l'IPN concourt à la mise en œuvre d'une politique de la mémoire, par ses fonctions de production du récit historique officiel d'une part, mais aussi via son activité judiciaire d'autre part. C'est essentiellement l'activité scientifique et éducative de l'IPN qui sera étudiée ici, à travers l'analyse de son Bureau d'éducation publique (BEP). On formulera l'hypothèse que ce dernier opère une « sélection » des éléments du passé – trait constitutif de la mémoire selon Tzvetan Todorov²⁶ – qui correspond à la vision de l'histoire du pouvoir politique en Pologne. En d'autres termes, il s'agit de montrer que l'IPN participe à une « entreprise de rééducation »²⁷, qui repose sur la production d'un récit historique affranchi des contrôles du monde universitaire. L'Institut, issu d'un processus politique de confrontation au passé récent, aurait à son tour contribué à la montée d'un certain climat anti-communiste en Pologne. Notre approche consiste à s'interroger sur le degré de dépendance politique de l'IPN, en cherchant à objectiver la politisation de ses acteurs et de ses travaux. En dix ans d'existence, l'activité de l'IPN a souvent été la cible de critiques politiques et médiatiques. Une intensification est cependant observable depuis environ trois ans, la Plateforme civique (PO), parti du premier ministre Donald Tusk, ayant entrepris de modifier la loi sur l'IPN pour le « dépolitiser » suite notamment aux affaires mettant en cause Lech Walesa, qui avaient ouvert un conflit déclaré entre les pro et les anti IPN. L'entrée en vigueur de la réforme de l'Institut et le décès accidentel – dans le crash de l'avion présidentiel – de son *Prezes* [Président] Janusz Kurtyka ouvrent une nouvelle page dans l'histoire des usages politiques du passé en Pologne, mais laissent en suspens un

25 Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Mouton, 1975.

26 Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 2004, p. 14-15.

27 Leszek Kuk, « Les aléas d'une entreprise de rééducation en Pologne », *Transitions*, vol. 44/2 (2/2005), p. 93-110.

certain nombre d'interrogations sur le rôle politique de l'Institut. Si, au cours de ces dernières années, la politisation de l'IPN a pu être affirmée comme une évidence par de nombreux commentateurs, elle reste à démontrer. Et tout particulièrement à la lumière d'une perspective de recherche longue, qui donne à voir des éléments objectifs de politisation de l'Institut depuis sa création, et non pas seulement depuis que celui-ci est accusé par la vulgate médiatique de marcher main dans la main avec les frères Kaczynski. Par politisation de l'Institut on entend avant tout les « pratiques et [les] croyances des acteurs qui, consciemment ou non, de bon ou de mauvais gré, épisodiquement ou de façon continue, contribuent à « produire de la politique »²⁸.

On peut en effet se demander quelles sont les raisons profondes de la controverse sur l'IPN ces dernières années. Mais aussi, si elle constitue véritablement une nouveauté, ou si elle s'inscrit au contraire dans la lignée de critiques adressées à l'Institut depuis sa création. Et surtout, la production du récit historique à l'IPN est-elle influencée au gré des changements de majorité politique? Il s'agit aussi d'appréhender la politique historique – en tant que politique publique – « comme une ressource politique permettant d'affirmer une identité partisane ou idéologique, dans une logique de démarcation vis-à-vis de concurrents politiques »²⁹.

Ces interrogations nous amènent à formuler la problématique suivante : l'IPN est-il une institution sensible aux changements de contextes au sein du champ politique polonais? Contribue-t-il à l'élaboration d'une politique publique de l'histoire en Pologne?

Cette problématique soulève deux directions de recherche. D'une part, elle implique d'objectiver une forme de politisation de l'Institut, qui peut se donner à voir dans les statuts de l'institution et dans son rapport au monde politique, mais aussi et surtout dans la vérification de l'affirmation de Georges Mink selon laquelle les historiens de l'IPN seraient des « historiens militants », c'est-à-dire des acteurs hybrides à mi-chemin entre le scientifique et le partisan politique³⁰. D'autre part, elle nécessite de s'interroger sur le rôle de l'IPN dans la production du récit historique officiel, tant au plan scientifique – du point de vue de ses publications et de ses rapports avec le monde académique – qu'au plan de la vulgarisation – de part son activité éducative et la diffusion de ses travaux dans la société polonaise.

Notre propos ici est de montrer que la production du récit historique à l'IPN est conditionnée par un ensemble de contraintes « techniques » et organisationnelles liées aux formes spécifiques du travail de l'historien au sein d'une institution mémorielle. On fera l'hypothèse que les historiens de

28 Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, Avant-propos.

29 Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 162.

30 Georges Mink, « Introduction : L'Europe et ses passés « douloureux » : stratégies historicisantes et usages de l'Europe », in Georges Mink Laure Neumayer (dir.), *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, 2007, p. 21.

l'IPN sont davantage des « historiens de bureau » que des « historiens militants » – bien que ce type de profil existe également à l'Institut –, exécutant un travail scientifique dans un cadre limitant la liberté académique et l'autonomie du chercheur. C'est le cadre imposé par l'institution, plus qu'un habitus de militant politique chez certains historiens, qui conditionne l'écriture du récit historique.

Plus généralement, cette approche des usages politiques du passé par le biais d'une institution donne à voir d'une certaine façon l'envers du décor. Si nombreux sont les auteurs qui soulignent le rôle de l'IPN – et dans les pays voisins d'autres institutions mémorielles – dans les relectures du passé à l'œuvre en Pologne, il n'existe pas de travaux s'étant penchés sur l'analyse de l'Institut de la mémoire nationale en tant qu'objet de recherche et outil de mise en œuvre d'une politique de la mémoire. La présente étude propose donc un regard sur l'intérieur d'un « acteur institutionnel de la mémoire »³¹, afin d'en analyser les mécanismes de fonctionnement ainsi que les profils sociologiques des individus qui travaillent. Bien qu'elle s'inscrive dans un courant de la science politique qui analyse les usages politiques du passé, cette étude ouvre également des pistes de réflexion sur l'existence de « politiques symboliques » en tant que nouvelle catégorie d'action publique. Cette étude de cas contribue également à la sociologie des institutions en présentant un type de structure aujourd'hui répandu dans l'Europe post-communiste, où la confrontation au passé a souvent abouti à la création d' « acteurs institutionnels de la mémoire ».

Les recherches ont essentiellement porté sur le Bureau d'éducation publique (BEP) et plus précisément sur son département de recherche scientifique. Le matériau recueilli par entretiens auprès des chercheurs du BEP fournit des éléments sur le fonctionnement de l'IPN – et notamment sur la production du récit historique – mais aussi sur les caractéristiques sociales et politiques des enquêtés. Quinze entretiens ont été menés, dont treize avec des fonctionnaires de l'IPN, pour la plupart historiens du BEP ou occupant des fonctions de direction à l'Institut. Les deux autres entretiens ont été menés respectivement avec un historien de l'Université de Varsovie et Aleksander Smolar – qui a accepté d'être nommé cité – et donnent à voir un point de vue extérieur sur les activités de l'IPN³². Les entretiens ayant été menés en polonais – sauf trois en français – les citations présentées dans le développement ont été traduites pas nos soins. L'enquête de terrain a été menée au cours d'un séjour de recherche de six semaines à Varsovie, entre mars et avril 2010. L'enquête s'étant déroulée dans le contexte de l'adoption du projet de réforme de l'Institut, puis de la catastrophe aérienne de Smolensk, il faut signaler d'emblée que d'un entretien à l'autre, il peut être fait référence de manière différente au même sujet. Par exemple il est fait référence tantôt au

31 *Ibid.*, p. 30.

32 On pourra se reporter à la liste des entretiens en annexe.

« projet de réforme », tantôt à la « réforme » elle-même. La sociographie des fonctionnaires du BEP est complétée par un questionnaire qui leur a été adressé. Malgré le faible taux de réponse, une analyse forcément modeste en sera proposée dans le second chapitre³³. Enfin, la liste des publications de vulgarisation signées par des fonctionnaires de l'IPN a fait l'objet d'une étude quantitative qui s'intéresse aux journaux dans lesquels ils publient. Ces trois éléments de l'enquête (entretiens, questionnaire, étude des publications de vulgarisation) permettent d'appréhender le degré de politisation des fonctionnaires de l'IPN.

Afin d'appréhender les logiques de publication de l'Institut et leur évolution dans le temps, un travail quantitatif a été réalisé à partir des catalogues édités par l'IPN. Il donne un aperçu de la répartition thématique de ces publications et permet de mettre en évidence des évolutions dans la politique éditoriale de l'IPN entre 2000 et 2010³⁴. Le fonctionnement de l'Institut a également été appréhendé à partir de sa « littérature grise » avec la lecture des rapports de fonctionnement annuels remis par le *Prezes* au parlement, qui donnent à voir l'évolution chiffrée – du point de vue du budget, du nombre de publications, du nombre d'employés, etc. – de l'activité de l'Institut. Ponctuellement, on a eu recours à des revues de presse sur des sujets précis pour prendre la mesure de l'impact médiatique suscité par l'IPN au moment d' « affaires » liées à la lustration ou à une publication particulière.

Ce travail s'appuie enfin sur une importante littérature consacrée aux usages publics et politiques du passé en Pologne, dont l'on trouvera les références dans la bibliographie en fin de mémoire.

Le plan se découpe en deux chapitres. Le premier est consacré à l'étude de la structure de l'institution. Celle-ci est appréhendée dans une perspective historique qui revient sur le processus de création de l'IPN et les débats historiographiques et politiques qui y sont liés. On ne peut en effet se contenter d'étudier l'Institut en soi sans en restituer la genèse, qui pèse sur sa manière de fonctionner ainsi que sur l'image qu'il renvoie dans l'espace public. Ce premier chapitre aborde également la structure interne de l'Institut, divisée en quatre branches, et fournit des éléments sur la manière dont fonctionne l'ensemble et favorise – ou non – le travail de l'historien. Il s'achève sur l'étude du fonctionnement du BEP et de son activité scientifique et éducative. Le second chapitre est quant à lui consacré à une sociographie des fonctionnaires de l'IPN. Il opère une distinction entre la direction de l'Institut, nommée au terme d'un processus politique, et les chercheurs du BEP. La section consacrée à ces derniers s'attache à montrer les spécificités d'une recherche non-académique et la manière dont des conditions de travail particulières, liées au statut d' « historien de bureau »

33 Cf. annexe n°7.

34 Cf. annexe n°5.

détermine la production du récit historique à l'IPN.

Avant de poursuivre, il est nécessaire de rappeler brièvement en introduction les conditions de la voie de sortie du système communiste en Pologne. Ce point préalable est un élément de contextualisation historique indispensable à l'étude de l'IPN, car la voie de sortie du régime conditionne la nature des débats sur la décommunisation qui s'ouvrent après 1989, et se trouve à la base des recomposition politiques et partisans de la IIIe République de Pologne.

Un bref historique de la voie polonaise de sortie du communisme³⁵

Il est difficile d'appréhender la question des usages politiques du passé en Pologne, sans avoir au préalable eu connaissance des spécificités de son histoire récente. On peut formuler l'hypothèse que les clivages sur le passé communiste, observés tout au long des vingt années qui ont suivi la chute du système en 1989, prennent leurs racines dans le long processus qui a conduit l'opposition démocratique, regroupée autour du mouvement Solidarité, et le régime communiste, incarné par les dirigeants du Parti Ouvrier Unifié de Pologne (POUP), à négocier la transition politique au printemps 1989. Les Accords de la Table ronde constituent une singularité dans le bloc communiste, en ce qu'ils introduisent une reculade précoce d'un parti communiste à l'Est et qu'ils conduisent communistes et membres de l'opposition à gouverner ensemble au cours d'une période de plusieurs mois.

Suite aux grèves des chantiers navals de Gdansk, le pouvoir communiste en Pologne fut contraint d'accéder aux revendications des ouvriers et de leur accorder le droit, entre autres, de s'organiser au sein d'un syndicat libre, c'est à dire autonome du parti communiste. Les accords de Gdansk du 31 août 1980 permirent ainsi la création de Solidarité, dont le leader charismatique devint Lech Walesa. Les accords de Gdansk ouvraient ainsi une brèche dans le système communiste puisque pour la première fois, le monopole du parti communiste se voyait remis en cause. Cette victoire symbolique de l'opposition au régime fût cependant rapidement suivie par la reprise en main de l'appareil d'Etat par le général Wojciech Jaruzelski qui, après avoir pris la direction du parti communiste et la tête du gouvernement, décréta l'état de guerre le 13 décembre 1981, à la surprise de l'opposition et de la communauté internationale. A partir de cette date et jusqu'au 23 juillet 1983, l'opposition au régime fut systématiquement harcelée et réprimée, les dirigeants de Solidarité étant arrêtés et emprisonnés. L'introduction de l'état de guerre, marqué par un durcissement du régime,

35 Ce rappel historique s'appuie sur les travaux de Georges Mink, *Vie et mort du bloc soviétique*, Paris, Casterman, 1997, et Norman Davies, *Gods' Playground. A History of Poland*, vol.II, Oxford, Oxford University Press, 2005

donne donc un coup d'arrêt au processus de démocratisation de la République populaire de Pologne (PRL). Il est important de souligner ici que la décision d'instaurer l'état de guerre en 1981 fait aujourd'hui encore l'objet d'un débat historiographique et politique en Pologne, et constitue l'une des raisons qui justifient, aux yeux d'une partie de la société polonaise, de poursuivre Wojciech Jaruzelski en justice, pour ses décisions en tant que premier secrétaire du POUP et chef du gouvernement.

La constante dégradation de l'économie polonaise au cours des années 1980, la montée en puissance de l'opposition (désormais clandestine) et la nouvelle politique soviétique initiée depuis Moscou par Mikhaïl Gorbatchev sont autant de facteurs qui formèrent un contexte favorable à la tenue de négociations entre les communistes polonais et les dirigeants de Solidarité, qui commencèrent au mois de février 1989. Il s'agit là d'une rupture sans précédent avec l'idéologie communiste, et l'importance de l'évènement doit être soulignée. Contraints par la dégradation de la situation interne, tant politique qu'économique, à négocier avec une opposition encore officiellement illégale, les dirigeants du POUP firent au cours des Accords de la table ronde des concessions qui dépassèrent les espérances de leurs interlocuteurs. Les accords, signés le 5 avril 1989, prévoyaient, outre la re-légalisation de Solidarité, l'organisation et la tenue d'élections « semi-libres », une première dans un régime de démocratie populaire. Pour la première fois, un parti communiste acceptait de se soumettre à la compétition électorale. L'accord passé avec les opposants au régime prévoyait en effet qu'un tiers (35%) des sièges au *Sejm*, l'assemblée parlementaire de la République populaire de Pologne, seraient ouverts à la compétition, les sièges restants étant garantis au POUP et à ses alliés³⁶. Le POUP se voyait donc assuré de garder la mainmise sur le pouvoir. Cependant les accords prévoyaient également la création d'une chambre haute du parlement, le Sénat, dont l'élection serait entièrement libre, et qui disposerait en outre d'un droit de veto sur le processus législatif. La brèche ainsi ouverte, même si elle devait garantir le maintien des communistes au pouvoir, n'en était pas moins de taille, et les résultats des élections le prouvèrent avec fracas.

Les élections du 4 juin 1989 virent en effet un véritable raz-de-marée de Solidarité, qui remporta avec éclat les élections. Au soir du premier tour, le syndicat avait remportée 252 des 261 sièges pour lesquels il pouvait lutter. Après le second tour, un siège seulement sur tous ceux qui avaient été ouverts à la compétition au sein du *Sejm*, ne fut pas pourvu par un candidat de Solidarité. Le résultat fut encore plus clair au Sénat, où le syndicat remporta l'intégralité des sièges. Le résultat de ces élections historiques, complété par l'élection le 19 juillet du général Jaruzelski à la

36 Contrairement à la doctrine du Parti unique en vigueur en URSS et dans nombre de démocraties populaires, la République populaire de Pologne comptait, outre le *POUP*, deux partis « satellites »: un parti agrarien, le *ZSL*, et le parti démocratique, *SD*.

présidence du pays, fut résumé sous la plume du dissident Adam Michnik, dans le nouveau quotidien d'opposition *Gazeta Wyborcza*, par la célèbre formule « votre président, notre premier ministre ». De fait, et plusieurs mois avant la chute du mur de Berlin, un pays du « bloc de l'Est » devait être co-dirigé par une alliance contre nature entre communistes et dissidents, le général Jaruzelski n'ayant d'autre choix que de faire appel à l'un des dirigeants de Solidarité, Tadeusz Mazowiecki, pour occuper le poste de premier ministre et former le gouvernement. Celui-ci déclare alors vouloir tirer un « gros trait sur le passé ».

Malgré son affaiblissement, le POUP continuait à occuper des positions clés à la tête de l'État, à commencer par sa présidence, tenue par le général Jaruzelski, qui restait le chef des forces armées. Au sein même du gouvernement, les communistes avaient négocié avec l'opposition de pouvoir conserver entre les ministères régaliens de la Défense, de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Là encore, il s'agit d'un point essentiel puisque les communistes disposèrent de ce fait d'un laps de temps de plusieurs mois au cours desquels ils purent se livrer à la destruction ou à la falsification des archives embarrassantes conservées dans les ministères qu'ils contrôlaient encore. L'ampleur des destructions d'archives opérées en 1989-1990 reste difficile à évaluer selon Andrzej Paczkowski³⁷, mais ce fait explique en partie les réticences à utiliser ce type de document en tant que source pour l'historien. D'où le débat sur la « valeur heuristique des sources » qui a agité le parlement et la société polonaise au cours de la décennie 1990, retardant d'autant la création d'un fond d'archives de l'appareil de sécurité communiste.

A l'instar de Georges Mink³⁸, on peut donc qualifier la voie de sortie du communisme adoptée en Pologne de « compromis historique ». Or la méthode adoptée, celle du compromis avec le pouvoir en place, sera pointée du doigt lorsque le processus de démocratisation s'accélérera dans les autres démocraties populaires, faisant apparaître un « retard » polonais en la matière, et fragilisant le consensus. Au sein de *Solidarité*, mouvement social hybride qui regroupe en son sein des tendances politiques très contrastées, allant de la droite catholique à la gauche laïque, des divisions apparaissent progressivement, au point que l'on évoque une « guerre au sommet ». Ce sera notamment le cas au moment d'organiser les premières élections présidentielles au suffrage universel direct de l'après-communisme, à la fin de l'année 1990³⁹. Parmi les six candidats en lice, quatre étaient issus de Solidarité. La conquête de la présidence par Lech Walesa fut la dernière étape du processus de prise du pouvoir par l'opposition au communisme.

Le « compromis historique » qui a permis à la Pologne de sortir du communisme n'est pas

37 Andrzej Paczkowski, « Les archives de l'appareil de sécurité de la République populaire de Pologne en tant que source », *Genèses*, 52, sept. 2003, pp. 58-79

38 Georges Mink, « Pologne. Le paradoxe du compromis historique », in Pierre Kende et Aleksander Smolar (dir.), *La grande secousse*, Paris, Presses du CNRS, 1990.

39 Après que Jaruzelski, qui avait été élu par le parlement, ait accepté de mettre un terme à son mandat.

sans impliquer un certain embarras vis à vis du passé. Comme l'écrit Leszek Koczanowicz, tout le problème consiste à « définir une révolution organisée avec le consentement de ses ennemis »⁴⁰. Suite à la transition politique négociée entre le pouvoir communiste et l'opposition – et au gouvernement conjoint des deux parties dans le sillage des accords de la Table ronde⁴¹ –, on aurait pu s'attendre à ce que la problématique de la décommunisation – et notamment la lustration – revête moins d'intensité en Pologne qu'ailleurs. Il faut néanmoins constater avec Aleks Szczerbiak que la « dépendance au sentier »⁴² est à relativiser dans le cas polonais, puisque lustration et décommunisation ont constitué des thèmes récurrents au cours de la décennie 1990⁴³. Dès lors, il convient de se demander pourquoi il faut attendre la fin des années 1990 pour voir apparaître un acteur institutionnel de la mémoire⁴⁴, l'Institut de la mémoire nationale (IPN), à qui est confiée la gestion du passé communiste, dix ans après le changement de régime.

40 Leszek Koczanowicz, « Memory of politics and politics of memory : reflections on the construction of the past in post-totalitarian Poland », *Studies in East European Thought*, vol.49:n°4, 1997, p. 261.

41 Le *Sejm* issu des élections « semi-libres » de 1989 est actif jusqu'à l'organisation des premières élections législatives totalement libres, en octobre 1991. Les communistes contrôlent également les ministères de la défense et des affaires intérieures jusqu'en juillet 1990, et le général Jaruzelski occupe la fonction de chef de l'Etat jusqu'au mois de décembre 1990.

42 Pour un point critique sur la transitologie et la théorie de la *path dependence* voir Michel Dobry, « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence », *Revue française de science politique*, 50e année, n°4-5, 2000, p. 585-614.

43 Aleks Szczerbiak, « Dealing with the communist past or the politics of the present ? Lustration in post-communist Poland », *Europe-Asia Studies*, vol. 54 n°4, 2002, p. 556.

44 Georges Mink et Laure Neumayer (dir.), *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, 2007, p. 30

Chapitre 1 : Un acteur institutionnel de la mémoire pour faire face au passé

Berger et Luckmann écrivent que « les institutions ont toujours une histoire dont elles sont le produit. Il est impossible de comprendre correctement une institution sans comprendre le processus historique à l'intérieur duquel elle a été formée »⁴⁵. La problématique renvoie à l'étude de la politisation de l'IPN ainsi qu'à l'instrumentalisation politique de l'histoire. On ne peut aborder ces questions sans les replacer dans leur contexte. L'Institut est en effet le produit de débats sur le passé qui se déroulent tout au long des années 1990. Etant donné le caractère conflictuel de ces questions, on peut formuler l'hypothèse d'un « sentier de dépendance » de l'IPN vis à vis des débats sur le passé : compte tenu du contexte de sa création, l'Institut pouvait-il échapper à l'inscription de son activité dans le débat public et politique? Il faut considérer comme point de départ que l'IPN est un objet de lutte politique. Les clivages sur l'histoire et les controverses sur l'historiographie du communisme agissent comme des déterminants du fonctionnement de l'Institut, qui évolue dans un contexte très sensible d'usages publics du passé. La clarté du propos impose donc l'examen préalable de la genèse de l'IPN en tant qu'institution, créée en 1999 (Section I). Cette institutionnalisation est intimement liée aux débats sur la décommunisation qui a marqué la Pologne au cours de la décennie 1990. En outre, il est également nécessaire de présenter la structure de l'IPN (Section II), qui peut à certains égards être comparé à un véritable ministère de l'histoire⁴⁶. L'IPN regroupe quatre « branches » d'activité distinctes en tous points. Il est en effet composé d'un service des archives, d'un centre de recherche et d'éducation, d'un organe judiciaire chargé de la poursuite

45 Peter L. Berger et Thomas Luckmann, 1966, trad. fr. 1986, rééd. Armand Colin, coll. « Références », 1997, p. 79.

46 Selon les chiffres issus de son dernier rapport d'activité, l'IPN employait 2171 personnes en 2009: *Informacja o działalności IPN 1 stycznia 2009 – 31 grudnia 2009* [Information sur le fonctionnement de l'IPN: 1er janvier 2009 – 31 décembre 2009], rapport téléchargeable sur le site de l'Institut (chiffres disponibles à la page 179): http://www.ipn.gov.pl/portal/pl/31/12692/w_okresie_1_stycznia_2009_r_31_grudnia_2009_r.html (dernière consultation le 24/08/2010).

des « crimes contre la nation polonaise » – c'est à dire des crimes nazis et communistes commis entre 1939 et 1989 – et d'un Bureau de lustration⁴⁷, ajouté à l'institut en 2006. La problématique renvoyant à la politisation de l'écriture de l'histoire et aux conditions spécifiques de la recherche historique au sein d'une institution mémorielle, le mécanisme d'élaboration des programmes de recherche du BEP est analysé dans ce premier chapitre (Section III). Ces derniers encadrent le travail des historiens de l'Institut et constituent la première limite à leur autonomie. L'activité du BEP est également analysée, à partir notamment de ses publications, mais aussi de son activité éducative. Les thèmes définis dans le programme de recherche étant particulièrement larges, l'analyse des sujets ayant fait l'objet d'une publication permet de mieux cerner la nature des travaux émanant de l'Institut.

Section I : Créer un institut de la mémoire: un enjeu historique et politique

Il est donc nécessaire de restituer la genèse de l'IPN et d'expliquer la teneur des débats – sur la lustration, sur les archives de l'appareil de sécurité communiste – qui émaillent sa création. Ces débats sont à situer dans un contexte plus large, international, afin de prendre la mesure des spécificités polonaises à l'égard des pays voisins (Allemagne, République tchèque,...), confrontés à des problématiques similaires concernant l'héritage du passé communiste. Les enjeux liés au passé récent de la Pologne, qu'ils soient de nature politique (clivages politiques, usages politiques du passé) ou historique (débats historiographiques) seront abordés à la fin de cette section.

1. Une création controversée

Comprendre la création de l'IPN nécessite de revenir sur le contexte, historique et politique, dans lequel elle intervient. Evoquer la genèse de l'institut c'est expliquer comment, après 1989, s'est posé en Pologne – et dans les pays voisins – le problème de l'héritage communiste. Montrer en quoi cet héritage constitue un enjeu politique. Pourquoi et comment se mettent en place des politiques de

⁴⁷ La lustration désigne le processus par lequel les anciens communistes se voient interdire l'accès aux fonctions politiques et publiques, la loi définissant les publics ciblés, les fonctions concernées et les modalités de la procédure de « vérification » du passé.

décommunisation. Situer le cas polonais et ses spécificités par rapport à ses voisins. En clair, il s'agit de s'interroger sur les raisons de la création de l'IPN et de montrer en quoi il constitue un objet de lutte politique.

A) La genèse agitée de l'Institut de la mémoire nationale

La décommunisation en Pologne : une perspective historique

Il est important de comprendre que la création de l'IPN intervient comme une réponse à un problème majeur qui se pose à partir de 1989 : le sort des anciens communistes. En Pologne, la demande sociale de justice n'émerge pas directement dans les premiers mois de la transition, du fait de la voie de sortie du régime autoritaire, « qui pèse considérablement sur la forme des nouvelles institutions et les débats publics »⁴⁸. Il n'y a pas eu en Pologne de « rupture ultime » avec l'ancien régime, contrairement à ce que l'unification allemande peut représenter dans le cas de l'ex-RDA⁴⁹. Par conséquent, on observe dans le cas polonais une certaine continuité institutionnelle et personnelle, et ce malgré la volonté affichée de rupture avec la République Populaire de Pologne [*Polska Rzeczpospolita Ludowa* – PRL]. Dans son analyse comparée des politiques de décommunisation en Europe centrale⁵⁰, Aleksander Smolar⁵¹ considère que l'on peut découper la décennie 1989-1999 en quatre phases.

Dans un premier temps, le problème de la décommunisation n'est pas posé. L'heure est à la réconciliation et au « retour à l'Europe » des anciennes démocraties populaires. Ceci est d'autant plus vrai dans les pays où la transition revêt un caractère pacifique⁵², comme en Pologne, où Tadeusz Mazowiecki déclare vouloir tirer « un gros trait » sur le passé. L'Allemagne fait toutefois

48 Agnès Bensussan, Dorota Dakowska, Nicolas Beaupré, « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne: essai de comparaison », *Genèses* 52, septembre 2003, p. 11.

49 A. Bensussan, D. Dakowska, N. Beaupré, *op.cit.* p. 11.

50 Aleksander Smolar, Les aventures de la décommunisation, *Critique internationale*, n°5, 1999, p. 155-166.

51 Bien qu'il soit membre du CNRS, il faut préciser qu' A. Smolar fut membre du parti politique polonais Union de la Liberté (UW) et conseiller de deux anciens premiers ministres, Tadeusz Mazowiecki et Hanna Suchocka. Il préside également une fondation politique en Pologne, la fondation Stefan Batory. Son positionnement politique le situe du côté des partisans du « compromis historique » et de la modération vis à vis de la décommunisation.

52 La Roumanie, seul pays à connaître une violence révolutionnaire en 1989, est une exception (une partie de l'ancienne élite parvient d'ailleurs à se maintenir au pouvoir).

figure d'exception avec la mise en place de l'institut « Gauck »⁵³, qui mène une politique de « vérification » du passé des fonctionnaires de l'ex-RDA précoce et massive. Cette première phase est néanmoins relativement courte et ne dure que dans les premiers temps de la transition.

Les tendances anticommunistes apparaissent avec les premières difficultés économiques qui résultent du passage à l'économie de marché, un ou deux ans plus tard. Face à l'incertitude que suscite l'avenir, le passé, qui avait été mis entre parenthèses, revient alors sur le devant de la scène politique. Une partie des forces de droite reprend ainsi à son compte la rhétorique de la décommunisation. C'est le cas en Pologne de l'Entente du Centre [*Porozumienie Centrum* – POC], l'une des nombreuses formations issues de l'éclatement de Solidarité, dont l'une des figures dirigeantes est Jaroslaw Kaczynski. Le « compromis historique » de 1989 est notamment dénoncé et tenu pour responsable des difficultés du nouveau régime. Les anticommunistes virulents parviennent au gouvernement pour quelques mois entre décembre 1991 et juin 1992, lorsque Jan Olszewski (POC) parvient à former un gouvernement de coalition entre plusieurs partis de droite. Le gouvernement Olszewski chute précisément suite à une affaire de décommunisation, après que le ministre de l'Intérieur Antoni Macierewicz ait présenté aux députés une liste d'anciens collaborateurs des services de sécurité communistes, sur laquelle figuraient les noms de plusieurs dizaines de parlementaires⁵⁴.

La troisième phase décrite par Aleksander Smolar correspond au retour des ex-communistes au pouvoir, notamment en Pologne (1993) et en Hongrie (1994). Au cours de cette période la thématique de la décommunisation s'amenuise du fait de la social-démocratisation réussie des anciens partis communistes, dont le rapide retour aux affaires surprend bien des observateurs⁵⁵. Paradoxalement, la loi de lustration est adoptée en Pologne par un parlement au sein duquel la première force politique est le parti post-communiste (SLD, Alliance de la gauche démocratique), et alors que ce dernier est le partenaire majeur de la coalition gouvernementale avec le parti agrarien (PSL, Parti paysan unifié). Ce dernier se joint à l'Union de la Liberté (UW) et à l'Union du Travail (UP) pour déposer un projet de loi de lustration qui sera adopté par les députés le 11 avril 1997⁵⁶. Destinée à priver les anciens membres et collaborateurs des services de sécurité d'accès aux fonctions publiques et politiques, la loi de lustration polonaise est moins radicale que d'autres lois

53 Voir infra b) pour une comparaison internationale avec des instituts similaires.

54 Plusieurs des parlementaires incriminés par Antoni Macierewicz ont cependant été blanchis par le tribunal compétent après l'entrée en vigueur de la loi de lustration de 1997 : Paweł Machcewicz « Poland's way of coming to terms with the legacy of Communism », in EURHISTXX FILES : The Legacy and Memory of Communism in Europe, 2008, 15p., <http://www.eurhistxx.eu/spip.php?%3Farticle40&lang=en.html> (dernière consultation le 24/08/2010).

55 Sur la transformation du POUP (Parti ouvrier unifié de Pologne) et la création du SLD on pourra se reporter à Bruno Drweski, « Du parti ouvrier à la gauche démocratique. Les métamorphoses d'un parti de pouvoir polonais (1989-2001) » in Jean-Michel De Waele (ed.), *Partis politiques et démocratie en Europe centrale et orientale*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2002, p. 71-82.

56 Piotr Grzelak, *Wojna o lustracje* [La guerre de la lustration], Varsovie, Trio, 2005, p. 139-142.

équivalentes adoptées dans les pays voisins, notamment parce qu'elle repose sur la déclaration des intéressés, lesquels ne se voient sanctionner que s'ils « omettent » de mentionner des faits passés de collaboration⁵⁷.

La décennie 1990 s'achève sur une quatrième phase qui correspond au retour au pouvoir des anticommunistes autour de 1997-1998. Ce retour est marqué selon Aleksander Smolar par une popularité croissante de la décommunisation. En Pologne, une coalition gouvernementale de droite se met en place autour de deux partis, l'Action électorale Solidarité [*Akcja Wyborcza Solidarnosc - AWS*] et l'Union de la Liberté [*Unia Wolności - UW*]. C'est cette coalition qui est à l'origine du projet de loi fondant l'IPN en décembre 1998. En outre, le *Sejm* condamne officiellement le communisme en juin 1998⁵⁸.

Le découpage proposé par Aleksander Smolar et résumé ici n'est pas exempt de critiques et on peut contester son caractère systématique. Ainsi, si le retour des anciens communistes au pouvoir en Pologne marque une disparition temporaire de la problématique de la décommunisation, comment expliquer le vote de la loi de lustration en 1997, par un parlement dominé par la formation post-communiste (SLD)? En outre, certains pays, comme l'Allemagne et la République tchèque, font exception à la règle presque systématiquement, les deux pays ayant pris des mesures de lustration très tôt. Ce modèle nous semble néanmoins satisfaisant pour décrire le cas polonais et il nous a permis de dresser un rapide historique de la décommunisation, étape indispensable afin de comprendre l'enchaînement de faits qui amène à la création de l'Institut de la mémoire nationale en Pologne.

La question des archives et la création de l'IPN

Pawel Machcewicz⁵⁹ a bien résumé la genèse de l'IPN et les débats politiques qui l'ont accompagnée⁶⁰. Il rappelle que la volonté de donner naissance à l'Institut est avant tout politique. Elle est issue de la victoire électorale du camp post-Solidarité en octobre 1997, qui se traduit par la mise en place d'un gouvernement de coalition entre l'AWS et l'UW. C'est de l'AWS, principal

57 Voir les remarques d'Aleksander Smolar à ce sujet (entretien n°13).

58 On pourra se reporter en annexe à l'entretien avec Aleksander Smolar, qui fournit de nombreux éléments sur la problématique de la décommunisation en Pologne.

59 Cet historien polonais fut le premier directeur du Bureau d'Education Publique de l'IPN (2000-2006) avant d'être nommé en novembre 2008 directeur du Musée de la Deuxième guerre mondiale à Gdansk. Depuis l'automne 2008, il est également l'un des proches conseillers du premier ministre Donald Tusk (Plateforme civique – PO).

60 Paweł Machcewicz, “Das Institut für Nationales Gedenken. Das polnische Modell der Abrechnung mit der totalitären Vergangenheit”, in A. Bensussan, D. Dakowska, N. Beaupré (dir.), *Die Überlieferung der Diktaturen*, Essen, Klartext, 2004, ainsi que « Poland's way of coming to terms with the legacy of Communism », in EURHISTXX FILES : The Legacy and Memory of Communism in Europe, 2008, 15p., <http://www.eurhistxx.eu/spip.php?%3Farticle40&lang=en.html> (dernière consultation le 24/08/2010).

partenaire de la coalition, qu'émane l'idée de la fondation de l'IPN, dont les buts initiaux sont au nombre de trois : la mise à disposition des archives de l'appareil de sécurité communiste, la poursuite des crimes contre la nation polonaise, ainsi que la conduite de travaux académiques et pédagogiques sur cette période. Le projet de loi prévoyait donc la création d'une institution indépendante qui aurait en charge la conservation des archives de l'appareil de sécurité – civil et militaire – communiste, soit la totalité des actes produits par ces services de sécurité entre le 22 juillet 1944 – date de l'établissement du gouvernement de Lublin, fidèle à Moscou – et le 31 juillet 1990 – date de la réorganisation des services du ministère de l'intérieur ainsi que de l'espionnage et du contre-espionnage militaire⁶¹. A ces documents s'ajoutent ceux produits par les services de sécurité nazis et soviétiques après le 1er septembre 1939, ce qui élargit le champ de compétences de l'IPN à la deuxième guerre mondiale. Il s'agit là d'une singularité qu'il convient de souligner car l'institut polonais se voit ainsi confier des responsabilités plus étendues que son homologue allemand le BStU (institut Gauck), qui conserve uniquement les archives des services de sécurité de l'ex-RDA. L'IPN constitue donc une infrastructure archivistique de grande envergure sans précédent dans l'Europe de l'après-guerre.

La « révolution archivistique »⁶² produite par l'effondrement des régimes communistes en Europe centrale et orientale amène ainsi à la constitution de fonds d'archives spécifiques. Il convient d'évoquer brièvement les politiques archivistiques et leurs enjeux car « les politiques – qui semblent parfois être des absences de politiques – archivistiques sont en effet de puissants révélateurs du rapport des sociétés à leur propre passé et elles prennent leur part dans la construction des mémoires collectives »⁶³. Comme le souligne Andrzej Paczkowski, l'accès aux archives de l'appareil de sécurité communiste constitue un enjeu politique et social du fait de leur caractère récent, et la politique archivistique des gouvernants dépend avant tout de leur lecture des transformations post-communistes⁶⁴. En outre, l'ouverture des archives des services de sécurité se heurte à de nombreuses difficultés techniques, à commencer par l'importance de la masse de documents à conserver. Celle-ci représente souvent plusieurs dizaines de kilomètres linéaires (kml). Ainsi, le site internet de l'IPN recense 86,450 kml de documents conservés dans les archives de l'institut au 31 juillet 2008, dont plus de 30 kml sont conservés à la Centrale de Varsovie, le reste

61 Pour un point sur l'appareil de sécurité communiste en Pologne voir l'encadré « L'appareil de sécurité dans les structures ministérielles » in. Andrzej Paczkowski, « Les archives de l'appareil de sécurité de la République populaire de Pologne en tant que source », *Genèses* 52, septembre 2003, p. 65.

62 Etienne François, « Révolution archivistique et réécritures de l'histoire: la RDA », in Henry Rousso (éd.), *Stalinisme et nazisme. Histoire et mémoire comparées*, Bruxelles, Complexe, 1999, p. 331-352.

63 A. Bensussan, D. Dakowska, N. Beaupré, « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne: essai de comparaison », *op.cit.*, p. 5.

64 Andrzej Paczkowski, « Les archives de l'appareil de sécurité de la République populaire de Pologne en tant que source », *op.cit.*, p. 59.

étant réparti au sein des agences locales de l'institut⁶⁵. Un autre problème consiste en l'adoption de mesures garantissant la protection de la vie privée des individus cités dans ces documents⁶⁶. Ces difficultés techniques ont compliqué la création d'un fonds d'archives indépendant en Pologne.

La création de l'IPN a suscité un certain nombre de critiques portant précisément sur l'usage futur des archives sensibles de l'appareil de sécurité communiste. Sans surprise, la gauche post-communiste (SLD) redoutait l'instrumentalisation de ces documents par le camp post-Solidarité dans la lutte politique. Mais Pawel Machcewicz rappelle que l'IPN a dès le départ suscité des réserves du côté de la « gauche » libérale, exprimées dans les journaux *Gazeta Wyborcza* et *Tygodnik Powszechny*. Ces doutes portent sur la crédibilité des archives et l'importance de les rendre publiques. Le nom même de l'institut est source d'inquiétudes, certains éditorialistes remettant en cause le fait de constituer la mémoire nationale à partir des archives de l'appareil de sécurité communiste. La crainte principale est celle de voir des personnes publiques accusées à partir de ce type de documents, comme ce fut le cas au moment de l'affaire de la « liste Macierewicz », et donc de renforcer la lustration « sauvage ». Selon certains auteurs, dans le cas polonais, « les enjeux complexes que soulève l'ouverture d'archives de type policier ont été ramenés à des spéculations sur le contenu des dossiers personnels »⁶⁷.

Conséquemment à ces critiques, le vote de la loi sur l'IPN s'avéra compliqué et il n'est pas inutile d'y revenir afin de bien faire comprendre dans quelles circonstances agitées naquit l'institut. La loi sur l'IPN fut préparée par une équipe de conseillers mise sur place par le ministre compétent. Selon l'un de nos enquêtés (entretien n°6; historien IPN), qui en fut membre, cette commission s'est réunie une dizaine de fois au cours de discussions « techniques » avant que le projet de loi ne soit rédigé. Ce projet, adopté par le Sejm au mois de septembre 1998, se heurte au veto présidentiel d'Aleksander Kwasniewski, président issu de la formation post-communiste SLD, opposé à la création d'un fonds d'archives indépendant. Aleksander Kwasniewski reprochait notamment au projet de loi d'exercer une discrimination envers les anciens fonctionnaires et collaborateurs des services de sécurité, privés d'accès aux archives⁶⁸. La coalition gouvernementale est alors amenée à rechercher le soutien du parti agrarien PSL, pour recueillir une majorité de trois cinquièmes permettant de surmonter le veto. Il résulte de cet épisode que l'élection du *Prezes* [président] de l'IPN, dont la position très forte doit lui permettre de garantir l'indépendance de l'institution, va elle

65 <http://www.ipn.gov.pl/portal/pl/39/1500/BUiAD.html> (dernière consultation le 24/08/2010).

66 Dans le cas polonais, une loi sur la protection des données personnelles a été adoptée le 29 août 1997.

67 A. Bensussan, D. Dakowska, N. Beauprè, « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne: essai de comparaison » *op.cit.* p. 14.

68 P. Machcewicz indique ainsi qu'A. Kwasniewski avait formulé une proposition alternative consistant à créer une « archive citoyenne » avec les archives de l'appareil de sécurité, placée sous la responsabilité de l'administration des archives d'Etat. La différence fondamentale entre les deux projets tient dans l'accès des anciens fonctionnaires et collaborateurs des services de sécurité aux archives (permise par le projet présidentiel, refusée dans le cas de l'IPN).

aussi nécessiter le recueil d'une majorité des trois cinquièmes du Sejm. La loi créant l'IPN est finalement votée le 18 décembre 1998. La procédure d'élection du premier *Prezes* à la tête de l'Institut durera cependant de longs mois avant que la candidature de Leon Kieres ne fasse consensus. Ce dernier est élu le 8 juin 2000.

On peut se demander pourquoi la création de l'IPN intervient si tard, par comparaison avec l'Allemagne notamment, qui a ouvert ses archives rapidement après la chute du communisme. De nombreux enquêtés soulignent en entretien le caractère « tardif » de la création de l'Institut et l'expliquent par la dimension politique de sa création. Il n'en demeure pas moins que si l'IPN a été créé tardivement, c'est avant tout parce que le passé communiste n'a pas été au centre des revendications politiques immédiatement après 1989. Autrement dit, il n'y a pas eu en Pologne de pression sociale en faveur de l'ouverture des archives et de la décommunisation comparable à celle qu'a connue l'ex-RDA dans les premiers jours de la transition. Pawel Machcewicz voit trois raisons à cela : la voie de sortie du régime communiste – absence de rupture radicale avec le passé –, le caractère du régime lui-même – la Pologne connaît une libéralisation progressive de 1986 à 1989, qui contraste avec l'orthodoxie d'un Honecker en RDA –, l'association des anciens communistes au nouveau système démocratique. Les tentatives de remise en cause de l'état d'esprit de la Table ronde se sont en outre avérées disqualifiantes pour leurs promoteurs, comme ce fut le cas sous le gouvernement de Jan Olszewski.

Afin de situer les débats polonais dans le cadre plus large des anciennes démocraties populaires et de donner à voir plus finement ses spécificités, nous consacrerons le point suivant à une comparaison avec les cas allemand et tchèque.

B) Des différentes manières d'appréhender un passé commun: éléments de comparaison internationale

La problématique de la confrontation à un passé « qui ne passe pas » n'est pas propre à la Pologne, loin s'en faut. L'expression est d'ailleurs ici empruntée à l'ouvrage d'Eric Conan et Henry Rousso *Vichy, un passé qui ne passe pas*⁶⁹. Si l'on se contente de l'Europe centrale et orientale, la deuxième guerre mondiale, l'expérience du communisme et les transformations post-1989 sont

⁶⁹ Eric Conan et Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Gallimard, 1996.

autant d'expériences communes auxquelles les pays de la région ont été confrontés. Si le problème de la confrontation au passé communiste est commun à tous ces pays, il prend des modalités différentes selon les particularités des expériences nationales, et sa prise en charge par les autorités politiques a abouti à des réponses contrastées. On retrouve néanmoins partout des institutions en charge du passé, qu'il s'agisse d'instituts de la mémoire, de commissions d'enquête sur les crimes passés, d'organismes chargés des archives des services de sécurité, ou tout simplement de musées dédiés à l'expérience « totalitaire »⁷⁰. Un aperçu de la diversité de telles institutions mémorielles dans la région est fourni par la recension de sites web effectuée par Sciences-Po Paris dans son dossier en ligne consacré aux usages du passé en Europe⁷¹.

Seront examinés ici deux cas nationaux, l'Allemagne et la République tchèque, du point de vue de l'institutionnalisation de la mémoire et des débats sur la lustration. Tout comme la Pologne, ces deux pays se sont dotés d'un institut de la mémoire du passé communiste, mais selon des temporalités très différentes. L'Allemagne fait évidemment figure de précurseur avec l'institut Gauck, fondé dès 1990. Mais l'institut tchèque pour l'étude des régimes totalitaires n'a été fondé qu'à la fin de l'année 2007. Il s'agira ici de donner des éléments de comparaison qui permettent d'appréhender les spécificités – ou les non-spécificités – polonaises au regard des expériences voisines.

Le cas allemand : décommunisation précoce et création de l'institut Gauck

La rupture totale qu'a représenté l'unification allemande constitue un accélérateur du changement, au contraire du cas polonais, où l'absence de rupture nette avec l'ancien-régime conduit à une forme d'« amnésie » vis à vis du passé dans les premières années de transformations. Au point que l'on a affaire à des « exemples presque antagonistes »⁷². Il convient donc de constater que les voies de sortie du régime pèsent lourdement sur la manière dont sont gérés les fonds d'archives issus des appareils de sécurité.

Pour s'en convaincre, il suffit de revenir sur la création du *Bundesbeauftragter für die Stasi-Unterlagen der ehemaligen DDR* [BStU], couramment appelé « Institut Gauck », du nom du pasteur et ancien dissident est-allemand Joachim Gauck, qui fut le premier à diriger l'institut. Créé au mois

70 On retrouve bon nombre de ces musées en Europe centrale et orientale, mettant l'accent sur les souffrances endurées par les populations et dont la qualité historiographique est sujette à caution. On peut citer à titre d'exemples le Musée de l'Insurrection de Varsovie [*Muzeum Powstania Warszawskiego*] en Pologne et la Maison de la Terreur – Musée [*Terror Haza Muzeum*] en Hongrie.

71 Sciences-Po Paris, « Les usages du passé en Europe », dossier en ligne : <http://bibliotheque.sciences-po.fr/fr/produits/bibliographies/usages-passe-europe/sites.html#peco> (dernière consultation le 24/08/2010).

72 A. Bensussan, D. Dakowska, N. Beauprè, « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne: essai de comparaison » *op.cit.* p. 10.

d'octobre 1990, cet institut accueille les archives du ministère de la sécurité est-allemand, le MfS, ou *Stasi*, qui cesse bien évidemment d'exister avec l'unification. Contrairement au cas polonais, il existe en Allemagne de l'Est une pression sociale très forte, exercée par les Mouvements de citoyens, en faveur de l'ouverture des archives, dont le sort est étroitement associé à la question du changement de régime⁷³. Aux yeux de la population est-allemande, il s'agit de protéger ces fonds d'archives des anciens communistes tout autant que des nouvelles élites ouest-allemandes. L'unification fait en effet naître la crainte que les archives des services de sécurité soient transférées aux archives fédérales d'Allemagne de l'Ouest. C'est donc à la faveur de deux facteurs, la pression sociale de la population et l'unification allemande, qu'est créé un fonds d'archives indépendant.

Cette rapide confrontation au passé récent va permettre la mise en place d'une politique de lustration, qui reste la plus importante rencontrée dans les anciennes démocraties populaires. Dix pour cent de la population est-allemande sont « vérifiés » et de nombreuses personnes perdent leur emploi. Cette lustration massive s'explique selon Aleksander Smolar par l'unification, qui a nécessité le transfert de « l'appareil juridique et administratif de l'ancienne République de Bonn » à l'ex-RDA⁷⁴. Le souci de décommuniser, absent en Pologne dans les premières années qui suivent la chute du régime, est présent dès le départ dans le cas allemand. Il en résulte une ouverture rapide des archives des services de sécurité.

Différence de taille entre les deux instituts, le BStU se voit confier la conservation de documents issus de services de sécurité qui cessent d'exister avec le changement de régime. Au contraire de l'IPN, qui hérite d'archives en provenance de services spéciaux actifs dans la nouvelle Pologne démocratique, qu'eux-mêmes tenaient de leurs prédécesseurs communistes⁷⁵. En fait, le fonds d'archives conservé à l'IPN est bien plus hétérogène que celui de son homologue allemand car, outre les archives des services de sécurité du ministère de l'intérieur, l'IPN accueille des documents en provenance de l'armée, de la protection des frontières, des tribunaux ou encore des prisons⁷⁶. Ces documents d'origines diverses seront transférés des ministères compétents vers l'institut au moment de sa création, ce qui retarde d'autant l'ouverture des archives. Du point de vue quantitatif, les archives conservées par l'institut Gauck représentent 180 km de dossiers, soit plus du double de la quantité de documents hébergée à l'IPN. Une telle différence s'explique par l'activité plus importante des services de sécurité est-allemands par comparaison avec leurs homologues

73 A. Bensussan, D. Dakowska, N. Beaupré, « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne: essai de comparaison » *op.cit.* p. 11.

74 A. Smolar, Les aventures de la décommunisation, *Critique internationale*, n°5, 1999, p. 156-157.

75 P. Machcewicz, « Poland's way of coming to terms with the legacy of Communism », in EURHISTXX FILES : The Legacy and Memory of Communism in Europe, 2008, 15p., <http://www.eurhistxx.eu/spip.php?%3Farticle40&lang=en.html> (dernière consultation le 24/08/2010)

76 A. Bensussan, D. Dakowska, N. Beaupré, « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne: essai de comparaison » *op.cit.* p. 17.

polonais⁷⁷.

Du point de vue de l'ouverture des archives, la situation semble beaucoup plus favorable au Gauck, qui dispose de moyens plus importants, au plan humain notamment. Günter Bormann⁷⁸ cite ainsi le chiffre de 3 300 employés au sein de l'institut allemand au moment de sa création, en 1990. Il y en avait 1900 en 2009, selon le rapport d'activité de l'institut⁷⁹. Cette évolution décroissante est tout à fait intéressante à remarquer, puisque dans le cas de l'IPN l'évolution est inverse. Le nombre total d'employés recrutés à sa création s'élève à mille individus, et augmente régulièrement depuis pour atteindre plus de 2000 personnes aujourd'hui⁸⁰. En 2009, l'IPN a satisfait 63 000 demandes d'accès à des documents, un chiffre qui représente environ la moitié du total des demandes satisfaites par son homologue allemand au cours de la même année. Les publics desservis ne sont pas les mêmes car la grande majorité des documents « ouverts » par le Gauck s'adresse aux particuliers, un peu moins de 2 000 documents ayant été remis à des journalistes ou à des chercheurs, contre 7 000 pour l'IPN⁸¹.

Malgré le décalage temporel entre les deux instituts, leur activité repose sur une base commune, qui en fait des « archives pas comme les autres »⁸². A la conservation des archives viennent s'ajouter des activités de recherche scientifique et d'éducation. Ces attributions doivent contribuer à la production de savoirs sur l'histoire du temps présent, mais répondent également à une exigence de devoir de mémoire. La singularité de l'IPN tient à l'ajout d'un volet judiciaire au deux volets évoqués à l'instant.

D'un point de vue formel, il nous paraît important de souligner la différence de statut juridique entre les deux instituts, particulièrement pertinente dans le cadre de notre réflexion sur la politisation de pareilles institutions. Comme le rappelle Gunter Bormann, le BStU est une autorité fédérale rattachée à la Commission pour la culture et les médias (BKM) du ministère de l'intérieur. Cette « tutelle » ministérielle sur l'institut n'est pas sans incidence sur son fonctionnement, la politique d'ouverture des archives étant susceptible d'être modifiée en fonction des changements de

⁷⁷ *Ibid.*, p. 7.

⁷⁸ Günter Bormann, "Das Archiv der Bundesbeauftragten für die Unterlagen des Staatssicherheitsdienstes der ehemaligen DDR", in A. Bensussan, D. Dakowska, N. Beaupré (dir.), *Die Überlieferung der Dikaturen*, Essen, Klartext, 2004 p. 63-70.

⁷⁹ Rapport consultable sur le site web du BStU p. 17: http://www.bstu.bund.de/cln_028/nn_714248/DE/Behoerde/Taetigkeitsbericht/9_taetigkeitsbericht_pdf.templateId=raw.property=publicationFile.pdf/9_taetigkeitsbericht_pdf.pdf (dernière consultation le 24/08/2010)

⁸⁰ 2171 en 2009 cf. *Informacja o dzialnosci IPN stycznia 2009 – grudnia 2009*, Varsovie, IPN, p. 179.

⁸¹ Chiffre issu du site web du Gauck: http://www.bstu.bund.de/cln_028/nn_712442/DE/Behoerde/BStU-in-Zahlen/bstu-in-zahlen_node.html__nnn=true (dernière consultation le 24/08/2010) ainsi que du rapport d'activité de l'IPN pour 2009 (p. 9).

⁸² A. Bensussan, D. Dakowska, N. Beaupré, « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne: essai de comparaison » *op.cit.* p. 14. Günter Bormann fait un constat similaire en affirmant que les archives du BStU « ne sont pas des archives ».

gouvernement⁸³. Dans le cas de l'IPN, on peut parler d'une institution autonome du pouvoir politique – encore une fois, soulignons-le, du point de vue formel – puisqu'une fois sa direction nommée, l'institut n'a pas à subir d'ingérence de la part du gouvernement, qui ne peut plus agir que sur son budget – qui constitue toutefois un levier de pression important.

Le cas tchèque : judiciarisation du passé précoce mais ouverture des archives laborieuse

Les Tchèques sont certainement ceux qui, avec les Allemands, sont allés le plus loin dans la prise en charge législative du passé communiste. Là encore, la voie de sortie du régime peut fournir un premier élément de réflexion et d'explication. Le Comité central qui démissionne en Tchécoslovaquie le 24 novembre 1989 est l'un des plus orthodoxes encore en place, comme le rappelle avec justesse Françoise Mayer⁸⁴. Les individus alors au pouvoir dans ce pays l'occupaient depuis 1969, conséquence de l'épuration du Parti communiste tchécoslovaque [KSC - *Komunistická strana Československa*] qui suivit le « printemps de Prague » de 1968. La prise du pouvoir au sein du Parti par la frange la plus orthodoxe de celui-ci va condamner à terme toute tentative de rénovation en interne, mais rend également impossible tout dialogue avec l'opposition.

La thématique de la décommunisation apparaît assez rapidement dans le nouveau jeu politique qui s'ouvre à la fin de l'année 1989 en Tchécoslovaquie. Lors des élections législatives de 1990, le président Havel demande à tous les partis de « vérifier » auprès du ministère de l'intérieur le passé de leurs candidats. Le parti communiste refuse⁸⁵. Une fois les résultats des élections connus, tous les élus – à l'exception là encore des communistes – signent une déclaration sur l'honneur stipulant qu'ils n'ont jamais collaboré avec la police secrète communiste, la StB [*Státní Bezpečnost* – Sécurité d'Etat]. Cette vérification précoce du personnel politique ne suffit toutefois pas à empêcher les affaires, qui suscitent la méfiance de la population vis à vis de la classe politique.

Une législation sur le passé est très vite mise en place. La loi de lustration est votée en 1991 et règlemente l'accès à certaines fonctions du service public⁸⁶. Elle n'empêche cependant pas l'instrumentalisation des « dossiers » des services de sécurité, comme en atteste l'affaire de la « liste Cibulka », dévoilée dans la presse en 1992⁸⁷.

83 A. Bensussan, D. Dakowska, N. Beaupré, « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne: essai de comparaison » *op.cit.* p. 22.

84 Françoise Mayer, *Les tchèques et leur communisme - mémoire et identités politiques*, Paris, éditions de l'EHESS, 2004.

85 Signalons que le parti communiste tchèque constitue à lui seul une singularité : c'est le seul parti communiste de la région à n'avoir renié ni son nom ni son passé après 1989. Il continue en outre à se référer à l'idéologie marxiste-léniniste et n'a donc pas connu de conversion social-démocrate similaire à celle qu'ont connue ses homologues.

86 Françoise Mayer, *Les tchèques et leur communisme - mémoire et identités politiques*, Paris, éditions de l'EHESS, 2004, p. 60.

87 Pour plus de détails sur cette affaire, voir Muriel Blaive, « L'ouverture des archives d'une police politique

En République tchèque comme ailleurs, l'ouverture des archives de l'appareil de sécurité communiste constitue l'enjeu principal. Muriel Blaive⁸⁸ propose de distinguer trois étapes dans ce processus d'ouverture, dont la dernière est la création de l'Institut pour l'étude des régimes totalitaires. On retrouve au sein de cet institut la double fonction d'archive et de centre de recherche et d'éducation.

Au plan scientifique, l'Institut pour l'étude des régimes totalitaires vient contester le monopole jusque là détenu par l'Institut d'histoire contemporaine, créé dès le début de l'année 1990, qui mène des recherches sur la période allant de 1938 à nos jours. Françoise Mayer considère cependant qu'il s'agit presque d'un centre de recherches sur le communisme tchécoslovaque⁸⁹. Dans l'article précédemment cité, Muriel Blaive est très critique du travail effectué par l'Institut pour l'étude des régimes totalitaires, dont elle condamne avant tout la méthodologie, focalisée sur l'analyse d'un seul type de sources, les archives des services de sécurité : « Aucune réflexion méthodologique sur la nécessité d'une approche comparative des sources n'est publiquement menée en République tchèque, et certainement pas au sein de cet institut »⁹⁰.

Selon elle, « l'affaire Kundera » est symptomatique des errements méthodologiques et de l'approximation historique de l'institut tchèque⁹¹. Muriel Blaive reproche aux historiens de l'Institut d'avoir détourné le débat sur la « véracité » du document en une interrogation, qualifiée de « bénigne », sur son « authenticité ». Ce faisant, nous dit-elle, « l'Institut a simplement repris à son compte la « méthodologie » simpliste traditionnelle des courants les plus anticommunistes en République tchèque: « La personne est-elle ou non présente sur la liste? Si oui, nous avons affaire à un agent, point final » ». Sans nier la possibilité que le document soit authentique et que Milan Kundera puisse être coupable, Muriel Blaive fustige l'approche inquisitrice adoptée par les historiens de l'Institut pour l'étude des régimes totalitaires dans cette affaire. Il est urgent, écrit-elle, de remettre en question « les fondements et la méthodologie » de l'Institut. Les remarques énoncées par Muriel Blaive au sujet de cette affaire sont extrêmement proches de reproches déjà adressés à l'IPN – au moment de l'affaire Walesa notamment –, à savoir une approche inquisitrice de l'histoire, l'usage d'un seul type de sources – celles de l'appareil de sécurité communiste – et une méthodologie scientifique qui repose davantage sur l'authentification des documents que sur la prise en compte du contexte historique.

communiste: le cas tchèque », in Sonia Combe (dir.), *Archives et histoire dans les sociétés postcommunistes*, Paris, La Découverte, 2009, p. 205-206.

88 Muriel Blaive, « L'ouverture des archives d'une police politique communiste : le cas tchèque », in Sonia Combe (dir.), *Archives et histoire dans les sociétés postcommunistes*, Paris, La Découverte, 2009, p. 203-225.

89 Françoise Mayer, *Les tchèques et leur communisme - mémoire et identités politiques*, op.cit., p. 249.

90 Muriel Blaive, « L'ouverture des archives d'une police politique communiste: le cas tchèque », op.cit., p. 211.

91 Muriel Blaive revient dessus en détails dans l'article précité. On se référera notamment aux pages 219 à 223.

On peut se demander dans quelle mesure il existe un lien de parenté entre les trois instituts que nous avons évoqués ici. Quelle place occupe le Gauck dans l'esprit des fondateurs de l'IPN et de la même façon, en quoi l'institut polonais constitue un modèle pour son « petit frère » tchèque. Il est évident au vu des entretiens que le BStU a été pris en exemple au moment des travaux de la commission de préparation de la loi sur l'IPN. Des contacts existent entre ces différents instituts, qui organisent des conférences scientifiques communes. Les thèmes de ces conférences couvrent les directions de recherche « classiques » de ces instituts, c'est à dire principalement l'histoire de l'appareil de sécurité et de l'opposition au communisme. L'actuel directeur du BEP de l'IPN, Lukasz Kaminski, est également membre du conseil scientifique de l'Institut pour l'étude des régimes totalitaires.

Il faut à présent montrer les enjeux liés au récit historique. Car la création d'institutions mémorielles n'est pas neutre. Leur activité constitue un enjeu de lutte politique et sociale, qui vise à la définition d'une mémoire officielle, souvent perçue et présentée comme la « vérité » historique. La partie suivante sera donc consacrée aux enjeux liés à l'histoire contemporaine en Pologne.

2. Les enjeux de l'histoire contemporaine en Pologne

Deux types d'enjeux liés à l'histoire contemporaine peuvent être identifiés en Pologne aujourd'hui. Le premier est d'ordre historiographique. Il s'agit de savoir comment écrire l'histoire du communisme et de la République populaire de Pologne, vingt ans après la chute du régime, et alors que nombre d'historiens qui se penchent aujourd'hui sur l'analyse de cette période l'ont personnellement vécue. Le second enjeu central concerne l'évolution du paysage politique. Certains auteurs ont évoqué l'existence d'un clivage sur l'histoire, qui paraît encore vivace en Pologne. Il est essentiel d'évoquer ces enjeux en ce qu'ils attestent de l'importance du rôle joué par le récit historique – et les historiens qui le produisent – dans la société polonaise contemporaine, et sont donc directement en rapport avec les activités de recherche et d'éducation menées par l'IPN.

A) L'historiographie du communisme en Pologne : un enjeu politique

Les historiens face à l'écriture de l'histoire du communisme

L'analyse historique de la Pologne populaire (PRL) se heurte à trois questions de principe, énoncées ainsi par Antoni Dudek⁹² : la PRL était-elle indépendante de l'URSS? À quel point? ; Peut-on qualifier la PRL de régime totalitaire? Au cours de quelle période? ; Le bilan économique et sociétal de la PRL est-il positif ou négatif?

Ces questions dépassent largement le cercle des historiens et intéressent bien évidemment l'opinion publique et le monde politique. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que des sujets d'histoire contemporaine sont traités de manière quasi-quotidienne dans la presse polonaise. Les interrogations sur la nature de l'ancien régime préoccupent les professionnels de la politique, qui ont été pour la plupart des contemporains de cette époque, et pour qui le passé constitue soit une source de légitimité, soit un fardeau duquel il convient de se distancer discrètement. Par conséquent, l'écriture de l'histoire de la PRL est un enjeu politique. Les réponses apportées à ces questions reflètent donc fréquemment les opinions de ceux qui les formulent. Andrzej Friszke⁹³ distingue ainsi chez les historiens trois attitudes possibles vis à vis de la PRL : la négation radicale, proche des formations de droite; la critique analytique, où l'on retrouve selon lui la majorité des chercheurs; l'assentiment modéré d'une partie des historiens et publicistes qui étaient proches du POUP [Parti ouvrier unifié de Pologne]. Andrzej Friszke s'interroge sur la nature de la PRL, et notamment sur son caractère totalitaire. Il passe ainsi en revue les travaux de différents historiens polonais, qui donnent à voir toute la diversité des points de vue sur la question. Schématiquement, on trouve à un extrême l'historiographie de la droite nationaliste, proche de formations telles que L'Entente du Centre (POC) puis Droit et Justice (PiS), qui considère que la PRL fut un régime imposé de l'extérieur par Moscou et avec l'aide de traîtres locaux. La nation polonaise, corps pur et résistant par essence, se serait dans son ensemble opposée aux communistes, à l'exception de quelques traîtres. A l'autre extrême, les historiens qui furent proches du régime défendent l'idée selon laquelle le communisme ne fut pas aussi poussé en Pologne que dans les pays voisins, et mettent l'accent sur les réussites sociales du système. Antoni Czubinski, historien proche du POUP, va jusqu'à contester l'idée qu'un parti communiste ait jamais été au pouvoir en Pologne, affirmant que le POUP se réclamait du marxisme et du communisme pour la forme, sans jamais avoir été ni l'un, ni l'autre. Si selon A. Friszke aucune de ces deux approches n'est majoritaire, la plupart des historiens se livrant à un travail d'analyse historique dépassionné, la grille de lecture totalitaire semble être dominante à l'IPN⁹⁴.

92 *Polska Rzeczpospolita Ludowa* [République populaire de Pologne]

93 Andrzej Friszke, « Jakim państwem była Polska po 1956 r.? » (« Quel était le régime politique de la Pologne après 1956? »), *Wież*, février 1996, p. 131-146.

94 Voir infra Section III.

La IIIe République s'étant construite en opposition systématique à la PRL, le traitement du passé communiste a pris la forme de ce que Leszek Kuk appelle une « entreprise de rééducation »⁹⁵. Cet auteur analyse « les traits caractéristiques de l'image du régime communiste de la PRL, telle qu'elle s'est peu à peu répandue dans le débat politique ». Les « traits caractéristiques » principaux sont les suivants :

- L'épisode communiste est tout d'abord placé « en marge de la vie nationale ». « On ignore ou on atténue le poids de ses spécificités nationales ». Il s'agit en un mot d'un « corps étranger ».
- « Le régime communiste polonais est une création entièrement dépendante de son homologue soviétique », les communistes polonais étant entièrement soumis et dévoués à leurs maîtres de Moscou.
- « Le communisme polonais a été un système monolithique et entièrement irréformable ».
- « Seules la coercition et la contrainte, voire la terreur ont constitué les facteurs de stabilité et de durée du régime ». L'accent est mis sur le caractère répressif du régime, ce qui est d'ailleurs une marque de fabrique des travaux publiés par l'IPN.
- La PRL et ses institutions ont mené une « politique antinationale ayant pour objectif bien plus l'élimination des opposants que la protection des intérêts de la société ».

Leszek Kuk souligne que cette image très négative contraste avec celle qui est donnée de la IIe République – qui correspond à l'entre-deux guerres –, qui est au contraire idéalisée dans la majeure partie des travaux qui lui sont consacrés. De fait, la question qui revient en permanence est celle de la qualification de la PRL en tant que régime totalitaire. Derrière cette question se trouve l'idée d'établir un parallèle entre le nazisme et le communisme, deux expériences traumatisantes dans l'histoire de la Pologne, qui a fait par ailleurs les frais de l'alliance éphémère entre les deux systèmes (1939-1941). À cet égard, Leszek Kuk fait une observation qui mérite d'être citée : « Il y a là un paradoxe : les vingt-et-un mois de collaboration entre la Russie stalinienne et l'Allemagne hitlérienne constituent, dans le débat politique toujours en cours, l'argument le plus fort illustrant la proche parenté des deux empires totalitaires. On pourrait s'attendre à ce que la guerre germano-soviétique de destruction totale constitue *per analogiam* un argument tout aussi puissant autorisant d'examiner les différences entre les deux régimes. Or il n'en est rien, ou presque : les interprétations allant dans ce sens sont très rares. »⁹⁶ La qualification de la PRL en tant que régime totalitaire constitue un enjeu politique en ce qu'elle permet de rejeter en bloc son héritage et de légitimer les transformations politiques, économiques et sociales de l'après 1989. En construisant une image de la

95 Leszek Kuk, « Les aléas d'une entreprise de rééducation en Pologne », *Transitions*, vol. 44/2 (2/2005), p. 93-110.

96 Leszek Kuk, « Les aléas d'une entreprise de rééducation en Pologne », *op.cit.*, p. 101.

Pologne populaire en négatif du régime démocratique actuel, il s'agit de susciter l'adhésion de la population au nouveau régime et aux transformations que connaît le pays depuis une vingtaine d'années.

L'historiographie polonaise du communisme a néanmoins connu quelques évolutions. À l'origine, ce sont les grilles d'analyse totalitaires qui sont privilégiées par les historiens issus de l'opposition, qui livrent bataille aux historiens du régime communiste. Il ne s'agit ni plus ni moins que du prolongement du conflit existant avant 1989 entre histoire officielle et histoire dissidente, selon Michel Christian et Emmanuel Droit⁹⁷. Les deux auteurs notent le renouveau de l'histoire sociale du communisme dans les années 1990, due d'une part à un contexte politique plus détendu, mais aussi à l'essor de l'histoire du quotidien, qui offre une perspective renouvelée sur les acteurs et le fonctionnement du régime. L'histoire sociale bénéficie elle aussi de l'ouverture des archives de l'appareil de sécurité, qui constituent une ressource particulièrement précieuse pour la connaissance de la vie de tous les jours, ainsi que l'exprime l'historien Marcin Kula : « Si la Stasi a rassemblé des millions de copies de lettres privées, on peut s'imaginer quel volume de matériau une telle collection offre à l'histoire quotidienne »⁹⁸. Il s'agit selon lui d'ouvrir une nouvelle perspective sur le régime et son caractère totalitaire, qui ne soit pas focalisée uniquement sur la répression. Ainsi que l'écrit A. Paczkowski, « il existe probablement peu de domaines de la vie sociale au sens le plus large du terme dont l'analyse puisse se passer du recours aux documents de l'appareil de sécurité »⁹⁹.

Pour Sandrine Kott¹⁰⁰, il est désormais nécessaire décrire une histoire sociale du pouvoir communiste, à même d'analyser les logiques de domination à l'œuvre dans ces régimes. Elle critique sévèrement le « mirage des archives » qui a trompé de nombreux historiens pensant découvrir la « vérité » dissimulée du régime. La recherche du sensationnel – à travers l'usage politique des « dossiers » – n'aurait produit selon elle que peu de résultats innovants et n'aurait pas permis non plus de mieux comprendre les logiques de domination. Elle plaide ainsi pour une histoire sociale du pouvoir communiste qui laisse de côté la démarche « inquisitoriale » pour se focaliser sur la comparaison des sources. Malgré un renouvellement certain, l'histoire sociale reste à la traîne de l'histoire politique en Pologne. On peut même se demander si les publications de l'IPN, où l'histoire sociale est très marginalisée, ne contribuent pas à un retour des grilles d'analyse totalitaires. Les premières publications de l'Institut ont en effet ciblé le fonctionnement de l'appareil de sécurité

97 Michel Christian et Emmanuel Droit, « Écrire l'histoire sociale du communisme: l'histoire sociale de la RDA et de la Pologne communiste en Allemagne, en Pologne et en France », *Genèses* 61, décembre 2005, p. 118-133.

98 Marcin Kula, « Was ich aus den legendären « Mappen » erfahren möchte », in A. Bensussan, D. Dakowska et N. Beaupré (dir.), *Die Überlieferung der Diktaturen*, Essen, Klartext, 2004, p. 195-203.

99 Andrzej Paczkowski, « Les archives de l'appareil de sécurité de la République populaire de Pologne en tant que source », *op.cit.*, p. 74.

100 Sandrine Kott, « Pour une histoire sociale du pouvoir en Europe communiste », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 49-2, avril-juin 2002, p. 5-23.

communiste et/ou se sont focalisées sur les mouvements sociaux d'opposition, à travers plusieurs volumes d'éditions de sources¹⁰¹. L'étude des publications de l'IPN montre qu'il n'y a pas eu de changement radical dans ces logiques d'édition. Selon Michel Christian et Emmanuel Droit, l'histoire du communisme en Pologne tend parfois à s'inscrire dans le prolongement d'une histoire nationale tragique depuis la partition du pays à la fin du XVIIIe siècle, dans un « argumentaire martyrologique » qui vise à faire de la Pologne un pays « à part ». Les observations formulées au sujet de l'analyse de la production scientifique de l'IPN ne sont pas très éloignées de celles-ci¹⁰². La martyrologie polonaise, bien qu'elle atteste d'un rapport à l'histoire bien particulier dans ce pays, doit néanmoins être replacée dans une perspective plus large, celle d'un conflit mémoriel à l'échelle de l'Europe.

En filigrane, un conflit mémoriel : le nouveau « rideau de fer » européen

Dans un ouvrage collectif consacré aux « passés douloureux » de l'Europe, qui dépasse largement le cadre de l'histoire du communisme, Georges Mink¹⁰³ évoque l'existence d'un « rideau de fer mémoriel » qui traverserait l'Europe depuis l'élargissement de l'Union à l'est en 2004. Selon ce spécialiste de l'Europe centrale et orientale, l'élargissement peut être compris comme la compensation de la « dette historique » de l'Europe occidentale vis à vis de l'Europe centrale, dette contractée au moment du « péché occidental de Yalta ». Il s'ensuivrait que les « cultures mémorielles », définies par Emmanuel Droit¹⁰⁴ comme « la somme des représentations partagées du passé », diffèrent fortement entre les deux Europe. La « dissymétrie de la mémoire collective » mise en évidence par cet auteur peut se résumer à l'opposition entre la mémoire de la Shoah et celle du goulag. Il explique ainsi que « les populations et les dirigeants d'Europe centrale et orientale, soucieux de remplir les pages blanches de leur passé communiste, n'hésitent pas à comparer les violences qu'ils ont subies à la Shoah, ce qui aboutit trop souvent à relativiser cette dernière et à passer sous silence le rôle de leurs pays comme auxiliaires de l'Allemagne nazie. L'indignation suscitée à l'Ouest par cette réécriture biaisée de l'histoire fait alors naître chez nos voisins l'impression qu'on minimise leurs souffrances en leur refusant le statut de victimes »¹⁰⁵. Dans cette « concurrence des victimes », Jean Michel Chaumont a montré que la persécution des Polonais et

101 A. Bensussan, D. Dakowska, N. Beauprè, « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne: essai de comparaison » *op.cit.* p. 29.

102 Voir infra section III.

103 Georges Mink et Laure Neumayer (dir.), *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, 2007.

104 Emmanuel Droit, « Le Goulag contre la Shoah. Mémoires officielles et cultures mémorielles dans l'Europe élargie », *Vingtième siècle* 2007/2, N° 94, p. 101-120.

105 E. Droit, *op.cit.*, p. 101.

des Slaves en général pouvait être qualifiée de génocide¹⁰⁶, les souffrances infligées aux populations sous occupation allemande à l'est ayant été sans commune mesure avec celles subies à l'ouest. D'où la revendication polonaise du statut tant convoité de victime et la contestation de l'unicité de la Shoah. Ainsi que le rappelle Emmanuel Droit, « pour la majorité des Polonais, jusqu'au début des années 2000, Auschwitz est d'abord et surtout le lieu du martyr polonais lors de la seconde guerre mondiale ». Une discussion menée entre un historien allemand et quatre historiens chercheurs à l'IPN dans la revue polonaise *Wież* au début de l'année 2010 reflète parfaitement ce rideau de fer mémoriel¹⁰⁷. Ainsi l'historien polonais Marcin Urynowicz dit-il au sujet de la place différente qu'occupe la Shoah dans les mémoires collectives allemande et polonaise : « je ne peux pas comprendre, pourquoi c'est le génocide qui est une partie de l'Holocauste, et pas l'Holocauste qui est une partie du génocide ». Au modérateur de la discussion, qui estime plus loin que la perspective polonaise sur la Shoah est « la plus historique », l'historien allemand Jürgen Hensel répond : « Elle est nationalo-centrée » [*narodowocentryczna*]. Cette discussion semble être un bon révélateur des différences de « cultures mémorielles » entre l'est et l'ouest de l'Europe.

En opposition à leurs collègues qui se satisfont de l'image biaisée d'une Pologne victime de l'histoire et de la popularisation croissante de cette histoire par les *mass media*, certains historiens s'insurgent contre la déviance « publiciste » de la profession. C'est le cas de Marcin Kula, qui s'indigne d'entendre et de lire des phrases du type « Nous devrions être fiers de notre histoire » ou « Les Polonais peuvent être fiers de leur histoire ». « Et quelle nation ne peut pas l'être?! », écrit-il¹⁰⁸. Il fustige le travail de certains collègues, prompts à servir au public des vérités simples voire simplistes, qui s'accordent mal avec les exigences et la réalité du travail scientifique.

Au-delà des instrumentalisation et des politiques mémorielles, le constat de l'existence d'un « rideau de fer mémoriel » est essentiel dans la construction d'une identité européenne, ainsi que le résume Emmanuel Droit : « dans quelle mesure la Shoah peut-elle être, voire doit-elle être, l'élément central d'une mémoire collective européenne ? Doit-on hiérarchiser la mémoire des souffrances liées aux dominations nazie et soviétique ? Comment les deux impératifs catégoriques mémoriels de la Shoah et du Goulag peuvent-ils coexister au sein de l'Europe élargie sans éveiller des soupçons réciproques de négationnisme ? »¹⁰⁹. Selon lui, l'Union européenne a érigé la Shoah en un véritable « critère mémoriel de Copenhague », par exemple lorsque le Parlement européen a demandé en 1995 que soit instaurée une journée européenne commémorant le souvenir de

106 Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes: génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997.

107 « Z ojców na synów? » (« De pères en fils? »), *Wież*, février-mars 2010, p. 52-66.

108 Marcin Kula, « Historia wyszła na ulicę » (« L'histoire est sortie dans la rue »), *Kultura i społeczeństwo*, 2009, n°3, p. 3-15.

109 E. Droit, *op.cit.*, p. 102.

l'Holocauste dans l'ensemble des (futurs) Etats membres de l'Union. Il faudrait sans doute prendre conscience du fait que les identités et les cultures mémorielles sont diverses en Europe, et qu'elles risquent de se heurter si la construction d'une mémoire commune européenne passe par l'oubli de certaines d'entre elles. Emmanuel Droit exprime cette idée ainsi : « l'oubli de la Shoah en tant que condition pour construire une identité européenne serait selon Marek Edelman une « victoire posthume de Hitler ». L'oubli du Goulag dans la mémoire collective européenne n'est-il pas tout aussi condamnable et ne constituerait-il pas en quelque sorte une victoire posthume de Staline ? La chute du rideau de fer a imprimé une accélération au processus de construction européenne. Elle pose la question de la reconnaissance de cultures mémorielles différentes. Mais l'empathie occidentale est souvent limitée à une simple reconnaissance intellectuelle plutôt qu'à un authentique partage »¹¹⁰.

L'élargissement à l'est de l'Union européenne a donné lieu à des instrumentalisation du passé dans les pays qui préparaient leur adhésion, celle-ci étant perçue par les plus eurosceptiques des acteurs comme remettant en cause la souveraineté nationale à peine retrouvée. Que l'on pense par exemple à la controverse sur les Allemands expulsés de Pologne : la crainte que ces expulsés ou leur descendants pourraient revendiquer des droits sur des terres en Pologne a été largement instrumentalisée au moment de l'adhésion de ce pays à l'UE¹¹¹. Le risque est de minimiser l'importance jouée par cette dissymétrie mémorielle dans les représentations sociales de la construction européenne. Il convient de rappeler, avec Yves Déloye, que « la construction européenne ne se réalise pas dans un espace historiquement vierge »¹¹², par conséquent il est nécessaire de replacer la socio-histoire de cette construction dans un temps long, à même d'expliquer les résistances nationales. On ne peut réduire l'histoire de la construction européenne à celle des pères fondateurs, et à une succession d'étapes qui, de Rome à Lisbonne en passant par Maastricht, ont permis de dépasser le cadre des histoires nationales pour créer un ordre post-étatique. Il est nécessaire de prendre en compte ce qu'Yves Déloye appelle « le rythme lent des transformations identitaires ou comportementales » pour donner à voir toute la diversité politique, sociale et culturelle de l'Europe en cours de construction.

Cette réflexion sur le « rideau de fer mémoriel » européen et les débats historiographiques relatifs au communisme étaient d'autant plus nécessaires qu'ils constituent des déterminants

110E. Droit, *op.cit.*, p. 119.

111 Dorota Dakowska, « Les relations germano-polonaises – Les relectures du passé dans le contexte de l'adhésion à l'UE », *Pouvoirs* 118, 2006, p. 125-136.

112 Yves Déloye, « Introduction: éléments pour une approche socio-historique de la construction européenne. Un premier état des lieux », *Politique européenne*, 2006/1 n°18, p. 3.

importants des représentations des acteurs en charge de l'écriture du récit historique officiel en Pologne. La réaction d'un enquêté au cours d'un entretien (cf. encadré) illustre l'importance de ces déterminants – qui recouvrent forcément une dimension politique – dans la conception que certains historiens se font de leur métier, voire de leur « mission » à l'IPN.

Encadré : Lorsque le rideau de fer mémoriel s'exprime en entretien

d'une « histoire positive » dans les travaux de l'IPN, qui sont souvent concentrés sur les victimes et les héros de l'histoire polonaise. La réaction de l'enquêté, sans être vive, semble attester de l'existence du « rideau de fer mémoriel » décrit plus haut. « Vous dites cela parce que vous venez d'un pays libre de l'ouest », répond l'enquêté, je vous poserais la question de la complicité des pays de l'ouest, Bénélux, Norvège, France, etc. dans l'holocauste au cours de la deuxième guerre mondiale. Est-ce que vous parleriez d'une histoire positive de cette période? ». Avant d'évoquer une « guerre de la mémoire » entre l'ouest et l'est de l'Europe, l'enquêté conclut : « mon grand-père est mort à Buchenwald. On se souvient de ces choses là ».

B) Des clivages sur l'histoire qui attestent de la recomposition du champ politique

Aux origines du clivage communiste/anticommuniste

Afin de mieux cerner la place qu'occupe le passé dans le jeu politique polonais, il semble essentiel de revenir sur l'hypothèse de l'existence d'un clivage sur l'histoire en Pologne et dans les pays post-communistes en général. A partir de la théorie des clivages partisans élaborée par Stein Rokkan¹¹³, Jean-Michel De Waele défend la recherche de nouveaux clivages en Europe centrale et orientale. Cette recherche serait justifiée par la double révolution, politique (transition démocratique) et économique (passage à l'économie de marché), à laquelle les Etats de la région ont été confrontés après 1989¹¹⁴. Parmi les clivages spécifiques aux PECO, Jean-Michel De Waele propose un clivage communiste/anticommuniste.

A priori, les origines du clivage communiste/anticommuniste sont assez simples à cerner. Il est issu de l'opposition entre le pouvoir dictatorial communiste et la dissidence politique, et s'exprime ouvertement après 1989. Certains auteurs, comme Sorina Soare, font remarquer avec

113 S. M. Lipset et S. Rokkan (ed.), *Party systems and Voters Alignments*, New York, The Free Press, 1967.

114 Jean-Michel De Waele, « Consolidation démocratique, partis et clivages en Europe centrale et orientale », in J-M De Waele (ed.), *Partis politiques et démocratie en Europe centrale et orientale*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 2002, p.145-160.

justesse que l'anticommunisme des Etats du centre-est européen naît bien avant l'installation des communistes au pouvoir, au lendemain de la seconde guerre mondiale : « En tant que « double permanent » du communisme, l'anticommunisme n'est donc pas seulement une attitude ou un discours caractéristique de l'Europe centrale et orientale de l'après 1989, il est une composante de la culture politique de la région qui puise ses origines, au moins en partie, dans un passé antérieur à 1945. Il s'agit là d'un anticommunisme historique, légitimé par la « peur du rouge » qui a marqué l'histoire de l'Europe à l'est comme à l'ouest depuis 1917. Cette crainte était d'autant plus accentuée à l'est que l'URSS était proche géographiquement et que les litiges territoriaux de l'empire tsariste n'avaient pas disparu (notamment avec la Roumanie et la Pologne) »¹¹⁵. Si l'existence d'un conflit entre communistes et anticommunistes dans la région ne fait pas de doute, il est difficile de déterminer si cette tension est suffisamment importante pour former un clivage structurant politiquement, ou si au contraire le passé n'apparaît pas comme un sujet de revendication central au regard d'autres problèmes politiques qui se posent après 1989. Ainsi que le résume Antony Todorov, « la question est de savoir à quel point ce conflit se transforme en clivage, qui reste latent pendant la période du gouvernement communiste, mais se manifeste ouvertement après. Ce clivage supposé pendant la transition post-communiste doit se manifester comme une différence dans les attitudes envers le communisme et surtout comme une différence dans l'appréciation de ce qu'était le communisme – et, donc, une différenciation de la société par rapport au passé communiste »¹¹⁶. Cet auteur souligne en outre qu'il n'y a pas une mais des mémoires du communisme en Europe centrale et orientale, et que celles-ci dépendent « des expériences individuelles et collectives vécues », à partir desquelles se structurent les débats sur les transformations post-communistes. Les tensions sur le passé auraient tendance à se dissiper avec le temps et les progrès de la transition, ainsi que l'explique l'auteur.

Concernant l'importance de ce clivage par rapport à d'autres sujets de préoccupation politique, J-M De Waele fait deux remarques importantes :

- « Tous les sondages montrent que les populations d'Europe centrale sont beaucoup plus préoccupées par les graves situations économiques et sociales ou par la corruption que par les questions liées au passé. Le jugement qu'ils portent apparaît tout à la fois nuancé et ambigu. »
- « Nombre de mouvements politiques directement issus de la dissidence ont disparu des parlements. Les figures emblématiques de l'opposition au régime communiste qui jouent

115 Sorina Soare, « Des anticommunismes (Tchéquie, Pologne, Hongrie, Roumanie) », in J-M De Waele (ed.), *Partis politiques et démocratie en Europe centrale et orientale*, p. 58.

116 Antony Todorov, « Un clivage centré sur le passé communiste », in J-M De Waele (ed.), *Les clivages politiques en Europe centrale et orientale*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2004, p. 258.

encore un rôle dans un parti important sont rares. Il y a eu relève politique et arrivée d'une nouvelle génération d'hommes et de femmes politiques qui se positionnent d'abord par rapport aux préoccupations actuelles de leurs concitoyens. Les idéaux de la dissidence se révèlent de peu de secours face aux problèmes colossaux de la transition économique et sociale. À l'heure actuelle, l'anti-communisme est souvent instrumentalisé pour unir des formations hétéroclites ou pour créer une identité commune. Il sert plus de ciment que de projet politique. »¹¹⁷

J-M De Waele constate ainsi l'épuisement du conflit communiste/anticommuniste et s'interroge sur sa qualification en clivage. « Dans l'état actuel, il serait hasardeux de trancher quant à la transformation de cette différence historique en clivage structurant le paysage politique »¹¹⁸.

Un nouveau clivage sur les accords de la Table ronde

Une vingtaine d'années après la chute du régime communiste en Pologne, il convient de constater la permanence de tensions sur le passé, dont l'IPN est devenu en quelque sorte l'épicentre. Les débats provoqués par la publication d'un ouvrage accusant Lech Walesa de collaboration avec la SB¹¹⁹, les critiques répétées d'une partie de la presse à l'encontre de l'Institut ainsi que la volonté de le réformer émanant de PO en attestent. Néanmoins, le clivage sur le passé semble avoir évolué. Il n'oppose plus, comme lors des premières élections des années 1990, les anciens communistes aux anciens de Solidarité. Ce sont désormais les options choisies lors de la sortie du régime communiste qui cristallisent les tensions, qui sont les plus vives au sein du camp post-Solidarité. La division du syndicat héritée de la « guerre au sommet » entre Tadeusz Mazowiecki et Lech Walesa avait donné naissance aux deux grandes tendances de la droite polonaise, l'une, plutôt libérale et pro-occidentale, regroupée autour de l'UW puis de PO, l'autre, plus conservatrice et attachée aux valeurs de la nation et de l'Eglise, autour de l'AWS puis de PiS. Ces deux tendances appartenaient cependant à une même « famille » politique, issue de la dissidence, et ont gouverné systématiquement ensemble lorsqu'elles sont sorties victorieuses des élections au cours de la décennie 1990. L'alternance politique se jouait alors entre le camp post-Solidarité et le camp post-

117 Jean-Michel De Waele, « Consolidation démocratique, partis et clivages en Europe centrale et orientale », *op.cit.* p. 157.

118 Jean-Michel De Waele, « Consolidation démocratique, partis et clivages en Europe centrale et orientale », *op.cit.* p. 158

119 Sławomir Cenckiewicz et Piotr Gontarczyk, *SB a Lech Walesa. Przyczynek do biografii* (« La SB et Lech Walesa. Arguments pour une biographie »), Varsovie, IPN, 2008.

communiste, représenté par le SLD et le PSL¹²⁰. Les deux partis de droite divorcent à la faveur des élections présidentielle et législative de 2005, lorsqu'ils s'opposent pour succéder au SLD. Si l'attitude vis à vis du passé communiste ne constitue évidemment pas le seul point de désaccord entre les deux partis, la « politique historique » mise en avant par PiS, sortis vainqueurs des élections, est au centre des débats. Cette politique historique consiste en la remise en cause des accords de la Table ronde, qui seraient à l'origine de la crise économique, politique et morale traversée par la Pologne. PiS, dans la lignée de l'Entente du Centre (POC), se situe clairement du côté des anticommunistes radicaux pour qui la Table ronde représente le « péché originel » de la transition polonaise, la compromission d'une partie de l'élite de Solidarité avec le pouvoir communiste, et entend incarner une rupture véritable et authentique avec le passé¹²¹.

Il semble donc plus approprié de parler aujourd'hui d'un clivage entre ceux qui doivent leur légitimité à la Table ronde et ceux qui fondent leur identité politique sur sa contestation, pour reprendre la nouvelle formulation du clivage telle qu'elle est proposée par Jérôme Heurtaux et Cédric Pellen dans l'introduction de leur ouvrage consacré à l'évènement 1989¹²². Cette distinction paraît plus à même de rendre compte aujourd'hui de l'état des tensions mémorielles en Pologne. Elle permet notamment de comprendre les accusations à l'encontre de Lech Walesa – figure historique de l'opposition au communisme et ancien leader de Solidarité – de collaboration avec la SB.

L'idée d'un clivage – ou tout du moins d'un conflit politique – sur la Table ronde est à rapprocher de la distinction entre « radicaux » et « modérés » telle qu'opérée par Aleksander Smolar¹²³. À la base de cette distinction, l'auteur constate une différence dans l'approche de la transition et des réformes post-1989, différence qui concerne autant les changements politiques, sociaux et économiques que l'attitude vis à vis du passé. Celle-ci est néanmoins centrale dans cette distinction, les radicaux considérant l'effacement des traces du passé comme un préalable indispensable aux réformes, là où les modérés sont au contraire attachés à la politique du « gros trait sur le passé » et souhaitent se concentrer sur les transformations institutionnelles nécessaires à l'instauration d'un Etat démocratique et à l'économie de marché¹²⁴.

La mise sous l'éteignoir du passé est refusée par les radicaux, pour qui la Pologne populaire ne disparaît pas en 1989, mais survit sous une autre forme, d'où le slogan en faveur d'une « IVe République » défendu par PiS en 2005). Cette lecture s'accompagne d'une vision idéalisée de la

120 Le parti agrarien polonais PSL est l'héritier du ZSL, parti agrarien satellite du POUP dans la Pologne populaire.

121 Sur ce point, voir François Richard et Antoine Danzon, « Pologne 2004-2005: en marche vers l'alternance », *Le Courrier de l'Est* n° 1050-2005/4, 2005, p. 152-173, ainsi que Georges Mink, « Pologne: un bilan politique contrasté », *Politique étrangère*, 2009/03-2009/3, Automne, p. 503-515.

122 Jérôme Heurtaux et Cédric Pellen, *1989 à l'Est de l'Europe. Une mémoire controversée*, L'Aube, 2009.

123 Aleksander Smolar, « Les radicaux au pouvoir et la transformation de la Pologne », *Pouvoirs* 118, 2006, p. 101-112.

124 Cf. entretien n°13 avec Aleksander Smolar.

nation polonaise, résumée ainsi par Aleksander Smolar : « Dans cette optique, la nation n'est pas une entité complexe, changeante et empirique, mais une sorte d'idéal, imperméable au mal sous toutes ses formes »¹²⁵. En entretien, Aleksander Smolar compare cette conception d'une Pologne toute entière résistante et résolument hostile au communisme à l'attitude d'un de Gaulle en France vis à vis du passé Vichyste, au lendemain de la seconde guerre mondiale.

La distinction radicaux/modérés se retrouve dans les entretiens que menés avec les historiens de l'IPN au cours de l'enquête. Il était nécessaire d'évoquer les tensions sur le passé, car elles sont à la base du positionnement des partis politiques polonais vis à vis de l'Institut. Loin d'avoir disparues, on peut même supposer que ces tensions se sont exacerbées au cours de la seconde moitié des années 2000. Par rapport à l'opposition classique communistes/anticommunistes, une redéfinition s'est opérée et ce sont désormais les lectures des transformations post-communistes qui font l'objet du débat.

Cette première section avait pour but de situer les enjeux historiographiques et politiques qui sont à l'origine de la création de l'IPN, et qui accompagnent son fonctionnement. Plus que de simples éléments de contexte, il s'agit de véritables déterminants sociaux et politiques à la fois des individus évoluant au sein de l'Institut, mais aussi de l'activité de l'institution, qui constitue un objet de lutte politique. La section suivante sera consacrée à la structure de l'IPN et à la manière dont s'articule l'activité de ses quatre branches du point de vue du BEP.

Section II : Un ministère de l'histoire?

La prise en charge globale du passé

Cette section sera consacrée au fonctionnement d'ensemble de l'IPN, c'est-à-dire à l'articulation entre les différents secteurs d'activité de l'Institut, mais aussi entre la Centrale varsoivienne et les onze agences locales (*oddzialy*) de l'Institut. Il s'agit de montrer, à partir des entretiens, quelles relations entretiennent les chercheurs du BEP avec les autres branches de l'Institut, et comment le fait de cohabiter avec des procureurs est perçu par les historiens. L'IPN est divisé en quatre branches dont les fonctions sont radicalement différentes, voire contradictoires. L'usage des archives est en effet très différent entre un procureur en charge de l'investigation des crimes du passé, qui s'efforcera d'établir la « vérité » et de punir les coupables, et un historien a

125Aleksander Smolar, « Les radicaux au pouvoir et la transformation de la Pologne », *Pouvoirs* 118, 2006, p. 102.

priori étranger à ces préoccupations, dont le travail scientifique exige une certaine distance vis à vis des documents qu'il manipule. Ces deux fonctions cohabitent pourtant au sein d'une même institution à l'IPN, d'où l'intérêt de s'interroger sur les liens entre les quatre branches – le bureau des archives (BUiAD), le BEP, la Commission pour la poursuite des crimes contre la nation polonaise et le Bureau de la lustration – et sur l'influence que le travail des uns exerce sur celui des autres. Du point de vue des rapports entre la Centrale et les *oddzialy*, il s'agira d'évaluer le degré d'autonomie des agences locales, principalement du point de vue des activités scientifiques et éducatives, attendu que l'on peut supposer qu'une autonomie réelle permettrait l'émergence d'une plus grande diversité des travaux.

1. Division du travail efficace ou confusion des genres?

A) La question des sources : le Biuro Udostepniania i Archiwizacji Dokumentow (BUiAD)

Comme le souligne Andrzej Paczkowski, c'est essentiellement au parlement qu'a eu lieu le débat sur la valeur heuristique des sources à l'époque de la création de l'IPN. Le degré de fiabilité des archives de l'appareil de sécurité pour l'historien peut être questionné et Andrzej Paczkowski, qui a travaillé sur ce type particulier de sources, exprime bien toute la difficulté lorsqu'il rappelle que « les services policiers avaient pour habitude de produire de faux documents à des fins « opérationnelles » »¹²⁶, faux dont on ne connaît pas l'importance statistique à ce jour, mais dont l'existence complique le travail de l'historien. Plus grave encore, on sait, sans pouvoir en évaluer l'ampleur, qu'une campagne de destruction d'archives a été menée entre l'été 1989 et l'hiver 1990, avant que sa révélation par la presse ne conduise le ministre de l'intérieur communiste, le général Kiszczak, à en demander l'arrêt¹²⁷. Faux et destructions conduisent Andrzej Paczkowski à recommander la prudence dans l'utilisation de ces sources. Il conclut en outre que « le fonds d'archives essentiel pour les recherches sur l'histoire de de la République populaire de Pologne est celui hérité des deux incarnations du parti communiste (le PPR – Parti ouvrier polonais – dans les

126 Andrzej Paczkowski, « Les archives de l'appareil de sécurité de la République populaire de Pologne en tant que source », *op.cit.*, p. 60.

127 Le caractère négocié de la transition politique et la conservation de ministères clés, tels que l'intérieur, par les communistes jusqu'en 1990 a sans doute facilité ces destructions cf. A. Bensussan, D. Dakowska et N. Beaupré, « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne: essai de comparaison », *op.cit.* p. 8-9.

années 1944-1948 et le POUP – Parti ouvrier unifié de Pologne – dans les années 1948-1989). C'est au sein des instances de ce dernier que les décisions principales ont été prises et c'est là que les fils du pouvoir se tissaient – y compris ceux qui conduisaient à l'appareil de sécurité et aux services spéciaux ». Or les archives du parti communiste ne sont pas conservées à l'IPN – et ne constituent donc pas les sources privilégiées par l'institut – mais aux archives nationales *Akt Nowych* (Archives Actes Nouveaux).

Le « Bureau de mise à disposition et d'archivage des documents » (BUiAD), qui est la branche de l'IPN employant le plus de personnel¹²⁸, a la charge de « l'enregistrement, la collecte, la conservation, la préparation, la protection, la mise à disposition, et la publication » des documents des organes de la sécurité d'Etat, produits ou rassemblés du 22 juillet 1944 au 31 juillet 1990. Il en va de même pour les actes des organes de sécurité du IIIe Reich et de l'URSS concernant les crimes nazis et communistes – ou d'autres formes de répression politique – commis à l'encontre de citoyens polonais, conformément à l'article premier de la loi du 18 décembre 1998 qui crée l'IPN¹²⁹. Ainsi qu'évoqué précédemment, la masse d'actes conservés par l'IPN est très importante et l'état des collections, ainsi que celui des catalogues, complique sérieusement la recherche de documents. Les procédures à respecter pour obtenir l'accès à un document sont en outre particulièrement compliquées, mais la réforme de l'IPN (loi du 18 mars 2010) entend simplifier la marche à suivre. Parmi les publics pouvant demander l'accès à des actes conservés à l'IPN, il faut distinguer entre ceux qui sont employés au sein de l'Institut (chercheurs, procureurs) et ceux qui lui sont extérieurs (particuliers, chercheurs et journalistes). Dans la pratique, la procédure semble beaucoup plus favorable aux premiers.

Si chacun a le droit de consulter son dossier personnel conservé dans les archives de l'IPN, et donc de savoir s'il entre dans la catégorie des « personnes lésées », seules des copies anonymisées sont accessibles dans un premier temps aux particuliers¹³⁰, qui peuvent néanmoins demander dans un second temps à consulter les documents non anonymisés et sur place (art. 33). La protection des données personnelles est garantie par une loi de 1997, mais l'interprétation de ce qui doit être anonymisé ou non relève pour une part de la représentation que se font les acteurs – c'est à dire les archivistes et leurs supérieurs directs – de ce qui peut-être considéré comme relevant de la sphère privée (entretien n°1). L'anonymisation des documents est abandonnée avec l'entrée en vigueur de la loi du 18 mars 2010, qui stipule que les demandeurs auront désormais accès aux documents

128 868,75 « postes budgétaires », soit 41% du total des employés de l'Institut, cf. *Informacja o działalności IPN 1 stycznia 2009 r. - 31 grudnia 2009 r.*, p.179.

129 « Ustawa o Instytucie Pamięci Narodowej – Komisja Ścigania Zbrodni przeciwko Narodowi Polskiemu » [« Loi sur l'Institut de la mémoire nationale – Commission pour la poursuite des crimes contre la nation polonaise »], Sejm, Varsovie, 18 décembre 1998.

130 art. 30 de la loi du 18 décembre 1998.

originaux.

Le refus de l'accès à un document est également du ressort de l'employé du Bureau des archives, qui va juger si le demandeur entre dans la catégorie des anciens fonctionnaires ou collaborateurs des services de sécurité. Si tel est le cas, la demande sera rejetée. L'archiviste est ici juge non pas de la réalité de la collaboration mentionnée, mais de l'authenticité du document qui porte l'accusation.

« en fait ce qui est à mon avis terrible dans cette affaire c'est qu'on ne fait pas vraiment une réflexion sur le contenu de ces dossiers; on le fait mécaniquement »¹³¹ (entretien n°1; doctorante en histoire, ancienne archiviste à l'oddzial de Varsovie)

Concernant les demandes émanant de chercheurs, les historiens de l'IPN semblent mieux lotis que leurs collègues de l'extérieur. Tous les chercheurs, quelle que soit leur provenance, ont accès aux documents originaux, sans anonymisation préalable. Les chercheurs du BEP obtiennent plus rapidement l'accès aux documents qu'ils demandent, une facilité de procédure en interne qui est source de récriminations de la part des historiens extérieurs lésés, mais qui est justifiée par des raisons d'ordre pratique selon un enquêté.

« Si l'on considère qu'il y a 300 chercheurs à l'IPN et qu'à l'Académie polonaise des sciences [PAN] et dans les universités il y a, je ne sais pas, disons 3000 historiens, politologues, sociologues, etc. et que sur ces 3000, 600 reçoivent les documents qu'ils ont demandé; et que sur les 300 chercheurs de l'IPN, tous reçoivent les documents; ça ne veut pas dire que... vous comprenez... et de là découle le prétexte que les collègues de la PAN ou des universités, d'habitude, pas toujours mais d'habitude, attendent plus longtemps les documents qu'ils ont demandé; ça a dû arriver, je n'ai pas vérifié mais je peux malheureusement me l'imaginer, que quelqu'un n'a pas reçu [le document qu'il avait demandé] » (entretien n°5; historien, fonctions de direction à l'oddzial de Varsovie).

La difficulté à satisfaire toutes les demandes amènerait donc le services des archives à répondre en priorité aux besoins des historiens du BEP, ce qui paraît logique au regard de la densité des programmes de recherche en cours à l'IPN et des délais à respecter dans la production des travaux. Mais on peut aussi envisager qu'il s'agisse d'une politique – même officieuse – de l'Institut. La proximité personnelle entre le chercheur et l'archiviste peut également favoriser des situations de passe-droit, comme l'explique une ancienne archiviste.

« si tu as un bon chef qui t'aime bien, il peut réaliser ton propre formulaire lui-même; ça veut dire qu'en vérité on fait toute la formalité soi-même, ou on le fait faire par un collègue archiviste, et le document se retrouve chez nous dans l'armoire, au bureau [...] en fait c'est moi qui ai [préparé] mon propre formulaire, mais il [son collègue] vérifiait à chaque fois parce que je mettais son nom en bas du document, c'est lui qui me donnait l'accès au document; mais moi je remplissais le formulaire pour que ça aille plus vite [et lui le signait]; » (entretien n°1; doctorante en histoire, ancienne archiviste à l'oddzial de Varsovie)

La situation décrite ici est cependant spécifique puisque l'enquêtée, qui évoque ses propres recherches dans le cadre de sa thèse de doctorat, était employée au service des archives et non au BEP. Il est donc difficile d'en tirer des conclusions générales concernant l'accès privilégié des

131 A noter que la loi du 18 mars 2010 autorise l'accès des individus soupçonnés de collaboration avec l'ancienne police politique aux copies des actes les concernant.

chercheurs du BEP aux archives de l'Institut. La recherche de documents est compliquée par l'état des catalogues, incomplets et difficiles à utiliser.

« Le chercheur écrit sur un formulaire ce qui l'intéresse; il va ensuite à la salle de lecture où il y a les ordinateurs avec les catalogues; et ces catalogues ne sont pas très bons en fait; [...] par exemple moi je cherchais pendant longtemps des documents sur l'école des officiers de la police politique; il y avait une école à Legionowo près de Varsovie; et pour trouver ces documents je devais cliquer sur école, puis école des officiers, puis Legionowo, et à chaque fois je trouvais de nouveaux documents, c'est extrêmement difficile; ce catalogue n'est pas bien fait, c'est vraiment difficile de trouver quelque chose [...] si tu entres deux mots et que tu n'emploies pas le bon cas¹³², tu peux rater quelque chose, c'est vraiment chiant; c'est pareil si tu entres trop de mots dans la phrase; par exemple si tu écris « école des officiers de Legionowo » et que l'archiviste avait entré le document sous « école de Legionowo »; il faut essayer toutes les possibilités; ensuite il faut remplir un formulaire supplémentaire et le rendre à l'archiviste; » (entretien n°1)

Si, au terme de cette recherche laborieuse, l'historien parvient à trouver le ou les document(s) qui lui seront utiles dans sa recherche, l'accès à ceux-ci demeurera conditionné par l'examen du formulaire qu'il aura rempli au préalable. Dans ce formulaire, le chercheur précise à l'avance le sujet de sa recherche, et l'archiviste détermine en fonction de l'énoncé de ce sujet s'il peut accorder l'accès au document. Celui-ci pourra par exemple être refusé si le document concerne une période différente de celle annoncée.

« L'archiviste doit juger si ce document que le chercheur a demandé est en accord avec le sujet de recherche qu'il avait indiqué, et si ce n'est pas en accord il peut lui refuser l'accès, et pour cela les chercheurs sont vraiment de temps en temps énervés; ça dépend de l'archiviste; il y en a de très bons, qui font une thèse par exemple, mais il y a aussi des archivistes qui sont bêtes; il y a eu par exemple une affaire avec le professeur Friszke [...] [qui] faisait une recherche, je sais plus sur quoi, mais il a fait des recherches sur les années 60 et 70, sur l'activité d'une organisation; du coup il a demandé un dossier concernant cette organisation, mais l'archiviste a jugé que ce dossier concernait l'année 1980, alors le professeur Friszke n'a pas le droit de voir ce dossier; ça ne s'invente pas!

[...] moi j'ai eu plus de chances, parce que j'ai aussi dépassé la période que j'avais indiquée pour mes recherches, mais j'ai eu une archiviste qui était très amicale, etc.; j'avais déclaré une recherche de 1945 aux années 50 et j'ai emprunté des documents concernant les années 60, mais l'archiviste n'a rien dit;

VB: Donc il faut aussi être un peu copain avec l'archiviste

Oui c'est ça; »¹³³ (entretien n°1)

La procédure d'accès aux archives, qui dépend en partie de la bonne volonté de l'archiviste, constitue un véritable frein bureaucratique à l'ouverture effective des documents. D'où les importants délais, qui peuvent atteindre plusieurs mois, voire plusieurs années pour certains particuliers. La création de l'IPN a cependant permis de faciliter l'accès aux sources issues de l'appareil de sécurité pour les chercheurs, lesquels se heurtaient souvent au refus des fonctionnaires de l'UOP [Urząd Ochrony Państwa – Bureau de protection de l'Etat] au cours des années 1990¹³⁴. Il importe ici de retenir deux choses au sujet des archives de l'IPN. D'une part, celles-ci ne constituent

132 La langue polonaise comprend sept cas qui permettent de décliner les noms et les adjectifs.

133 La nécessité pour le chercheur d'entretenir de bonnes relations avec l'archiviste a déjà été soulignée par A. Benssusan, D. Dakowska et N. Beaupré, « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne: essai de comparaison », *op.cit.*, p. 20.

134 Andrzej Paczkowski, « Les archives de l'appareil de sécurité de la République populaire de Pologne en tant que source », *op.cit.*, p. 174.

pas une source suffisante à l'étude de l'histoire de la PRL, ainsi que le font remarquer Andrzej Paczkowski et Sandrine Kott. D'autre part, la création de l'IPN a permis de rendre ces sources disponibles à une large échelle pour les chercheurs, qui ont parfois tendance, notamment au BEP, à se focaliser sur l'usage des actes de l'appareil de sécurité au détriment d'autres types de sources.

B) Les interférences entre l'historique et le judiciaire

« L'IPN comprend encore deux autres branches: la branche des enquêtes, qui s'occupe de la poursuite des crimes nazis, soviétiques, communistes, et la branche de la lustration, qui s'occupe de la lustration; ces deux là n'existent pas dans les autres pays: il n'y a pas d'autre situation comparable à celle de l'IPN où travaillent deux cent procureurs » (entretien n°5; historien, poste de direction à l'oddzial de Varsovie)

La Commission pour la poursuite des crimes contre la nation polonaise (que nous appellerons simplement « la Commission ») effectue un travail radicalement différent de celui du BEP puisque son activité se déroule sur le terrain judiciaire. Sa présence au sein de l'IPN constitue une singularité étonnante puisque d'autres institutions mémorielles, telles que le Gauck ou l'Institut pour l'étude des régimes totalitaires, ne disposent pas d'attributions similaires. Parmi les quatre branches de l'IPN, la Commission est la seule à avoir une existence antérieure à la création de l'Institut. Elle est l'héritière de la « Commission pour la poursuite des crimes allemands en Pologne », structure fondée après la seconde guerre mondiale pour enquêter sur les crimes nazis¹³⁵. Après 1989, ses prérogatives ont été élargies aux « crimes staliniens », c'est à dire aux crimes commis en Pologne, ou contre des citoyens polonais en URSS, avant 1956. Intégrée par la suite à l'IPN, ses compétences ont été une nouvelle fois étendues pour englober aussi bien les crimes nazis que les communistes, commis de 1939 à 1989¹³⁶.

Bien que ses effectifs soient les plus faibles de l'IPN¹³⁷, la Commission n'emploie pas moins de 104 procureurs en 2009, dont huit employés à la Centrale et 96 répartis dans les onze agences régionales (*oddzialy*)¹³⁸. Les statistiques de l'IPN indiquent que chaque procureur était en charge, en moyenne, de 24,1 enquêtes en 2009. Si 1118 procédures ont été closes la même année (716

135 A. Bensussan, D. Dakowska, N. Beaupré, « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne: essai de comparaison », *Genèses* 52, septembre 2003, p. 16.

136 A. Paczkowski, « Les archives de l'appareil de sécurité de la République populaire de Pologne en tant que source », *op.cit.* p. 75.

137 174,5 « postes budgétaires » cf. *Informacja o dzialalnosci IPN 1 stycznia 2009 r. - 31 grudnia 2009 r.*, p.179.

138 *Informacja o dzialalnosci IPN 1 stycznia 2009 r. - 31 grudnia 2009 r.*, Varsovie, IPN, p. 30-31.

concernant des crimes communistes, 368 des crimes nazis et 34 des crimes de guerre divers), 5200 affaires sont toujours en cours de traitement par la Commission. Les enquêtes menées par l'organe judiciaire de l'IPN concernent aussi bien des crimes commis à l'encontre d'un individu – comme l'assassinat du prêtre catholique Jerzy Popieluszko par la SB en 1984 – que des crimes collectifs tels que celui commis à Katyn en 1940.

La cohabitation au sein de la même institution de procureurs en charge d'instruire les crimes du passé et d'historiens effectuant un travail scientifique n'est pas sans poser de problèmes. François Hartog et Jacques Revel soulignaient déjà les « nettes interférences » entre l'histoire et le judiciaire au sujet de l'histoire du temps présent, dans le cadres de procès mais également à propos des lois mémorielles¹³⁹. Bien que les contacts entre les chercheurs du BEP et les procureurs de la Commission soient dans les faits très réduits voire inexistant, de nombreux historiens vivent mal ce mélange des genres qui rejaillit selon eux sur l'image de l'IPN.

« C'est un mélange de politique et de sciences; la science c'est disons les historiens et les archivistes, et la politique c'est les procureurs et la lustration; [...] c'est toujours une tension; dans une institution vous avez cet objectif contradictoire, objectif politique et objectif scientifique... [...] ces deux départements politiques impliquent cette image négative de l'IPN... heureusement nous [les historiens] ne sommes pas contrôlés par les procureurs ou lustrateurs; j'ai même jamais vu un procureur de l'IPN ou une personne de la lustration ». (entretien n°2, historien OBEP Varsovie)

Chez cet enquêté, l'activité judiciaire de l'IPN est jugée « politique » et par conséquent disqualifiée par le scientifique qu'il entend incarner. Comme d'autres enquêtés attachés à la valeur scientifique de leur travail, il se prononce en faveur d'une « académisation » de l'Institut, qui sépare le BEP des branches jugées « politiques », c'est à dire les branches judiciaires. Bien que le BEP, la Commission et le Bureau de la lustration travaillent séparément les uns des autres, tous travaillent sur la même période historique, à partir des mêmes matériaux – les archives de l'Institut –, mais avec des méthodes et à des fins différentes. Ces deux types de traitement du passé – judiciaire et historique – entrent en contradiction selon une partie des chercheurs du BEP, qui regrettent que certains de leurs collègues aient adopté le langage de la justice.

« Vous savez qu'en tant que scientifique on peut écrire « peut-être », « vraisemblablement », « probablement », « plutôt », « il me semble », « je crois », « je considère »... nos textes en sont pleins... dans aucun pays on ne peut prononcer un verdict [du genre] « X est probablement coupable et il devrait vraisemblablement prendre entre deux et quatre ans »; tout le monde rigolerait et dirait que c'est complètement incompréhensible » (entretien n°5; historien, fonctions de direction à l'*oddzial* de Varsovie)

L'historien souligne ici l'incompatibilité entre la méthode scientifique, analytique et distanciée, qui se fixe pour objectif la quête du savoir, et les conclusions d'une enquête judiciaire, qui a besoin de preuves solides et indiscutables pour prononcer un jugement qui emporte des

139 François Hartog et Jacques Revel, « Note de conjoncture historiographique », in F. Hartog et J. Revel (dir.), *Les usages politiques du passé*, Paris, éditions de l'EHESS, 2001, p. 23.

conséquences concrètes pour les individus concernés. Cette contradiction dans le traitement d'un même fait par le juge et l'historien a déjà été discutée avec pertinence par Yan Thomas lorsqu'il évoque ses souvenirs du procès Papon¹⁴⁰. Si à l'époque, les historiens français s'interrogeaient sur la place de l'expertise historique au tribunal, le problème se pose différemment aux historiens de l'IPN, pour qui il s'agit moins de fournir une expertise dans le cadre d'une instruction que de mener à bien un travail scientifique tout en sachant que la recherche produite est susceptible d'être réutilisée ensuite à des fins judiciaires.

« c'était en 2001 ou 2002, nous devions discuter avec un ancien fonctionnaire de la MO [Milicja Obywatelska – Milice citoyenne] qui avait été envoyé à Radom en juin 1976 pour y pacifier la révolte ouvrière; nous avons quelques contacts du côté des manifestants mais nous ne connaissons personne de l'autre côté; à ce moment là cet homme a déclaré qu'il nous répondrait, qu'il était d'accord pour qu'on l'enregistre, etc... mais il nous a dit qu'il ne voulait pas que son témoignage le place lui ou ses collègues dans une situation où il risquerait de rencontrer un procureur; vous savez on ne pouvait pas donner une telle garantie, parce que lorsque nous aurions publié le livre, tout le monde pourrait le lire... et si par la suite un procureur voulait [engager des poursuites], nous ne pouvions évidemment pas en être tenus pour responsables; il [l'ancien officier de la MO] a dit ok, mais messieurs vous n'irez pas le dire [au procureur]; bien sûr qu'on n'allait pas courir chez le procureur dire « regardez! » [...] si nous avons été procureurs il aurait sûrement parlé différemment avec nous. » (entretien n°5)

Cet extrait d'entretien illustre le type de difficulté auquel peuvent être confrontés les historiens de l'IPN dans leur travail, victimes de l'ambiguïté intrinsèque de l'Institut, chargé à la fois de produire du savoir sur le passé et d'en solder les comptes. Il peut être plus difficile pour un historien de l'IPN de négocier un entretien avec un témoin du passé que pour un historien universitaire sur qui des soupçons de collusion avec un procureur risquent moins de se porter. La difficulté soulignée ici est toutefois davantage de l'ordre du symbolique que du réel, dans la mesure où il n'existe pas à notre connaissance d'affaire dans laquelle il y aurait eu de véritable « interférence » entre l'historique et le judiciaire au sein de l'IPN. Les historiens sont cependant globalement critiques vis à vis de la cohabitation avec les procureurs. La tendance à la judiciarisation du passé atteint parfois des sommets d'absurdité pour le scientifique, qui a du mal à concevoir que l'on mène une enquête judiciaire sur un crime comme celui de Katyn, dont les protagonistes sont aujourd'hui disparus.

« On sait que ceux qui ont tiré sur les officier polonais ne vivent plus depuis longtemps; ceux qui leur en ont donné l'ordre ne vivent plus depuis plus longtemps encore... dans le cadre de la justice on ne peut punir que les vivants, il n'y a pas à discuter; dans un pays normal et sensé on ne condamne que les gens vivants [...] On pourrait faire le procès d'Hitler mais ce serait ridicule pas vrai? [...] alors je me demande par quel diable nous menons une enquête [judiciaire] sur Katyn; » (entretien n°5)

Le jugement porté par l'historien sur le travail des procureurs relève ici d'une différence de conception quant à la manière de traiter le passé. Le même enquêté admet cependant dans l'entretien que les documents regroupés dans le cadre des enquêtes menées par la Commission n'ont pas qu'un

140 Yan Thomas, « La vérité, le temps, le juge et l'historien », *Le Débat* n°102, novembre-décembre 1998, p.17-36. On pourra d'une manière générale se reporter aux autres contributions à ce numéro consacré à la « vérité judiciaire » et à la « vérité historique », ainsi qu'à Henry Rousso, *La hantise du passé*, entretien avec Philippe Petit, Paris, Textuel, 1998.

but purement judiciaire, mais peuvent constituer une ressource précieuse pour le travail de l'historien, qui concède que dans ce cas, ladite Commission « a du sens ». Le fait qu'historiens et procureurs utilisent le même fonds d'archives à l'IPN peut cependant être source de conflits « techniques » quant à l'accès aux sources, le judiciaire ayant la priorité sur l'historique.

« je ne suis jamais entré en conflit avec un procureur et je n'ai pas entendu qu'il y ait eu ce genre de situation; s'il y a conflit c'est souvent technique [...] les procureurs ont la priorité [...] c'est un problème technique; si quelqu'un mène des recherches scientifiques et demande plusieurs dossiers qu'il aimerait consulter, ça, ça et ça, et que la réponse est qu'en ce moment, ces dossiers sont entre les mains de tel procureur, et donc utilisés dans le cadre d'une enquête, alors ce document est indisponible pour un certain temps; la question c'est « pour combien de temps? »; vous savez, dans le cadre d'un procès on ne peut pas dire combien de temps cela va durer, mais c'est plutôt des années que des mois et alors évidemment les collègues du BEP peuvent montrer les crocs » (entretien n°5)

A côté de la Commission pour la poursuite des crimes contre la nation polonaise, le Bureau de la lustration complète la panoplie judiciaire de l'IPN, qui cumule ainsi toutes les fonctions nécessaires à un traitement complet du passé. Tout comme la Commission, le BL fonctionne de manière autonome des autres branches de l'Institut et ses activités suscitent la méfiance de certains historiens qui, bien que généralement favorables à la lustration, dénoncent le « syndrome de l'agent » qu'ils observent chez certains de leurs collègues chercheurs du BEP. (entretien n°5).

Bien qu'il n'existe pas, formellement, de travail en commun entre le BEP et les deux branches judiciaires, les travaux du premier sont théoriquement exploitables par les seconds, qui peuvent y puiser des éléments pour leurs enquêtes – comme ils le feraient avec tout autre travail historique. Toutefois, dans le cadre de l'IPN, la direction de l'Institut peut être soucieuse de sa mission de justice au moment d'élaborer le programme de recherche du BEP, et donc définir celui-ci de manière à ce que les priorités de recherche recouvrent les thèmes qui font l'objet de l'attention des procureurs.

« Les années 70 et 80 étaient une priorité certaine pour notre équipe [l'équipe Kurtyka]; pour plusieurs raisons [...]; la première c'est que ces recherches faciliteraient la poursuite des criminels par l'autre branche de l'IPN; la poursuite des criminels des années 40 ou 50 est sans doute moins effective puisque ces personnes sont mortes ou bien sont dans un état de vieillesse si avancé que personne ne songerait à les mettre en prison [...] si cette justice doit se faire elle pourra s'exercer à l'encontre des criminels des années 70 et 80;

VB: Donc il y a aussi cette mission de l'IPN, il faut punir;

C'est une autre branche qui s'en occupe, moi je parle des programmes de recherche, mais évidemment les résultats de ces recherches peuvent être utiles à d'autres structures; il y a une certaine coopération essentielle entre les branches; » (entretien n°8; historien, poste de direction au BEP au cours de la seconde cadence)

Si l'enquête affirme parler au nom de la recherche, il n'en demeure pas moins qu'il explique aussi en quoi le programme de recherche du BEP peut être pensé en accointance avec la volonté de solder les comptes du passé. Ainsi la nouvelle équipe arrivée à la tête de l'IPN après 2005, dans un contexte de renforcement de la rhétorique de décommunisation, a pris en compte les applications

judiciaires possibles des recherches menées à l'Institut. Cet exemple montre que la définition du programme de recherche dépend largement des priorités de l'équipe dirigeante. En choisissant de focaliser les recherches sur les vingt dernières années de la PRL – qui, il est vrai, sont parmi les moins étudiées dans le cas polonais – la direction de l'IPN d'alors n'entendait pas seulement combler un vide scientifique, mais bien contribuer à la judiciarisation du passé. Elle prenait ainsi le risque de faire éclater des scandales du type de celui qui a concerné Lech Walesa, l'élite politique polonaise actuelle ayant commencé à militer au cours des dernières années d'existence de la PRL. La volonté de poursuivre les criminels du passé peut paraître surprenante dans la bouche d'un historien. Elle montre qu'à l'IPN, certains historiens s'accommodent parfaitement de la double mission de l'Institut.

La collaboration entre les branches scientifique et judiciaires existe également du point de vue de l'édition, le BEP prenant en charge la publication d'ouvrages écrits par des collègues officiant dans les autres branches. Or certains de ces ouvrages, bien qu'estampillés « IPN » et possédant dès lors une certaine légitimité sur le marché de l'édition historique, peuvent présenter d'importantes lacunes en termes de méthode scientifique. C'est le cas du livre à charge publié par Slawomir Cenckiewicz et Piotr Gontarczyk à propos des rapports entre Lech Walesa et la SB¹⁴¹. Le tollé suscité par cette publication a été peu apprécié par de nombreux enquêtés, qui regrettent que l'image de l'Institut ait été écornée alors même que l'un des auteurs (Gontarczyk) n'est pas historien et travaille au Bureau de la lustration¹⁴².

« on a discuté de ça [entre collègues], on disait que c'était une mauvaise décision parce que c'est contre l'image... c'est contre nous en fait, ça nous touche personnellement par les attaques des critiques de ce livre; [...] c'est vrai que cette relation entre Wałęsa et la SB était pas très claire, il y a une certaine forme de collaboration temporaire, les documents le prouvent, mais le livre n'est pas objectif, il est subjectif, c'est un acte d'accusation... donc c'est pas une falsification, c'est un produit réel, mais l'objectif n'est pas de faire une monographie historique; » (entretien n°2; historien, OBEP Varsovie)

Loin de fonctionner comme un ensemble homogène, l'IPN ressemble d'avantage à une « fédération de branches » (Entretien n°12), qui entretiennent entre elles peu de relations. Nombreux sont cependant les enquêtés qui jugent le cumul des fonctions scientifique et judiciaire au sein de l'IPN « étrange » et même « coûteuse » en termes d'image (entretien n°12). L'Institut n'est donc pas un monolithe, et il serait erroné de penser que ses quatre branches fonctionnent de manière concertée. Si une certaine coordination existe du fait de la direction unique, réunie autour de *Prezes* [Président] de l'institution, chaque branche fonctionne de manière relativement autonome de l'ensemble – à l'exception du BUiAD et du BEP, qui entretiennent des contacts privilégiés dans les activités de recherche. La confusion des genres est source de tensions latentes.

141 Slawomir Cenckiewicz et Piotr Gontarczyk, *SB a Lech Walesa. Przyczynek do biografii* (« La SB et Lech Walesa. Arguments pour une biographie »), Varsovie, IPN, 2008.

142 Slawomir Cienkiewicz est quand à lui historien et a travaillé à l'oddzial de Gdansk avant d'intégrer le BUiAD.

2. Une organisation géographique décentralisée?

A) Les apparences d'une décentralisation

La structure en quatre branches que nous venons de décrire est reproduite à l'identique au sein des onze *oddzialy* [agences] de l'IPN. La loi du 18 décembre 1998 (qui crée l'IPN) prévoit en effet que des agences locales soient créées dans les villes qui accueillent une cour d'appel¹⁴³. Les directeurs des *oddzialy* sont nommés par le *Prezes*, qui peut également les révoquer. Les *oddzialy* contribuent de manière significative à l'activité des quatre branches. Leurs effectifs représentent une moyenne d'environ 150 personnes par *oddzial*, un peu moins à l'*oddzial* de Varsovie (110)¹⁴⁴. Ils éditent en outre environ un tiers du total des publications de l'Institut selon les chiffres du catalogue de 2008¹⁴⁵.

Leur apport est significatif au niveau du BEP, les expositions de l'IPN ayant vocation à voyager à travers le pays. Les chercheurs employés dans les *oddzialy* sont en outre engagés dans la réalisation des programmes de recherche *ogolnopolskie*, c'est à dire menés à l'échelle nationale, ainsi que dans des programmes *oddzialowe*, à l'échelle locale. Les *oddzialy*, qui disposent de leurs propres archives, sont ainsi en mesure de contribuer à l'histoire locale, mais aussi d'enrichir l'historiographie nationale à partir d'études de cas précises. Il s'agit là de la principale qualité de la structure régionale aux yeux des historiens. Un autre enquêté (entretien n°7), reconnaît ainsi que les *oddzialy* constituent l'une des qualités de la structure de l'IPN, chacun ayant ses propres projets et proposant une historiographie locale, ce qui permet d'éviter que l'histoire écrite à l'IPN ne soit

143 Les onze *oddzial* sont implantés dans les villes suivantes : Bialystok, Gdansk, Katowice, Cracovie, Lublin, Lodz, Poznan, Rzeszow, Szczecin, Varsovie, Wrocław.

144 Je remercie le professeur Jerzy Eisler pour m'avoir transmis ces informations.

145 *Kataloge publikacji IPN 2000-2008*, Varsovie, IPN, 2008.

centrée sur Varsovie. A ce titre, cet historien mettait en avant l'Atlas de la résistance clandestine polonaise, réalisé grâce au concours des onze *oddziały* de l'Institut¹⁴⁶. Outre ces avantages en termes d'accroissement des connaissances, un autre chercheur met en avant le fait que les *oddziały* constituent de véritables « vitrines » de l'Institut, et offrent un large accès à la culture historique.

« [grâce aux oddziały] il y a un important travail culturel; ils organisent différentes expositions dans les petites villes; on entend parfois à la télévision que l'IPN organise une exposition dans tel ou tel village; il n'y a pas que Varsovie; [...] ces oddziały disposent d'ailleurs de très beaux bâtiments, plus beaux qu'à Varsovie; à Varsovie l'IPN c'est une grande institution parmi d'autres; parfois les oddziały dans les Voïvodies¹⁴⁷ reçoivent de véritables palais! L'ancienne ambassade d'Union soviétique à Szczecin, une villa à Wieliczka... ce sont de jolis bâtiments; [...] ces oddziały sont une marque de prestige pour les villes qui les accueillent » (entretien n°4; historien, BEP centrale)

L'*oddzial* de Varsovie constitue cependant une spécificité, du fait de la présence de la Centrale dans la capitale. Il a longtemps été privé de budget propre et ne dispose pas de son propre fonds d'archives (entretien n°5).

Les entretiens permettent de se faire une idée de la coopération scientifique entre la centrale et les OBEP [BEP locaux, « O » signifiant ici *oddzialowy*]. La plupart des projets de recherche étant menés au niveau national, une certaine coordination entre les historiens de la centrale et les historiens employés en province est nécessaire. Les contacts sont réels bien qu'épisodiques, et plutôt informels, basés sur un réseau d'inter-connaissance.

« VB: [...] est-ce qu'il vous arrive de travailler avec d'autres oddziały, est-ce qu'il y a des projets en commun parfois? »

C'est différent; il y a le projet central qui engage tous les oddziały et parfois, dans ce contexte là, les oddziały travaillent ensemble, mais plutôt dans la réalisation de ce projet central; [...] il y a deux semaines j'étais à Lublin, à l'oddzial de Lublin, pour faire une présentation concernant l'année 1989... donc il y a une certaine forme de relations, de connaissances, parfois on s'invite pour faire [des conférences]; les oddziały organisent des conférences, pour lesquelles ils invitent des gens de tous les oddziały et aussi hors de l'IPN, donc il y a une certaine forme de coopération, mais c'est plutôt dans le cadre soit des projets centraux, soit à la base des connaissances, pas privées mais professionnelles, on connaît certaines personnes » (entretien n°2; historien, OBEP Varsovie)

« VB: Comment sont les relations entre les oddziały? Il existe une forme de coopération? »

Oui, mais elle se fait plutôt de manière informelle; le directeur du BEP n'est pas le chef des chercheurs des oddziały, c'est une autre structure, ils ont leur propre chef; » (entretien n°15; doctorante en histoire, BEP centrale)

Le fonctionnement global de l'IPN incite en outre à une certaine compétition entre les *oddziały*, leur production étant comptée et comparée au moyen d'un système de points, qui recense notamment le nombre de publications des agences locales (entretien n°2). L'évaluation du travail des agences locales par la centrale peut être source de rivalités entre les *oddziały*. Il s'agit cependant de rivalités latentes, de concurrence entre fonctionnaires appartenant à un même ensemble. Aucun

146 Rafal Wnuk, Slawomir Poleszak, Agnieszka Jaczynska (dir.), Magdalena Sladecka, *Atlas polskiego podziemia niepodleglosciowego 1944-1956* [Atlas de la résistance indépendante polonaise 1944-1956], Varsovie, IPN, 2007.

147 Divisions administratives correspondant au niveau régional.

enquête n'a fait état de conflits véritables entre les *oddzialy*, ou bien entre les *oddzialy* et la centrale. En revanche, la décentralisation de la structure institutionnelle a abouti à une certaine spécialisation thématique des agences locales. Certaines d'entre elles mettent ainsi l'accent sur les sujets qui présentent un intérêt important au niveau local. C'est le cas de Gdansk et Szczecin avec Solidarité ou encore de Rzeszow et Lublin sur les relations polono-ukrainiennes. Mais la spécialisation peut également être le fait des préférences scientifiques des directions locales ou des groupes de chercheurs. C'est ainsi que l'*oddzial* de Katowice a acquis une certaine expertise dans le domaine de la résistance de l'Eglise (entretien n°9). Ainsi la décentralisation de l'institution permet-elle la délocalisation de certaines recherches. La reproduction à l'identique de la structure de la centrale au niveau local met à la disposition des chercheurs les archives nécessaires à l'écriture d'une histoire régionale.

Au-delà de la spécialisation thématique, les directions des *oddzialy* peuvent se différencier politiquement de la centrale:

« VB: Et est-ce que certains *oddzialy* ont une spécialisation sur certains sujets, ou une certaine réputation? Peut-être que certains ont la réputation d'avoir une certaine couleur politique?

[...] ça dépend des dirigeants de ces *oddzialy* et ça change rapidement donc...

VB: Et ces gens sont désignés par la centrale?

Par la centrale oui, oui donc... on dit que Cracovie est trop... c'est le milieu du président de l'IPN, Kurtyka vient de Cracovie; [...] le directeur de l'*oddzial* de Varsovie, le professeur Eisler, est plutôt libéral ou centriste, ou même... [par rapport] à la moyenne de l'IPN il est même plutôt à gauche, disons ça comme ça; les autres... non, je ne vois pas un profil idéologique spécifique... » (entretien n°3; historien, OBEP Varsovie)

Si ces différences sont assumées, elles ne conduisent cependant pas à des conflits ouverts entre la centrale et les *oddzialy*. Les différences de point de vue sont avant tout le fait des individus et ne viennent pas perturber le bon fonctionnement de l'IPN.

« Ce n'est pas un secret que par exemple Janusz Kurtyka et moi nous voyons les choses différemment; [...] j'essaye d'être loyal, je ne dis jamais rien contre lui publiquement, pas plus que contre l'Institut; mais si nous discutons au niveau disons scientifique, il est évident qu'il y a des différences » (entretien n°5; historien, fonctions de direction à l'*oddzial* de Varsovie)

La structure décentralisée permet enfin de mettre en évidence les trajectoires d'individus qui, ayant intégré une antenne locale de l'IPN, rejoignent la centrale à la faveur des liens personnels qu'ils entretiennent avec des membres de la direction de l'Institut. La mobilité semble être d'abord le résultat des changements à la tête de l'Institut. Ainsi Lukasz Kaminski, de l'*oddzial* de Wroclaw, fut-il appelé pour prendre la direction du BEP à la faveur du remplacement de l'équipe Kieres (2000-2005) par l'équipe Kurtyka. Les directeurs des quatre branches ainsi que des *oddzialy* étant nommés par le *Prezes*, ce sont les relations inter-personnelles et professionnelles qui déterminent les départs

et les arrivées.

B) Le relatif degré d'autonomie des agences locales

La principale question qui se pose au sujet de la structure décentralisée de l'IPN est celle de l'autonomie réelle des *oddzialy*. Constituent-ils de véritables structures autonomes dans leurs choix ou bien de simples relais locaux de la centrale, qui leur transmet ses instructions? En pratique, il semble que ce soit la deuxième hypothèse qui soit la valide. Il faut toutefois se replacer dans la perspective de la décennie de fonctionnement de l'Institut pour appréhender correctement cette question. Il ressort des entretiens qu'au cours de la première cadence¹⁴⁸, lorsque Leon Kieres dirigeait l'IPN, c'est au niveau central que se prenait l'essentiel des décisions. Les instructions venaient de la centrale et les *oddzialy* les exécutaient. La situation change après 2005 et les agences locales gagnent en indépendance, notamment au plan financier puisqu'ils disposent aujourd'hui de leur propre budget. Comment expliquer que l'on soit passé d'une centralisation presque absolue à une politique de relative décentralisation? On peut penser que Janusz Kurtyka, qui accède à la fonction de *Prezes* en 2005, a souhaité rationaliser le fonctionnement des *oddzialy* à partir de son expérience professionnelle d'ancien directeur de l'*oddzial* de Cracovie. Un enquêté avance une autre explication.

« L'échelle a changé, le budget était plus important; on ne pouvait pas continuer à tout diriger depuis Varsovie; aujourd'hui l'IPN c'est 2000 personnes; d'un point de vue pragmatique c'est le plus rationnel, il me semble; » (entretien n°4; historien, BEP centrale)

Ainsi c'est la croissance importante de l'Institut qui aurait rendu nécessaire la décentralisation de sa structure. Il est vrai qu'après 2005, l'IPN a profité à plein de la politique historique des frères Kaczynski, son budget augmentant de plus de 50% entre 2005 et 2006 et continuant d'augmenter au cours des années suivantes¹⁴⁹. Rappelons également que le Bureau de la lustration fut ajouté aux trois premières branches en 2006.

Le gain d'autonomie des *oddzialy* est cependant relativiser puisque leur budget doit être validé par le *Prezes* – ce qui n'est peut-être qu'une formalité. En outre, certains domaines clés pour les chercheurs relèvent toujours de la direction centrale, ainsi que l'explique un enquêté à partir de l'exemple des séjours à l'étranger.

« Le Prezes s'est réservé un certain nombre de choses, par exemple, et ça concerne tous les oddzialy, la question des délégations à l'étranger; c'est-à-dire que si quelqu'un doit aller représenter l'IPN à l'étranger le Prezes doit

148 Nous avons choisi de traduire littéralement le terme *kadencja* plutôt que d'utiliser le mot « mandat ». Si le terme renvoie au mandat des *Prezes*, les fonctions de direction sont assumées par une équipe de conseillers et de directeurs (notamment au niveau du BEP) renouvelée à chaque fois. Le terme « cadence » nous est ainsi apparu plus neutre, celui de mandat risquant de véhiculer l'idée que le *Prezes* « gouverne » seul l'Institut.

149 *Informacja o działalności IPN styczenia 2006 r. - grudnia 2006 r.*, Varsovie, IPN, 2006.

co-signer un accord de départ en délégation; en l'occurrence dans le cas de l'oddzial de Varsovie ça arrive assez souvent parce que nous montrons assez souvent nos expositions à l'étranger » (entretien n°5; historien, poste de direction à l'oddzial de Varsovie)

Du point de vue de leur activité proprement dite, les *oddzialy* sont néanmoins plus autonomes qu'ils ne l'étaient auparavant, du moins en théorie. Outre leur autonomie budgétaire, ils disposent aujourd'hui de leur propre édition et ne sont plus formellement soumis aux directives de la centrale.

« [...] à l'époque de Kieres le directeur du BEP dirigeait à la fois le BEP, mais aussi les chercheurs des oddzialy; vous comprenez, ça voulait dire qu'il pouvait téléphoner à Wrocław et dire de faire ça, ça et ça; aujourd'hui ça ne se passe plus comme ça; personne dans les OBEP ne dépend de la direction du BEP » (entretien n°4; historien, BEP Centrale)

Cette situation peut poser problème du point de vue de l'organisation générale de l'Institut, ainsi que l'exprime un responsable du BEP.

« [...] par exemple moi en tant que responsable du BEP je voudrais que les chercheurs des oddzialy fassent quelque chose et l'ambition du directeur local... enfin ambition ce n'est peut-être pas le bon terme, mais disons que les besoins locaux sont différents... mais cependant il n'y a jamais de conflit [...] le problème c'est de savoir s'il faut s'occuper plus de ceci ou de cela; nous ne sommes ni une fédération d'oddzialy autonomes ni une institution centralisée, c'est un entre-deux;

VB: Mais les oddzialy doivent s'occuper des projets de la Centrale; il n'y a pas de conflit à ce niveau là?

Oui; il y a effectivement conflit à ce niveau là parce qu'il y a trop peu de monde pour s'occuper de tout, le problème c'est de savoir s'il faut s'occuper davantage des projets centraux ou bien des projets locaux; » (entretien n°9; historien, poste de responsabilité au BEP)

De fait, l'autonomie théorique des *oddzialy* trouve ses limites dans le fait que les projets de recherche de la centrale ont la priorité et doivent être traités. Or, la seconde cadence a été marquée par un important accroissement des recherches effectuées par l'IPN. Par conséquent, les responsables des OBEP, qui font face à une importante quantité de travail imposée par la centrale, doivent faire face aux priorités du moment et peuvent difficilement envisager d'élaborer leurs propres programmes de recherche, le temps manquant pour les réaliser.

« il y a des programmes préparés par l'oddzial de Varsovie, des programmes propres, ils sont évidemment acceptés par la centrale et réalisés; [...] et il y a des programmes préparés par la centrale, par le BEP; ces programmes sont nationaux; [...] les pires ce sont justement ceux que nous appelons des wrzutki¹⁵⁰ du Prezes, parce que quelqu'un est venu dire que l'anniversaire de Katyn approche, alors il faut publier un album sur Katyn pour dans deux mois... [...]

VB: Et le Prezes décide seul de ce programme ou bien vous pouvez, en tant que responsable de l'oddzial, proposer certains thèmes?

Oui, mais en ce moment vous savez ce que je propose c'est plutôt d'en enlever que d'en ajouter; je ne propose plus rien de nouveau depuis plusieurs années; nous en avons facilement pour deux ou trois ans de travail avec ce qui est déjà prévu; » (entretien n°5; historien, poste de responsabilité à l'oddzial de Varsovie)

150 Ce terme, intraduisible, est dérivé du verbe *wrzucic* (jeter). L'expression *wrzutki* traduit l'idée que le *Prezes* impose régulièrement des thèmes de recherche à la dernière minute, qui doivent être réalisés dans des délais très courts et qui viennent s'ajouter à un programme déjà chargé. A défaut, on pourrait traduire ce terme par « lubie ».

Ce témoignage monte bien qu'en ce qui concerne les recherches historiques, l'élaboration d'un programme central qui doit de toute façon être réalisé dans les délais impartis rend pratiquement inexistante l'autonomie des *oddzialy* du point de vue du programme de recherche, étant donné la charge de travail prévue par le programme national¹⁵¹. Par conséquent, les projets régionaux véritablement autonomes sont réduits à une portion congrue et relégués au second plan. Il est significatif de constater que les programmes de recherche présentés par chaque *oddzial* reprennent tous en première page les projets définis par la centrale. Les projets locaux, généralement moins étoffés, n'apparaissent qu'en seconde position.

Les observations développées ici ne concernent que les fonctions de recherche et d'éducation de l'IPN (c'est-à-dire le BEP et les OBEP). On ne saurait donc en tirer des conclusions sur les autres secteurs d'activité de l'Institut. Le matériau recueilli permet néanmoins de montrer que la structure de l'IPN, si elle est formellement décentralisée, n'en demeure pas moins hiérarchisée. Bien que les *oddzialy* jouissent d'un degré d'autonomie certain, au plan budgétaire notamment, leur activité est largement conditionnée par les directives de la centrale. Ainsi, la décentralisation s'explique davantage par la nécessité de rationaliser le fonctionnement global de la structure que par une réelle volonté de voir les *oddzialy* travailler de manière autonome. Dans les faits, l'obligation de réaliser les programmes de recherche centraux réduit considérablement la marge de manœuvre des agences locales, lesquelles ne peuvent se consacrer à des projets régionaux que lorsque les moyens humains et l'agenda le permettent. La section suivante montre que c'est la direction centrale de l'Institut qui joue le rôle majeur dans la définition de la politique scientifique de l'IPN.

Section III : L'apologie de l'histoire : la politique scientifique de l'IPN

Cette section s'intéresse à la production scientifique de l'IPN, à partir du travail de terrain que nous avons réalisé auprès des fonctionnaires du BEP. Ne travaillent au BEP qu'un peu moins de 300 personnes, soit 13,4% du total des employés de l'Institut. Le BEP est néanmoins le lieu de la production du récit historique, l'endroit où est produite une historiographie qui passe pour « officielle » dans l'espace public polonais. En dix ans d'existence, l'Institut polonais est devenu un acteur majeur sur le marché de l'édition historique, surclassant les universités et l'académie

¹⁵¹ Les projets centraux n'ont cependant pas formellement la priorité sur les projets régionaux, tous devant être réalisés « en même temps ». Un programme central chargé incite cependant les directions locales à ne pas trop en rajouter.

polonaise des sciences (PAN). Sa production regroupe un large éventail de publications destinées aux scientifiques ainsi qu'au grand public, et un grand nombre de matériel éducatif est mis à la disposition des enseignants à tous les niveaux du système scolaire. Il est essentiel de restituer le processus d'élaboration du programme de recherche du BEP, c'est à dire des projets centraux définis pour plusieurs années. Le programme de recherche étant défini en haut lieu, c'est à dire par l'équipe dirigeante de l'Institut, on constate que le contenu d'un programme dépend avant tout de la manière dont les membres de cette équipe conçoivent leur rôle. La notion de « rôle » est ici entendue au sens défini par Jacques Lagroye, c'est-à-dire « l'ensemble des comportements qui sont liés à la position [occupée] et qui permettent de faire exister cette position, de la consolider et, surtout, de la rendre sensible aux autres »¹⁵². Après une comparaison entre les programmes de recherche établis au cours des deux cadences qui se sont succédées à la tête de l'IPN, un point sera effectué sur les travaux issus du BEP, leur rôle éducatif, ainsi que les critiques qu'ils ont pu soulever.

1. L'élaboration du programme de recherche du BEP : enjeux scientifiques et politiques

Elaboré par la direction de l'Institut, le programme de recherche du BEP constitue un cadre contraignant qui définit le travail des chercheurs. Ces derniers se voient confier un certain nombre de projets déterminés par le programme, mais qui peuvent également être imposés directement par les *Prezes* – une pratique courante au cours de la seconde cadence –, ou bien s'imposer d'eux-mêmes lorsqu'ils suscitent une pression politique et sociale particulière, comme ce fut le cas avec la publication des deux ouvrages de Jan T. Gross¹⁵³.

A) L'élaboration du programme de recherche du BEP et son évolution

Un programme venu « d'en haut »

Le programme de recherche est élaboré par la direction de l'Institut, et plus précisément par la direction du BEP. Le *Kolegium*, organe collégial qui joue le rôle d'un comité des sages, donne son

152 Jacques Lagroye (entretien), « On ne subit pas son rôle », *Politix*, 1997, vol. 10, n°38, p.7-17.

153 Jan Tomasz Gross, *Neighbors: The Destruction of the Jewish Community in Jedwabne, Poland*. Princeton, Princeton University Press, 2001, et *Fear: Anti-Semitism in Poland after Auschwitz. An Essay in Historical Interpretation*, New York, Random House, 2006.

avis sur ce programme mais ne dispose pas de pouvoir contraignant. Le rôle du *Prezes*, directeur général de l'Institut, est tout à fait différent selon que l'on considère la cadence de Leon Kieres, qui fut le premier à occuper ce poste, ou celle de son successeur Janusz Kurtyka. Le premier programme, défini au début des années 2000 sous l'égide du directeur du BEP Pawel Machcewicz, fut l'œuvre d'un groupe restreint de chercheurs, si l'on en croit un enquêté à l'époque proche du dossier, qui cite les noms de quatre historiens impliqués dans la définition des premiers projets : Pawel Machcewicz (directeur du BEP), Jerzy Eisler (directeur de l'*oddzial* de Varsovie), Antoni Dudek (*naczelnik* [directeur] du département « recherche scientifique » du BEP) et Wladyslaw Bulak (directeur adjoint du BEP). Il s'agit là des historiens les plus expérimentés et les plus avancés dans leur carrière universitaire à l'époque de la création de l'IPN, la grande majorité des historiens alors recrutés par l'Institut affichant une moyenne d'âge très jeune, entre trente et quarante ans. Le même enquêté décrit ainsi le processus de décision du programme de recherche.

« Le mécanisme a toujours été le suivant: les projets étaient préparés par le BEP et le Kolegium donnait son opinion; le Prezes, le Prezes Kieres, n'est jamais intervenu dans l'élaboration de ce programme, il laissait ça au directeur du BEP » (entretien n°11; historien, poste de direction au BEP au cours de la première cadence)

Le schéma initial reposait donc sur une assez grande autonomie du BEP, lequel élaborait son propre programme avant de le soumettre au Kolegium. Ce schéma est cependant modifié au cours de la deuxième cadence, qui voit le nouveau *Prezes*, Janusz Kurtyka, prendre une part importante dans la réflexion sur le programme de recherche.

« Les deux plus importants dans la formulation du programme de recherche, ce sont le directeur du BEP et le Prezes; bien sûr le Kolegium approuve ce programme; mais ici il n'y a jamais eu vraiment de conflit; [...] le directeur du BEP, en relation avec ses collègues évidemment, élabore le projet puis le soumet au Prezes et enfin au Kolegium; [...] comme je le disais il y a deux personnes importantes; le Prezes Kurtyka, qui était historien, s'intéressait évidemment plus à ces questions, alors que Kieres, qui était juriste, s'y intéressait moins par nature; » (entretien n°12; politiste, ancien conseiller de J. Kurtyka)

« [...] pour nos projets principaux la décision suit toujours le schéma suivant : d'abord la direction du BEP, puis le Prezes, puis approbation par le Kolegium » (entretien n°9; historien, poste de direction au BEP)

La deuxième cadence est donc marquée par l'ingérence du *Prezes* dans la définition du programme de recherche, laquelle s'expliquerait par l'intérêt plus important que ce dernier, historien de formation, portait à la recherche. Cette évolution traduit également un style de gouvernement plus personnel et autoritaire avec Janusz Kurtyka, à en croire de nombreux enquêtés. Tout dépend donc de la direction, laquelle joue un rôle d'autant plus important que l'IPN est une administration hiérarchisée. Par conséquent, les supérieurs hiérarchiques peuvent imposer des directions de recherche aux historiens et donc remettre en cause leur autonomie scientifique. A la tête du BEP, les chercheurs ne sont plus seulement des scientifiques, ce sont aussi des directeurs, des chefs de section, disposant d'un pouvoir de contrainte. L'usage qu'ils font de ce pouvoir dépend alors de la

manière dont ils conçoivent leur rôle.

« La science a besoin de pluralisme; [...] mais tout dépend beaucoup de la direction à l'IPN; et c'est une chose fondamentale; le BEP par exemple [...] c'est une administration; il y a un directeur, il y a des fonctionnaires; nous avons tous, à côté de notre titre scientifique - docteur, docteur habilité, professeur, [une fonction administrative]; spécialiste principal, chef, directeur... évidemment à l'université aussi il y a des directeurs d'instituts, un doyen, un recteur... mais ça a seulement un caractère organisationnel; [...] à l'IPN le chef dirige une administration, et ça crée une grande possibilité pour lui d'influencer les recherches; et là ça dépend des gens, pas du mécanisme mais des gens; si le Prezes ou le directeur du BEP cherchent à peser sur les directions de recherche ou s'ils cherchent à fonctionner selon les standards scientifiques; nous [la direction du BEP de la première cadence] on déterminait quels étaient les projets clés, les projets ogólnopolskie [généraux], mais on s'efforçait de ne pas influencer le contenu des livres ou des articles; on a voulu que pour les recensions, la règle soit qu'il y ait à chaque fois une recension extérieure [à l'institut]; [...] mais il y a à l'IPN une dépendance hiérarchique qui n'existe pas à l'université ou à la PAN » (entretien n°11; historien, poste de direction au BEP durant la première cadence)

Ce témoignage d'un historien qui a quitté l'IPN à la fin de la première cadence révèle que l'équipe placée à la tête du BEP entre 2000 et 2006, malgré la structure hiérarchique et bureaucratifiée de l'IPN, s'est attachée à reproduire dans le cadre du BEP un schéma de fonctionnement importé du monde universitaire. Le respect de la déontologie scientifique – l'enquête parle des « standards » scientifiques – a conduit les pionniers du BEP à refuser de s'ingérer dans le contenu même des travaux de recherche et à en garantir la qualité par des procédures de contrôle (recension). A titre de comparaison, on peut confronter les propos rapportés ci-dessus à ceux tenus par un responsable du BEP sous la deuxième cadence.

« Nous sommes des fonctionnaires d'Etat donc nous sommes obligés d'exécuter les missions qui font partie des attributions de l'institution; [...] néanmoins le BEP ne peut pas être dirigé complètement comme une administration ordinaire;

[...]

nous [Janusz Kurtyka et son équipe] avons défini les thèmes que nous considérons comme les plus essentiels du point de vue du nom qui est le nôtre, c'est-à-dire Institut de la mémoire nationale; c'est à dire répondre vraiment à de réels besoins sociaux, éducatifs, des besoins nationaux de mémoire historique; et là chacune des deux cadences a eu des priorités différentes;

[...]

[à propos de l'élaboration du programme de recherche]: il y a une somme de réflexions; c'est évidemment le Prezes qui en porte la responsabilité, avec le directeur du BEP; [...] il y a aussi les projets régionaux, que les directeurs d'oddzial proposent à leurs employés; et puis les individus font leur choix selon leurs compétences, leurs intérêts scientifiques, leurs besoins; ils ont le droit de formuler leurs propositions et elles sont respectées; mais parce que l'Institut est une administration, et que la loi fait reposer la responsabilité sur les épaules du Prezes et de la direction, [...] la direction doit avoir le droit de proposer à ses employés des projets de recherche concrets; » (entretien n°8; historien, poste de direction au BEP au cours de la seconde cadence)

Ces deux anciens responsables du BEP ont donc deux conceptions différentes de leur rôle (au sens de Jacques Lagroye). Dans le premier cas, l'enquête situe son action davantage dans le registre de l'histoire, caractérisée par une « volonté de connaissance d'abord », et non dans le registre du militantisme de la mémoire¹⁵⁴. Dans le second cas au contraire, l'historien se place du point de vue de l'institution et de la logique politique dont elle procède. Selon lui, il est logique que

154 Régine Robin, « Entre histoire et mémoire », in. Bertrand Müller (dir.), *L'histoire entre mémoire et épistémologie. Autour de Paul Ricoeur*, Lausanne, Payot, 2004, p. 41-42. Régine Robin se prononce néanmoins contre une séparation trop stricte entre « histoire » et « mémoire ».

la hiérarchie soit respectée et que ceux qui portent la responsabilité des travaux en définissent les contours. Il se considère comme responsable vis à vis des attributions légales confiées à l'Institut et par conséquent investi d'une « mission » : répondre aux « besoins nationaux » de « mémoire historique ». Cette mission consiste en l'élaboration d'une « mémoire historique » au sens où l'entendent, dans la lignée de Maurice Halbwachs, Sarah Gensburger et Marie-Claire Lavabre, qui la définissent comme la « norme officielle, visant l'homogénéisation des représentations [du passé] ».

On a ici affaire à deux profils d'historiens résolument différents. Bien qu'ils aient tous deux connu une carrière universitaire avant d'intégrer l'IPN, leur rapport au monde académique est sensiblement inversé. Alors que le premier répétera plusieurs fois, au cours de l'entretien, sa volonté de rapprocher l'IPN des milieux académiques, c'est-à-dire des universités et de la PAN, le second évoquera au contraire comme un atout le fait que l'IPN se soit « libéré » de l'influence des universités en recrutant de jeunes historiens.

C'est donc des individus occupant les fonctions de direction que dépend l'élaboration du programme de recherche. La conception que ceux-ci se font de leur rôle est pour beaucoup dans le contenu du programme qu'ils élaborent. Plusieurs enquêtés reprochent ainsi au second président de l'IPN d'avoir ajouté de sa propre initiative un certain nombre de projets scientifiques ou éducatifs en rapport avec les anniversaires et les commémorations, qui sont venus s'ajouter à un agenda déjà bien chargé. Un supplément de travail souvent vécu par les chercheurs comme une obligation mémorielle peut en phase avec leurs aspirations professionnelles (entretien n°5). On touche ici à une problématique essentielle du travail du BEP qui est celle des destinataires. S'il emploie des universitaires et publie des ouvrages scientifiques, le BEP poursuit également un objectif de vulgarisation de l'histoire, à travers des publications dites de « popularisation » et l'organisation d'expositions thématiques. Ces travaux, qui représentent une part importante de l'activité des employés du BEP, sont source de frustration pour les chercheurs les plus proches du pôle universitaire. On retrouve donc la distinction entre histoire et mémoire, l'analyse du passé étant reléguée au second plan lorsqu'il s'agit d'occuper l'espace médiatique et de répondre à une demande sociale en préparant les anniversaires. « La mémoire ne cherche à sauver le passé que pour servir au présent et à l'avenir », disait Jacques Le Goff¹⁵⁵. On se situe beaucoup plus dans le registre de la mémoire et de la commémoration que dans celui de la recherche scientifique au moment de répondre favorablement aux sollicitations d'anciens combattants ou de politiciens pour qui le traitement d'un sujet par l'IPN équivaut à une forme de reconnaissance officielle pour un engagement passé, par exemple.

155 Cité par Tzvetan Todorov en introduction de son ouvrage *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1995.

Cette situation aboutit à une désorganisation du travail des chercheurs, qui regrettent que sous la deuxième cadence, l'organisation de projets-anniversaires ait pris le pas sur les projets de long terme. Plusieurs d'entre eux citent à ce titre d'exemple le soixante dixième anniversaire de Katyn, pour lequel rien n'avait été prévu à l'origine, jusqu'à ce que le *Prezes* décide de lancer un projet coïncidant avec la commémoration de cet événement. Dans ces conditions, les personnages clés de la hiérarchie interne deviennent le *Prezes* et son entourage (cf. notes sur l'entretien n°7, historien, BEP centrale). Néanmoins, une partie des historiens employés à l'IPN, bien souvent ceux pour qui l'expérience de l'université se limite à l'obtention d'un diplôme – qui peut tout de même aller jusqu'au doctorat – semble se satisfaire de cette situation qui voit la mémoire l'emporter sur l'histoire en tant que discipline.

« la clé de ces projets ce sont les anniversaires; ils donnent la possibilité de présenter les choses, à travers des portails internet par exemple; c'est ce qu'on est en train de faire avec Solidarité en ce moment; [...] ce qui détermine le travail ce sont les anniversaires : l'état de guerre, Katyn... il faut regarder le calendrier; » (entretien n°4; historien, BEP centrale)

Le processus d'élaboration du programme de recherche du BEP est donc le fruit d'une concertation au sein de la direction de l'IPN. Par direction de l'IPN, il faut entendre en premier lieu la direction du BEP, soit le petit groupe d'historiens occupant des postes de responsabilité au sein d'une structure hiérarchisée. Le *Prezes* apparaît peu dans ce processus au cours de la première cadence, mais y occupe un rôle déterminant dans la seconde, ce qui semble attester d'une différence dans la conception que se font les acteurs de leur rôle au sein de l'institution. Dans ce système, le *Kolegium* ne dispose d'aucun pouvoir d'initiative et se contente d'émettre un avis – qui, du reste, n'a jamais contredit celui du *Prezes*. Les historiens « ordinaires », qui n'occupent pas de poste à responsabilité au sein du BEP, sont les grands absents de la procédure mais contribuent à donner leur forme finale aux projets de recherche au moment où ils leur sont attribués, un « espace de négociation » restant ouvert au sein du cadre prédéfini (entretien n°2).

D'une cadence à l'autre : le glissement progressif vers l' « UB-ologie »¹⁵⁶

L'examen attentif des programmes de recherche du BEP entre les deux cadences donne à voir un certain nombre d'évolutions. Ne seront traités ici que les projets de recherche *ogólnopolskie*, c'est à dire les projets centraux, établis par la Centrale et exécutés à l'échelle nationale avec la collaboration des OBEP¹⁵⁷. Ne seront donc pas évoqués dans le détail les projets régionaux, menés

156 Terme issu des initiales UB pour *Urząd Bezpieczeństwa* [Office de sécurité] et dont la parenté est attribuée à un historien de l'IPN, Jerzy Eisler. Le terme dénonce la tendance à l'IPN à la focalisation des recherches sur l'histoire de l'appareil de sécurité communiste, cette histoire émergeant comme une nouvelle sous-discipline, au même titre que l'histoire de l'économie ou l'histoire sociale.

157 Bureaux d'éducation publique des *oddział*.

par un ou plusieurs *oddzialy*, lesquels reprennent généralement des orientations similaires à celles des projets *ogolnopolskie*.

Encadré : programmes de recherche de la première cadence

« Procès et emprisonnements politiques 1944-1956 »

« L'état de guerre – perspective après vingt ans »

« L'extermination [zagłada] des Juifs sur les territoires polonais »

« Guerre et occupation 1939-1945 »

« La répression dans les campagnes 1944-89 »

« L'extermination des Juifs sur le sol polonais »

Les projets définis au cours de la première cadence (cf. encadré) concernent les période les plus « dures » de la Pologne populaire, c'est à dire la période stalinienne (1944-1956)¹⁵⁸ et l'état de guerre (décembre 1981-juillet 1983), et mettent l'accent sur les victimes du régime. Le projet « Procès et emprisonnements politiques » sera ainsi éclaté par la suite en deux projets respectivement intitulés « Liste des condamnés à la peine de mort 1944-1956 » et « Conspiration et résistance 1944-1956 », ce dernier comportant l'élaboration d'un dictionnaire biographique. La finalité de ces recherches consiste à recenser les victimes polonaises du communisme, d'où la forme retenue (« liste », « dictionnaire »). Wladyslaw Bulak, qui a directement participé à l'élaboration de ce programme en sa qualité de directeur adjoint du BEP, a présenté ces quatre projets lors de la conférence « Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe du 20e siècle », organisée à Bonn en mars 2000, à laquelle il était invité en tant que représentant du tout jeune Institut de la mémoire nationale¹⁵⁹. Il décrivait le projet concernant les emprisonnements politiques en ces termes : « le but est de dresser une liste des procès politiques et de compiler une liste des personnes victimes de répression en Pologne, entre 1944 et 1989, par les services de sécurité polonais et soviétiques et par le système judiciaire communiste ». Dans ce cadre, le projet se donne pour but de recueillir les témoignages d'anciens prisonniers politiques et d'anciens opposants au régime communiste, afin de constituer « une base de données informatisées accessible sur l'Internet répertoriant les personnes tombées au champ d'honneur, assassinées et réprimées sous le joug des autorités nazies, soviétiques et communistes entre 1939 et 1989 ». Wladyslaw Bulak qualifie ce projet de plusieurs années de « monument du souvenir », dédié donc à la mémoire de ceux qui ont résisté à l'implantation du

158 En Pologne, les historiens considèrent que la période stalinienne se poursuit jusqu'à la mort de Boleslaw Bierut, en 1956. Son successeur Wladyslaw Gomulka incarne quant à lui le dégel.

159 Wladyslaw Bulak, « Construction de l'Institut du souvenir national », in *Regards croisés sur le vingtième siècle*, Strasbourg, éditions du Conseil de l'Europe, 2002, p. 50-53.

communisme en Pologne. On se situe bien ici dans le registre du « devoir de mémoire », c'est à dire dans la volonté de sélectionner les éléments du passé que l'on souhaite léguer aux générations futures¹⁶⁰.

La focalisation sur les victimes du pouvoir se poursuit avec le projet sur l'état de guerre, qui correspond à la période de durcissement du régime suite à l'introduction de la loi martiale par le général Jaruzelski. Le projet « Guerre et occupation 1939-1945 » complète l'inventaire des dommages subis par la nation polonaise, l'objectif étant ici la réalisation d'une « documentation détaillée reposant sur des sources sur les pertes subies par les citoyens polonais au cours des opérations de guerre »¹⁶¹.

La définition du projet sur l'extermination des Juifs doit faire l'objet d'une attention particulière. En 2000, il est sobrement intitulé « L'extermination des Juifs sur les territoires polonais » et axé selon Wladyslaw Bulak autour de trois thèmes principaux : « l'analyse des activités de l'Etat polonais clandestin, l'enquête sur les attitudes variées de la presse polonaise clandestine sur la question juive pendant l'occupation allemande, et une description de l'influence de l'Holocauste sur les relations polono-juives ». L'historien polonais précise qu'au niveau de l'IPN, « On a relevé l'importance particulière (à l'échelle nationale et internationale) que les activités éducatives et de publication liées à ce projet sont appelées à avoir », le sujet des relations polono-juives étant particulièrement délicat. Dans le cadre de ce projet c'est évidemment le traitement du pogrom de Jedwabne (voir infra) qui constitue l'affaire la plus médiatique.

Les premiers projets de recherche se placent donc du côté des victimes polonaises du nazisme et du communisme, et s'inscrivent dans une logique d'inventaire qui vise à recenser les pertes et les dommages subis par la nation polonaise. L'exploitation du fonds d'archives de l'appareil de sécurité amène l'IPN à s'intéresser au fonctionnement de ce dernier, d'où un important projet intitulé « Appareil de répression et résistance sociale 1944-1989 ». Ce projet est subdivisé en différentes entrées consacrées par exemple à la résistance politique ou à celle de l'Eglise catholique.

C'est cette logique qui est privilégiée et poussée à l'extrême dans le cadre de la deuxième cadence. Le programme de recherche défini au cours de cette dernière, qui est beaucoup plus étoffé que celui de la cadence précédente, repose en effet presque exclusivement sur l'opposition entre un pouvoir répressif et une population victime et/ou résistante.

160 Sur la mémoire comme sélection voir Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1995, p. 14-15.

161 W. Bulak, *op.cit.*, p. 52.

Encadré : programmes de recherche de la seconde cadence

« Structure et méthodes de fonctionnement de l'appareil de répression de la Pologne populaire »

« L'appareil de sécurité en lutte contre la résistance politique et armée 1944-56 »

« L'appareil de sécurité en lutte contre l'Eglise »

« Le pouvoir de la PRL face aux crises sociales et à l'opposition démocratique »

« L'appareil de sécurité face à l'émigration »

« L'appareil de sécurité face aux minorités nationales »

« L'appareil de sécurité face aux milieux culturels et scientifiques »

« Dictionnaire biographique *Conspiration et résistance sociale 1944-56* »

« Guerre et occupation 1939-1945 »

« Dictionnaire des deux occupations »

Au projet « Structure et méthodes de fonctionnement de l'appareil de sécurité de la Pologne populaire » viennent s'ajouter pas moins de six projets qui analysent les rapports entre l'appareil de sécurité et la population (cf. encadré). Deux projets issus de la première cadence viennent s'y ajouter. Il s'agit du dictionnaire biographique « Conspiration et résistance sociale 1945-1956 » et du projet « Guerre et occupation 1939-1945 ». A cela s'ajoute le « Dictionnaire des deux occupations », qui consiste en une « édition encyclopédique de plusieurs tomes » qui décriront « les aspects principaux des occupations allemande et soviétique au cours de la deuxième guerre mondiale »¹⁶². Le dernier des onze projets menés au cours de la deuxième cadence est celui consacré aux relations polono-juives, « Les Polonais ayant secouru des Juifs », mené en collaboration avec d'autres institutions¹⁶³ et qui vise à la réalisation d'un « Index des Polonais tués et réprimés par les hitlériens pour avoir aidé des Juifs ». Il s'agit de l'évolution la plus significative par rapport au programme de recherche de la première cadence, qui abordait sobrement les relations polono-juives sous l'angle de « l'extermination » des Juifs.

Malgré une certaine continuité dans les thèmes abordés par les deux programmes, les entretiens font état d'un changement dans les orientations de recherche. Un enquêté explique ainsi qu'une tendance à la politique historique est observable au cours de la seconde cadence, tendance qu'il explique par la politisation du directeur du BEP d'alors, Jan Zaryn, qualifié de « nationaliste » et d' « idéologue » (entretien n°7). Néanmoins, c'est toute la période de la Pologne populaire qui

¹⁶² *Informacja o działalności IPN stycznia 2006 – grudnia 2006*, Varsovie, IPN, 2006, p. 58.

¹⁶³ Dont le musée d'Auschwitz-Birkenau et l'institut Yad Vashem.

fait l'objet de recherches dans le second programme, alors que le premier s'intéressait davantage aux périodes les plus répressives. L'opposition entre le pouvoir oppresseur et la population victime et/ou résistante est conservée et même renforcée sous la seconde cadence. Car dans l'esprit de ceux qui ont élaboré le second programme de recherche, il faut démontrer le caractère totalitaire du régime communiste en Pologne, et ce tout au long de son existence.

« On ne comprend pas pourquoi la PRL a duré aussi longtemps, jusqu'en 1989, si on ne reconnaît pas ce qui s'est passé dans les années 1944-1956, parce que les équipes suivantes, de Gomulka, Gierek, Jaruzelski¹⁶⁴, ont profité des fruits de la période stalinienne; ce qui s'est passé à cette époque en ce qui concerne la création d'un Etat totalitaire, la structure du pouvoir, la structure du parti, la nomenklatura, le système de propriété, tout ce qui existait à cette époque, les équipes suivantes en ont été bénéficiaires; [...] elles ont eu le pouvoir grâce à Bierut¹⁶⁵, pour le dire vite; [...] dire que cette période a été une erreur qui s'est terminée en 1956 et qu'ensuite un nouveau chapitre de l'histoire de la PRL a été ouvert est un mensonge; [...] il fallait montrer la connexion entre le stalinisme et les années 1980 et les autres; pour le dire vite, évidemment; » (entretien n°8; poste direction au BEP au cours de la seconde cadence)

L'objectif affiché est donc clair et procède d'un schéma de pensée que l'on peut qualifier de radical. La PRL est disqualifiée dans son ensemble comme une période de mensonge et d'oppression, au sein de laquelle il y a peu de place pour les nuances entre les différentes époques, toutes ayant reposé sur un socle totalitaire commun. Ces observations sont à replacer dans le contexte de la succession de l'équipe Kieres par l'équipe Kurtyka, contexte qui voit une coalition gouvernementale radicale au pouvoir et le parti majeur (PiS) faire la promotion de sa politique historique anticommuniste.

Avec la deuxième cadence, l'évolution dans les contenus s'accompagne également d'une augmentation du nombre de publications, à mettre en lien avec la hausse considérable du budget de l'Institut durant les années de gouvernement PiS¹⁶⁶.

« L'évolution est évidente [entre les deux cadences]; il me semble que nous avons pris des décisions de nature organisationnelle avec le Prezes Kurtyka qui ont dynamisé le travail de l'IPN; une décision entre autres: il y a une seule édition, mais qui n'est pas réalisée uniquement par la centrale mais divisée entre les onze oddzialy; ce qui a complètement changé le style de production des livres; [...] nous avons divisé l'édition en onze éditions, liées entre elles par des séries, par des procédures de recension; ainsi on n'a plus eu trente positions d'édition mais 150, 180, 200; » (entretien n°8; historien, poste de direction au BEP au cours de la seconde cadence)

« Il y a une différence [entre les deux cadences] qui est de mon point de vue avant tout une différence d'intensité; la deuxième cadence, celle du Prezes Kurtyka, est beaucoup plus intense; [...] évidemment c'est aussi dû au fait que l'Institut a un budget plus important depuis 2006; [...] c'est dû aussi au meilleur état de nos archives; du point de vue de l'historien c'est une différence fondamentale; le Prezes est un historien et il a plus d'influence sur ce que nous faisons; [...] je pense que le Prezes est plus intéressé que le précédent par les recherches sur l'appareil de sécurité lui-même; » (entretien n°9; historien, poste de direction au BEP)

Le programme de recherche de la deuxième cadence est donc caractérisé par une focalisation sur l'appareil de sécurité de la Pologne populaire, mais aussi par une activité plus importante, qui se donne à voir notamment dans l'augmentation du nombre de publications. Ces

164 Tous trois premiers secrétaires du POUP, respectivement de 1956 à 1970, de 1970 à 1980 et de 1981 à 1989.

165 Premier secrétaire du POUP de 1948 à 1956.

166 Entre 2005 et 2008, le budget de l'IPN passe de 83 à 209 millions de zlotys par an. Il est stable depuis.

évolutions sont à mettre en lien avec l'arrivée à la tête de l'Institut d'une direction à certains égards plus politisée que la précédente (cf. chapitre 2). La concentration des recherches sur l'appareil de sécurité amène les chercheurs de l'IPN à se concentrer sur un type de source principal, les archives de cet appareil de sécurité, conservées à l'Institut. Par conséquent, l'histoire de la PRL n'est plus analysée qu'à travers le prisme de ses services de sécurité.

« Nous [l'équipe Kurtyka] avons estimé que pour une bonne connaissance de la condition de la société polonaise [...] les projets très importants seraient ceux concernant l'attitude de groupes spécifiques de la société polonaise, particulièrement l'intelligentsia; d'où les projets du type « l'appareil de sécurité face aux scientifiques », « face aux milieux artistiques », « face aux journalistes », « face à l'Eglise »; [...] la PRL qui est décrite dans la presse de l'époque et dans la propagande est bien sûr un mensonge; [...] pour la décrire il fallait mener des recherches sur ce que l'on pourrait appeler, de manière directe mais symbolique, le cœur du Parti, c'est-à-dire l'appareil de sécurité; [...] donc l'histoire de l'appareil de sécurité; c'est à dire l'histoire des quatre départements les plus importants: le renseignement, le contre-renseignement, l'infiltration de différents groupes sociaux, la lutte contre l'Eglise; » (entretien n°8; historien, poste de direction au BEP au cours de la seconde cadence)

Malgré l'importance des archives des services de sécurité communiste en tant que source pour l'historien, le fait de se consacrer presque exclusivement à l'étude de ces services ne peut aboutir qu'à une vision biaisée de l'histoire de la PRL en Pologne. En somme, cela reviendrait à assimiler l'histoire de la Pologne populaire à celle de son appareil de sécurité, et donc à accréditer l'idée d'un régime totalitaire, contrôlant les moindres faits et gestes de sa population. Françoise Mayer décrit ainsi l'écriture de l'histoire contemporaine en Tchécoslovaquie communiste : « Si le peuple se réduit au Parti, alors l'histoire de ce peuple peut bien se limiter pour l'époque récente à celle du KSC¹⁶⁷ et du mouvement ouvrier. Plusieurs instituts furent créés pour promouvoir la recherche dans ce domaine »¹⁶⁸. Ces instituts, très proches du Parti, travaillaient à partir d'un seul type de sources, la propagande du Parti. Sans trop forcer le trait, et en rappelant que les chercheurs du BEP ne travaillent pas uniquement à partir des archives de l'appareil de sécurité conservées à l'IPN – bien qu'il s'agisse là de la source privilégiée –, mais ont également recours à d'autres fonds d'archives telles que ceux du POUP ou du ministère des affaires étrangères, on peut faire un parallèle entre la remarque de Françoise Mayer et la situation observée à l'IPN. Les propos rapportés plus haut au sujet de l'analyse du « cœur » du système communiste au cours de la deuxième cadence semblent en tout cas aller dans ce sens.

Les acteurs qui interviennent dans la définition du programme de recherche du BEP sont donc en priorité la direction de celui-ci et le *Prezes*, dont le rôle s'est considérablement accru avec le mandat de Janusz Kurtyka. Malgré des éléments de continuité entre les programmes des deux cadences – comme la focalisation sur les victimes et l'approche mémorielle qui consiste à faire

167 Parti communiste tchécoslovaque.

168 Françoise Mayer, *Les tchèques et leur communisme*, op.cit., p. 236-237.

l'inventaire des épreuves endurées par les Polonais – plusieurs différences sont remarquables. La seconde cadence est caractérisée par une focalisation accrue sur l'étude de l'appareil de sécurité (UB-ologie) et l'activité de recherche est décuplée grâce, notamment, à un accroissement du budget et à une nouvelle politique éditoriale. En outre, la seconde cadence accorde une plus grande attention aux années 1980, jusqu'ici peu étudiée, la première se concentrant sur la seconde guerre mondiale et la période stalinienne. Au-delà du programme pré-défini, l'IPN est parfois amené à publier dans l'urgence des « réactions » à des controverses historiques.

*B) Quand l'actualité amène l'IPN à se saisir des « dossiers chauds » :
les « affaires » Gross*

Jan Tomasz Gross est sociologue de formation et professeur à l'université de Princeton aux Etats-Unis. Né en Pologne, il a consacré deux ouvrages aux pogroms commis par des Polonais contre des Juifs, qui ont connu un grand retentissement et provoqué un vaste débat en Pologne. Aussi bien le premier livre, *Les voisins*¹⁶⁹, que le second, *La peur*¹⁷⁰, ont fait l'objet d'une publication en forme de « réponse » de la part de l'IPN, l'Institut s'étant saisi (et ayant été saisi) de la question suite aux vives réactions provoquées en Pologne par ces publications. La comparaison des deux « affaires » et de la manière dont elles ont été traitées par l'IPN pourrait illustrer les changements intervenus dans la politique scientifique de l'Institut entre les deux cadences, les ouvrages étant parus respectivement en 2000 et en 2008 (pour les éditions polonaises). Ces observations feront écho aux évolutions constatées précédemment lors de la comparaison des programmes de recherche, et notamment à la manière d'aborder les relations polono-juives pendant la seconde guerre mondiale.

Jedwabne ou comment l'IPN est devenu contrôleur de la « vérité historique »

169 Jan T. Gross, *Sasiedzi. Historia Zaglady Zydowskiego Miasteczka*, Sejny, Fundacja Pogranicze, 2000. L'ouvrage a été traduit en français sous le titre *Les voisins, 10 juillet 1941, un massacre de Juifs en Pologne*, Paris, Fayard, 2002.

170 Jan T. Gross, *Fear: Anti-semitism in Poland after Auschwitz: An essay in historical interpretation*, New York, Random House, 2006. Initialement publié en anglais, la version polonaise a été publiée en 2008: *Strach. Antisemityzm w Polsce tuż po wojnie: historia moralnej sapasci*, Cracovie, Znak, 2008.

Paradoxalement, le premier sujet médiatique dont l'IPN s'est occupé n'est pas, contrairement aux attentes de certains des concepteurs de l'Institut, dans la veine d'une image enchantée de l'histoire polonaise, mais s'attaque au contraire à un thème difficile : les relations polono-juives. Dans *Les voisins*, Jan Gross raconte l'histoire du pogrom commis à Jedwabne le 10 juillet 1941, lorsque des habitants polonais de la localité ont massacré la quasi-totalité de la population juive, une partie d'entre eux étant brûlés vifs dans une grange. Le choc que cette révélation provoqua au sein de la société polonaise fut réel, les Polonais découvrant ainsi qu'ils n'avaient pas seulement été victimes de l'histoire, mais que certains d'entre eux s'étaient comportés en bourreaux. Ainsi que l'écrit Florent Brayard dans le compte-rendu qu'il a fait de l'ouvrage de Jan Gross, « ce fut la première occasion, pour ce pays, de se confronter à cette partie infamante de son passé. La société polonaise, ainsi, n'avait pas été qu'une victime de l'occupant allemand; elle avait pu se faire également l'auxiliaire zélé de la persécution des Juifs »¹⁷¹.

L'ampleur de l'émotion et de la passion déchaînées à ce moment là conduisit les autorités à confier une enquête officielle à l'IPN, et plus précisément aux procureurs de la Commission pour la poursuite des crimes contre la nation polonaise. De leur côté, les historiens du BEP publièrent deux volumes sur le sujet, avalisant les observations de Jan Gross¹⁷². Jedwabne est ainsi devenu un symbole dans l'histoire nationale polonaise et sa révélation a constitué une véritable prise de conscience par rapport à une vision idéalisée du passé, qui faisait de la Pologne le « Christ des nations » depuis la partition du pays à la fin du XVIIIe siècle. L'affaire amena en outre le président de la République Aleksander Kwasniewski à présenter des excuses officielles pour ce crime¹⁷³.

Ainsi la révélation du crime de Jedwabne, bien qu'il ne fut pas un acte isolé¹⁷⁴, a suscité une vive polémique qui confère à cet événement une importante charge symbolique. D'où la nécessité pour l'IPN de réagir à la publication de l'ouvrage de Jan Gross. Une telle réaction était « naturelle » selon un enquêté qui a participé à la rédaction des deux volumes publiés sous la direction du BEP, qui l'explique par les attributions de l'IPN, en charge de mener des recherches sur les crimes commis sur le territoire polonais (cf. notes sur l'entretien n°7, historien, BEP Centrale). Néanmoins, on objectera qu'il n'est pas si évident que cela que les crimes commis par des Polonais contre des Juifs au cours de la deuxième guerre mondiale entrent dans le champ d'application de la loi qui institue l'IPN, celle-ci faisant mention des crimes « nazis et communistes » commis sur les

171 Compte-rendu publié dans *Annales HSS*, 60-6, 2005, p. 1456-1459.

172 Pawel Machcewicz et Krzysztof Persak, *Wokół Jedwabnego* [Autour de Jedwabne], Varsovie, IPN, 2002. L'ouvrage enquête également sur d'autres cas de crimes commis par des Polonais contre des Juifs.

173 Aleksander Kwasniewski, « President's Address at the Mourning Ceremony in Jedwabne on 10 July 2001 », texte en ligne: <http://www.kwasniewskialeksander.eu/arch1.php?id=38&mode=view> (dernière consultation le 24/08/2010).

174 La contre-enquête réalisée par l'IPN à l'époque a montré que d'autres crimes contre des Juifs avaient été commis par des Polonais au cours de la seconde guerre mondiale cf. Krzysztof Persak, « Au-delà de Jedwabne », in. Sonia Combe (dir.) *Archives et histoire dans les sociétés post-communistes*, Paris, La Découverte, p. 259-265.

territoires polonais. En outre le nom complet de l'Institut évoque les crimes commis contre la nation polonaise. La question de savoir si les crimes commis par des Polonais peuvent faire l'objet de l'attention de l'IPN n'est pas anodine. Si, dans le cas de Jedwabne, la réponse a été clairement favorable, on peut avancer l'hypothèse qu'elle dépend fortement des interprétations que la direction fait de la loi. S'il semble « naturel » au chercheur cité plus haut que l'IPN se soit penché sur l'affaire de Jedwabne, d'autres ont au contraire tendance à s'abriter derrière la loi pour justifier – sans forcément cautionner – les directions de recherche de l'Institut, qui font la part belle à la martyrologie polonaise. La réaction de l'IPN suscitée par la publication du second ouvrage de Jan Gross montre que d'une direction à l'autre, la conception du rôle que doit tenir l'IPN peut largement différer en fonction des orientations politiques des hommes placés à la tête de l'Institut. On peut se demander ce qui justifie que l'IPN ait publié une forme de « réponse » à l'ouvrage de Jan Gross. Ainsi que l'explique le même enquêté (entretien n°7), la position occupée par l'IPN le mettait en situation de mener un travail de « vérification », de « correction » des recherches de Gross, suite au « choc » provoqué par son livre. Seul l'IPN était en capacité d'organiser une équipe de chercheurs pluridisciplinaire à même d'effectuer un travail complémentaire dans un bref délai. Décidée par le directeur du BEP d'alors, Pawel Machcewicz, cette procédure de vérification revêtait de fait un caractère officiel, bien qu'un ancien responsable du BEP s'en défende.

« Je pense que [cette publication] n'a eu un caractère officiel que jusqu'à un certain point; le caractère officiel c'était l'enquête menée par les procureurs; nous en tant qu'historiens... [...] même le Prezes Kieres ne savait pas trop ce qu'il y aurait dans cette publication; l'équipe d'historiens [qui a participé à ce travail] n'était que partiellement composée d'historiens de l'IPN; il y avait des historiens de la PAN, de l'université de Bialystok... et ce travail a été écrit comme un autre travail scientifique; si vous lisez ces textes avec attention vous vous rendez compte qu'il y a des polémiques, des différences... on ne peut pas dire que c'était officiel; c'est avant tout un travail scientifique » (entretien n°11; historien, poste de responsabilité au BEP durant la première cadence)

Même du côté des adversaires habituels de l'IPN, le travail réalisé à propos de Jedwabne est salué comme un travail de qualité (entretien n°13). L'affaire de Jedwabne constitue néanmoins un événement dans l'histoire de l'Institut lui-même, puisqu'il s'agit du premier dossier « brûlant » dont il ait eu à s'occuper et que la réaction qu'il a du avoir atteste de son rôle de producteur d'une parole officielle sur l'histoire, car même si les acteurs de l'Institut refusent cette étiquette, ils sont bien obligés de reconnaître que les publications frappées du logo « IPN » revêtent aux yeux du grand public un caractère officiel, et donc disent la vérité.

A bien des égards, la polémique née autour de Jedwabne et la réaction-réponse de l'IPN constituent une première étape importante dans la vie de l'Institut, qui acquiert à ce moment là un statut de « contrôleur de la vérité historique ». Soulignons qu'à ce moment là, les critiques les plus virulentes adressées à l'IPN provenaient de la droite nationaliste, laquelle lui reprochait de souiller la mémoire nationale en s'associant aux thèses de Jan Gross. Quelques années plus tard, la situation est

toute autre puisque que c'est aujourd'hui de la gauche et de la droite modérée que sont issues les critiques qui visent l'Institut, à qui l'on reproche de s'être trop rapproché de la droite nationaliste, comme en atteste sa gestion de la deuxième « affaire » Gross.

Kielce ou quand l'IPN incarne la politique historique de la droite nationaliste

Le deuxième ouvrage de Jan Gross, *La Peur*, a pour cadre la ville de Kielce et pour sujet un autre pogrom polonais commis cette fois après la seconde guerre mondiale, le 4 juillet 1946. Une quarantaine de Juifs rescapés de la Shoah furent alors tués, Jan Gross expliquant ce crime par la peur suscitée par le retour des Juifs, dont l'on craignait qu'ils ne réclament leurs biens. Ce second ouvrage a, tout comme le premier, suscité de vives réactions en Pologne, l'auteur subissant de violentes attaques. Spécialiste des relations polono-juives de l'immédiat après-guerre, Audrey Kichelewski¹⁷⁵ a consacré un article aux débats soulevés en Pologne lors de la publication de la version polonaise de *La Peur*¹⁷⁶. Le récit qu'elle fait de ces débats montre que Jan Gross, en s'attaquant à l'image d'Epinal de l'histoire des Polonais, s'en prend à l'IPN et à la politique historique menée par les frères Kaczynski. Le contexte est important ici puisque Jan Gross dénonce un gouvernement qui a beaucoup instrumentalisé le passé dans son exercice du pouvoir et s'est appuyé pour cela sur l'IPN, dont la direction a été renouvelée peu après la victoire électorale de PiS et de ses alliés¹⁷⁷. Ainsi que l'écrit Audrey Kichelewski, « L'auteur critique ouvertement la politique du gouvernement des frères Kaczynski, qui ont mis place en leur temps nombre de leurs soutiens dans les médias et à l'Institut de la mémoire nationale (IPN) [...]. J. Gross dénonce surtout l'historiographie, menée notamment par des historiens de l'IPN, de la « politique historique » prônée par le gouvernement polonais. Celle-ci vise à agir sur la manière d'écrire et d'enseigner l'histoire nationale, pour épurer la Pologne des symboles de la période communiste et rappeler aux citoyens polonais et au monde entier les pages glorieuses du passé de ce pays »¹⁷⁸.

Critiquant l'Eglise polonaise, à qui il reproche de ne pas avoir condamné les violences antijuives, voire de les avoir justifiées, Jan Gross s'inscrit en opposition aux historiens polonais qui reprennent à leur compte l'argumentaire de l'Eglise, au premier rang desquels Jan Zaryn, alors

175 Elle a soutenu sa thèse, « Les survivants. La place des Juifs dans la société polonaise, 1944-1949 », à la Sorbonne le 31 mai 2010.

176 Audrey Kichelewski, « La peur des Juifs ou des Juifs qui ont peur ? Fear et les débats sur l'antisémitisme en Pologne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2009/5, 64e année, p. 1091-1104.

177 Le côté « missionnaire » de l'argumentaire de J. T. Gross est à prendre en compte, Audrey Kichelewski soulignant que l'auteur reconnaît lui-même, dans l'introduction de son livre, avoir choisi une formulation de ses propos plus radicale pour la version polonaise.

178 Audrey Kichelewski, *op.cit.*, p. 1101.

directeur du BEP de l'IPN¹⁷⁹. Si l'ouvrage de Jan Gross n'est pas exempt de critiques méthodologiques et de partis pris, la réponse de l'IPN, qui s'est sans doute senti attaqué, est très éloignée de la position adoptée au moment de la parution des *Voisins*. Alors que sous la première cadence, le directeur du BEP Pawel Machcewicz avait mis sur pied une équipe de chercheurs « pluri-disciplinaire » et dont les effectifs n'étaient pas tous issus de l'IPN, aucune procédure de « vérification » scientifique des faits avancés par Jan Gross n'est amorcée en 2008. L'IPN se contentera en effet de publier une traduction d'un ouvrage de Jan Marek Chodakiewicz¹⁸⁰. La version anglaise de l'ouvrage de cet historien polono-américain avait pourtant déjà été controversée, par conséquent l'IPN échoue à se présenter comme une autorité scientifique en le publiant, ainsi que l'explique Audrey Kichelewski : « les thèses et les méthodes de cet historien qui défend la réalité de l'existence du judéo-communisme sont elles-mêmes sujettes à caution et très controversées. Dans cette opération, l'IPN se discrédite en tant qu'institution à prétention scientifique, mais dans le débat public le livre de J. M. Chodakiewicz est souvent présenté comme une juste réponse au radicalisme de J. Gross »¹⁸¹.

En publiant l'ouvrage de J. M. Chodakiewicz, l'IPN joue sur un tout autre registre que celui qu'il avait adopté au sujet de Jedwabne. De contrôleur de la vérité historique il passe au statut d'instrument de la politique historique, descendant dans l'arène de la guerre de la mémoire en offrant une légitimité à un ouvrage scientifiquement controversé, mais qui constitue une riposte à Jan Gross à même de satisfaire les attentes d'une partie de l'opinion publique. Si Audrey Kichelewski note que « le débat sur le livre de J. Gross est révélateur des clivages politiques polonais, mettant face à face les partisans d'une Pologne soucieuse de son héritage multiculturel et les tenants d'une conception ethnique et religieuse de la nation »¹⁸², l'IPN, loin de contribuer à l'apaisement des débats, a pris le parti de ceux qui voyaient dans *La Peur* une attaque dirigée contre le peuple polonais.

Révélateur du changement de climat politique entre la parution des deux ouvrages de Jan Gross, le traitement judiciaire de l'affaire présente lui aussi une autre tournure. Si l'enquête diligentée à propos de l'affaire de Jedwabne visait à identifier les coupables du massacre, celle ouverte en 2008 vise directement l'auteur. Ainsi que le rappelle Audrey Kichelewski, ce sont des sénateurs de droite qui ont saisi le parquet de Cracovie au moment de la sortie de la version anglaise

179 *Ibid*, p. 1096. Lors d'une discussion au publique au sujet de *La Peur*, Jan Zaryn aurait qualifié d' « infâme » le second ouvrage de Jan Gross, cf. « Zaryn : wyrzucic « Strach » na smietnik » [« Zaryn : jeter *La Peur* à la poubelle »], *Gazeta Wyborcza*, 22 janvier 2008.

180 Jan Marek CHODAKIEWICZ, *Po zagladzie. Stosunki polsko-zydowskie 1944–1947* [Après l'extermination. Les relations polono-juives 1944-47], Varsovie, IPN, 2008.

181 Audrey Kichelewski, *op.cit.*, p. 1102.

182 Audrey Kichelewski, *op.cit.*, p. 1103.

du livre en 2006, afin de savoir si Jan Gross pouvait être poursuivi « en vertu de plusieurs articles du Code pénal – incitation à la haine raciale, outrage à la nation polonaise et surtout l'article 132a, introduit à l'automne 2006, selon lequel « quiconque impute à la nation polonaise la complicité, l'organisation ou la responsabilité de crimes communistes ou nazis encourt une peine de privation de liberté pouvant aller jusqu'à trois ans ». ». Cet article avait été initialement pensé comme un parade à l'expression « camps de concentration polonais », fréquemment utilisée dans la presse occidentale. De nombreux historiens polonais avaient cependant protesté contre cette loi qui risquait de réduire leur liberté scientifique¹⁸³. Le parquet de Cracovie abandonna les poursuites à l'encontre de Jan Gross après d'un mois d'enquête.

La différence de traitement entre ces deux affaires illustre donc bien le changement de direction à la tête du BEP. Au cours de la seconde cadence, celle-ci est apparue comme plus politisée et sensible à la politique historique prônée par les frères Kaczynski. Interrogé à ce sujet, un enquêté nous apprenait que Jan Zaryn avait bloqué la traduction en anglais d'un tome sur Jedwabne alors qu'il était directeur du BEP. Il reconnaissait que le programme « Les Polonais ayant secouru des Juifs » revêt une part d'instrumentalisation, bien que le but de la politique historique ait aussi été de casser le stéréotype occidental des Polonais antisémites. Il admettait au final que le choix de se focaliser sur cet aspect des relations polono-juives relevait de l'instrumentalisation politique.

Les débats suscités par les ouvrages de Jan Gross s'inscrivent dans la logique d'un « rideau de fer mémoriel » en Europe que précédemment évoqué. Ils attestent du refus des Polonais de se voir accuser de complicité dans l'extermination des Juifs, alors même qu'ils ont le sentiment que leurs propres souffrances n'ont pas été reconnues à leur juste mesure en Europe de l'Ouest. Certains enquêtés regrettent ainsi dans les entretiens que Jedwabne soit devenu un symbole de l'antisémitisme polonais à l'Ouest, tandis que l'on continue d'ignorer la dureté de l'occupation nazie en Pologne. Dans leur esprit, l'IPN doit aussi permettre de populariser l'histoire de la Pologne à l'étranger pour compenser ce que beaucoup d'entre eux considèrent comme un manque de reconnaissance de l'Europe vis à vis des Polonais.

L'étude des programmes de recherche met donc en évidence des changements intervenus entre les deux directions, changements qui comportent une indéniable dimension politique. Le point suivant sera consacré à l'étude des travaux publiés par l'IPN ainsi qu'à son activité éducative.

183 *Ibid.*, p. 1103.

2. Vulgariser et diffuser : L'activité scientifique et éducative du BEP

Afin d'affiner la réflexion sur la politique scientifique de l'Institut, il est nécessaire de s'intéresser aux travaux qu'il édite. Cette étape permettra de porter un autre regard – en aval – sur l'activité de l'Institut. L'étude des thèmes et des périodes de l'histoire ayant fait l'objet de l'intérêt de l'IPN donne à voir quels projets de recherche – parmi ceux que évoqués plus haut – on eu la priorité et ont donné lieu au plus grand nombre de publications. Cette approche prendra en compte la dynamique temporelle et notamment les éléments de rupture et de continuité entre les deux cadences, qui traduisent les changements observés au niveau des programmes de recherche et, donc, l'impulsion de la hiérarchie interne. Sur la base d'une étude quantitative menée à partir du catalogue des publications de l'IPN de 2000 à 2008 et de la parole recueillie auprès des enquêtés, il est possible de montrer que l'Institut est rapidement devenu la première édition historique de Pologne, mais que la volonté de publier beaucoup et rapidement nuit souvent à la qualité des ouvrages, lesquels contribuent à populariser une histoire de la PRL vue par le prisme de ses services de sécurité. L'action éducative à destination des enseignants et des élèves sera également évoquée. Les controverses provoquées par les publications de l'IPN seront abordées à partir de l'exemple le plus connu, les accusations portées à l'encontre de l'ancien dirigeant de Solidarité Lech Walesa.

A) Une production importante pour un contenu plus politique que scientifique

La domination du marché de l'édition historique

En 2008, le catalogue des publications de l'IPN recensait plus de 610 publications – livres, périodiques, catalogues d'expositions – éditées par l'Institut¹⁸⁴. Le tableau suivant en présente l'évolution quantitative.

Tableau – Evolution du nombre de publications de l'IPN (2000-2008)¹⁸⁵

Année	Nombre de titres publiés
2000	2
2001	28
2002	37
2003	54

184 *Katalog publikacji IPN 2000-2008* [Catalogue des publications de l'IPN 2000-2008], Varsovie, IPN, 2009, p. 15.

185 Tableau reproduit à partir du graphique présenté à la page 15 du catalogue.

2004	65
2005	59
2006	76
2007	136
2008	156

Sur ces 610 publications, 368 (60%) ont été éditées sur les trois dernières années prises en compte, soit au cours de la seconde cadence. L'accélération donnée à l'activité éditoriale de l'Institut est donc frappante et à mettre en lien avec la rationalisation des éditions de l'IPN décidée à partir de 2006, qui a consisté à accorder une plus large autonomie aux *oddzialy*, lesquels éditent leurs propres ouvrages. En effet, si les *oddzialy* ont édité environ un tiers (207) des publications de l'IPN de 2000 à 2008, près de 80% de ce tiers (159 publications) ont été édités entre 2006 et 2008¹⁸⁶. Ces chiffres font de l'IPN la première édition historique de Pologne, l'Institut représentant entre 30 et 50% du marché des publications historiques selon un enquêté (entretien n°12). A titre de comparaison, le département d'histoire de l'Académie polonaise des sciences (PAN) a édité 35 publications en 2008¹⁸⁷ contre 156 pour l'IPN.

A partir du catalogue des publications de l'Institut, complété par les données recueillies sur le site web de l'IPN pour l'année 2009, on a cherché à classer les publications de l'IPN selon deux variables : la période et le sujet étudiés¹⁸⁸. Parmi les différents types de publications édités par l'IPN, trois ont été retenus pour cette étude quantitative : les monographies, les documents (publications de sources issues des archives), ainsi que les publications des *oddzialy*¹⁸⁹. Les monographies et les éditions de documents, outre qu'il s'agisse là des principales publications en quantité, nous semblent les plus à même d'illustrer l'état de la recherche à l'IPN, dans la mesure où elles donnent à voir les sujets ayant fait l'objet d'un travail conséquent et renseignent sur l'usage des archives. Les publications des *oddzialy*, quant à elles, représentent une part importante des publications de l'Institut et il est intéressant de se demander si ces ouvrages s'éloignent des priorités de la centrale.

Concernant les périodes étudiées, six modalités ont été retenues : la seconde guerre mondiale, la période stalinienne (1944-1956), les années 1956-1979, les années 1980, 1944-1989 (certains ouvrages étudiant toute la période de la PRL), les années de crise du système communiste (1956, 1968, 1970, 1976, 1981-1983¹⁹⁰). Parmi les cinquante-neuf monographies éditées entre 2002

186 Cf. tableau en annexe n°5 : « évolution du nombre de publications des *oddzial* (2001-2008) ».

187 Chiffre trouvé sur le site du département d'histoire de la PAN: <http://test.ihpan.edu.pl/index.php?id=152> (dernière consultation le 24/05/2010).

188 Cf. tableaux en annexe n°5

189 De nombreuses autres publications sont éditées par l'IPN, parmi lesquelles: conférences, dictionnaires, albums, publications à caractère régional, éditions de source à destination des chercheurs, publications à caractère éducatif.

190 1956: grève des ouvriers de Poznan; 1968: révolte étudiante au mois de mars; 1970: grèves ouvrières de la Baltique en décembre; 1976: nouvelles révoltes ouvrières; 1981-1983: état de guerre.

et 2009, treize ont pour cadre la seconde guerre mondiale et quatorze la période stalinienne. Près de la moitié de la production est donc consacrée à ces deux périodes. Les crises du régime viennent en troisième position avec huit monographies. Six ouvrages couvrent la période de la PRL dans son ensemble (1944-1989), trois les années 1980 et seulement un est consacré à la longue période 1956-1979. Le découpage chronologique des éditions de documents est assez différent. Sur les quarante-trois ouvrages de ce type publiés entre 2000 et 2009, dix concernent la période stalinienne et onze les années 1980. A cela s'ajoutent sept ouvrages sur les crises, quatre sur les années 1956-1979 et seulement trois sur la guerre. Du point de vue de l'évolution de ce découpage dans le temps, l'édition des documents d'archives épouse parfaitement les changements constatés au niveau du programme de recherche. La totalité des ouvrages consacrés à la période stalinienne est publiée au cours de la première cadence, et à partir de 2006 ce sont les années 1980 – auxquelles aucune publication n'avait été consacrée jusque là – qui prennent le relais. Les publications concernant la période 1956-1979 commencent également après 2006. Ces évolutions sont toutefois moins remarquables concernant les monographies, où la période stalinienne et la deuxième guerre mondiale sont étudiées de manière semblable entre les deux cadences.

Concernant les thèmes abordés, quatre modalités ont été retenues : résistance et répression au moment de l'occupation allemande, opposition et répression sous la PRL, description du pouvoir communiste et relations polono-juives¹⁹¹. Sans surprise, le schéma opposition/répression est le plus couru dans les publications de l'IPN. Pas moins de trente et unes monographies se consacrent à l'étude soit de l'opposition, soit de l'oppression du temps de la PRL, auxquelles s'ajoutent sept autres concernant soit la résistance à l'occupation allemande, soit les crimes nazis commis en Pologne (dont l'holocauste). Sept monographies sont consacrées aux relations polono-juives, toutes après 2006. Du point de vue des documents, on retrouve la même domination des études adoptant le paradigme pouvoir versus opposition démocratique (25 publications). La seconde guerre mondiale ne se voit consacrer que trois ouvrages. Les publications consacrées à la description du pouvoir communiste font leur apparition après 2006 et sont au nombre de quatre. Contrairement au découpage chronologique, on ne note pas d'évolution flagrante concernant les thèmes étudiés entre les deux cadences, la focalisation sur l'histoire politique et l'opposition pouvoir/résistance étant propre aux travaux publiés par l'IPN depuis sa création. Ainsi que l'écrit Krzysztof Persak, ce traitement du passé « a favorisé la mise en place d'un paradigme dominant dans l'historiographie polonaise actuelle. Selon ce schéma, l'histoire polonaise après la deuxième guerre mondiale n'aurait été qu'une suite de conflits entre un pouvoir oppressif et étranger au peuple et une nation s'opposant

191 Ces quatre modalités ne permettent pas d'englober la totalité des publications concernées mais permettent néanmoins de classer 49 monographies sur 59 et 31 éditions de documents sur 43, le reste étant consacré à des thèmes différentes, parfois à l'histoire sociale.

(toujours) à ce pouvoir et se révoltant (de façon cyclique) ». Par conséquent, « ce qui manque à un tel tableau, ce sont les études sur le degré de soutien dont bénéficiait le régime communiste dans la société, sur la manière dont il était accepté au sein de la population, sur l'opportunisme et sur la manière dont les gens s'adaptaient au système en place »¹⁹². L'histoire sociale reste ainsi à la traîne de l'histoire politique, en quantité du moins.

Les publications des *oddzialy*, dont la majeure partie a été éditée à partir de la seconde cadence, reproduisent elles aussi le paradigme dominant au sein de l'historiographie IPN-iste, avec 60% de publications consacrées à l'opposition ou à la répression sous la PRL. Cependant, quelques publications des *oddzialy* présentent le travail des agences locales de l'IPN et notamment l'état des archives locales, et environ 10% des ouvrages se consacrent à l'histoire locale sans entrer dans le paradigme IPN-iste (histoire sociale locale par exemple).

Interrogé sur les travaux de l'IPN et la tendance à présenter une histoire de la Pologne qui se résumerait à celle de ses héros et de ses martyrs, un enquêté rappelle que l'Institut a été créé pour s'occuper d'histoire politique et non d'histoire sociale.

« Il y a évidemment deux grands courants en histoire, l'histoire politique et l'histoire sociale. C'est réellement l'histoire politique qui domine à l'IPN et moi je pense que tel doit être le cas, mais domination ne signifie pas déconnexion; et là on était un peu en désaccord avec le Prezes [Kurtyka]; moi je pensais qu'on devait aussi faire un place à l'histoire sociale, que ce matériau que nous avons dans nos archives était aussi précieux pour l'histoire sociale; mais vous savez en Pologne cette direction [l'histoire sociale] est assez fortement représentée en dehors de l'Institut; il y a toute une série de livres très importante à propos d'histoire sociale en dehors de l'IPN et c'est bien qu'ils existent; [...] mais ça ne peut pas être du 50-50; l'IPN a été créé pour rappeler aux Polonais que la dictature a existé; on ne peut pas mener des recherches sur la façon dont les Polonais passaient leur temps libre dans la PRL par exemple; soyons d'accord, ça aussi c'est important mais ça n'est pas vraiment en accord avec le but principal de l'IPN; je veux bien qu'ici quelqu'un écrive sur le temps libre; un employé, deux, cinq, mais pas la majorité ni même la moitié; la majorité doit écrire comment les gens ont été persécutés, comment ils ont été infiltrés... comment se présentait le régime; c'est le but principal de cet Institut; » (entretien n° 12; politiste, ancien conseiller de J. Kurtyka)

Ce responsable de l'Institut accentue les fonctions mémorielles de l'IPN – que l'on se souvienne de la dictature –, qui constituent son « but principal ». En filigrane se trouve l'idée d'un cadre contraignant imposé par la loi. La focalisation sur les archives de l'appareil de sécurité, trop peu recoupées avec d'autres sources, et l'imposition de rythmes de travail soutenus, notamment au cours de la seconde cadence, amène à la production de ce qu'un autre enquêté qualifie de « travaux de bureau ». Ceux-ci prennent le pas sur les monographies, relativement peu importantes en proportion du total des publications, qui nécessitent plusieurs années de travail. Les monographies publiées sont ainsi souvent des thèses de doctorat, la plupart des travaux, plus courts et moins fouillés, contribuant à conforter le paradigme « le pouvoir oppresse », bien ancré dans les mentalités

192 K. Persak, « Mutations et usage public de l'historiographie polonaise de la seconde moitié du Xxe siècle », in Sonia Combe (dir.) *Archives et histoire dans les sociétés post-communistes*, Paris, La Découverte, p. 310.

selon ce même enquête (cf. notes sur l'entretien n°7; historien, BEP Centrale).

Moins chers que des ouvrages scientifiques classiques, publiés rapidement, disponibles en grande quantité, les livres publiés par l'IPN connaissent un succès éditorial qui confère à l'Institut une position dominante sur le marché de l'édition historique. Si plusieurs responsables s'empresent d'ajouter que l'IPN n'est cependant pas majoritaire sur ce marché, il se taille la part du lion. Or, ses publications donnent à voir une image biaisée du passé et connaissent une diffusion importante au sein de la société, l'IPN devenant l'interlocuteur officiel des médias.

« Depuis 2006 nous publions entre 130 et 200 positions éditoriales, il n'y a pas d'autre édition de cette taille en Pologne; donc nous sommes une voix importante dans le débat; au niveau de la popularisation, au niveau des enseignants, au niveau des élèves, comme au niveau de l'élite intellectuelle: on ne peut pas mener de telles discussions sans l'IPN; »

[...]

« La popularisation passe aussi du côté des médias; c'est clairement une satisfaction pour les historiens et les éducateurs du BEP qui sont souvent des gens médiatiques parce qu'ils se sont spécialisés dans un domaine et que les journalistes savent qu'on peut parler avec eux de ces affaires; » (entretien n°8; historien, poste de direction au BEP au cours de la première cadence)

Dominant en quantité, l'IPN est toutefois loin de l'être du point de vue de la qualité de ses publications.

Vers l'instrumentalisation du passé

Du côté des historiens les plus proches du pôle universitaire et les plus étrangers à l'histoire politique telle qu'elle s'écrit à l'IPN, les méthodes de travail et le contenu des publications font l'objet de critiques parfois acerbes.

« le travail n'est pas toujours scientifique; [...] je voudrais qu'on écrive une histoire qui soit de l'historiographie et pas de la mémoire nationale seulement; je ne veux pas qu'on se contente d'écrire la liste des partisans qui se sont battus contre les communistes, qui ont résisté longtemps etc.; ok c'est important de savoir qu'ils ont existé, qu'ils s'appelaient comme ça et que ça s'est passé comme ça... mais parfois j'ai l'impression que ce n'est pas de la science; [...] on lit des actes, on écrit qu'il s'est passé ça, ça et ça, point final; peut-être qu'il manque parfois une réflexion... scientifique; c'est comme avec le dossier sur Solidarité; il faudrait décrire son fonctionnement, les différentes fractions... au lieu de ça on fait une compilation ... on lit ça, ça et ça et on écrit « ok, c'était comme ça »; [rire] c'est pas une grande affaire, des textes comme ça on peut vraiment en écrire dix par an... [...] c'est rien de nouveau; » (entretien n°15; doctorante en histoire, BEP centrale)

Pour cette jeune historienne, issue de l'histoire sociale, l'histoire IPN-iste est à « sens unique » et la méthodologie éloignée des standards universitaires. Le nez dans les actes des services de sécurité, l'historien de l'IPN s'expose à un biais méthodologique important lorsqu'il se contente de prendre pour argent comptant les faits consignés par les fonctionnaires de l'appareil de sécurité. Comme le rappelle Sandrine Kott à propos du « mirage des archives », « il importe d'abord de souligner que tous les documents ne font pas archives et plus encore que les archives ne parlent pas

d'elles-mêmes »¹⁹³. Outre les biais méthodologiques, les travaux menés à l'IPN ont tendance à exagérer le rôle des « héros » de la résistance aux oppresseurs nazis et communistes, qui se voient accorder une bonne place dans les publications.

« Il y a une forme de falsification; certains voudraient que tous les ecclésiastiques à l'époque du communisme aient réussi l'examen sans problème; c'est faux; je dis toujours que si tous avaient été des Wojtyla, des Wyszynski, des Popieluszko¹⁹⁴, alors pourquoi est-ce qu'on ne parle toujours que de ces trois là? [...] est-ce que tous ont été comme eux? C'est faux » (entretien n°5, historien, fonctions de direction à l'oddzial de Varsovie)

Du côté des historiens extérieurs à l'Institut, certains n'hésitent pas à apparenter une partie de la production de l'IPN à de la propagande, arguant du fait qu'en se focalisant sur l'étude du pouvoir, l'Institut véhicule l'image d'une PRL dans laquelle les Polonais auraient tous été victimes, héros ou policiers (entretien n°3). Or, nous dit Sandrine Kott, « le pouvoir est omniprésent mais il n'est pas nécessairement efficace. S'impose donc la nécessité d'une compréhension en profondeur des modes de domination. Pour y parvenir il faut s'efforcer de livrer une histoire sociale du pouvoir », attendu que « la domination exige et repose sur l'adhésion des « sujets » qu'elle entend soumettre »¹⁹⁵. Or, l'histoire sociale est la grande absente des préoccupations de l'IPN, une poignée d'ouvrages seulement pouvant être considérée comme relevant de cette catégorie. Censés présenter « le comportement des Polonais et la vie quotidienne réelle pendant la deuxième guerre mondiale et à l'époque de la Pologne populaire », les treize tomes de la série *Relacje i wspomnienia* [Récits et souvenirs] n'échappent pas à la grille de lecture totalitaire classique. La vie quotidienne des Polonais de 1945 à 1989, c'est la résistance à l'oppression et à un pouvoir omniprésent.

Mais au-delà de la juste manière d'analyser le passé, il faut se demander en quoi le récit historique tel qu'il est produit par l'IPN fonde une identité collective ou, a minima, des représentations communes du passé. Car « c'est moins l'histoire que le récit qui en est fait qui constitue notre identité »¹⁹⁶. Si l'on considère, à l'instar de Marie-Claire Lavabre, que « les usages et instrumentalisation du passé expriment moins « la mémoire » et « l'identité » que la volonté politique qui vise à l'adhésion et l'identification »¹⁹⁷, on peut voir l'activité de l'IPN comme un moyen de contribuer à l'identification de la nation avec un passé douloureux, mais dont elle serait sortie la tête haute. Un travail d'écriture qui mette le récit historique à la portée de tous, à partir de schémas d'interprétations simples, reposant sur des oppositions basiques : pouvoir/opposition,

193 Sandrine Kott, « Pour une histoire sociale du pouvoir en Europe communiste: introduction thématique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 49-2, avril-juin 2002, p.9.

194 Karol Wojtyla, qui devient le pape Jean-Paul II en 1978; Stefan Wyszynski, primat de Pologne; Jerzy Popieluszko, prêtre assassiné par la SB en 1984; tous trois figures de l'opposition religieuse au communisme.

195 Sandrine Kott, « Pour une histoire sociale du pouvoir en Europe communiste: introduction thématique », *op.cit.*, p. 11-12.

196 Marie-Claire Lavabre, « Usages du passé, usages de la mémoire », *Revue française de science politique*, année 1994, volume 44, n°3, p. 483.

197 Marie-Claire Lavabre, « Usages du passé, usages de la mémoire », *op.cit.*, p. 485.

dictature/démocratie, bourreaux/victimes, héros/traîtres, etc. Ce qui est en jeu ici c'est le « pouvoir de la représentation » porté par le récit historique¹⁹⁸, et sa capacité à produire du lien entre les individus autour d'une mémoire collective, y compris lorsque celle-ci repose sur des approximations ou des falsifications. Que l'on pense par exemple aux travaux de Benedict Anderson ou d'Anne-Marie Thiesse sur la création des identités nationales. On peut sans trop de risque se hasarder à avancer l'idée que l'IPN, de part la position dominante qu'il a acquise à la fois sur le marché de l'édition historique et dans les médias, participe à l'instrumentalisation du passé et à la construction – il est vrai déjà bien amorcée dans la mémoire vive – d'une image « blanche » de l'histoire de la Pologne, articulée autour du paradigme totalitaire.

B) L'histoire à la portée de tous : le rôle éducatif de l'IPN

Ainsi que le souligne un enquêté,

« il faut garder à l'esprit qu'il n'y a pas de bureau de recherche scientifique mais un bureau d'éducation publique; c'est seulement dans le cadre de ce bureau d'éducation qu'il y a un département de recherche scientifique; mais dans le nom choisi par la loi, l'éducation passe avant la recherche; c'est comme ça, c'est difficile d'en évaluer les proportions, mais en termes de personnel c'est à peu près du 50-50 entre les deux activités » (entretien n°12; politiste, ancien conseiller de J. Kurtyka)

L'éducation représente donc une part importante de l'activité du BEP, dont l'objectif demeure la vulgarisation de l'histoire.

Une offre éducative pour compenser un défaut d'enseignement de l'histoire contemporaine

Au sujet de l'offre éducative du BEP, les responsables insistent sur la nécessité de compenser le déficit d'enseignement de l'histoire contemporaine en Pologne. Critiques vis à vis du système éducatif, qui accordait très peu de place à l'enseignement du XXe siècle, ils espèrent que les enseignants, qu'ils décrivent comme mal armés pour mener ces leçons, pourront s'appuyer sur l'offre éducative qu'ils mettent en place.

« On est en train de réformer l'enseignement scolaire en Pologne; jusqu'ici on enseignait l'histoire pour ainsi dire « du mammoth à Bierut », c'est à dire de la préhistoire jusqu'aux années 50; mais on sait comment se passe, on ne peut pas toujours finir le programme, et souvent les enseignants s'arrêtaient à la deuxième guerre mondiale » (entretien n°14; poste de direction au sein du département éducation du BEP)

198 Louis Marin, « Pouvoir du récit et récit du pouvoir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 25, janvier 1975, p. 23-43.

« Vous savez en Pologne l'enseignement de l'histoire contemporaine était très mauvais [...]; en général on enseignait peu le XXe siècle, surtout la deuxième moitié du XXe siècle; maintenant ça a un peu changé en théorie [...]; il y a trois niveaux, l'école primaire, le collège et le lycée; jusqu'ici à chacun de ces niveaux on enseignait l'histoire de l'antiquité à la période contemporaine, mais à chaque fois il manquait du temps pour l'histoire contemporaine; à présent la réforme consiste à enseigner uniquement le XXe siècle au lycée; c'est bien; mais le problème c'est qu'on n'enseignera plus l'histoire qu'au cours de la première année de lycée, ensuite il n'y en aura plus du tout; [...] on a réduit la part de l'histoire dans l'enseignement, mais le côté positif c'est que l'histoire de l'après-guerre sera enfin enseignée à une large échelle » (entretien n°12; politiste, ancien conseiller de J. Kurtyka)

L'activité éducative du BEP est donc justifiée par la nécessité de compenser un enseignement de l'histoire de l'après-1945 trop peu présent dans le système éducatif polonais, mais également de pallier un défaut de formation des enseignants dans ce domaine. Pour ce faire, le département éducation du BEP s'appuie sur une équipe d'éducateurs, anciens professeurs d'histoire pour la plupart. Leur travail consiste principalement à élaborer des leçons d'histoire « clé en main » qui sont ensuite diffusées dans les écoles (collèges et lycées) et à organiser des sessions de formation pour les enseignants ainsi que des activités éducatives para-scolaires.

« Notre activité est dirigée vers les élèves, avec l'organisation d'ateliers, de leçons... autour des expositions, c'est à dire qu'en parallèle des expositions on fait plusieurs choses; projection de films, ateliers, [...]; on organise aussi des activités en dehors de l'école, par un exemple des « pique-niques scientifiques » comme on dit, ou un festival de la science » (entretien n°14; poste de direction au sein du département éducation du BEP)

L'IPN est ainsi très actif en direction de la jeunesse¹⁹⁹. Aux enseignants sont proposées des publications spécifiques, destinées à les aider dans la préparation de leurs leçons:

« Souvenez-vous que le système éducatif polonais est très imparfait, pour le dire délicatement, concernant l'enseignement de l'histoire contemporaine; [...] très souvent les enseignants ne sont pas en mesure d'assurer ces cours; [...] partant de ce constat, l'IPN produit une série éducative spéciale, on appelle ça les « teki edukacyjne » [mallettes éducatives], il y en a quelques dizaines; en 2006, pour Noël, on a édité ces teki edukacyjne à 15 000 exemplaires, c'est-à-dire autant qu'il y a d'écoles en Pologne; chaque école a ainsi reçu un paquet de sept teki edukacyjne pour sa bibliothèque, pour que chaque enseignant, chaque élève, s'ils en ont envie, puissent se familiariser avec cette histoire; évidemment on ne peut pas les forcer, c'est une proposition éducative; à la même époque on éditait aussi le Bulletin de l'IPN²⁰⁰ à 15 000 exemplaires, pour l'offrir aux enseignants; maintenant on y ajoute systématiquement un film documentaire sur DVD; » (entretien n°8; historien, poste de direction au BEP au cours de la première cadence)

Systématiquement adressée aux écoles, l'offre éducative de l'IPN est cependant indépendante du ministère de l'éducation nationale, avec lequel il n'existe pas de collaboration réelle.

« VB: Mais concrètement qui décide de l'envoi de ces documents aux écoles? Le ministère?

Non, malheureusement le ministère n'est pas de notre côté, nous le regrettons beaucoup; par expérience je peux dire que nous n'avons pas de bonnes relations avec le ministère...

VB: Aujourd'hui ou en général?

En général; de mon point de vue, entre 2000 et 2010, le seul moment où nous avons réellement noué contact fut la courte période de gouvernement PiS; à ce moment le ministre Giertych²⁰¹ a signé avec nous un accord pour la

199 Plus récemment, l'IPN a investi le secteur des « jeux éducatifs » en développant deux jeux de plateau ayant pour thème la campagne de septembre 1939. Un club de jeu a même été ouvert dans le centre de Varsovie

200 Périodique mensuel de vulgarisation historique édité par l'IPN.

201 Roman Giertych, ministre de l'éducation de Jaroslaw Kaczynski de 2006 à 2007, fondateur de la Ligue des familles

diffusion du Bulletin de l'IPN dans les écoles et le ministère a pris en charge les coûts [...]; mais nous envoyons aux écoles les teki edukacyjne sans l'accord du ministère de l'éducation nationale et on n'a jamais pu discuter de cette question; [...] c'est le directeur de l'établissement scolaire qui décide de ce qu'il en fait... » (entretien n°8; historien, poste de direction au BEP au cours de la première cadence)

Dans ces conditions, se pose évidemment la question de l'accueil réservé par les enseignants au matériel qui leur est adressé par l'IPN. Dans l'impossibilité de mener une enquête auprès des enseignants, nous avons néanmoins pu recueillir des éléments de réponse du côté des responsables de l'Institut, qui laissent à penser que des résistances peuvent exister, même si l'offre éducative du BEP semble être globalement bien acceptée.

« VB: Comment les enseignants acceptent le matériel éducatif de l'Institut?

Vous savez c'est très différent; certains l'utilisent, coopèrent, et d'autres ne veulent tous simplement pas y toucher; ici c'est l'image de l'Institut dans l'opinion publique qui s'applique; les enseignants sont divisés de la même façon que les médias sont divisés;

VB: Certains considèrent peut-être l'IPN comme le ministère de la vérité historique?

Oui, oui, bien sûr; on nous accuse de ça évidemment; [...] mais on ne force personne à accepter ce qu'on écrit, l'enseignant a la liberté de choisir ses manuels, ce qu'on propose c'est une offre [...] » (entretien n°12; politiste, ancien conseiller de J. Kurtyka)

Si l'impact de l'offre éducative de l'IPN est difficile à mesurer, on peut considérer que l'Institut est devenu un acteur important de la vulgarisation de l'histoire à grande échelle, non seulement dans les écoles mais aussi aux yeux du grand public, de nombreuses expositions étant organisées et montrées dans tout le pays. Si l'on s'intéresse au contenu de cette offre, on constate qu'il épouse les directions du programme de recherche du BEP, c'est à dire qu'il insiste sur l'appareil de répression et la résistance de la société polonaise face au nazisme et au communisme.

Une offre éducative complète à destination du grand public

Les *teki edukacyjne* [mallettes éducatives] sont conçues par les employés du département éducation du BEP à l'intention des professeurs d'histoire et de leurs élèves. Chaque mallette comprend deux livrets, l'un pour l'enseignant, l'autre pour l'élève. Le livret de l'enseignant propose généralement des leçons « clé en main » prêtes à l'emploi. Chaque « scénario » décrit dans le détail les objectifs de la séance – être capable de localiser le camp d'Auschwitz sur une carte, connaître les informations fondamentales sur le système concentrationnaire – et la méthode à employer – diviser la classe en groupes d'élèves, amorcer une discussion sur la Shoah²⁰². Pour prolonger les leçons, des sujets de dissertation sont proposés, ainsi qu'une bibliographie de base. La mallette ne s'adresse pas

polonaise [LPR], un parti d'extrême-droite nationaliste et catholique.

202 Tous les exemples sont tirés de la mallette consacrée au camp d'Auschwitz: *Auschwitz. Pamięć dla przyszłości*, Varsovie, IPN, 2003.

uniquement aux enseignements d'histoire, mais également à ceux de langue polonaise ou encore de religion. Le livret de l'étudiant comprend pour sa part les éléments suivants : une courte introduction historique de quelques pages, une liste du vocabulaire spécifique lié au sujet, les biographies des principaux protagonistes, une chronologie et un choix de documents d'époque (correspondance, notes administratives, etc.). Les deux livres sont complétés par un grand nombre de documents iconographiques (notamment des photographies) reproduits sur des fiches cartonnées, destinées à servir de support à la leçon (la mallette sur Auschwitz comprend quarante deux fiches). Seize mallettes, qualifiées par un éducateur de l'IPN de « paquets tout prêts », ont déjà été éditées.

« On sait bien que personne ne mène une leçon comme on la décrit dans la mallette, nous avons été enseignants nous-mêmes, nous savons bien que ça se passe rarement comme ça; c'est conçu pour que les enseignants puissent utiliser certains éléments, mais ils reçoivent un paquet dans lequel tout est prêt » (entretien n°14; poste de direction au sein du département éducation du BEP)

Les seize thèmes traités par les mallettes déjà éditées sont dans la lignée des thèmes développés dans le cadre du programme de recherche. En effet, les travaux du département éducation suivent ceux du département recherche, de manière à ce qu'ils ne « restent pas du côté des chercheurs ». Tout comme le département recherche, le département éducation a beaucoup investi le terrain des sujets « anniversaires », des mallettes éducatives étant consacrées à Katyn, aux grèves de 1970 et 1976, ou encore à l'état de guerre. La liste des intitulés des mallettes montre que les sujets traités sont sensiblement les mêmes que ceux du programme de recherche, si bien que l'on peut leur adresser la même critique : la focalisation sur l'appareil de sécurité communiste, la répression, la résistance armée face au nazisme et au communisme, l'opposition sociale sous la PRL. Le responsable du département éducation interrogé justifie cette focalisation sur des sujets de commémoration, s'inscrivant dans une logique de « devoir de mémoire », par la nécessité d'honorer « la mémoire de tous ceux que l'histoire a oublié », selon lui à l'origine de la création de l'IPN.

La dimension mémorielle a été parfaitement intégrée dans le raisonnement de la direction du BEP, l'activité éducative semblant toute entière dédiée à l'organisation d'un vaste « devoir de mémoire » collectif à l'échelle du pays. Les expositions itinérantes, élément central de cette activité, témoignent de la volonté de rappeler au grand public les souffrances endurées au cours du XXe siècle et d'honorer la mémoire des héros qui, de l'AK²⁰³ à *Solidarnosc Walczaca*²⁰⁴, ont lutté contre les « deux totalitarismes ». Parallèlement à la croissance exponentielle de l'édition de publications historiques, le BEP et les OBEP ont conçu un grand nombre d'expositions, régulièrement montrées d'une ville à l'autre. De quelques dizaines au début des années 2000, leur nombre est passé à 169 en

203 *Armia Krajowa* [Armée de l'intérieur], terme qui désigne les partisans polonaise en lutte contre l'occupant allemand au cours de la seconde guerre mondiale.

204 Solidarité combattante. Branche radicale de Solidarité fondée en 1982 suite à l'interdiction du syndicat et à l'introduction de la loi martiale.

2009²⁰⁵. Le catalogue des expositions publié par l'IPN en 2007 classe ces dernières selon huit catégories, lesquelles s'articulent une nouvelle fois autour du pouvoir et de l'opposition²⁰⁶, hormis quelques rares expositions de la catégorie « PRL » qui adoptent un point de vue d'histoire sociale et/ou locale. Symptomatique de cette obsession pour l'appareil de sécurité, la très controversée série d'expositions *Twarze bezpieki* [les visages des forces de sécurité] présente les photographies d'anciens membres des forces de sécurité (UB et SB). Pas moins de dix-neuf expositions ont été réalisées dans le cadre de cette série, principalement au niveau local. On peut rester dubitatif sur le rôle « éducatif » de ce projet, qui s'apparente à l'établissement d'une liste des collaborateurs ou des « traîtres » ayant servi le régime communiste. Le catalogue présente pourtant l'exposition comme remplissant « un important rôle éducatif, montrant les gens qui furent co-responsables de la construction d'une criminelle machine de terreur »²⁰⁷.

Autre support destiné à assister l'enseignant pour ses leçons d'histoire, le DVD *PRL w filmie* [La PRL en film] présente une compilation d'extraits (de deux à cinq minutes) de onze films polonais sur la période de la Pologne populaire. Le DVD est accompagné d'un fascicule qui, de la même manière que le font les *teki edukacyjne*, comporte des indications sur la manière d'exploiter les films en classe. Selon les mots d'un éducateur du BEP, ils s'agit d'offrir des « éléments attractifs » aux enseignants pour leurs leçons ordinaires. En plus de sujets de travaux d'expression écrite, des scénarios de leçon sont proposés pour chaque extrait. Il s'agit la plupart du temps de discussions, débats et jeux de rôle autour de la séquence visionnée. Si, dans les extraits sélectionnés par les éducateurs du BEP, l'appareil de sécurité est très présent, tout comme les manifestations d'hostilité au régime, ces séquences sont également l'occasion pour l'élève d'avoir un aperçu de la vie quotidienne à l'époque de la PRL, et ainsi d'échapper à la vision caricaturale qui en est parfois véhiculée par l'Institut. Pour la majorité des films présentés, l'action se déroule dans les années 1950, c'est à dire durant la période stalinienne, la plus dure du régime. Les extraits mettent souvent en action la violence du régime – arrestations, perquisitions, répression de manifestations – l'endoctrinement de la jeunesse, la censure, l'émigration et l'opposition. Les séquences choisies sont graves, parfois dures, le plus souvent chargées émotionnellement. Certes, l'IPN n'est pas le producteur de ces films, mais on peut s'étonner de ne pas trouver, parmi les « meilleurs films polonais de fiction présentant les aspects les plus divers de la réalité de la PRL »²⁰⁸ la comédie *Mis*

205 Le rapport *Informacja o działalności stycznia 2009-grudnia 2009* recense 51 expositions élaborées au cours de l'année 2009, auxquelles s'ajoutent 118 expositions « anciennes » et toujours présentées au cours de l'année.

206 Ces catégories sont les suivantes: « Guerre et occupation » (27 expositions), « Résistance armée » (10), « PRL » (30), « Forces de sécurité » (27), « Eglise » (16), « Crises de la PRL » (7), « Etat de guerre » (17), « Opposition à la PRL » (9).

207 *Katalog wystaw*, Varsovie, IPN, 2007.

208 Selon les mots employés par le directeur du département d'éducation historique du BEP dans l'introduction du fascicule qui accompagne le DVD.

(1980), du réalisateur Stanislaw Bareja, dont le ton plus léger tourne en dérision de nombreux aspects de la vie quotidienne à l'époque de la Pologne populaire.

Les historiens du département recherche du BEP sont quant à eux ponctuellement sollicités pour délivrer de petits exposés lors, par exemple, de projections de films à caractère historique, ou bien pour participer à des stages de formation du personnel enseignant.

« il y avait un film concernant Popieluszko alors avec mes collègues on allait au cinéma pour faire un petit exposé après la diffusion; parfois nous avons des conférences pour des enseignants, là-bas on donne des cours, on présente quelque chose; il y a aussi des collaborations avec les écoles secondaires, lycées et collèges, mais là c'est plutôt l'équipe éducative et pas scientifique [qui s'en occupe]; ils vont à l'école et parlent de Katyń, de Popieluszko, toutes ces problématiques de la nation polonaise, dans un sens positif bien sûr; » (entretien n°2; historien, OBEP Varsovie)

L'IPN est par ailleurs actif hors de Pologne, ses expositions étant également montrées à l'étranger. L'institut polonais mène ainsi de nombreuses actions avec des institutions étrangères de tous types.

« [...] nous travaillons avec des institutions très différentes; avec les instituts polonais de la culture, avec les universités comme par exemple Louvain en Belgique; en France on travaille avec l'institut polonais mais aussi avec les écoles dans lesquelles le polonais est enseigné, comme par exemple à Saint-Germain en Laye; [...] en ce moment on montre une exposition aux Etats-Unis, à l'université Columbia de New York, c'est en collaboration avec leur département de sciences politiques et d'histoire; auparavant on était à Washington, là c'était au Centre Woodrow Wilson; donc c'est très différent... par exemple au Danemark on travaille avec la ville de Copenhague qui nous a invité à montrer une exposition; en Allemagne ça se fait aussi bien avec l'institut polonais de Munich qu'avec les milieux d'émigrants polonais, par exemple à Nuremberg » (entretien n°5; historien, fonctions de direction à l'*oddzial* de Varsovie)

Très actif sur le plan de la vulgarisation, l'IPN est devenu en peu de temps un acteur incontournable en matière d'éducation historique, tant en Pologne qu'à l'étranger lorsqu'il s'agit d'évoquer l'histoire polonaise. Publications, expositions, matériel éducatif, les travaux de l'IPN concourent tous à la diffusion d'une représentation de l'histoire du XXe siècle qui ferait de la Pologne la victime des deux ogres totalitaires. La focalisation sur les héros nationaux et la volonté de dénoncer les crimes du passé (et ceux qui les ont commis) suscite évidemment de nombreuses critiques à l'encontre de l'Institut.

C) Entre histoire et politique, les débats soulevés par les travaux de l'IPN

Régulièrement critiqué par une partie de la presse²⁰⁹, l'IPN voit son image sérieusement écornée dans le débat public, bien qu'il jouisse des faveurs de la presse de droite. Les critiques

209 Dans des titres tels que le quotidien *Gazeta Wyborcza* et l'hebdomadaire *Polityka*. A l'inverse, le quotidien *Rzeczpospolita* accueille de nombreux articles écrits par des employés de l'IPN et se montre en général bienveillant à l'égard de l'Institut.

portent en général sur les publications de l'Institut, à qui l'on reproche de se livrer à une véritable inquisition. Parfois considéré comme le bras armé de la « chasse aux sorcières » qui vise les anciens communistes, l'IPN a définitivement acquis ce statut aux yeux d'une partie de l'opinion à l'occasion de la publication de l'ouvrage de Piotr Gontarczyk et Slawomir Cenckiewicz, *SB a Lech Walesa*²¹⁰ [La SB et Lech Walesa], qui accuse le dirigeant historique de Solidarité de collaboration avec la police politique communiste.

« *SB a Lech Walesa* », ou quand le politique revêt les habits de l'historique

« Le livre de l'IPN qui s'est le mieux vendu c'est celui de Gontarczyk et Cienkiewicz « *SB a Lech Walesa* »; c'est une illustration de ce syndrome, les publications les plus populaires sont les plus controversées; » (entretien n°15; doctorante en histoire, BEP centrale)

Vendu à 49 000 exemplaires, *SB a Lech Walesa* est le plus grand succès éditorial de l'IPN, et de loin²¹¹. Sa publication en 2008 a suscité un tollé monstre dans les journaux, pro et anti-Walesa se déchaînant au sujet de la collaboration de celui qui incarne l'opposition au communisme. Soulignons-le d'emblée, la mise en cause du leader historique de Solidarité – et premier président de la IIIe République de Pologne – n'a rien d'un fait nouveau au moment de la publication de l'ouvrage. le nom de Lech Walesa apparaît déjà dans la liste de collaborateurs supposés de la SB présentée au *Sejm* par Antoni Macierewicz en 1992. La publication de l'ouvrage de Cenckiewicz et Gontarczyk marque cependant un tournant, car elle suscite une vaste controverse et porte l'affaire sur la place publique. D'autre part, les faits semblent avérés, Lech Walesa ayant vraisemblablement été informateur de la SB dans les années 1970, avant de prendre la tête du mouvement ouvrier. Au sein de la communauté scientifique, et parmi les historiens du BEP, les critiques portent principalement sur la forme de l'ouvrage, assimilé à un acte d'accusation mal venu et excessivement violent, la biographie de Lech Walesa étant réduite à un bref épisode de collaboration avec la SB. Déterminante dans la dégradation de l'image de l'Institut au cours de ces dernières années, la publication a laissé un goût amer à de nombreux historiens interrogés, certains réfutant la parenté entre le BEP et l'ouvrage²¹². Principal sujet de plainte: l'implication de Janusz Kurtyka dans cette affaire, le *Prezes* ayant personnellement soutenu la publication de cet ouvrage, alors même qu'il avait été envisagé de le publier en-dehors de l'Institut pour éviter que ce dernier ne soit la cible des critiques qui ne manqueraient pas de s'abattre. Signes de l'implication du chef de l'IPN, Janusz

210 Slawomir Cenckiewicz et Piotr Gontarczyk, *SB a Lech Walesa. Przyczynek do biografii* (« La SB et Lech Walesa. Arguments pour une biographie »), Varsovie, IPN, 2008.

211 Le second, l'Atlas de la résistance clandestine polonaise dirigé par R. Wnuk, s'est deux fois moins bien vendu avec 22 100 exemplaires, cf. *Katalog publikacji IPN 2000-2008*, Varsovie, IPN, 2009.

212 P. Gontarczyk était alors employé par le Bureau de la lustration et S. Cenckiewicz occupait des fonctions de direction à l'OBEP de Gdansk.

Kurtyka a personnellement annoncé aux médias la publication à venir²¹³, provoquant une grande agitation médiatique avant même la publication de l'ouvrage, et en a rédigé l'introduction, un geste rare.

« Le Prezes a écrit l'introduction de ce livre, lui conférant ainsi un caractère officiel; il n'y a pas eu beaucoup d'autres livres pour lesquels le Prezes ou le directeur du BEP ont écrit une introduction [...]; » (entretien n°11; historien, poste de direction au BEP au cours de la première cadence)

Plus grave, le même enquêté évoque les différentes recensions de l'ouvrage, qui illustrent selon lui la manipulation des règles scientifiques par des historiens militants.

« il y a eu quatre recensions; la première par un sociologue, qui n'a jamais conduit aucune recherche sur l'histoire contemporaine, qui ne connaît pas ces sources spécifiques, il n'était pas en mesure d'évaluer la qualité scientifique de ce livre, mais on sait que c'est un radical, proche de PiS; sa recension n'avait pas un caractère scientifique; [...] la deuxième recension fut celle d'un historien éminent, qui est spécialiste du XIXe siècle et de la Russie; et il n'a aucune compétence scientifique parce qu'il ne s'est jamais occupé de la PRL ou de recherches sur l'appareil de sécurité; la troisième recension, un historien de la PAN, mais qui s'occupe des relations polono-britanniques et polono-tchécoslovaques dans les années 1940, à nouveau aucune compétence pour évaluer ce livre, mais partisan connu de PiS; la quatrième recension, un professeur de l'université de Varsovie, très compétent, mais membre du Kolegium sur proposition de PiS; »

Les profils des « scientifiques » chargés d'évaluer la qualité de l'ouvrage frôlent donc la caricature. Incompétents pour juger de la qualité du livre mais dotés d'un capital militant qui les situe clairement du côté des radicaux et, donc, des opposants à Lech Walesa. La publication du brûlot anti-Walesa fut donc politique, décidée par un *Prezes* dont les orientations radicales étaient de notoriété publique, contrôlée par des amis politiques et légitimée par l'IPN, qui lui conférait un caractère officiel et scientifique. Proche de Janusz Kurtyka, un enquêté raconte comment il a tenté de dissuader le *Prezes* de publier l'ouvrage.

« moi j'ai déconseillé au Prezes Kurtyka de faire publier ce livre par l'IPN, pas parce que je pensais que le livre ne disait pas la vérité, parce que je pense qu'il contient des informations véridiques, mais il y avait deux raisons pour ne pas le publier: il est écrit de manière désagréable vis à vis de Walesa, j'aurais préféré lire ces informations dans une biographie complète; [...] on peut écrire de manière très acide comme ils l'ont fait, ou bien présenter les choses d'une manière plus élégante; et la deuxième raison c'est que je pensais que ça allait beaucoup nuire à l'Institut; [...] je pense effectivement que Walesa a été un informateur de la SB dans les années 70, mais je ne crois pas que ce soit la partie la plus importante de sa biographie, et avec ce livre c'est l'impression qu'on donnait; [...] c'est pourquoi j'avais proposé qu'on le publie en-dehors de l'Institut; [...] le Prezes pensait tout le contraire et il est allé jusqu'à en écrire l'introduction » (entretien n°12; politiste, ancien conseiller de J. Kurtyka)

Du côté des chercheurs du BEP, le sentiment le plus fréquemment rencontré est le désaveu de cette publication, disqualifiée car jugée trop politique et pas assez scientifique. L'impact désastreux que l'affaire a eu sur l'image de l'Institut est souvent regretté. Si un enquêté adopte un positionnement intermédiaire vis à vis de ce livre, jugeant que du point de vue des faits historiques il n'y a rien à redire, mais que le sujet était un « œuf pourri » (entretien n°7), les opinions exprimées vont du rejet complet – « il y avait mille thèmes plus intéressants que celui-là » (entretien n°15) – à

213 « Walesa grozi Kurtyce procesem » [Walesa menace Kurtyka de procès], *Rzeczpospolita*, 16 mai 2008.

l'adhésion de principe – « Walesa avait menti sur une partie de sa vie, cette publication était importante d'un point de vue moral » (entretien n°8). Ces différents positionnements reflètent ceux de la presse, *Gazeta Wyborcza* ayant pris la défense de Walesa et attaqué l'IPN alors que *Rzeczpospolita* soutenait l'Institut et stigmatisait l'aveuglement des « milieux anti-lustration ».

Si la publication de l'ouvrage de Cenckiewicz et Gontarczyk a donné lieu à une violente critique de l'IPN, les relations parfois difficiles que l'Institut entretient avec la presse ne sont pas dues qu'à cette publication.

Vue de l'intérieur, la critique médiatique à l'encontre de l'IPN

Les rapports entre l'IPN et les médias pourraient à eux seuls mériter une enquête. Largement investis dans le champ médiatique²¹⁴, les chercheurs du BEP regrettent que leur Institut soit dénigré par une partie de la presse d'opinion, à laquelle ils reprochent souvent de véhiculer des fantasmes et d'attribuer à l'IPN tout ce qui relève de l'instrumentalisation de l'histoire. L'Institut occupe en effet une position inconfortable, apparaissant comme une émanation du pouvoir politique, que d'aucuns assimileraient volontiers au ministère de la vérité de Georges Orwell. Dans ces conditions, il devient difficile pour le BEP d'apparaître comme un centre de recherche idéologiquement neutre.

« L'opinion publique considère que si l'IPN publie quelque chose, ce n'est pas seulement un travail scientifique classique, mais ça a un caractère officiel; [...] on considère comme normal que si la PAN ou l'université de Varsovie publient un travail scientifique, il puisse être controversé; mais si c'est une publication de l'IPN, elle provoque automatiquement tout un manège de critiques, parce que c'est une institution d'Etat; » (entretien n°11; historien, poste de direction au BEP au cours de la première cadence)

Fer de lance des attaques médiatiques dirigées par la presse contre l'IPN, le quotidien *Gazeta Wyborcza* se voit adresser de nombreux reproches pour sa partialité par les historiens du BEP, y compris parmi ceux qui sont des lecteurs fidèles de ce journal, fondé par un célèbre opposant au communisme, Adam Michnik. L'un d'entre eux juge ainsi la « vague de critiques » issue de ce journal au cours de la deuxième cadence comme « injuste » à plusieurs égards. Il explique cet acharnement par le positionnement anti-lustration des fondateurs du journal, qui ont le stéréotype d'un IPN inquisiteur (entretien n°7). Si la publication de l'ouvrage de Cenckiewicz et Gontarczyk est pour beaucoup dans cette image, nombreux sont les historiens du BEP qui n'ont pas digéré qu'on leur attribue la publication, au début de l'année 2009, d'un autre livre anti-Walesa, fruit du travail de Pawel Zyzak²¹⁵. Âgé de 24 ans au moment de la publication de son livre, tiré de son

214 Les fonctionnaires du BEP ont signé 567 des 650 articles de « popularisation scientifique » publiés par l'IPN en 2009 cf. *Informacja o działalności IPN stycznia 2009 – grudnia 2009*, Varsovie, IPN, p. 139. Bon nombre d'entre eux ont été écrits dans des journaux, pour la plupart de droite cf. annexe n°6 : publications de popularisation des fonctionnaires de l'IPN en 2009.

215 Pawel Zyzak, *Lech Wałęsa – idea i historia. Biografia polityczna legendarnego przywódcy "Solidarności" do 1988*

mémoire de master, P. Zyzak a brièvement travaillé en tant qu'archiviste à l'*oddzial* de Cracovie, mais son livre n'a pas été édité par l'IPN. Bien que l'Institut soit étranger à la publication de ce livre, *Gazeta Wyborcza* ne s'est pas privée pour lui attribuer la publication de cette nouvelle diatribe, ainsi qu'en attestent les titres des articles publiés par le quotidien à cette occasion²¹⁶. La réaction disproportionnée des pourfendeurs de l'IPN illustre la simplicité de leur raisonnement : « un ouvrage met en cause Walesa, il provient forcément de l'IPN ». De là provient un sentiment de défiance vis-à-vis des médias chez les employés du BEP.

« souvent les gens parlent de l'IPN sans avoir d'autre contact avec notre travail que par l'intermédiaire des médias »

« on parle toujours de deux livres, celui de Zyzak et celui de Cenckiewicz et Gontarczyk; si tu demandes à n'importe qui dans la rue de te citer deux titres publiés par l'IPN, il te donnera ces deux-là » (entretien n°10, réalisé avec deux doctorants en histoire du BEP Centrale)

« Cette critique des médias ne vient pas de ceux qui s'intéressent à ce que l'on fait, malheureusement » (entretien n°14; poste de direction au département éducation du BEP)

Il est pourtant vrai que les travaux du BEP, entre histoire et mémoire, sont parfois ambigus. C'est le cas de l'exposition « *twarze bezpieki* » [les visages de forces de sécurité], qui a également suscité les critiques acerbes – et injustifiées aux yeux de plusieurs enquêtés – de *Gazeta Wyborcza*.

« Il faut s'entendre sur la définition de ce qui est politique; [...] si quelqu'un, dans le programme de recherche « twarze bezpieki » ou « twarze PZPR » [« les visages du POUP »] fait une exposition dans tout le pays et montre dans des expositions les visages des anciens responsables du parti communiste, dont une partie se trouve aujourd'hui au SLD, alors je vous demande si c'est politique ou purement historique? Parce qu'à mon avis c'est purement historique; mais certains pensent que c'est de la politique » (entretien n°12; politiste, ancien conseiller de J. Kurtyka)

On peut toutefois douter de l'intérêt « éducatif de masse » de cette exposition, qui consiste à présenter au grand public les photographies d'anciens membres du POUP ou fonctionnaires des services de sécurité. Ainsi que le rappelle l'enquêté, nombre d'entre eux sont actifs dans la vie politique de la Pologne d'aujourd'hui. En affichant ces visages dans les villes de Pologne, se situe-t-on encore dans le registre de l'histoire ou dans celui de la politique? Si cette exposition a suscité la critique, c'est principalement parce qu'à cette occasion certains citoyens ont découvert le passé communiste de leurs élus. Est-ce de l'éducation ou un moyen détourné de faire de la lustration? Il semble assez hypocrite de considérer, comme le fait, cet enquêté, qu'il s'agisse là d'un travail « purement historique ».

Aux critiques de la presse peuvent se joindre celles des politiques, très attentifs au travail de l'IPN.

roku [Lech Walesa – l'idée et l'histoire. Biographie politique du leader légendaire de « Solidarité » jusqu'en 1988], Cracovie, Arcana, 2009.

216 « Magister z IPN szkaluje Walese » [un Master de l'IPN diffame Walesa] (21/03/2009), « Tusk wsciekly na IPN po ksiazce o Walesie » [Tusk furieux contre l'IPN à cause du livre sur Walesa] (31/03/2009), « Od Gontarczyka do Zyzaka prosta droga » [De Gontarczyk à Zyzak en ligne droite] (31/03/200).

« On ne reçoit jamais un coup de fil d'un politique qui se plaint d'une publication X ou Y, [...] on ne rencontre pas ce genre de pression, ce sont des mythes, des légendes; il existe néanmoins une certaine pression dans notre travail; par exemple si on considère que d'un point de vue scientifique, les années 70 sont intéressantes parce qu'elles ont fait l'objet de peu de recherches... les politiques ne sont capables de regarder les choses que par le prisme de leurs propres catégories de pensée; [...] les recherches sur l'organisation X sont meilleures pour le parti Y, et celles sur l'organisation Z sont meilleures pour un autre parti... c'est compréhensible en un sens, puisque la majorité de notre classe politique est issue de ces années sur lesquelles nous travaillons, ils sont personnellement intéressés [par ce que nous faisons]; » (entretien n°9; historien, poste de direction au BEP)

De fait, l'image de l'IPN répandue dans les médias qui s'en sont fait les adversaires repose sur une poignée de productions controversées, parmi les centaines de travaux réalisés à l'Institut depuis dix ans. La majeure partie de cette production, bien que focalisée sur le paradigme totalitaire, ne peut être disqualifiée d'office et contribue à l'accumulation de connaissances sur le passé récent de la Pologne, ainsi que le souligne Aleksander Smolar.

« en même temps la plupart des choses qui sont publiées par l'IPN sont idéologiquement neutres, il ne faut quand même pas... ces quelques livres ont donné l'image de l'institution ; politiquement ce livre [SB a Lech Wałęsa de Gontarczyk et Cenckiewicz] a été le plus important mais en même temps beaucoup de choses ont été publiées qui sont tout à fait valables ; les documents par exemple, les archives... tout ça certainement contribue à la connaissance de la Pologne populaire ; » (entretien n°13; Aleksander Smolar)

Il a donc été montré dans ce premier chapitre que l'IPN est produit des usages publics de l'histoire en Pologne. Né sur fond de tensions politiques, l'Institut mène un double travail de production du récit historique officiel et de judiciarisation du passé. Les travaux du BEP, concentrés sur la description de l'appareil de sécurité de la PRL, contribuent à la réactivation d'une histoire « totalitarienne » du communisme. La diffusion de l'histoire « IPN-iste » est d'autant plus importante que l'Institut est aujourd'hui la première édition historique de Pologne. Le programme de recherche, déterminé par la direction, connaît plusieurs évolutions entre la première cadence et la deuxième cadence, qui ne changent pas radicalement l'approche de l'histoire, mais accentuent les recherches sur l'appareil de sécurité communiste. Les nombreuses critiques adressées à l'IPN au sujet de son activité scientifique et éducative attestent de la vitalité des clivages sur le passé en Pologne, et prouvent que l'Institut est un objet de lutte politique, aujourd'hui au centre des tensions mémorielles. Ces logiques institutionnelles d'ensemble décrites, il faut à présent s'intéresser aux individus qui font vivre la structure.

Chapitre 2 : Une direction politisée, des historiens de bureau

Ainsi que le fait remarquer Paul Gradvohl, « dans le cas de l'IPN la structure administrative ne garantit en rien le libre exercice académique de la recherche. La planification du travail et l'absence de liberté académique font que tout dépend de l'orientation de la direction de l'Institut »²¹⁷. Pour vérifier cette hypothèse de recherche, il est nécessaire de s'intéresser à la direction de l'IPN d'une part, en donnant à voir les éléments qui permettent de conclure à sa politisation, et aux fonctionnaires du BEP d'autre part, dont nous montrerons que, loin d'être tous des « historiens militants », ils sont avant tout soumis à une discipline et à un fonctionnement institutionnel qui conditionne l'exercice de leur travail intellectuel.

Section I : Une direction politisée à la tête de l'institut

Au sommet de la hiérarchie de l'institution d'Etat qu'est l'IPN, deux organes se partagent inégalement le pouvoir. Il s'agit du *Prezes* [président], qui dirige l'Institut et en garanti l'indépendance, et du *Kolegium*, conseil de sages au pouvoir limité, mais qui joue un rôle

²¹⁷ Paul Gradvohl, « Etat-parti et société: nouvelles lectures », in. Sonia Combe (dir.), *Archives et histoire dans les sociétés post-communistes*, Paris, La Découverte, 2009, p. 162.

prépondérant dans l'élection du *Prezes* et doit être consulté pour les décisions qui ont trait au fonctionnement et à l'activité de l'Institut. La nomination de ces deux organes étant le fait du pouvoir politique, et notamment du parlement, il est légitime de supposer que les individus nommés aux plus hautes fonctions de direction de l'IPN présentent un profil politique plus ou moins prononcé. Ce constat effectué, il est nécessaire de s'interroger à la fois sur les critères qui permettent d'objectiver une allégeance des individus à un camp politique²¹⁸ - processus de nomination, trajectoires politiques ou militantes – mais aussi sur leur rôle dans le fonctionnement de l'Institut et les évolutions de ce rôle selon que l'on considère les équipes de la première ou de la seconde cadence.

1. Un monarque à la tête de l'institut? La fonction de « Prezes »

Elu pour un mandat (cadence) de cinq ans par le *Sejm*, sur recommandation du *Kolegium*, le *Prezes* est le directeur général de l'Institut, dont il constitue en quelque sorte l'exécutif. Il est celui qui « dirige » l'IPN, conformément à la loi portant création de l'Institut²¹⁹. Indépendant du pouvoir politique, garant de l'indépendance de l'institution vis à vis du pouvoir, il jouit d'une autorité considérable dans la conduite de l'Institut. Ainsi qu'évoqué dans le premier chapitre au sujet du programme de recherche, l'analyse du fonctionnement interne de l'IPN montre que le rôle du *Prezes* évolue vers un accroissement de son pouvoir d'une cadence à l'autre, ce qui donne à penser qu'au-delà de la fonction, ce sont les acteurs qui donnent à l'institution son « visage ». A la manière d'un homme politique, le *Prezes* est dépositaire d'un projet, d'une « vision » pour l'Institut, qu'il est amené à défendre régulièrement devant le parlement et dans les médias. La loi précise qu'il doit disposer de « grandes valeurs morales et d'un savoir utile dans les travaux de l'IPN »²²⁰. Deux hommes sensiblement différents se sont succédés à la tête de l'IPN, Leon Kieres (2000-2005) et Janusz Kurtyka (2005-2010). Si chacun incarne une manière distincte de « gouverner » l'Institut, tous deux ont eu affaire de manière analogue aux critiques des médias et des hommes politiques, et ont contribué à inscrire la fonction dans le débat public.

A) Deux « cadences » aux visages différents

218 Alors même que les employés de l'IPN, quel que soit leur niveau de responsabilité, ne peuvent être membres ni d'une formation politique, ni d'un syndicat.

219 Article 9 de la loi du 18 décembre 1998.

220 Article 11.1 de la loi du 18 décembre 1998.

Un chef d'administration élu par le pouvoir politique

Elu par le *Sejm* à la majorité des trois cinquièmes sur proposition du *Kolegium* – dont les membres sont également élus par le *Sejm* – le *Prezes* bénéficie d'une forte légitimité politique au moment de son investiture. Il lui faut en quelque sorte passer deux tests, auprès du conseil de l'IPN d'abord, face aux parlementaires ensuite. Son élection par trois cinquièmes des députés en fait une figure de consensus²²¹. Cette disposition fut dictée par la nécessité de surmonter le veto présidentiel d'Aleksander Kwasniewski, opposé à la création de l'Institut. Par conséquent, la procédure d'élection du *Prezes* est extrêmement longue, le candidat devant d'abord obtenir la majorité des voix du *Kolegium* (six sur onze) avant de se présenter devant le *Sejm*. Rappelons à ce sujet que Leon Kieres est élu en juin 2000, soit un an et demi après l'entrée en vigueur de la loi sur l'IPN. Le contexte politique de l'époque, marqué par les difficultés à faire voter cette loi, puis à élire un *Prezes* à la tête de l'Institut²²², amènent à la candidature d'un homme de consensus, capable de réunir sur son nom les voix de la coalition gouvernementale de droite entre l'AWS (Action électorale Solidarité) et l'UW (Union de la Liberté), sans susciter une levée de boucliers à gauche²²³.

Né en 1948, Leon Kieres suit des études de droit à Wrocław. Il gravit les échelons de la carrière universitaire pour obtenir le titre de professeur en 1996. C'est cependant sur le terrain politique qu'il se fera un nom. Bien que n'ayant jamais adhéré à un parti politique, il est membre de Solidarité de 1980 à 2000 (il est contraint de quitter le syndicat, ainsi que ses mandats politiques, au moment de son élection au poste de Prezes). A partir de 1990, il occupera divers mandats locaux : conseiller municipal de Wrocław de 1990 à 1994, il est élu en 1998 au Sejmik (assemblée régionale) de Haute-Silésie sur une liste UW (Union de la Liberté). A partir de 1992, il est également représentant polonais à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et officiera en tant qu'observateur international dans le cadre d'élections locales en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. En 1997, il est élu sénateur de la voïvodie de Wrocław. Il siègera en tant qu'autonome. Elu à la tête de l'IPN en juin 2000, il échoue à obtenir une majorité de six voix du Kolegium pour candidater à sa réélection en 2005. Après la fin de son mandat, il restera en fonction de juin à décembre 2005, jusqu'à ce que s'achève la procédure de sélection de son successeur. Il ne tarde cependant pas à réintégrer la vie politique, puisqu'il retrouve un mandat au Sejmik de Haute-Silésie en 2006 et est élu sénateur en 2007, à chaque fois en tant que candidat de PO (Plateforme civique).

Candidat de compromis qualifié de « bon chrétien modéré » par Aleksander Smolar (entretien n°13), Leon Kieres est élu dans un contexte marqué par la nécessité pour les différentes factions politiques de s'entendre. La coalition gouvernementale AWS/UW, portée sur la lustration, cohabite à l'époque avec un président issu du SLD post-communiste, Aleksander Kwasniewski.

221 La majorité des trois cinquièmes est d'autant plus difficile à rassembler que les députés polonais sont élus par une élection proportionnelle à un tour. La réforme de l'IPN adoptée à l'initiative de PO (Plateforme civique) en avril 2010 abandonne la règle des trois cinquièmes pour l'élection du *Prezes* au profit d'une majorité simple.

222 Cf. Chapitre 1, Section 1, première partie.

223 Les députés du SLD (Alliance de la gauche démocratique), pourtant deuxième force parlementaire en 2000, ont massivement choisi l'abstention au moment du vote.

Cette situation est favorable à l'élection d'une personnalité qui, bien qu'engagée politiquement, n'est pas affiliée à un camp en particulier. Le contexte de l'élection de Janusz Kurtyka, cinq ans plus tard, est radicalement différent. A l'origine, Leon Kieres dispute sa réélection avec Leszek Buller²²⁴, mais aucun des deux candidats ne parvient à obtenir l'aval du *Kolegium* pour se présenter devant le *Sejm*. La procédure d'appel à candidature doit donc être réouverte. Entre-temps, les élections législatives de septembre 2005 ont balayé le SLD, au gouvernement de 2001 à 2005, et vu la victoire de PiS (Droit et Justice), formation résolument anticomuniste. Le camp des radicaux revient en force au pouvoir, d'autant plus que la publication de la liste Wildstein, au début de la même année, a remis la lustration sur le devant de la scène médiatique. Au mois d'octobre, Lech Kaczynski est élu à la présidence de la République. L'élection du second *Prezes* coïncide donc avec l'arrivée au pouvoir des plus radicaux des anticomunistes, promoteurs d'une « politique historique » et d'une « révolution morale » qui permettent d'ouvrir la voie à un ordre nouveau, qu'ils nomment la « IVE République de Pologne ». Dans cette optique, l'IPN apparaît à la droite radicale, qui avait soutenu sa création, comme l'outil rêvé pour enfin solder les comptes du passé. L'homme qui sera élu à la tête de l'Institut en 2005 reflète les valeurs de la droite anticomuniste.

Né en 1960, Janusz Kurtyka est diplômé de l'université Jagellon de Cracovie et mène des études doctorales à l'institut d'histoire de l'Académie polonaise des sciences (PAN). A partir de 1979, il milite dans l'opposition démocratique à Cracovie et participe à la fondation de l'association indépendante des étudiants de l'institut d'histoire de son université. Au cours de ses années de militantisme, il participera notamment à l'université clandestine chrétienne et ouvrière de Cracovie. « Travailleur scientifique » à la PAN dès 1985, il obtient le grade de docteur en 1995, puis celui de docteur habilité en 2000. Il devient en outre membre du conseil scientifique de la PAN en 1999. Tout comme Leon Kieres, il est membre du syndicat Solidarité (1989-2000), qu'il quitte en intégrant l'IPN. Il est directeur de l'oddzial de Cracovie de 2000 à 2005, et est élu à la fonction de Prezes en décembre 2005. Il décède accidentellement le 10 avril 2010, dans le crash de l'avion présidentiel à Smolensk, en Russie.

S'il est a priori moins lié au monde politique que son prédécesseur, Janusz Kurtyka est pourtant clairement assimilé aux milieux « PiS-iens » dès la révélation de sa candidature à la fonction de Prezes. Ainsi que le résume un enquêté, « les points de vue de Kurtyka sur l'histoire sont plus proches de PiS que de PO » (entretien n°6). En effet, les déclarations à la presse de l'intéressé immédiatement après son élection laissent planer peu de doutes sur ses intentions. A l'instar d'un responsable politique fraîchement élu, Janusz Kurtyka décline son programme pour les cinq années à venir. Avocat fervent de la lustration, il affirme que l'un de ses priorités sera la poursuite des enquêtes sur les crimes communistes pour lesquels les délais de prescription arrivent à terme en 2010²²⁵. Il ajoute également que l'IPN est prêt à mener une lustration plus poussée si on lui en donne les moyens, une déclaration qui abonde dans le sens de PiS, qui propose au même moment

224 Docteur en sociologie, ancien porte-parole de l'Office de Protection de l'Etat (UOP), successeur des services spéciaux du ministère de l'Intérieur au début des années 1990.

225 *Rzeczpospolita*, « Kurtyka szefem IPN » [« Kurtyka chef de l'IPN »], 23 décembre 2005.

de doter l'Institut d'un bureau de la lustration, ce qui sera fait l'année suivante. Passionné par l'histoire de l'anticommunisme polonais, Janusz Kurtyka était fasciné par l'histoire des combattants polonais ayant poursuivi le combat contre les communistes après la seconde guerre mondiale. A l'occasion de la publication d'un supplément historique consacré à cet épisode de l'histoire polonaise, qui n'avait pas droit de cité à l'époque communiste, il déclarait à un grand quotidien : « Nous estimons que la tradition d'indépendance est l'un des éléments les plus importants de l'identité de notre Etat »²²⁶. Plus loin, il affirmait la nécessité de « se souvenir des soldats anticommunistes ». Si la volonté de rétablir une vérité historique est louable, la redécouverte des combattants anticommunistes par l'historiographie de droite s'est aussi accompagnée d'une réécriture de l'histoire qui marginalise à présent le rôle des anciens combattants de gauche, et idéalise celui d'anciens fascistes qui se sont parfois rendus coupables de crimes contre des Juifs ou des militants communistes²²⁷. Après que J. Kurtyka eut été désigné candidat au poste de *Prezes* par le *Kolegium*, l'un des membres de ce dernier déclarait sous couvert de l'anonymat : « c'est l'ultra-droite qui a remporté la victoire, les modérés ont été écrasés »²²⁸.

Néanmoins, il ne faut pas en conclure hâtivement que Janusz Kurtyka a été le candidat officiel de la droite radicale²²⁹. Si une certaine « proximité idéologique » existe entre lui et PiS, c'est avant tout le climat politique du moment, et non une volonté délibérée du pouvoir de placer ses pions dans les administrations, qui a permis son élection. Rappelons que le *Kolegium*, élu en 1999, était dominé par des membres élus sur recommandation de l'AWS²³⁰ (cinq sur onze), dont PiS est en quelque sorte le parti héritier. Critiques vis à vis de Leon Kieres, jugé trop timide sur la lustration, les membres du *Kolegium* les plus radicaux ont sans doute saisi l'opportunité que leur offrait un *Sejm* désormais dominé par la droite anticommuniste pour faire élire l'un des leurs à la tête de l'Institut. La comparaison des conditions dans lesquelles les deux *Prezes* ont été élus montre à quel point le « chef » de l'IPN est élu au terme d'un processus politique, qui se déroule dans un contexte qui a son importance. Désigné par un *Kolegium* dont les membres ont été élus par les partis politiques, ses chances d'obtenir l'investiture parlementaire dépendent grandement des jeux de

226 *Rzeczpospolita*, « Wierni » [« Les fidèles »], 27-28 août 2010.

227 Jerzy W. Borejsza, « La résistance polonaise en débat », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°67, juillet-septembre 2000, p. 33-42.

228 *Gazeta Wyborcza*, « Jest kandydat na szefa IPN » [« Il y a un candidat pour le poste de chef de l'IPN »], 22 septembre 2005.

229 D'ailleurs Lech Kaczyński, tout juste élu à la présidence de la République, avait publiquement exprimé ses « doutes » quant à la candidature de J. Kurtyka, entachée d'un soupçon de manœuvre de la part de l'intéressé : son principal concurrent au poste de *Prezes*, Andrzej Przewoznik, s'était en effet vu contraint de renoncer à sa candidature suite à la révélation de documents l'accusant de collaboration avec la SB (selon la loi sur l'IPN, un candidat au poste de *Prezes* ne peut avoir commis des actes de collaboration avec les services de sécurité communistes). Le fait que l'information provienne de l'*oddzial* de Cracovie, dont J. Kurtyka était le directeur, a laissé planer de nombreux doutes sur son implication personnelle dans cette affaire. A. Przewoznik fut finalement blanchi par le tribunal de la lustration. Voir *Gazeta Wyborcza*, « Kaczyński skreśla Kurtykę » [« Kaczyński abandonne Kurtyka »], 13 octobre 2005.

230 Sur l'élection du *Kolegium*, voir la deuxième partie de cette section.

pouvoir et du rapport de forces du moment. Elu politiquement, le *Prezes* apparaît aux yeux du grand public comme un personnage politique.

Le Prezes, un homme politique

Figure de proue de l'institution, le *Prezes* de l'IPN occupe une fonction médiatique de premier plan. Leon Kieres comme Janusz Kurtyka ont souvent accordé des entretiens à la presse, dans lesquels ils présentaient le bilan de l'activité de l'Institut et exprimaient leurs opinions sur des sujets centraux tels que la lustration ou l'ouverture des archives. Ils faisaient également l'objet de l'attention des médias lors de l'exercice de leurs fonctions, par exemple lorsque Leon Kieres effectua une visite à Moscou dans le but de faire reconnaître le caractère génocidaire du crime de Katyn²³¹. Le *Prezes* est également tenu de présenter, une fois par an, le bilan de l'activité de l'Institut devant le parlement²³².

« Chaque année le Prezes présente le rapport d'activité annuel de l'Institut au Sejm; il est auditionné par une commission du Sejm et du Sénat [...]; indépendamment du verdict, qu'il soit évalué positivement ou négativement, il n'y a aucune possibilité de le révoquer; il est choisi pour un mandat; il peut évidemment y avoir un signal politique, on peut lui montrer qu'on n'est pas satisfait de son travail, mais ça n'emporte pas de conséquence pratique; » (entretien n°8; historien, poste de direction au BEP au cours de la seconde cadence)

Le directeur de l'IPN est donc soumis à un double contrôle, à la fois médiatique et politique, de son activité. S'il est pratiquement impossible de le révoquer en cours de mandat, le contrôle parlementaire auquel il doit se soumettre une fois par an lui envoie un « signal » qui peut l'inciter à modifier sa politique.

C'est évidemment au cours des « affaires » de lustration que les *Prezes* se sont trouvés dans l'œil du cyclone médiatique et au centre du débat politique. On pense bien sûr à l'affaire Walesa, déjà évoquée précédemment, dans laquelle Janusz Kurtyka s'est impliqué personnellement en allant jusqu'à rédiger l'introduction de l'ouvrage contesté. Il est toutefois nécessaire de rappeler que les scandales liés à l'IPN ne sont pas une nouveauté propre à la seconde cadence. Leon Kieres fut lui aussi sévèrement critiqué en son temps pour deux affaires liées à la lustration. La première a déjà été évoquée. Il s'agit de la diffusion sur internet de la liste Wildstein, sur laquelle figurent les noms de milliers d'individus qui apparaissent, en tant qu'agents ou « victimes », dans les dossiers des anciens services de sécurité. Diffusée suite à une « fuite » de l'IPN, la liste a suscité un tollé médiatico-politique qui a conduit Leon Kieres à devoir s'expliquer devant les parlementaires. Le *Prezes* d'alors avait présenté ses excuses à tous ceux qui avaient pu « souffrir » de la présence de

231 *Gazeta Wyborcza*, « Szef IPN w Moskwie o ocenie zbrodni katyńskiej » [« Le chef de l'IPN à Moscou dans le cadre du jugement du crime de Katyn »], 6 août 2004.

232 Le rapport annuel d'activité *Informacja o działalności IPN* [Information sur le fonctionnement de l'IPN] est rédigé à l'intention du *Sejm* et du Sénat. Il s'agit d'une obligation légale incombant au *Prezes*.

leur nom sur cette liste, avant d'être confronté aux réactions très hétérogènes des différents groupes parlementaires. Si certains membres du SLD, alors au pouvoir, en appelaient à la démission du *Prezes*, à droite Jaroslaw Kaczynski, chef de file de PiS, affirmait voir dans la publication de la liste Wildstein « le début de la nouvelle révolution morale polonaise », n'hésitant pas à s'adresser à Kieres en ces termes : « Monsieur le président, vous n'avez aucune raison de vous expliquer. Vous devriez être fier de vous »²³³.

Peu de temps après, Leon Kieres fait face à un second scandale de lustration qui révèle la polarisation du champ politique polonais autour de cette question, mais les données du problème sont cette fois assez différentes. Au printemps 2005, il annonce en personne que le père Hejmo, qui fut un proche de Jean-Paul II au Vatican, était un informateur de la SB²³⁴. Le *Prezes* de l'IPN fait immédiatement face aux critiques acerbes des politiques de tous bords, qui lui reprochent la méthode employée²³⁵. Paradoxalement, celui qui apparaissait comme trop timoré sur le front de la lustration s'attire les foudres de la droite radicale au moment où il s'implique personnellement dans un dossier de ce type, car il s'attaque à un homme d'Eglise. Le président du parti ultra-catholique de la Ligue des familles polonaises (LPR), Roman Giertych, ira même jusqu'à menacer Leon Kieres de le traîner devant les tribunaux²³⁶. A l'époque, l'affaire Hejmo suscite d'abord la critique de la droite radicale, qui reproche à l'IPN de rechercher d'anciens collaborateurs de la SB au sein de l'Eglise plus volontiers qu'ailleurs. C'est donc un schéma tout à fait inverse de celui rencontré à la faveur de l'affaire Walesa sous la deuxième cadence. Dans l'affaire Hejmo tout comme dans le scandale de Jedwabne, c'est la droite radicale et nationaliste qui critique l'IPN, tandis qu'au cours de la seconde cadence les mêmes milieux politiques se font au contraire les avocats de l'Institut.

La liste Wildstein et l'affaire Hejmo, illustrent le caractère éminemment politique et médiatique de la fonction de *Prezes*, qui est une donnée de départ et non une spécificité importée par Janusz Kurtyka. Loin d'être inconnu du grand public comme un chef d'administration ordinaire, le président de l'IPN est un personnage public important qui doit composer avec les critiques du monde politique et des journalistes, qui suivent attentivement ce qu'il fait. Mais le *Prezes* ne fait pas que subir son rôle, ses prises de position contribuent à façonner son image, et donc celle de l'institut. Dans le cas de Leon Kieres, les affaires Hejmo et Wildstein lui ont sans doute coûté sa réélection à la tête de l'IPN²³⁷. Il annoncera d'ailleurs son « retrait de la vie publique » suite aux

233 *Gazeta Wyborcza*, « Kieres przeprasza za listę » [« Kieres s'excuse pour la liste »], 19 février 2005.

234 *Rzeczpospolita*, « Ojciec Hejmo był informatorem bezpieki » [« Le père Hejmo était un informateur des services de sécurité »], 28 avril 2005.

235 *Rzeczpospolita*, « Kieres krytykowany » [« Kieres critiqué »], 2 mai 2005.

236 *Gazeta Wyborcza*, « Giertych chce podać Kieresa do prokuratury » [« Giertych veut traîner Kieres chez le procureur »], 4 mai 2005.

237 *Gazeta Wyborcza*, « Kieres bez szans na II kadencję? » [« Kieres sans aucune chance pour la deuxième cadence? »], 16 mai 2005.

attaques dont il fut victime en tant que chef de l'IPN²³⁸.

Deux styles de gouvernement différents

C'est dans leur manière d'appréhender le fonctionnement de l'Institut et leur rôle en tant que *Prezes* que Leon Kieres et Janusz Kurtyka se distinguent le plus nettement. Qualifié tour à tour de « dictateur » (entretien n°7), de « monarque » (entretien n°12), ou encore de « chef des armées » (entretien n°6), Janusz Kurtyka a laissé à ses subordonnés l'image d'un chef déterminé et solitaire, peu enclin à la discussion et au compromis. Tout le contraire de Leon Kieres, qui avait tendance à tomber dans l'excès inverse.

« Le professeur Leon Kieres, le premier Prezes, aimait parfois se décharger sur le Kolegium; s'il y avait une décision controversée, difficile à prendre, il disait qu'il consulterait le Kolegium; [...] il pouvait dire qu'après avoir consulté le Kolegium, il avait décidé de faire ceci ou cela; [...] Janusz Kurtyka, du point de vue du caractère, c'est un type puissant, déterminé, Kieres lui était plutôt un Hamlet : « oh là, qu'est-ce que ça va donner », etc.; on peut dire ce qu'on veut de Kurtyka, mais pas qu'il était incapable de prendre une décision; [avec lui c'était plutôt] : « ok, on fera comme ça, point final »; [...] le Kolegium conseille, lui écoute... mais à l'arrivée il fera comme il l'entend; c'est-à-dire... il me semble qu'avec Kieres l'influence du Kolegium était beaucoup plus importante » (entretien n°5; historien, fonctions de direction à l'oddzial de Varsovie)

Les enquêtés sont unanimes à souligner le « changement radical » (entretien n°12) entre les deux cadences. Changement qui est parfois expliqué tantôt par une différence de « personnalité » entre les deux hommes (entretien n°12), tantôt par le fait que l'un soit juriste (Kieres) et l'autre historien (Kurtyka), et donc que l'historien se serait senti plus concerné par la gestion de l'Institut et notamment du BEP. Cette seconde explication revient régulièrement chez certains historiens, qui reprochent à Leon Kieres d'avoir été « plus fermé » que son prédécesseur, plus « distant » vis à vis des chercheurs du BEP (entretien n°4). Autre explication avancée, « l'effet de taille » induit par la croissance de l'Institut à partir de la seconde cadence avec notamment l'inclusion du Bureau de la lustration et la forte augmentation du budget initiée par PiS (entretiens n°9 et 12). Cette explication est sans doute la plus convaincante : avec plus de 2000 employés, l'IPN a acquis une taille comparable à celle d'un ministère. Un pouvoir fort et centralisé, comparable à celui d'un ministre, a pu être nécessaire à sa tête. C'est sans doute la combinaison de ces trois hypothèses – personnalité, discipline d'origine, effet de taille – qui permet d'expliquer la différence de style entre les deux *Prezes* quant à leur manière de diriger l'Institut. Il semble assez intuitif que l'ingérence de Janusz Kurtyka dans le programme de travail du BEP ait à voir avec son statut d'historien. Lui qui faisait de la « défense de la mémoire nationale »²³⁹ son objectif principal au moment de prendre la tête de

238 *Gazeta Wyborcza*, « Leon Kieres wycofuje się z życia publicznego » [« Leon Kieres se retire de la vie publique »], 16 janvier 2006.

239 *Gazeta Wyborcza*, « Jest kandydat na szefa IPN » [« Il y a un candidat pour le poste de chef de l'IPN »], 22 septembre 2005.

l'Institut a imposé ses thèmes favoris tels que celui de la résistance anticomuniste. Leon Kieres, choisi pour son image non-partisane, s'est attaché à fonctionner d'une manière qui favorise le consensus et le compromis.

La position extrêmement puissante du *Prezes* de l'IPN, et surtout son usage politique par Janusz Kurtyka au moment de l'affaire Walesa, vont être au centre de la polémique sur la politisation de l'Institut, et nourrir la volonté de la Plateforme civique (PO) de le réformer en réduisant l'importance du *Prezes*.

B) Réformer l'institut pour le dépolitiser? La difficile réforme de l'IPN

Un bref retour sur la genèse de la réforme de l'IPN²⁴⁰ s'impose à ce stade du développement. La question de la politisation de l'Institut est en effet au centre des débats qui ont suscité ce projet de loi, qui a pour prétexte l'affaire Walesa de 2008 et pour but plus ou moins avoué d'amoindrir le rôle du *Prezes* et de compromettre la réélection de Janusz Kurtyka.

L'esprit de la réforme et le constat de la politisation de l'Institut « par le haut »

La dimension politique de la fonction de *Prezes* n'est pas une caractéristique propre au mandat de Janusz Kurtyka. C'est une donnée qui est présente depuis la création de l'Institut, Leon Kieres s'étant investi comme son successeur dans l'espace public et ayant eu son lot de scandales et d'affaires politico-médiatiques. Le reproche qui est adressé à Janusz Kurtyka – et qui est à l'origine de la volonté de réforme de l'Institut – est de s'être investi trop volontiers dans la « politique historique » des frères Kaczynski, transformant l'Institut en outil de la politique du camp PiS-ien. Ce reproche est assez largement partagé parmi les chercheurs du BEP que nous avons interrogés, jusqu'à un proche de l'ancien *Prezes*.

« Kurtyka a commis une erreur de mon point de vue, ce n'était pas intentionnel, mais il n'a pas pris suffisamment de précautions, ce qui a mené à une situation où l'Institut est apparu inféodé à PiS; la Plateforme en a profité, elle qui voulait récupérer l'IPN pour sa propre politique historique » (Entretien n°12; politiste, ancien conseiller de J. Kurtyka)

Le rapprochement entre l'IPN et PiS constaté au cours de la seconde cadence a fourni à l'opposition l'argument de la dépolitisation pour se lancer dans la réforme de l'Institut. Celle-ci comprend deux volets, l'un concernant l'élection du *Prezes* et le rééquilibrage de ses pouvoirs en faveur du *Kolegium*, l'autre concernant l'accès aux archives, qui est élargi. On ne s'arrêtera ici que

240 La loi de réforme de l'IPN, adoptée par le *Sejm* le 18 mars 2010, est entrée en vigueur le 27 mai 2010.

sur le premier aspect, qui constitue le cœur de la réforme et concerne directement notre problématique sur la politisation de l'Institut. Détaillant les changements introduits par la réforme, l'un des enquêtés – qui a participé aux travaux préparatoires du texte de loi – expliquait que l'enjeu est de « réduire l'influence des politiques sur l'IPN » (entretien n°11). Concrètement, les membres du *Kolegium* – qui devient désormais la *Rada* [Conseil] – ne seront plus élus par les parlementaires mais par des grands électeurs issus des universités et des écoles supérieures. Les candidats devront être titulaires au minimum du grade de docteur, une obligation qui a pour but d'éviter les nominations purement politiques²⁴¹. Les pouvoirs du *Prezes* seront considérablement amoindris, puisqu'ils sera dorénavant responsable devant la *Rada*, qui aura la possibilité de le révoquer mais aussi de prendre une part plus active dans la direction de l'Institut, en formulant des recommandations et plus seulement des opinions non contraignantes. Ce sera notamment le cas concernant l'élaboration du programme de recherche, la *Rada* étant pleinement associée au processus et non plus simplement consultée comme l'était le *Kolegium*. L'idée est donc de rapprocher l'IPN des milieux académiques tels que la PAN.

« [Avec la réforme] la position du *Prezes* est limitée non pas vis à vis des politiques mais vis à vis des milieux académiques, puisque la seule façon de révoquer le *Prezes* sera de passer par l'accord de la *Rada*, qui sera choisie par les milieux académiques; c'est seulement ensuite que les politiques, c'est à dire le *Sejm*, pourront révoquer le *Prezes*; la clé sera dans les mains des milieux académiques; [...] l'IPN sera rapproché des milieux académiques; ceux qui s'opposent à cette réforme considèrent que les milieux académiques sont post-communistes, qu'on n'y trouve que des anciens agents... » (entretien n°11; historien, poste de direction au BEP au cours de la première cadence)

Un compagnon de route de l'IPN de la première heure estime quant à lui que le projet de réforme va dans la bonne direction.

« Il faut un *Kolegium* fort pour avoir un *Prezes* faible; avec un tel pouvoir le *Prezes* est indépendant... l'objectif principal de cette réforme c'est de ne pas réélire Kurtyka et de mettre le *Prezes* sous pression; il pourra être révoqué chaque année » (entretien n°6; Historien, IPN)

Ce point de vue est cependant loin d'être partagé par l'ensemble des enquêtés. S'ils admettent pour la plupart qu'une réforme de l'IPN est nécessaire après les dérives de la seconde cadence, ils sont loin d'être convaincus par la volonté de « dépolitisation » affichée par PO, et sont divisés sur la manière de modifier la direction de l'Institut.

Doutes et réserves chez les historiens

En entretien, interroger les enquêtés sur la réforme de l'IPN s'est avéré être un bon moyen d'évaluer la perception qu'eux-même ont de leur direction. Tous n'ont cependant pas été enthousiastes à l'idée d'évoquer un tel sujet et parmi les fonctionnaires du BEP, n'occupant pas de

241 Sur la composition du *Kolegium* et ses pouvoirs, voir la partie 2 de cette section.

fonctions de direction, les attitudes évasives ont été fréquentes. Ainsi une enquêtée a pu affirmer ne pas s'intéresser à la réforme de l'Institut (entretien n°15), d'autres ne se sont pas sentis concernés par ce sujet (entretiens n°4 et 10) et un dernier a purement et simplement refusé de s'exprimer sur la question (entretien n°14). Si chaque cas est particulier, la réticence à parler d'un enjeu politique, qui plus est dans une période d'incertitude pour l'institution, paraît pouvoir s'expliquer par deux facteurs communs aux enquêtés précédemment évoqués. D'une part, les enquêtés qui se sont montrés les plus gênés par cette question n'occupent pas des postes à responsabilité – hormis celui de l'entretien n°14, qui occupe un poste intermédiaire – et se situent donc au bas de l'échelle hiérarchique de l'Institut. Souvent à l'IPN depuis peu de temps, ils peuvent craindre de s'exprimer sur un sujet « politique » avec un inconnu qu'ils ne perçoivent pas forcément comme un interlocuteur de confiance. D'autre part, la réforme de l'Institut n'affecte que sa direction, et n'est donc pas perçue par les enquêtés « ordinaires » comme affectant leur travail quotidien, qui se limite bien souvent à des contacts avec leurs collègues de bureau et leur supérieur direct. A l'inverse, les enquêtés occupant les postes de décision et présents à l'IPN depuis une dizaine d'années se sont révélés les plus loquaces quant à la réforme. Celle-ci les affecte davantage dans la mesure où ils disposent d'une vue d'ensemble sur l'Institut et sont associés à sa direction au quotidien. En outre, les scientifiques les plus expérimentés se sont aussi avérés les moins complexés lorsqu'il leur a été demandé de s'exprimer sur le contenu de la réforme.

A côté de ceux qui se font les supporters de la réforme, dont la proximité avec la Plateforme civique est avérée (entretiens n°6 et 11 précédemment cités), les réactions généralement rencontrées au cours de l'enquête sont plutôt sceptiques sur les intentions de PO et sur le sens de la réforme. Si l'argument de la dépolitisation a été avancé comme l'argument principal du projet, nombreux sont ceux qui, au sein de l'IPN, craignent au contraire que la Plateforme ne cherche à rendre l'Institut plus dépendant des politiques.

« Le mot d'ordre de cette réforme c'est de dépolitiser l'IPN; le problème c'est que depuis 2005 on a sur la scène politique polonaise deux partis de droite, PO et PiS, chacun s'efforçant d'élaborer sa propre politique historique; ils sont tous deux issus de Solidarité, mais dans le cadre de Solidarité ils ont des héros différents, des points de vue différents » (entretien n°12; politiste, ancien conseiller de J. Kurtyka)

« [...]notez que l'argument de dépolitisation était utilisé aussi par PiS quand il a fait réformer l'IPN [en 2006]... [...] la position du président [Prezes] de l'IPN est très très très forte; PO maintenant ne peut rien faire avec le président, parce qu'il est vraiment très difficile de le renvoyer [...] imaginons que le président [Prezes] est vraiment indépendant et a-politique, il peut rester indépendant des politiques parce que sa position est très forte; après cette réforme, sa position va être affaiblie, pour à mon avis que l'institut puisse être dirigé par les politiciens même plus facilement que maintenant, paradoxalement; donc non, je pense que PO fait la même chose que PiS, c'est une autre manière de politiser, mais d'une manière qui plaît à PO et pas à PiS; donc ça n'élimine pas cette anomalie de dépendance de l'IPN au pouvoir politique » (entretien n°2; historien, OBEP Varsovie)

Outre les doutes émis sur la volonté politique de dépolitiser l'IPN, les enquêtés s'interrogent

sur le visage que prendra l'Institut après la réforme. Paradoxalement, les chercheurs du BEP qui occupent également des fonctions à l'université ne sont pas enthousiastes à l'idée d'une *Rada* désignée par les universitaires, y compris parmi ceux qui se prononcent en faveur d'une académisation de l'IPN. Les doutes portent sur l'identité des futurs membres de la *Rada* et leur capacité à assumer la direction de l'Institut.

« *Les candidats au Rada seront présentés par les milieux académiques; on n'a aucune idée des individus concrets qui seront proposés par les quelques vingt écoles supérieures, on n'en sait rien* » (entretien n°12; politiste, ancien conseiller de J. Kurtyka)

« *(Après s'être assuré sur le ton de la plaisanterie que son opinion resterait anonyme) : connaissant les milieux académiques, je ne m'imagine pas neuf professeurs assis à la même table et échangeant de purs concepts sur le fonctionnement, parce que chacun a sa vision, sait mieux que l'autre... [...] actuellement le Kolegium ne s'ingère pas dans notre travail, si la Rada est composée uniquement d'universitaires et en plus de cela, dispose de compétences élargies, ça deviendra compliqué de diriger l'institution; ça peut avoir une influence dévastatrice sur notre fonctionnement* » (entretien n°9; historien, poste de direction au BEP au cours de la seconde cadence)

Selon ce dernier enquêté, la *Rada* ne devrait pas être composée uniquement d'universitaires mais comprendre également des représentants d'autres milieux pour lesquels l'IPN a été créé, tels que les associations de victimes. Si la revendication d'une académisation du BEP est une réalité chez une partie des historiens de l'IPN, l'élection de la *Rada* par les universitaires n'emporte pas leur adhésion. Malgré le caractère politique attaché à la fonction, plusieurs se prononcent en faveur d'un *Prezes* fort, synonyme selon eux d'indépendance de l'Institut vis à vis du monde politique.

« *Le risque avec la Rada c'est de politiser encore davantage le monde de la science; ce serait un drame; [...] la Rada va se retrouver sous la pression du Sejm chaque année, car il sera possible de révoquer le Prezes; dans le même temps elle pourra influencer les projets de recherche du Prezes, qui continuera à en porter la responsabilité; [...] aujourd'hui la situation est claire; le Prezes a le pouvoir; mais il en porte la responsabilité; [...] ce projet va dans une direction néfaste de mon point de vue* » (entretien n°8; historien, poste de direction au BEP au cours de la seconde cadence)

« *Moi j'aime bien l'ancienne formule de la loi; la position du Prezes de l'IPN était forte; il avait tout le temps de son mandat pour réaliser sa vision et si ensuite elle était évaluée négativement, il pouvait ne pas être réélu; [...] il me semblait que l'ancienne loi garantissait mieux l'indépendance [de l'Institut]* » (Entretien n°10, réalisé avec deux doctorants en histoire du BEP Centrale)

Il est vrai que la formulation de la loi de 1998 rendait quasiment impossible la révocation du *Prezes* en cours de mandat, une telle éventualité n'étant envisageable que dans les cas de force majeure²⁴². La forte position du *Prezes* est d'ailleurs telle qu'il n'a jamais été sérieusement envisagé de destituer Leon Kieres ou Janusz Kurtyka de leur fonction. Le chef de l'IPN est pratiquement intouchable une fois élu. La meilleure preuve en est le maintien en poste de Janusz Kurtyka après que PO ait succédé à PiS au gouvernement fin 2007, la nouvelle majorité étant contrainte d'attendre

242 Selon l'article 13 de la loi du 18 décembre 1998, les cas dans lesquels le *Kolegium* peut entamer une procédure de destitution du *Prezes* sont les suivants : abandon de sa fonction, maladie ou infirmité l'empêchant d'exercer ses fonctions, condamnation pour un crime similaire à ceux instruits par l'IPN, non respect de ses obligations légales et commission d'actes allant à l'encontre des intérêts de l'Institut.

la fin de son mandat pour espérer le remplacer.

Du côté des avis extérieurs à l'IPN, la nécessité de réformer l'Institut ne fait pas débat, mais « il est plus facile de dire qu'il faut réformer que de d'expliquer comment le faire » (entretien n°3). Le problème le plus souvent pointé du doigt, à savoir la confusion des genres et des missions, n'est pas résolu par la réforme. A l'instar de certains chercheurs du BEP (entretien n°2), l'historien de l'entretien n°3 souhaiterait voir transférer les activités de recherche de l'IPN vers des institutions universitaires et académiques telles que la PAN ou les universités. De la même façon, le travail des procureurs de l'IPN pourrait être effectué au sein des tribunaux. L'enquêté concède toutefois que c'est le devenir des archives qui pose le plus de problèmes. Aleksander Smolar juge lui aussi la réforme de la Plateforme civique insuffisante de ce point de vue.

« Partiellement certainement oui, il y a toujours une confusion des genres au sein de l'institution; mais le fait même que les candidats à la direction de l'institution soient désignés par les milieux professionnels, historiens, juristes, etc. est séparé des influences politiques, donc la direction certainement va être tout à faire différente, plus détachée, plus professionnelle, moins militante, moins idéologisée, ça c'est sûr, donc ça va l'améliorer ; est-ce que c'est un projet suffisant, pour moi non, il faudrait briser cette institution, séparer les différentes fonctions qui coexistent dans cette institution » (Entretien n°13; Aleksander Smolar)

Un dénouement paradoxal

C'est dans la « catastrophe de Smolensk » du 10 avril 2010 que la réforme de l'IPN trouve son épilogue. Dans les cartons depuis 2008 et l'affaire Walesa, l'idée de modifier les statuts de l'Institut fait long feu jusqu'au dépôt d'un projet de loi par PO le 2 décembre 2009²⁴³. La loi de réforme de l'IPN à laquelle nous avons fait allusion tout au long de cette sous-partie est adoptée par le parlement le 18 mars 2010. L'attentisme de PO a deux raisons. D'une part, comme nous l'avons expliqué, la position du *Prezes* est si forte qu'il est impossible pour le pouvoir politique de le révoquer en cours de mandat. Malgré toute l'hostilité qu'ils lui portaient, les responsables de la Plateforme civique ne pouvaient pas remplacer Janusz Kurtyka avant la fin de son mandat, en décembre 2010. D'autre part, la cohabitation avec Lech Kaczyński²⁴⁴ laissait supposer qu'un projet de réforme de l'IPN soutenu par PO aurait de grandes chances de se voir opposer le veto

243 Projet de loi n° 2625 du 2 décembre 2009, « O zmianie ustawy o Instytut Pamięci Narodowej – Komisji Ścigania Zbrodni przeciwko Narodowi Polskiemu oraz ustawy o ujawnianiu informacji o dokumentach organów bezpieczeństwa państwa z lat 1944-1990 oraz treści tych dokumentów » (« Sur le changement de la loi sur l'IPN-Commission pour la poursuite des crimes contre la nation polonaise, ainsi que (sur) la loi au sujet de la révélation des informations sur les documents des organes de sécurité publique des années 1944-1990 et sur le contenu de ces documents »). Le SLD avait auparavant déposé son propre projet de réforme visant à « liquider » l'IPN : Projet de loi n° 2624 du 28 septembre 2009 « O likwidacji Instytutu Pamięci Narodowej – Komisji Ścigania Zbrodni przeciwko Narodowi Polskiemu, przekazaniu jego zadań i kompetencji innym organom oraz o zmiany niektórych innych ustaw » (« Sur la suppression de l'IPN-Commission pour la poursuite des crimes contre la nation polonaise, le transfert de ses tâches à d'autres organes, ainsi que la modification de certaines autres lois »).

244 Depuis les élections législatives de l'automne 2007, le gouvernement de Donald Tusk (PO) cohabite avec le président Lech Kaczyński.

présidentiel. Il était donc inutile de se presser puisque la fin de l'année 2010, qui verrait les mandats de Lech Kaczyński et Janusz Kurtyka arriver à leur terme, devait offrir à la Plateforme l'opportunité de contrôler tous les rouages de l'Etat et donc, d'avoir le champ libre pour réformer l'IPN.

Le crash de l'avion présidentiel à Smolensk précipite grandement les choses puisque disparaissent les deux principaux obstacles au projet de PO – Lech Kaczyński et Janusz Kurtyka –, ouvrant subitement la voie à la réforme. La présidence par intérim assurée par le maréchal (président) de la Diète Bronisław Komorowski, par ailleurs candidat déclaré de PO à l'élection présidentielle régulière qui aurait dû se tenir au mois de septembre 2010, semblait ouvrir un boulevard pour la réforme de l'IPN, le projet voté par le *Sejm* n'attendant que la signature de Bronisław Komorowski pour entrer en vigueur. En fait de boulevard, le chemin vers la ratification du texte de loi va s'avérer long et sinueux. La catastrophe de Smolensk plonge l'IPN dans une situation extrêmement floue quant à son avenir. Son *Prezes* disparu, l'Institut est supposé ouvrir une procédure de candidature par l'intermédiaire du *Kolegium*, conformément à l'ancienne loi, alors la seule en vigueur. La situation politique est cependant inédite, puisque pour la première fois PO a les pleins pouvoirs et se trouve en mesure de ratifier, à tout moment, la loi de réforme de l'Institut. Néanmoins Bronisław Komorowski n'est alors que président par intérim, et se voit presser de toutes part par l'opposition et les médias qui lui demandent de se contenter d'expédier les affaires courantes, sans tirer profit de la situation à des fins partisans. Dans ces conditions, le *Kolegium* doit-il attendre que la situation politique soit éclaircie, et que le texte soit ratifié? Ou bien doit-il présenter un candidat au *Sejm*, comme l'y oblige l'ancienne règle, alors que la nouvelle loi risque d'entrer en vigueur plus vite que prévu? Ces interrogations agitent la presse durant plusieurs semaines. Contre l'avis de Bronisław Komorowski qui lui avait demandé d'attendre la ratification de la loi, le *Kolegium* entame une procédure d'audition des candidats qui prend fin le 27 mai 2010, sans qu'aucun n'obtienne une majorité de voix lui permettant de se présenter devant le *Sejm*. Entre-temps, le président par intérim a ratifié la loi de réforme de l'IPN le 29 avril 2010. « Rationnel »²⁴⁵ pour les uns, « Président de la Plateforme civique et pas de la République de Pologne »²⁴⁶ pour d'autres, il met fin à une période de flou juridique quant à l'avenir de l'Institut. La procédure de désignation d'un candidat à la fonction de *Prezes* est toujours en cours au niveau du *Kolegium*, et il est à craindre qu'elle dure encore de longs mois avant que le nom du successeur de J. Kurtyka ne soit connu.

Comme un symbole, la genèse de la réforme de l'IPN illustre la politisation des débats au

245 *Gazeta Wyborcza*, « Marszałek racjonalny » [« Le maréchal rationnel »], 30 avril 2010.

246 *Rzeczpospolita*, « Kto ma rację? » [« Qui a raison? »], 29 avril 2010.

sujet de l'Institut et l'important rôle joué par le *Prezes*, lequel est avant tout un personnage public, objet de l'attention des médias et du monde politique. Dans l'ombre, le *Kolegium* fait moins parler de lui et dispose de prérogatives dérisoires face aux pleins pouvoirs du *Prezes*. Il est néanmoins sur le devant de la scène lorsqu'il lui faut proposer aux parlementaires un candidat pour le poste de directeur de l'Institut, et ses membres sont souvent eux aussi des personnages publics d'envergure. Le « Conseil des sages » doit donc être étudié à son tour puisque sa composition reflète le rapport de forces au parlement et détermine en partie le profil du futur *Prezes*.

2. *Un Conseil de sages : le Kolegium de l'IPN*

Elu pour un mandat de sept années, le *Kolegium* de l'IPN est le second organe dirigeant à la tête de l'Institut. Tout comme le *Prezes*, ses membres sont censés présenter « de grandes valeurs morales ainsi qu'un savoir utile à l'Institut ». Au nombre de onze, ils sont élus par le *Sejm* sur proposition des partis politiques. Bien qu'il dispose de peu de prérogatives, le *Kolegium* est associé à toutes les décisions importantes qui régissent l'activité de l'IPN. Il émet notamment un avis sur le programme de recherche. S'il n'a pas de pouvoir contraignant, il joue les premiers rôles dans l'élection du *Prezes* : c'est en effet au *Kolegium* qu'il revient d'entamer la procédure de sélection en auditionnant les différents candidats, avant d'en proposer un au vote des parlementaires. Il est donc important de s'intéresser à la composition des deux « collèges », élus respectivement en 1999 et en 2007, qui reflètent le rapport de forces au parlement au moment de l'élection (A.). Une approche prosopographique des dix-huit individus²⁴⁷ ayant siégé au *Kolegium* depuis 1999 permet de mettre en avant leurs caractéristiques professionnelles et sociales, mais aussi de tenter d'objectiver leur capital militant et de mesurer leur degré de politisation, qui est forcément à prendre en compte dans l'analyse puisqu'ils doivent être soutenus par un parti politique pour se présenter à l'élection (B.). Une fois encore, la comparaison révèle des différences remarquables entre les deux collèges, qui s'expliquent par un contexte politique complètement différent entre l'élection de 1999 et celle de 2007.

A) La composition du Kolegium : du consensus politique à la domination sans

247 Quatre d'entre eux, Jan Draus, Andrzej Paczkowski, Slawomir Radon et Teofil Wojciechowski ont été membres des deux *Kolegium*.

L'élection du Kolegium, un processus politique

« *Le Kolegium a toujours été choisi par le Sejm; le premier, qui a fonctionné durant les sept premières années de l'Institut, comme le second, dont les membres n'ont pas été élus seulement par les députés mais aussi par les sénateurs et par le président de la République; avec cette différence qu'au sein du premier Kolegium, deux membres ont été choisis par le Conseil national de la magistrature²⁴⁸; la différence fondamentale est la suivante : le premier Kolegium, qui a fonctionné de 1999 à 2006 était pluraliste; il était politique, mais il était pluraliste; à côté des membres proposés par l'AWS, qui était le principal parti au pouvoir lorsque l'IPN a été créé, d'autres ont été proposés par l'UW, le PSL, et même le SLD qui était opposé à la création de l'Institut; [...] cependant en 2006, sous le gouvernement de PiS, Samoobrona et la LPR, cette règle du pluralisme a été brisée et sur les onze membres du Kolegium, dix ont été nommés par cette coalition; » (entretien n°11; historien, poste de direction au BEP au cours de la première cadence)*

Cette citation résume tout le problème de l'élection du *Kolegium*, dont le résultat dépend à la fois du rapport de forces au parlement, mais aussi du climat politique du moment. Rien ne garantit que le *Kolegium* soit représentatif de la composition du *Sejm* et l'élection ressemble davantage à un marchandage entre les partis politiques. Le processus est le suivant : chaque candidat à un siège au *Kolegium* doit être « recommandé » par un groupe parlementaire, avant de se soumettre au vote des députés. Ces derniers se prononcent sur chaque nom proposé, une majorité de votes favorables étant nécessaire pour être élu. La loi prévoyait initialement que neuf des onze membres du *Kolegium* seraient désignés selon la procédure évoquée à l'instant, les deux autres sièges étant pourvu par des candidats présentés par le Conseil national de la magistrature (KRS), eux aussi élus par un vote au *Sejm*. L'élection du premier *Kolegium* en 1999 a été marquée par un souci de « pluralisme », les partis politiques étant parvenus à un accord électoral offrant une représentation à toutes les grandes formations alors au *Sejm*.

« *Pour la première élection, le Sejm a élu onze personnes, dont deux lui ont été proposées par le Conseil national de la magistrature; il s'agissait de deux juges; le Sejm n'a pas eu de possibilité de sélection dans leur cas puisqu'il y avait deux juges pour deux places; les autres ont été choisis par les partis politiques, qui sont parvenus à s'entendre et à établir une parité; en fonction de leur poids au Sejm, ils se sont attribués un nombre de membres du Kolegium; cet accord concernait l'AWS, l'UW, le PSL et le SLD, à qui l'UW a accepté de céder l'un de ses sièges; [les neuf sièges] devaient être répartis ainsi : quatre [AWS] plus trois [UW] plus deux [PSL], et deux juges; mais l'UW a estimé qu'étant donné que le SLD était opposé à l'Institut, mais que c'était un parti politique important, il devait bénéficier d'une représentation au Kolegium;*

VB : Il y a eu un accord entre l'UW et le SLD c'est ça?

C'est difficile d'appeler ça un accord, c'était une sorte de geste » (entretien n°6; historien, IPN)

Du fait de cet accord, il y eut autant de candidats que de sièges à pourvoir, et tous furent élus

248 La *Krajowa Rada Sadownictwa* [Conseil national de la magistrature] est une autorité d'Etat collégiale fondée créée en 1989. Sa tâche est de garantir l'indépendance des juges et des tribunaux. Y siègent des juges issus des différentes juridictions polonaises (Tribunal constitutionnel, tribunaux civils, administratifs et militaires), ainsi que le ministre de la Justice, des députés et des sénateurs.

sans difficulté. L'union de tous ces partis politiques peut paraître surprenante et montre qu'un consensus a du être trouvé entre eux pour permettre l'éclosion de l'IPN. Pour autant, la composition du *Kolegium* élu en 1999 n'obéit pas à une clé de répartition proportionnelle en fonction du poids respectif de chaque groupe parlementaire. La « parité » et le « pluralisme » mis en avant par les deux enquêtés doivent tout de même être nuancés au regard de la situation politique de l'époque. Le parti post-communiste SLD, première formation du *Sejm* avec 162 députés, n'est pas à proprement parler inclus dans l'accord électoral et n'obtient un siège au *Kolegium* que par la bonne volonté de l'Union de la Liberté (UW). Il s'agit davantage d'une parité au sein de la « coalition IPN-iste » formée par l'AWS (134 députés), l'UW (47 députés) et le PSL (26 députés), que d'un pluralisme reflétant la composition du *Sejm*. Selon un enquêté (entretien n°6) le parti agrarien PSL a obtenu deux sièges au *Kolegium* en échange de son soutien à la majorité gouvernementale (AWS et UW), au moment de surmonter le veto présidentiel d'Aleksander Kwasniewski, opposé à la création de l'IPN. Ces précisions apportées, il convient de souligner le caractère négocié des premières élections au *Kolegium*. Toute comme l'élection de Leon Kieres, elles reflètent le contexte de la création de l'Institut, marqué par le souci du compromis, sans lequel il aurait été difficile voire impossible de mener cette entreprise à bien. Il est surprenant de constater que le SLD, pourtant farouchement opposé à la création de l'IPN, a joué le jeu lors de l'élection du *Kolegium*, les députés de cette formation ayant majoritairement voté en faveur des candidats présentés²⁴⁹. Les membres du *Kolegium* élu en 1999 furent donc les suivants :

Les membres du *Kolegium* (1999-2006)

Nom	Candidat soutenu par :
Stanislaw Bartoszek	PSL
Jan Draus	AWS
Andrzej Friszke	UW
Andrzej Grajewski	AWS
Franciszek Gryciuk	PSL, AWS
Jerzy Lankiewicz	SLD
Maria Myslinska	KRS
Włodzimierz Olszewski	KRS
Andrzej Paczkowski	UW
Sławomir Radon	AWS
Teofil Wojciechowski	AWS

²⁴⁹ Les votes des députés lors des élections du premier *Kolegium* sont consultables sur le site du *Sejm* : <http://orka.sejm.gov.pl/SQL.nsf/listaglos?OpenAgent&137> (dernière consultation le 24/08/2010).

La nouvelle loi de lustration votée à l'initiative de Droit et Justice (PiS) en 2006 affecte également l'IPN. C'est notamment cette loi qui crée en son sein le Bureau de la lustration. Elle modifie aussi les règles d'élection du *Kolegium*, dont les membres sont toujours élus par le *Sejm*, mais désormais choisis exclusivement par le monde politique. A l'occasion du renouvellement du *Kolegium* en 2007, sept sièges sont désignés par le *Sejm*, deux par le Sénat et deux par le Président de la République. La réforme de l'élection du *Kolegium* en 2006 offre ainsi une mainmise complète aux politiques sur la composition du collège. Le Conseil national de la magistrature (KRS), autorité indépendante, est évincé du dispositif au profit du Sénat et de la présidence, passés tous deux sous le contrôle de PiS à la faveur des élections de 2005. La victoire électorale du camp des frères Kaczynski met fin au consensus sur la composition du *Kolegium* et la réforme de 2006 leur permet d'en contrôler l'élection. Celle-ci est de ce fait plus disputée que la première. Aucun accord ne peut être trouvé entre la coalition gouvernementale PiS-LPR-Samoobrona²⁵⁰ et l'opposition. Le *Kolegium* de 2007 n'a donc plus rien de paritaire. Au mois d'avril, le *Sejm* doit donc choisir entre treize candidats pour les sept sièges qui lui sont dévolus. Les six candidats présentés par la coalition PiS-LPR-Samoobrona sont élus haut la main, le siège restant étant pourvu par Andrzej Paczkowski, l'un des quatre candidats présentés par la Plateforme civique (dont deux conjointement avec le PSL). Par la suite le Sénat, au sein duquel la coalition gouvernementale est majoritaire, élit deux autres candidats de PiS, Teofil Wojciechowski, déjà membre du premier *Kolegium*, et Andrzej Gwiazda, un ancienne figure de l'opposition anticommuniste. S'y ajoutent les deux personnes nommées directement par le président de la République, Lech Kaczynski. A l'exception d'Andrzej Paczkowski, tous les membres du second *Kolegium* ont donc été choisis par la coalition au pouvoir en 2007.

Les membres du *Kolegium* depuis 2007

Nom :	Candidat soutenu par :
Andrzej Chojnowski	PiS
Jan Draus	PiS
Barbara Fedyszak-Radziejowska	Lech Kaczynski
Andrzej Gwiazda	PiS
Jacek Niemir	LPR, Samoobrona
Andrzej Paczkowski	PO
Boguslaw Polak	LPR, Samoobrona
Slawomir Radon	PiS

²⁵⁰ LPR : *Liga polskich rodzin* [Ligue des familles polonaises]; *Samoobrona* [Autodéfense].

Mieczyslaw Ryba	LPR, Samoobrona
Andrzej Urbanski	Lech Kaczynski
Teofil Wojciechowski	PiS

Si l'on rappelle que cette coalition était minoritaire au *Sejm*, avec 221 députés sur 460, force est de constater que le second *Kolegium* est beaucoup moins pluraliste que ne l'était le premier. Contrairement à l'élection de 1999, celle de 2007 ne se déroule pas dans un climat propice au compromis, mais dans une atmosphère de rivalités exacerbées depuis les scrutins législatif et présidentiel de l'année 2005. L'IPN est en outre un objet de querelles politiques et son contrôle est convoité par PiS, qui souhaite en faire l'outil de sa politique historique. Bien que l'élection du *Kolegium* constitue indéniablement un enjeu politique, les « sages » qui y siègent ne sont pas membres d'un parti²⁵¹ et ne sont pas des représentants inféodés à l'organisation qui a soutenu leur candidature. Ils n'ont de compte à rendre à personne et leur vote, notamment dans le cadre de la procédure de désignation du *Prezes*, est tenu secret. Une fois élu, le membre du *Kolegium* est donc indépendant, du moins en théorie, des pressions partisanses.

« *Quelqu'un qui est candidat de PiS ne partage pas forcément tous les points de vue de ce parti sur l'histoire, etc. Il y a des personnes plus ou moins indépendantes [des partis]; quelqu'un comme le professeur Chojnowski, qui a une position scientifique forte, etc... bon, ce n'est pas Kaczynski qui lui dira comment il doit réfléchir pas vrai? (rire)* » (entretien n°6; historien, IPN)

Le même enquêté poursuit en expliquant que l'attention des partis politiques pour le *Kolegium* se limite au moment de l'élection de ce dernier. Par la suite, c'est le *Prezes* qui concentre sur sa personne les pressions politiques, dans la mesure où c'est à lui qu'il revient de prendre les décisions et d'assurer le bon fonctionnement de l'Institut. Les membres du *Kolegium* sont cependant proches d'une façon ou d'une autre d'une organisation politique. Certains ont milité ou bien ont occupé des fonctions électives dans le passé (cf. point B.), d'autres ont été approchés par un parti dans la perspective de l'élection. C'est le cas de l'un des enquêtés, sollicité pour se présenter au *Kolegium* par l'intermédiaire d'un collègue de l'université, également député.

Le *Kolegium* demeure avant tout un organe consultatif et dispose de peu de pouvoir au sein de l'Institut.

Un organe de consultation et non pas de décision

Le *Kolegium* se réunit deux fois par mois, en présence du *Prezes* et du vice-président de

²⁵¹ Les membres du *Kolegium*, tout comme le *Prezes* ainsi que tous les employés de l'IPN, ne peuvent être membres d'une organisation politique en vertu de la loi sur l'IPN.

l'Institut. Son rôle se limite à l'émission d'avis non-contraignants. Le pouvoir de décision étant entièrement entre les mains du *Prezes*, la seule véritable prérogative du *Kolegium* consiste à désigner un candidat à la fonction suprême, tous les cinq ans. Il s'agit là d'un pouvoir véritablement important, mais qui reste exceptionnel. En-dehors de la procédure d'élection du *Prezes*, le *Kolegium* fonctionne comme un « conseil de sages » exerçant une fonction de « consultation » (entretien n°5). La loi sur l'IPN précise que son rôle est d'« établir » les règles de conservation et de mise à disposition des archives, mais aussi d'« évaluer » l'activité des différentes branches de l'Institut : instruction des crimes, lustration, activité scientifique et éducative. Le *Kolegium* doit également « approuver » le rapport annuel sur le fonctionnement de l'IPN présenté aux parlementaires par le *Prezes*, qui reste le seul maître à bord.

« [...] c'est le *Prezes* qui prend les décisions et c'est de lui que dépend le *Kolegium*, qui n'a qu'un pouvoir consultatif;

VB : Donc le *Prezes* décide et le *Kolegium* propose...

... et dans certains cas le *Prezes* doit consulter le *Kolegium*, lui demander son opinion; mais il n'est pas écrit dans la loi qu'il doit suivre cette opinion; la voix du *Kolegium* n'est décisive que dans une affaire très importante : il est le seul à pouvoir choisir un candidat pour le poste de *Prezes*; » (entretien n°6; historien, IPN)

Le *Kolegium* exerce donc avant toute chose un « pouvoir moral » sur l'activité de l'Institut, et ce d'autant plus que certains de ses membres sont des historiens de renom :

« Le *Kolegium*, c'est l'endroit où on écoute; c'est là que le *Prezes* doit présenter ses programmes [...]; c'est plus un pouvoir... moral...

VB : il n'a pas de pouvoir concret...

... si on parle du pouvoir exécutif, effectivement; [...] l'opinion du *Kolegium* a un rôle important; s'il y a un conflit, que l'IPN est critiqué pour quelque chose, que le *Prezes* est attaqué, il est important de savoir si le *Kolegium* le soutient ou pas; l'a plupart du temps le *Kolegium* soutient le *Prezes*, mais on pourrait imaginer qu'il ne le fasse pas; [...] ça dépend aussi des personnes qui y sont; on sait que le professeur Paczkowski jouit d'un prestige énorme... une personne peut être très influente sans disposer d'aucun pouvoir administratif; » (entretien n°4; historien, BEP Centrale)

L'idée que certains membres du *Kolegium*, qui font autorité dans le milieu scientifique, disposent d'un important pouvoir symbolique est avancée par d'autres enquêtés. Andrzej Paczkowski est en effet une référence aux yeux des historiens polonais, mais aussi auprès du grand public. Il n'est pas rare que les médias se tournent vers lui pour recueillir son opinion sur des sujets liés à l'histoire ou à la mémoire. Il est néanmoins difficile d'évaluer l'influence exercée en interne par le *Kolegium*, qui n'a jamais entamé de bras de fer avec le *Prezes*. Le « pouvoir moral » de certains de ses membres s'exerce davantage en-dehors de l'institution, par des prises de position dans la presse et les médias. Si leur nom est connu, c'est en vertu d'une carrière professionnelle ou militante antérieure à leur élection au *Kolegium*, et non grâce à leur participation au fonctionnement

de l'Institut. Du reste, les délibérations des « sages » ne sont pas rendues publiques et ne font donc pas débat. Bien que s'expriment en son sein des opinions parfois contradictoires, le *Kolegium* n'est pas un lieu de conflits à en croire un enquêté, familier de ces discussions.

« [à propos des conflits au sein du *Kolegium*] : il y en a, mais ils n'ont pas un caractère très fort puisque le *Kolegium* n'émet que des avis; mais évidemment il y a des différences d'opinions; [...] il y en a eu par exemple au sujet des grandes enquêtes historiques, comme sur Katyn; mais d'un point de vue de politique générale il fallait s'en occuper sinon on envoyait aux Russes un signal, les Polonais ne s'intéressent pas à Katyn; [...]; c'est une question de politique et de pression sociale; [...] » (entretien n°6; historien, IPN)

Le *Kolegium* apparaît donc comme un lieu de discussion qui exerce peu d'influence sur le fonctionnement concret de l'Institut. Les « sages » exercent un pouvoir « moral » et distant, se contentant de contrôler sans pouvoir sanctionner un fonctionnement qui dépend largement du *Prezes*. Il agit donc davantage comme un Conseil de surveillance. La récente réforme de l'IPN entend justement changer cet état de fait et offrir à la *Rada*, qui succèdera au *Kolegium*, de véritables prérogatives dans le fonctionnement de l'Institut ainsi que la possibilité de destituer le *Prezes* en cours de mandat.

Malgré le faible rôle du *Kolegium* dans la direction de l'IPN, on a pu montrer que son élection constituait un véritable enjeu pour les partis politiques, qui cherchent à y placer leurs affidés. Il est donc pertinent de s'intéresser aux profils sociologiques – et surtout militants – des membres du *Kolegium* depuis 1999, qui permettent d'objectiver leur proximité politique avec la formation qui a soutenu leur candidature. De même qu'il est intéressant de restituer les trajectoires professionnelles d'individus amenés à évaluer l'activité d'une institution aux compétences aussi spécifiques que le sont celles de l'IPN.

B) Entre experts et militants : une approche prosopographique des membres du Kolegium

La réforme de l'IPN voulue par la Plateforme civique entend modifier les modalités d'élection des membres du *Kolegium*, qui seront désormais choisis par les universités et les écoles supérieures, et non plus par les parlementaires. L'argument phare de cette réforme est la « dépolitisation » de la tête de l'Institut, certains membres du *Kolegium* actuel étant jugés incompétents²⁵². On a déjà montré comment du premier au second *Kolegium*, on est passé d'une représentation relativement pluraliste des différentes forces parlementaires, à la domination sans

252 *Rzeczpospolita*, « Prezes TVP wybrany do Kolegium IPN » [« le Président de TVP choisi pour le Kolegium de l'IPN »], 5 septembre 2007.

partage de PiS et de ses partenaires gouvernementaux. Cette observation va dans le sens de l'idée selon laquelle l'IPN s'est « rapproché » politiquement de PiS à partir de 2005-2006. Mais l'hypothèse de ce rapprochement doit être nuancée à partir de l'étude prosopographique des membres du *Kolegium*, afin de déterminer ce qui relève de la compétence et ce qui relève de la proximité à un camp politique dans leur nomination. S'interroger sur leurs trajectoires professionnelles et militantes nous renseigne sur leurs représentations sociales et donc, sur les valeurs qui guident leur action, dans la mesure où « toute action sociale implique [...] une opération de définition sociale de la réalité, qui est à la fois constitutive de l'acteur social et prédétermine sa ligne de conduite »²⁵³. Selon Gisèle Sapiro, « Les modalités et formes de l'engagement des intellectuels tendent à se différencier selon trois facteurs qui structurent le champ intellectuel : le capital symbolique; l'autonomie à l'égard de la demande politique; le degré de spécialisation »²⁵⁴. On peut distinguer les facteurs qui relèvent de la compétence – le capital symbolique et le degré de spécialisation – et ceux qui relèvent de la proximité politique.

La preuve de l'expertise : un fort niveau de diplôme

« La compétence certifiée par des titres scolaires constitue le capital symbolique de l'expert, qui établit son diagnostic suivant des procédures déterminées, quand la reconnaissance fondée sur le charisme prédispose au prophétisme »²⁵⁵. Le capital symbolique des membres du *Kolegium* s'appuie généralement sur un haut niveau de diplôme, tant pour le premier que pour le second. La totalité des onze membres du collège élu en 1999 a suivi un cursus universitaire, sept en histoire et quatre en droit. Les historiens affichent par ailleurs un niveau élevé de diplôme. On dénombre quatre docteurs, un titulaire de l'habilitation (Andrzej Friszke) et deux professeurs (Jan Draus et Andrzej Paczkowski). Le Conseil national de la magistrature a par ailleurs désigné deux juges (Maria Myslinska et Wlodzimierz Olszewski). Les deux derniers membres du premier *Kolegium*, Stanislaw Bartoszek et Jerzy Lankiewicz, ont des parcours plus singuliers. Le premier fut député du PSL avant d'intégrer le *Kolegium* et le second a d'abord fait carrière dans les médias avant de fonder un cabinet de *consulting* juridique. Si neuf des onze membres du premier collège ont occupé, à un moment ou à un autre, un emploi « scientifique » auprès d'une université ou d'un organisme de recherche, cette expérience se limite dans la plupart des cas à la préparation du doctorat. Parmi ceux qui ont connu une carrière académique, seuls Andrzej Friszke et Andrzej Paczkowski peuvent s'enorgueillir

253 Brunot Jobert, « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite de politiques publiques », *Revue française de science politique*, 42e année, n°2, 1992, p. 219-220.

254 Gisèle Sapiro, « Modèles d'intervention politique des intellectuels. Le cas français », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2009/1-2, n°176-177, p. 10.

255 Gisèle Sapiro, *op.cit.*, p. 11.

d'appartenir à une institution aussi prestigieuse que l'académie polonaise des sciences (PAN), les autres ayant enseigné dans de petites universités de province.

Andrzej Paczkowski, né en 1938, suit un cursus en histoire à l'université de Varsovie. Docteur en 1966, il obtient l'habilitation en 1975 et le titre de professeur en 1991. Après sa thèse de doctorat, il est employé par l'Académie polonaise des sciences (PAN), au sein de l'Institut de recherches littéraires. Il en est renvoyé en 1974 pour des motifs politiques. Après cinq ans passé à la bibliothèque nationale, il réintègre la PAN en 1980, d'abord au sein de l'Institut d'histoire, puis au sein de l'Institut de science politique. Auteur et co-organisateur des « Archives de Solidarité »²⁵⁶ dans les années 1980, ses recherches se focalisent sur l'entre-deux guerres et la PRL. Il est élu au Kolegium en 1999, sur recommandation de l'UW, et réélu en 2007, sur recommandation de PO.

Né en 1956, Andrzej Friszke mène lui aussi des études d'histoire à l'Université de Varsovie. Avant 1989, il publie plusieurs articles dans Tygodnik Solidarnosc, l'hebdomadaire du syndicat indépendant, ainsi que dans la revue catholique Wiesz, dont il intègre le comité de rédaction. Ses publications scientifiques sont éditées clandestinement ou via les maisons d'édition de l'émigration polonaise. Il rejoint l'institut de science politique de la PAN en 1990 et soutient sa thèse de doctorat en 1994. Il obtient l'habilitation en 2000. Ses travaux portent sur les mouvements d'opposition au régime communiste en Pologne populaire. Depuis 2000, il est également président de l'association « Archives de Solidarité ». Elu au Kolegium en 1999 sur recommandation de l'UW, il se présente à nouveau en 2007 sur recommandation de PO mais n'est pas réélu.

Comparés au membres du premier *Kolegium*, ceux du second ne présentent pas de différences importantes en termes de parcours scolaire. Il importe cependant de souligner la disparition des juristes, due à l'éviction du KRS du processus de nomination. On dénombre huit diplômés en histoire, un en sociologie et un en philologie polonaise. Du point de vue du niveau de diplôme on retrouve trois docteurs (dont un en sociologie), trois titulaires de l'habilitation et les deux mêmes professeurs. Les institutions scientifiques les plus prestigieuses sont un peu mieux représentées puisque parmi les nouveaux membres, la sociologue Barbara Fedyszak-Radziejowska est employée par la PAN et l'école polytechnique de Varsovie, et l'historien Andrzej Chojnowski enseigne à l'Université de Varsovie.

Le niveau de diplôme doit cependant être mis en relation avec la spécialisation des universitaires, dont les recherches portent parfois sur des sujets éloignés des préoccupations de l'IPN. C'est le cas par exemple de Teofil Wojciechowski – présent dans les deux *Kolegium* – qui est spécialiste de l'histoire des mines de sel, mais aussi de la sociologue Barbara Fedyszak-Radziejowska, dont les travaux portent sur l'attitude des Polonais vis à vis de l'intégration européenne. En outre, au sein du second *Kolegium*, les historiens Mieczyslaw Ryba et Andrzej Chojnowski sont spécialistes de l'entre-deux guerres, qui ne fait pas partie de la période étudiée à l'IPN. D'autres peuvent néanmoins être considérés comme de véritables experts au savoir utile à l'Institut. C'est le cas d'Andrzej Paczkowski et de Slawomir Radon, directeur des Archives d'Etat, qui sont tous deux membres du *Kolegium* depuis 1999, mais aussi d'Andrzej Friszke.

La principale singularité du second collège tient à la présence de deux personnalités qui ne

256 Il s'agit d'une série d'éditions produite à l'initiative de journalistes et d'historiens, dans le but de préserver et de diffuser clandestinement l'histoire des mouvements d'opposition au régime communiste.

peuvent prétendre au statut d' « expert » et dont le capital symbolique ne repose pas sur le diplôme ou un investissement scientifique.

Andrzej Gwiazda, né en 1935, termine ses études d'électronique à l'école polytechnique de Gdansk en 1966. Il est engagé dans la révolte étudiante de 1968. En 1970, il participe à l'incendie du comité régional du POUP à Gdansk. Il perd son emploi en 1973 suite à un blocage de six mois. Engagé dans la défense des travailleurs, il co-organise le comité inter-professionnel de grève à Gdansk en 1980, ce qui lui vaut de participer à un groupe de négociation avec une commission gouvernementale. Elu vice-président du syndicat Solidarité, il se présente à la présidence du mouvement mais est battu par Lech Walesa. Il est arrêté et emprisonné à plusieurs reprises entre 1981 et 1985 (et notamment durant l'état de guerre). En désaccord profond avec Walesa, dont il est convaincu qu'il fut un agent communiste des services de sécurité²⁵⁷, il édite jusqu'en 1997 le magazine « Poza Ukladem », opposé aux conditions des accords de la Table ronde, à la « démocratie contractée » et au plan Balcerowicz²⁵⁸. Retraité depuis 1999, il est élu au Kolegium par le Sénat en 2007.

Journaliste de presse écrite et de télévision, Andrzej Urbanski, né en 1954, suit un cursus en philologie polonaise à l'Université de Varsovie. Rédacteur en chef de plusieurs journaux au cours des années 1990, il mène également une carrière politique. Député de 1991 à 1993, il est élu sous l'étiquette « Entente du Centre » (POC), la formation des frères Kaczynski, mais siègera au Sejm au sein du groupe « Programme libéral polonais » (PPL), de Donald Tusk. On le retrouve en politique au début des années 2000, dans l'ombre de Lech Kaczynski, dont il est l'adjoint à l'éducation et à la culture à la mairie de Varsovie (2002-2005). Il le suit dans son ascension à la présidence de la République, en tant que conseiller puis chef de la chancellerie présidentielle. D'avril 2007 à décembre 2008, il est président de la chaîne de télévision publique TVP. Il est nommé au Kolegium par Lech Kaczynski en 2007.

C'est la présence de personnalités ne disposant pas de compétences « expertes » au sein du second *Kolegium* qui a suscité la critique. La nomination d'Andrzej Urbanski fut qualifiée de « comique » par Andrzej Friszke, qui ne parvint pas à se faire élire pour un second mandat. « Il n'y a actuellement [au *Kolegium*] que deux personnes compétentes : le professeur Andrzej Chojnowski et le professeur Andrzej Paczkowski. Il n'y a aucun juriste, alors que la moitié des affaires sur lesquelles le *Kolegium* a à se prononcer concernent le droit », ajoutait l'historien²⁵⁹. Bien qu'au sein du *Kolegium*, « les discussions ne se déroulent pas à un niveau qui requiert une grande connaissance de l'historiographie ou de la littérature scientifique » (entretien n°6), la présence de « profanes » dérange les « experts », qui jugent leur présence illégitime au sein d'une instance dont le rôle consiste aussi à évaluer une activité scientifique. La gêne est également palpable parmi les historiens du BEP les plus proches du pôle universitaire, en proie au doute ou à l'incompréhension face à la présence de « profanes » au sein du *Kolegium* :

« On l'appelle [le second Kolegium] le Kolegium politique, politisé, parce qu'évidemment il n'y a qu'une seule personne, le professeur Andrzej Paczkowski, c'est la personne la plus remarquable de ce Kolegium, qui a été proposée par la Plateforme civique; [...] je n'aurais rien contre si dans ce Kolegium actuel il n'y avait pas aucun juriste; dans ce Kolegium actuel il y a l'ingénieur Andrzej Gwiazda, qu'est-ce qu'il connaît à l'histoire? Il a bien lu des livres, mais ce n'est ni un historien de métier, ni un juriste; il y a des sociologues, des politologues, il y a un historien de la mine de sel de Wieliczka... (il soupire); il y a Andrzej Urbanski [...] qui était président de télévision

257 *Gazeta Wyborcza*, « Gwiazda i Wildstein kandydatami do Kolegium IPN? » [« Gwiazda et Wildstein candidats au Kolegium de l'IPN? »] 9 mars 2007.

258 Destiné à passer rapidement d'une économie communiste à une économie de marché, le plan initié par le ministre de l'économie Leszek Balcerowicz est également connu sous le nom de « thérapie de choc ».

259 *Rzeczpospolita*, « Prezes TVP wybrany do Kolegium IPN » [« Le président de TVP choisi pour le Kolegium de l'IPN »] 5 septembre 2007.

lorsqu'il a été nommé au Kolegium; il y a là deux, voire trois personnes dont je dirais qu'on ne peut pas discuter la qualification; c'est bien sûr Andrzej Paczkowski, le professeur Andrzej Chojnowski, [...] pour le troisième on peut discuter; il était dans le premier Kolegium et dans le second, c'est le directeur des archives d'Etat en Pologne, le docteur Slawomir Radon; ces trois personnes là n'éveillent pas mes doutes; [...] je m'excuse, mais les gens qu'on ne connaît pas pour leur bagage scientifique, je dirais... eh bien qu'ils n'ont rien à faire là; » (entretien n°5; historien, poste de direction à l'oddzial de Varsovie)

Pour les historiens, la nomination au *Kolegium* vaut reconnaissance d'un statut d'expert, qui leur offre des « gratifications ou rétributions symboliques »²⁶⁰. Ils acceptent donc mal des nominations qui semblent reposer uniquement sur des affinités politiques. Pour autant, une stricte opposition entre experts et militants ne suffit pas à rendre compte de la composition du *Kolegium*. On peut certes identifier de véritables experts (Paczkowski, Friszke, Chojnowski), ainsi que d'authentiques militants (Urbanski, Gwiazda), mais la majorité des membres du collège cumule capital symbolique, sanctionné par des titres scolaires, et capital politique.

Engagement politique et capital militant des membres du Kolegium

S'il leur est défendu d'adhérer à un parti politique, bon nombre des membres du *Kolegium* peuvent s'appuyer sur un capital militant. Celui-ci se donne à voir dans leur militantisme passé, les mandats électifs qu'ils ont éventuellement détenus, mais également à travers leur engagement dans le domaine des médias. Etant donné leur âge²⁶¹, il est fréquent que les membres du *Kolegium* aient commencé à militer dans l'opposition démocratique et au sein de Solidarité. Ils sont quatre à être dans de cas dans le premier collège, six dans le second. A l'exception de « l'ancien combattant » Andrzej Gwiazda, le militantisme de ces intellectuels au temps de la PRL se résume dans la plupart des cas à des publications dans la presse clandestine. Alors que l'on reproche au second *Kolegium* d'être politisé, de nombreux membres du premier ont eu une carrière politique. On dénombre un ancien maire (Teofil Wojciechowski), un ancien député (Stanislaw Bartoszek), un ancien sénateur et délégué polonais au Conseil de l'Europe (Jan Draus), et un ancien membre du gouvernement (Jerzy Lankiewicz). Si cette activité politique vient compléter une compétence professionnelle sanctionnée par un diplôme de niveau au moins égal au doctorat dans les cas de T. Wojciechowski et J. Draus, tous deux historiens, S. Bartoszek et J. Lankiewicz semblent devoir leur siège avant tout à leur engagement politique passé.

Né en 1947, Stanislaw Bartoszek est diplômé du département de droit et d'administration de l'Université Marie Curie-Sklodowska de Lublin. Député (PSL) au Sejm de 1993 à 1997, il est très actif sur les problèmes de lustration. Il est d'ailleurs membre de la Commission pour l'examen des projets de loi de lustration et engage le

260 Jacques Chevallier, « L'entrée en expertise », *Politix*, vol. 9, n°36, 1996, p. 46. Parmi les rétributions symboliques, l'auteur cite notamment la reconnaissance sociale, le renforcement du capital de notoriété, le sentiment d'utilité sociale et l'emprise apparente sur le jeu politique.

261 Pour le premier *Kolegium*, l'année de naissance moyenne est 1947; 1950 pour le second.

PSL à voter la loi sur l'IPN. Il est élu sur recommandation de ce parti au Kolegium en 1999.

Jerzy Lankiewicz, né en 1942, mène des études droit à l'université Adam Mickiewicz de Poznan. Après ses études, il est directeur de l'académie des médias et de la télévision à Poznan, avant de rejoindre le comité de la Radio et de la Télévision à Varsovie en 1978. En 1994, il est directeur de département au ministère de la santé et de la protection sociale. En 1998 il crée son cabinet de consulting juridique et devient arbitre à la chambre de commerce nationale l'année suivante. Entre 2001 et 2004, il occupe les fonctions de sous-secrétaire d'Etat puis secrétaire d'Etat à la justice, dans le gouvernement de Leszek Miller (SLD). Il est élu au Kolegium en 1999, sur recommandation du SLD.

Au sein du second *Kolegium*, on retrouve Jan Draus et Teofil Wojciechowski. Andrzej Urbanski est bien évidemment celui qui présente le profil le plus « politique », sa carrière militante ayant suivi celle de Lech Kaczynski depuis les début des années 1990. Les nouveaux venus au *Kolegium* sur recommandation des partenaires de PiS au sein de la coalition gouvernementale, la LPR et *Samoobrona*, n'ont – à l'exception de Mieczyslaw Ryba, qui fut conseiller municipal – pas l'expérience de mandats politiques. Leur proximité avec ces partis est cependant attestée par d'autres indicateurs. Mieczyslaw Ryba est « publiciste » pour *Radio Maryja* et le quotidien *Nasz Dziennik*, qui sont des médias de la droite ultra-catholique polonaise et des soutiens affirmés de la Ligue des familles polonaises(LPR). Jacek Niemir, directeur-adjoint de la bibliothèque publique de Varsovie, est présenté par la presse comme un « proche de la famille Giertych », qui a fondé la ligue²⁶². Quant à Boguslaw Polak, il fut conseiller de *Samoobrona* avant d'être élu au *Kolegium*.

Plusieurs membres du *Kolegium* sont ou ont été des hommes de médias. On pense bien sûr à Andrzej Urbanski, qui fut président du canal de télévision publique TVP pendant une courte période. Andrzej Friszke est membre du comité de rédaction du magazine *Wież*, d'inspiration catholique, fondé dans les années 1980 sur le modèle de la revue *Esprit*²⁶³. Andrzej Grajewski fut rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire catholique *Gosc Niedzielny*, Jerzy Lankiewicz fut membre du comité de la radio et de la télévision polonaise sous le régime communiste et Jan Draus a été responsable de médias locaux. Ces exemples montrent que les membres du *Kolegium* sont également actifs dans le débat public (et scientifique), les plus éminents (A. Paczkowski, A. Friszke) pouvant être considérés comme des « porteurs d'opinion » sur les sujets qui touchent spécifiquement à l'IPN.

La politisation, effective ou supposée, des membres du *Kolegium* doit donc être appréhendée à partir d'indicateurs variés, qui ne peuvent se limiter à un militantisme passé et à l'exercice de mandats électifs. Il est nécessaire de prendre aussi en compte la proximité idéologique des individus avec certaines formations politiques, aussi difficile soit-elle à objectiver. L'activité médiatique et la notoriété sont des éléments à prendre en compte. Il ressort de la comparaison entre les deux

262 *Gazeta Wyborcza*, « Kto wejdzie do Kolegium IPN? » [« Qui intégrera le *Kolegium* de l'IPN? »] 30 mars 2007.

263 Piotr H. Kosicki, « L'avènement des intellectuels catholiques. Le mensuel *Wież* et les conséquences polonaises du personnalisme mounierien », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°102, avril-juin 2009, p. 31-47.

Kolegium qu'il n'y a pas de différence sensible quant aux profils sociologiques de ses membres. Dans les deux cas, on a affaire à des populations fortement diplômées – ceux qui n'ont pas le grade de docteur sont l'exception – et qui ont l'expérience de la vie politique. Capital symbolique et capital militant se rejoignent donc au sein du *Kolegium*, rares étant les individus au profil purement « expert » ou « militant ». La multipositionnalité est donc la règle au sein du collège. On peut supposer que la réforme de l'IPN, qui modifie le processus de désignation des membres du collège, devrait favoriser les profils « experts » au détriment des « profils militants ».

« Il est très probable que l'équipe du Kolegium sera moins politique; mais dans quel sens moins politique? Dans le premier Kolegium, dont on dit maintenant qu'il n'était pas politique, il y avait un ancien sénateur, un ancien député et un ancien vice-ministre; qu'est-ce que ça signifie moins politique? Aujourd'hui il n'y a qu'Andrzej Urbanski qui a été député durant un mandat; [...] à présent les candidats seront élus par les académies, qui ne pensent pas politiquement; » (entretien n°6; historien, IPN)

Les membres du *Kolegium* constituent donc un personnel hybride, entre l'expert et le militant politique. Désignés par les partis politiques, leur degré de proximité avec ceux-ci est très variable. Si certains ont connu de véritables carrières militantes, d'autres disposent d'un capital symbolique important, bâti sur une solide notoriété scientifique. L'élection du *Kolegium* est néanmoins un enjeu politique fort, qui traduit le rapport de forces au *Sejm* et fait l'objet de négociations entre les partis politiques. Bien que ce soit le *Prezes* qui concentre entre ses mains le pouvoir exécutif au sein de l'IPN, le *Kolegium* joue un rôle décisif dans son élection, et s'efface par la suite pour ne plus être qu'un conseil de surveillance ou comité des sages, chargé d'évaluer le travail du *Prezes* et de l'assister dans la prise de décision. Il est important de souligner que la direction de l'IPN est élue au terme d'un processus politique singulier, qui fait l'objet de tractations longues et en fait une institution à part. Sa direction est politisée du fait de son mode de désignation, mais elle fonctionne de manière autonome du pouvoir une fois installée. La comparaison entre les deux cadences montre que lorsqu'une formation politique dispose d'une marge de manœuvre suffisamment confortable sur la scène politique, comme en 2005-2007, et que le contrôle de l'IPN constitue pour elle un enjeu de premier plan, elle est en mesure de peser sur la procédure de nomination du *Prezes* et du *Kolegium*, et d'imposer ses candidats à la tête de l'Institut²⁶⁴. Une fois élue, la direction de ce dernier a néanmoins les mains libres, et il est impossible pour les politiques de lui imposer quoi que ce soit. Tout se joue donc à la faveur des deux élections, celle du *Prezes* et celle du *Kolegium*, qui sont les deux moments où l'Institut devient un objet politique, du résultat de l'élection dépendant la définition de la politique historique pour la cadence à venir.

Il reste à analyser l'impact de cette direction politisée sur le travail quotidien des chercheurs du BEP, qui sont les producteurs du récit historique IPN-iste. Il est donc primordial de s'interroger

264 Janusz Kurtyka n'aurait cependant pas été élu à la tête de l'IPN sans l'apport des voix de la Plateforme civique, qui a soutenu sa candidature en 2005.

sur les conditions d'une recherche institutionnelle et non-académique, et d'en évaluer les contraintes, pour comprendre quelle est la marge de manœuvre des historiens du BEP vis à vis du programme de recherche établi par la direction.

Section II : Historiens de bureau ou historiens militants? Les chercheurs du BEP

« C'est ici l'occasion de rappeler qu'un champ en tant que jeu structuré de manière souple et peu formalisé – ou même une *organisation* bureaucratique en tant que jeu artificiellement structuré et construit en vue de fins explicites – n'est pas un *appareil* obéissant à la la logique quasi mécanique d'une *discipline* capable de convertir toute action en simple *exécution*, limite jamais atteinte, même dans les « institutions totales ». La conduite *disciplinée* qui présente tous les dehors de l'*exécution mécanique* (ce qui lui vaut d'être un ressort d'effets comiques) peut être elle-même le produit de stratégies tout aussi subtiles (avec le brave soldat Chweik par exemple) que le choix opposé qui consiste à jouer avec la règle, à prendre ses distances avec le règlement. »²⁶⁵

Il est indispensable de s'interroger sur les mécanismes de fonctionnement internes du BEP, afin de montrer que les chercheurs de l'IPN ne sont pas des exécutants mécaniques et disciplinés de l'action impulsée par la direction de l'Institut. Il n'existe pas de chaîne de transmission verticale et automatique qui transforme les intentions d'une direction – dont on a déjà montré qu'elle était politisée – en une production écrite conforme à ces intentions. Certes, et nous l'avons montré dans le premier chapitre, les publications de l'IPN se concentrent sur des thèmes arrêtés par la direction qui véhiculent une image biaisée de l'histoire, qui résulte à la fois de la focalisation sur les archives de l'appareil de sécurité communiste et de la promotion – plus ou moins consciente – d'un récit martyrologique du passé national. Pour autant, on ne peut en conclure que les historiens employés par le BEP sont de simples exécutants, des OS de la mémoire aliénés par leur travail et tout juste bons à retranscrire ce qu'on leur demande d'écrire. Il faut au contraire s'interroger sur les motivations de leur présence à l'IPN, ainsi que sur les conditions d'exercice d'une recherche

265 Pierre Bourdieu, « Droit et passe-droit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 81-82, mars 1990, p. 86-89.

institutionnelle – et pas académique – pour comprendre que leur travail peut procéder aussi bien de « stratégies subtiles » que d'une « mise à distance avec le règlement ». Rejoindre le BEP, « étendard de l'IPN » selon les mots d'un enquêté (entretien n°4), c'est aussi saisir une opportunité de carrière dans le monde scientifique. Mais la recherche historique ne peut s'y exercer de la même façon qu'à l'université et l'institution assume une mission de popularisation plus qu'elle ne contribue à faire avancer la connaissance scientifique. Les chercheurs du BEP sont plus « historiens de bureau » qu'historiens « militants », confrontés à une logique et à une discipline de fonctionnement à laquelle ils adhèrent ou non, mais qui conditionne l'exercice de leur métier.

1. Intégrer l'IPN : une opportunité de carrière

Dans le contexte polonais, le BEP présente un certain nombre d'avantages matériels pour les chercheurs en histoire, qui bénéficient de peu de perspectives d'emploi et de financement à l'université. Il attire donc majoritairement de jeunes diplômés désireux de mener une carrière scientifique que l'état du marché universitaire ne leur permet pas d'espérer (A.). Être employé au BEP signifie également bénéficier de nombreux avantages matériels et symboliques qui constituent des motivations non négligeables pour les jeunes historiens (B.). Pour d'autres, qui adhèrent à l'idée d'une « mission » de l'IPN liée à la politique historique et au rétablissement de la « vérité historique », les motivations peuvent être politiques (B).

A) Aperçu général : de jeunes diplômés

Dans le cadre de l'enquête, un questionnaire en ligne a pu être élaboré et les employés du BEP ont été invités à y répondre par l'intermédiaire d'enquêtés ayant accepté de le diffuser auprès de leurs collègues. Tributaire de l'accueil réservé à cette demande par des enquêtés qui, pour la plupart, n'étaient familiers ni de l'enquêteur ni de son travail, le taux de réponse est sans surprise assez bas. Trente-huit réponses ont été recueillies, sur un nombre total d'employés du BEP que l'on peut évaluer à trois cents²⁶⁶, ce qui donne un taux de réponse d'environ 12,66%. Destiné à offrir un aperçu général de la composition du BEP à partir d'indicateurs tels que le niveau de diplôme, le lieu d'études, la discipline étudiée, l'âge ou encore la date d'entrée à l'IPN, il ne permet certes pas de tirer

²⁶⁶ Le rapport *Informacja o działalności IPN* de 2009 avance le chiffre de 284,25 « postes budgétaires » au BEP, soit 13,4% du total. S'il ne donne pas le nombre exact d'individus employés au BEP, il en recense 2171 à l'échelle de l'Institut.

des conclusions définitives, mais il est possible de dégager des pistes de réflexion à partir de ces données d'enquête, malgré leur caractère exploratoire. Il importe de préciser d'emblée que ce questionnaire a été diffusé dans l'ensemble du BEP, et pas seulement au sein de son département scientifique. Parmi les répondants on trouve donc aussi bien des personnes engagées dans des activités de recherche que d'éducation ou encore d'édition. Néanmoins, les chercheurs sont ceux auprès de qui le questionnaire a rencontré le plus de succès, sans doute du fait que ce sont eux qui étaient les plus familiers de l'enquêteur suite aux entretiens menés avec certains d'entre eux. Si une majorité de répondants est employée par la Centrale (vingt-deux), plusieurs réponses en provenance des *oddzialy* ont également été enregistrées. On pourra se reporter aux annexes pour une présentation détaillée de l'enquête par questionnaire et de ses résultats²⁶⁷. Combinés aux entretiens, ils permettent d'effectuer quelques observations sur les profils scolaires des employés du BEP, bien qu'il soit impossible d'apporter la preuve que ces remarques soient valables au-delà des seuls cas ayant participé à l'enquête.

Des historiens bien formés

A en croire les chiffres présentés par l'Institut, 84,7% de son personnel est diplômé de l'enseignement supérieur. L'IPN comptait en 2009 quatre professeurs, onze titulaires de l'habilitation et cent vingt-neuf docteurs²⁶⁸. Bien que l'on ne connaisse pas la répartition de ces chiffres selon les quatre branches de l'Institut, on peut supposer qu'une grande partie des diplômés titulaires d'un doctorat ou d'un titre supérieur se trouvent au BEP, qui est le seul à mener des activités de recherche scientifique. Dans le cadre du questionnaire, on dénombre seize docteurs (42%) et vingt-et-un titulaires d'un master (55%). Encore faut-il préciser que de nombreux employés du BEP préparent en parallèle de leur travail à l'IPN une thèse de doctorat ou d'habilitation. 63% des répondants au questionnaire sont dans ce cas. L'Institut n'étant pas lui-même habilité à délivrer des titres scientifiques, les jeunes chercheurs préparant ces diplômes sont systématiquement encadré dans leurs recherches personnelles par des institutions extérieures telles que la PAN et les universités, ce qui atteste d'une forme de perméabilité entre les deux mondes. Autre indicateur permettant de mesurer les relations entre l'IPN et le monde académique, l'investissement de certains chercheurs du BEP dans des institutions de recherche ou d'enseignement extérieures à l'Institut. Seulement six répondants au questionnaire sont dans ce cas, mais un enquêté (entretien n°9) estime qu'environ un tiers des chercheurs du BEP occupent en parallèle un poste dans une université ou un organisme de

267 Cf. Annexe n°7 : Présentation de l'enquête par questionnaire menée auprès des fonctionnaires du BEP.

268 *Informacja o działalności IPN styczeń 2009 – grudzień 2009*, p. 174.

recherche tel que la PAN. Six enquêtés sont également dans ce cas parmi les entretiens. Néanmoins, pour bon nombre de jeunes diplômés, l'IPN représente une alternative à une carrière universitaire qui leur a fermé ses portes, en raison d'un nombre trop peu important de postes à pourvoir :

« VB : Vous ne souhaitez pas travailler à l'université?

... pfff il n'y avait pas ce genre de possibilité, quelqu'un doit mourir pour libérer une place... il n'y avait pas de chance [de recevoir un poste] » (entretien n°4; historien, BEP Centrale)

L'examen des universités d'origine des diplômés révèle que le recrutement du BEP se fait généralement auprès des universités locales, y compris à Varsovie. La correspondance entre des études menées dans la capitale et un emploi au BEP de la Centrale est systématique, tant pour les diplômés de l'Université de Varsovie (dix-huit) que pour ceux de l'université Stefan Wyszyński (quatre). A l'inverse, les quelques enquêtés employés au sein des OBEP sont généralement diplômés des universités de la même région. Cette observation peut paraître aller de soi, mais on peut s'étonner de correspondances quasi systématiques, qui sont peut être la conséquence de partenariats développés entre l'IPN et les universités.

Du point de vue des disciplines étudiées, l'histoire contemporaine arrive en tête mais n'est pas majoritaire (17 réponses). Il faut lui ajouter dix répondants ayant suivi un cursus en histoire, mais spécialisé sur une autre période, comme l'histoire du XIXe siècle (quatre réponses), l'histoire moderne (trois), ou encore l'histoire médiévale. Les autres répondants ont mené des études dans des domaines très disparates : sociologie, science politique, philosophie, archéologie, polonistique, science de la famille et même biologie. Le fort niveau de diplôme constaté est donc à mettre en relation avec la qualité de celui-ci, bien que vingt-neuf répondants sur trente-huit (76%) soient détenteurs d'un diplôme en histoire au moins égal au niveau master. Les véritables spécialistes d'histoire contemporaine sont certes les plus nombreux, mais cette spécialisation n'est pas la règle. Toutefois, tous les emplois proposés au BEP ne correspondent pas à des postes de chercheurs, un certain nombre de personnes étant en charge de tâches d'organisation ou d'édition, ne nécessitant pas a priori une spécialisation en histoire contemporaine. A titre d'exemple, tous les enquêtés occupant un poste de chercheur et avec qui un entretien a pu être mené avaient suivi des études en histoire contemporaine.

Le niveau de diplôme global affiché par les employés du BEP est donc relativement élevé, et une partie non négligeable d'entre eux prépare un diplôme de niveau supérieur (doctorat ou habilitation). Ces diplômés en histoire ou en sciences humaines sont jeunes au moment où ils intègrent l'IPN, qui les recrute généralement à leur sortie de l'université.

Un recrutement qui privilégie la jeunesse

« Lorsque l'IPN a été créé en 2000, ce sont bien sûr des jeunes chercheurs qui sont arrivés; moi j'avais 48 ans à l'époque et dans toute la Pologne, dans tous les bureaux des oddzialy et de la Centrale, il devait y avoir trois ou quatre personnes plus âgées; plus vieux de deux ou trois ans, pas de dix ans; pour le dire vite, les plus vieux qui ont été embauchés à l'IPN avaient à peine plus de cinquante ans; il y avait beaucoup de jeunes qui avaient vingt et quelques années, trente et quelques années; » (entretien n°5; historien, poste de direction à l'oddzial de Varsovie)

A l'origine, l'IPN a donc favorisé le recrutement de jeunes diplômés, souvent peu de temps après qu'ils aient achevé leurs études. Seule une poignée d'historiens disposant déjà d'une expérience concrète de la recherche scientifique a été recrutée et a rapidement occupé les postes de direction au sein du BEP. En recrutant de jeunes chercheurs, il s'agissait aussi aux dires de certains de s'affranchir du milieu académique, parfois considéré comme abritant d'anciens soutiens du régime communiste (entretien n°8). Le questionnaire permet quant à lui de déterminer un âge moyen de 39 ans parmi les répondants. Il s'agit là de l'âge des enquêtés en 2010. Si on affine cette donnée en tenant compte de leur âge l'année de leur entrée à l'IPN, on trouve un âge moyen de 32,65 ans, avec un écart allant de 24 à 53 ans. On a donc affaire à une population jeune, surtout si l'on rapporte cette moyenne à la longue durée d'une carrière scientifique. Le BEP est un choix de début de carrière, et pour les plus jeunes historiens un tremplin efficace vers le monde de la recherche. La jeunesse du recrutement, si elle peut être un atout, n'est cependant pas sans poser de problèmes en termes d'expérience et d'encadrement méthodologique du travail de recherche, ainsi que le fait remarquer Aleksander Smolar.

« [l'IPN] dispose de moyens énormes; étant donné la situation en Pologne, où les facs d'histoire sont très pauvres; or ici les jeunes gens, parce que ce sont surtout des jeunes gens qui sont entrés tout de suite à l'IPN, ils ont commencé leur carrière et se sont trouvés dans des conditions tout à fait privilégiées, en même temps sans contrôle quelconque de la part du milieu sur la méthodologie à appliquer; sur la qualité du travail; » (entretien n°13; Aleksander Smolar)

Parmi les filières de recrutement de ces jeunes historiens, l'école d'été d'histoire contemporaine, organisée chaque année par la direction du BEP, occupe une place à part. Instaurée pour la première fois en 2007 à l'initiative de l'actuel directeur du BEP Lukasz Kaminski, elle consiste en une semaine de rencontre entre historiens confirmés – de l'IPN mais aussi parfois extérieurs à l'Institut – et jeunes chercheurs débutants, généralement doctorants. Le programme de la semaine comprend de nombreux séminaires et ateliers de méthodologie consacrés à la recherche en histoire contemporaine, mais aussi plus spécifiquement à l'analyse de sources telles que les archives de l'appareil de sécurité communiste. Chaque participant – il y en a une vingtaine – est en outre amené à présenter un court exposé présentant ses recherches personnelles, et un ouvrage collectif est ensuite édité à partir de ces contributions. L'école d'été constitue une filière de recrutement directe entre la direction du BEP et de jeunes chercheurs en devenir. Sur les cinq jeunes

historiens de l'IPN avec qui un entretien a été réalisé, quatre sont passés par l'école d'été.

« Avant tout le but principal de l'école d'été c'est de donner une impulsion aux contacts avec les chercheurs les plus éminents; il ne s'agit pas seulement de contacts personnels qui inspirent souvent les jeunes chercheurs, mais aussi de résoudre des problèmes méthodologiques; [...] »

VB : Et cette école d'été est nécessaire pour le recrutement?

[...] c'est un terrain d'observation, si certains sont bons et qu'ils n'ont aucune chance d'intégrer une université... ça dépend aussi des possibilités de recrutement, c'est compliqué, on ne peut pas recruter tous ceux qu'on voudrait; [...] on ne peut pas non plus recruter tous ceux qui sont doués, il faut aussi qu'ils correspondent à nos besoins, à nos programmes, etc. [...] mais on recrute de plus en plus de jeunes historiens et un nombre croissant d'entre eux est embauché à l'issue de l'école d'été, ça représente environ un quart des participants » (entretien n°9; historien, poste de direction au BEP au cours de la deuxième cadence)

L'école d'été permet donc aux responsables d'entrer en contact directement avec des candidats potentiels à un poste de chercheur au BEP. Les contacts noués au cours de cette semaine permettent de suivre par la suite la progression des éléments prometteurs, et de leur proposer un poste une fois leur doctorat soutenu ou dès qu'un poste se crée.

« Là-bas [à l'école d'été] j'ai rencontré Kamiński bon, je sais pas, il [trouve que je suis] un candidat intéressant pour le poste et moi plus tard, quand j'ai soutenu ma thèse, tout simplement quelques jours après ma soutenance il m'a appelé me demandant si j'étais intéressé... »

VB : C'est directement Kamiński qui vous appelle?

Oui, parce que je lui avais donné mes coordonnées, je l'avais informé lors de cette école d'été que j'avais ma soutenance fin octobre, et bon début novembre il m'a appelé, il m'a demandé comment s'était passée la soutenance et m'a dit qu'il y avait une possibilité d'obtenir un poste à l'IPN, et il m'a engagé comme ça [...] » (entretien n°2; historien, OBEP Varsovie)

Si elle permet de faciliter le recrutement, l'école d'été rend également possible des contacts personnels entre représentants de l'Institut et jeunes étudiants qui bien souvent ne connaissent l'IPN que de réputation. Pour ceux qui nourrissent des doutes ou des craintes vis à vis de l'Institut, la rencontre peut être l'occasion de se rassurer et de changer de point de vue.

« Moi je ne voulais pas travailler à l'IPN, mais je suis allée à l'école d'été [...] et là-bas j'ai beaucoup pris la parole, j'ai eu de la satisfaction... et ensuite le directeur du BEP, Lukasz Kaminski, a proposé de m'embaucher; [...] j'ai pris deux jours pour peser ma décision, je ne savais pas comment mon mari allait réagir, ma famille... [...] il y a cette image très négative de l'IPN dans les médias... [...] mais rencontrer Kaminski m'avait rassuré, j'ai vu que c'est un historien compétent » (entretien n°15; doctorante en histoire, BEP Centrale)

Si l'on tente de dégager les grands traits qui caractérisent les employés du BEP, on peut donc dire qu'il s'agit généralement de jeunes diplômés en histoire, recrutés par l'Institut le plus souvent peu de temps après leur sortie de l'université, qui se voient offrir à l'IPN l'opportunité de mener une carrière scientifique qu'ils n'auraient pas pu – ou difficilement – connaître à l'université. Bon nombre d'entre eux continuent néanmoins à être en contact avec des institutions scientifiques extérieures à l'IPN, soit qu'ils y travaillent en parallèle, soit qu'ils y préparent l'obtention d'un titre universitaire (doctorat, habilitation). Les motivations qui les poussent à intégrer l'Institut sont le

fruit des structures d'opportunité qui s'offrent à eux, mais aussi des avantages – matériels et symboliques – qu'ils peuvent en retirer.

B) Des avantages professionnels aux motivations militantes

Les raisons qui motivent les jeunes diplômés à intégrer l'IPN sont avant tout d'ordre professionnel, les conditions de travail y étant de loin plus avantageuses qu'à l'université. On trouve néanmoins parmi les employés du BEP des profils militants, au sens où certains se sentent investis d'une mission mémorielle, à laquelle ils sont en mesure de participer au sein de l'IPN.

Le BEP, nouvel eldorado pour les jeunes chercheurs

Pour ceux qui se destinent à la recherche scientifique, le BEP offre assurément de nombreux avantages matériels, sans commune mesure avec ceux disponibles au sein des universités, qui souffrent du manque de financements et ne sont pas en mesure d'offrir des postes en nombre suffisant. Au premier rang des arguments qui plaident en faveur de l'IPN, les traitements, qui y sont supérieurs à ceux pratiqués à l'université. Un chercheur débutant dispose d'un traitement 20 à 30% supérieur à celui qu'il pourrait espérer toucher dans un cadre universitaire (entretien n°12). La sécurité financière est un argument non négligeable pour de jeunes historiens qui connaissent un début de carrière difficile et sont souvent contraints de travailler pour financer leur thèse de doctorat.

« En Pologne c'est assez difficile, pour un historien c'est assez difficile pour gagner [sa] vie et l'IPN est le meilleur poste possible parce qu'on y gagne assez bien; la raison pour laquelle la plupart des gens y travaillent c'est le salaire; [...] je voulais absolument faire ma thèse à l'université parce que je voulais y rester à l'université, c'était mon plus grand rêve, être chercheur à l'université [...]; je n'ai pas eu un emploi fixe et j'ai eu des problèmes avec l'argent, c'est la raison pour laquelle ma famille m'a suggéré de peut-être choisir un emploi où je pourrais avoir un salaire et gagner ma vie en fait; quand on a vingt-six ans c'est grand temps pour être indépendant non? » (entretien n°1; doctorante en histoire, ancienne archiviste à l'oddzial de Varsovie)

« Les doctorants à l'université ne reçoivent pas de traitement; très souvent tu donnes des cours pour te financer; [...] l'IPN paye mieux les doctorants, tu as un vrai travail, c'est complètement différent; tu ne vis pas de bourses ou de crédits; moi pendant mes deux premières années de doctorat j'ai travaillé comme professeur d'espagnol, dans une école de langues; je gagnais plus ou moins autant, mais je vois la différence; [...] avant je donnais mes cours le soir après avoir été aux archives, c'était plus fatiguant » (entretien n°15; doctorante en histoire, BEP Centrale)

L'aspect financier est également mis en avant par un professeur de l'Université de Varsovie (entretien n°3), dont plusieurs doctorants ont intégré le BEP. Il explique qu'étant donné les conditions de la recherche historique et les maigres perspectives d'emploi à l'université, l'IPN constitue une belle opportunité de carrière pour de jeunes historiens qui n'ont tout simplement pas

d'alternative s'ils veulent exercer leur métier de chercheur. Ainsi certains sont issus d' « écoles de pensée » tout à fait étrangères à l'historiographie « IPN-iste », comme l'histoire sociale.

« VB : Comment est-ce que vous êtes entré à l'IPN, comment ça c'est fait ?

C'était un peu bizarre, parce que le professeur Kula²⁶⁹ et le professeur Kamiński ne sont pas de proches amis, disons ça comme ça, il y avait un certain conflit entre eux, une certaine discussion qui a été menée par exemple dans le bulletin de l'institut d'études historiques de l'UW, il ont discuté et bon... ils ne sont pas très proches amis, il y a plutôt une certaine réserve entre eux mais bon, Kula est mon maître et néanmoins Kamiński m'a engagé » (entretien n°2; historien, OBEP Varsovie)

Les conditions matérielles ne recouvrent pas que l'aspect du salaire, mais aussi une série de moyens logistiques qui, de la bibliothèque au matériel informatique et de reprographie, en passant par les voyages d'études tous frais payés, contribuent à la création d'un environnement extrêmement favorable aux chercheurs, sans commune mesure avec ce que sont en mesure d'offrir des institutions universitaires classiques. L'accès privilégié aux archives de l'Institut, déjà évoqué précédemment, constitue également un point à prendre en compte, le chercheur disposant au sein de la même structure des sources et des moyens nécessaires à son travail. Déchargés d'enseignement et bénéficiant de conditions meilleures qu'à l'université, les chercheurs du BEP sont dans une situation comparable à celle des sociologues ayant accompagné la création du CNRS et des autres organismes scientifiques créés par l'Etat français après 1945²⁷⁰. L'afflux d'argent public destiné à financer une recherche commanditée par l'Etat permet la création d'instituts de recherche autonomes du monde universitaire, qui ont tendance à se construire en opposition à ce dernier.

Les avantages qu'offrent ces structures aux chercheurs ne sont pas seulement matériels mais aussi symboliques. De par sa présence dans le débat public, l'IPN offre également une publicité aux travaux des chercheurs du BEP, qui obtiennent reconnaissance et notoriété dans la mesure où ils apparaissent comme les dépositaires de l'histoire officielle. Ainsi que l'explique un enquêté (entretien n°7), les historiens de l'IPN font figure de référence aux yeux des journalistes, qui les sollicitent presque par réflexe lorsqu'il ont besoin d'une expertise historique dans le cadre d'une commémoration par exemple. Si ces sollicitations peuvent paraître ennuyeuses à cet enquêté, qui regrette que lui et ses collègues soient parfois priés d'intervenir sur des sujets dont ils ne sont pas spécialistes, on imagine ce que ce genre de démarches peut avoir de gratifiant pour un chercheur en mal de reconnaissance. L'IPN jouit d'une visibilité dont peu de centres de recherches peuvent se vanter.

« Grâce à ces affaires médiatiques, avec les agents etc., les initiales de l'IPN elle-mêmes sont très connues, c'est quand même rare qu'une institution scientifique ou de recherche soit connue par tous les Polonais; celui qui travaille à l'IPN, tout le monde sait qui il est... le logo en lui-même a de la valeur; [...] il y a un certain prestige

269 L'historien Marcin Kula incarne dans le champ scientifique polonais l'histoire sociale de la Pologne populaire.

270 Michael Pollak, « La planification des sciences sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n°2-3, juin 1976, p. 105-121.

vis à vis de l'extérieur; les publications sont bien diffusées, le site internet facilite la communication... » (entretien n°4; historien, BEP Centrale)

Les possibilités de publication sont également très importantes au sein de la première édition historique de Pologne, ce qui permet aux historiens du BEP de se faire rapidement connaître tant du grand public que des spécialistes. Non seulement la quantité de travaux qu'il est possible de faire publier est conséquente, mais le logo de l'IPN assure aux ouvrages diffusion et publicité, d'autant que leur prix est très souvent inférieur à celui de la concurrence sur le marché de l'édition scientifique. La critique médiatique à l'encontre de l'Institut favorise paradoxalement la popularisation de ses travaux. Rappelons que l'ouvrage de l'IPN qui s'est le mieux vendu est aussi le plus controversé puisqu'il s'agit de celui de Slawomir Cenckiewicz et Piotr Gontarczyk accusant Lech Walesa de collaboration avec la SB.

Ces avantages matériels et symboliques ne suffisent cependant pas au bonheur d'une partie des chercheurs du BEP, qui continuent d'espérer une carrière universitaire qu'ils perçoivent comme plus prestigieuse au plan scientifique. Ils considèrent en outre que l'université leur offrirait une liberté académique plus grande dans leurs recherches, considérablement contrainte à l'IPN (cf. infra). Pour ces historiens qui sont les plus proches du pôle universitaire, la solution la plus avantageuse reste le cumul des fonctions de recherche à l'IPN et au sein d'une institution académique, combinaison qui leur permet de lier les nombreux avantages qu'ils retirent de leur activité au BEP à un prestige reconnu dans le champ scientifique.

« [...] s'il y avait une possibilité d'obtenir un poste à l'université je préférerais y aller, mais aussi garder mon poste ici à l'IPN pour des raisons financières tout simplement, et aussi à cause de la possibilité de publication; donc c'est peut-être un peu cynique, mais scientifiquement je sais que ce serait mieux pour moi à l'université parce que c'est plus libre et c'est plus facile pour faire une carrière académique, c'est à dire pour moi une habilitation; en travaillant ici à l'IPN, j'ai tout simplement pas de temps pour faire ma thèse d'habilitation, j'ai pas le temps; j'essaye de faire quelque chose mais j'ai pas le temps; » (entretien n°2; historien, BEP Centrale)

A côté des chercheurs pour qui le BEP représente plutôt un choix par défaut, un strapontin scientifique dans l'attente d'un éventuel retour à l'université, d'autres sont plus éloignés du pôle universitaire et se font une conception politique de leur métier à l'IPN.

Des profils militants rares mais bien présents

De la même façon que Pierre Bourdieu, dans son *Homo Academicus*²⁷¹, opère une distinction au sein du champ scientifique entre deux pôles – un pôle « mondain » (droit et médecine), concentré sur l'occupation des fonctions de pouvoir, et un pôle « scientifique » (sciences et lettres), concentré sur les activités de recherche – on peut distinguer à l'échelle réduite des chercheurs du BEP entre un

271 Pierre Bourdieu, *Homo Academicus*, Paris, Editions de Minuit, 1992 (édition originale de 1984), p. 99.

pôle politique – ou militant –, caractérisé par l'adhésion à la rhétorique de la politique historique et de la guerre de mémoire, et un pôle scientifique – ou universitaire –, qui reste attaché à une conception très académique du métier d'historien. S'il est difficile d'évaluer les proportions de ces deux groupes – au moins autant que de proposer des critères constitutifs de l'appartenance à l'un des deux pôles – il ressort des entretiens qu'il est possible d'opposer schématiquement à l'IPN des historiens « militants », qui défendent une vision de l'histoire proche de celle de la droite radicale, et ce qu'il convient d'appeler des historiens « du sérail », qui entendent mener au BEP un travail rigoureusement conforme aux standards de la recherche universitaire. Sans qu'ils soient les plus nombreux, les historiens militants ont contribué par leurs travaux à donner l'image d'un IPN « bras armé de la chasse aux sorcières communistes »²⁷², s'attirant ainsi un certain succès médiatique, mais aussi les critiques de leurs collègues du pôle universitaire, qui refusent de s'associer à toute idée de « mission ».

« VB : Est-ce que certains historiens ici considèrent qu'ils ont pour mission de promouvoir l'histoire de la Pologne, disons en tant que martyrologie ? »

Oui; certains le disent même ouvertement; moi j'ai toujours dit que je n'aime pas le sentiment de mission, je n'ai pas ce sentiment; je voudrais analyser le passé, le décrire et c'est tout; ni plus ni moins; [...] néanmoins il y a bien sûr des gens qui ont... un sentiment de mission; c'est surtout le cas de ceux qui ont des points de vue très nettement à droite; [...] selon moi il y a quatre ou cinq personnes qui sont devenues... les figures de l'historiographie de l'IPN; c'est très mauvais; c'est le cas entre autres des auteurs du livre sur Walesa; [...] c'est ce type d'auteurs d'ouvrages à sensation et controversés sur lesquels on écrit énormément dans les médias, qui préfèrent l'émotion » (entretien n°5; historien, fonctions de direction à l'oddzial de Varsovie)

Il n'y a cependant pas de confrontation entre historiens du sérail et militants, qui cohabitent au sein du BEP et se fréquentent sans animosité. L'opposition recouvre des divisions qui existaient déjà au sein du champ scientifique et universitaire avant la création de l'IPN. Selon un professeur de l'université de Varsovie (entretien n°3), ces deux tendances reprennent en partie l'opposition entre histoire politique et histoire sociale. A l'IPN, un autre enquêté abonde dans ce sens :

« moi depuis vingt ans j'ai toujours écrit sur l'histoire politique; en tant que scientifique, l'histoire sociale ne m'intéressait pas; [...] ceux qui s'intéressaient à l'histoire politique sont entrés à l'IPN, ceux qui s'intéressent à l'histoire sociale, il n'y en a pas beaucoup ici; » (entretien n°12; politiste, ancien conseiller de J. Kurtyka)

L'IPN offre cependant un débouché et une tribune pour les plus radicaux des historiens militants, dont certains n'auraient sans doute jamais pu faire carrière à l'université. Le fait qu'à l'IPN l'historiographie de droite soit plus répandue qu'au sein du monde académique a également à voir avec le recrutement d'historiens jeunes, qui constitue un moyen de s'affranchir de la doxa universitaire en jouant sur la concurrence entre les générations.

« [...] c'était généralement des jeunes historiens; et le vieux professorat les a d'abord regardés certainement avec

272 Piotr Smolar, « Les lunettes noires du général », *Le Monde*, 11-12 octobre 2009.

une certaine distance et de la méfiance; [...] certains jeunes collègues déclaraient avec une grande arrogance et de l'insolence qu'ils inventaient le monde, qu'à présent ils écrivaient la véritable histoire, qu'ils allaient s'occuper de la lustration... vous comprenez ce mécanisme... ;

[...]

L'IPN est sûrement beaucoup plus à droite, en tant que qu'institution, si l'on prend en compte les gens qui travaillent ici, que le milieu académique au sens de la PAN et des instituts universitaires; et donc pour une partie des universitaires, une partie, je dis bien une partie des chercheurs scientifiques de l'IPN sont pratiquement des fascistes; et à l'inverse pour une partie des travailleurs de l'IPN, la majorité des professeurs et des scientifiques de la PAN et des universités sont soit des communistes, soit des crypto-communistes, ou bien des gauchistes, etc.; » (entretien n°5; historien, poste de direction à l'oddzial de Varsovie)

La focalisation des recherches sur les archives de l'IPN risque en outre de conduire les plus jeunes historiens, qui n'ont pas connu l'époque de la PRL, à ne plus appréhender l'histoire qu'à travers le prisme, forcément biaisé, des services de sécurité.

« on en fait trop sur l'appareil de sécurité, la répression, l'opposition... et ça aboutit à une vision de la PRL qui est fautive, qui résume le fonctionnement de ce système à la répression et à l'opposition; ce schéma a du sens pour les périodes les plus brutales du régime comme les années 40 ou l'état de guerre, mais il ne permet pas de décrire la période Gomulka qui est une période de stabilisation... [...] la plupart des publications de l'IPN fait émerger une image de la PRL en noir et blanc; [...] malheureusement il y a un groupe d'historiens, principalement à l'IPN, qui ne voit l'histoire que par le prisme des collaborateurs secrets, de la police politique... et cela conduit à une déformation de la recherche » (entretien n°11; historien, poste de direction au BEP au cours de la première cadence)

Or pour les historiens militants, c'est justement dans les archives de ses services de sécurité que se trouve le « vrai visage » du régime, d'où la nécessité de concentrer les recherches sur ce type de sources.

« [...] il faudrait être fou pour aimer la PRL; [...] ceux qui travaillent ici, même s'ils sont arrivés ici avec des connaissances très différentes sur l'histoire de la Pologne populaire, en regardant ces actes, doivent en tirer des conclusions évidentes [...] » (entretien n°8; historien, poste de direction au BEP au cours de la seconde cadence)

Encadré : deux profils d'historiens radicalement différents

L'enquête de l'entretien n°8 correspond à plusieurs égards au profil de l' « historien militant ». Arrivé à un poste de direction au BEP à la faveur de la seconde cadence, il explique que les programmes de recherche de cette dernière ont été centrés sur les années 1980 afin d'enquêter sur la période pour laquelle il est encore possible de traduire des coupables en justice. Au cours de l'entretien, l'enquêté fait plusieurs remarques qui laissent à penser qu'il se range du côté des « radicaux » : « Il faudrait être fou pour aimer la PRL ». Si les travaux de recherche du BEP donnent souvent à voir des héros et des victimes, c'est parce qu'à l'époque de la PRL « c'était souvent comment ça ». Est-ce à dire que l'histoire de la Pologne populaire se résume à des Polonais héros ou martyrs? « Non, malheureusement il y en avait aussi qui étaient des agents communistes, et on écrit aussi sur eux ».

A contrario, l'enquête de l'entretien n°5 se rattache davantage à la catégorie des historiens du « sérail ». Rencontré par l'intermédiaire du professeur Marcin Kula, qui compte peu d'amis à l'IPN, cet historien est l'un des plus expérimentés de l'Institut, qu'il a rejoint dès sa création. Brossant un tableau de l'évolution de l'Institut en dix ans, il moque l'attitude de certains de ses collègues, qui ont adopté les manières de la SB dans leur façon de faire de l'histoire, se référant seulement aux archives de l'appareil de sécurité et menant un travail d'inquisition. Fier d'être qualifié par un directeur de la PAN d' « IPN-iste peu ordinaire », il ne fait pas mystère de ses désaccords avec Janusz Kurtyka et se plaint du rythme de travail au BEP qui nuit selon lui à la qualité des publications.

Les historiens militants sont souvent stigmatisés par ceux du sérail comme étant des « publicistes », plus intéressés par la diffusion de leurs opinions dans les journaux que par une démarche de recherche scientifique qui nécessite la mise à distance de leurs présupposés politiques. Leur travaux sont alors dénigrés et qualifiés de journalistiques et racoleurs. L'exemple le plus fréquemment cité est celui des auteurs s'en prenant à Lech Walesa. Mais étant donné que l'histoire est un sujet largement débattu dans la presse grand public, il est difficile d'opposer historiens et publicistes, tant les deux groupes se croisent et se font parfois face dans les colonnes des journaux quotidiens. Les historiens du BEP publient en effet énormément d'articles dans la presse, contribuant ainsi au débat public²⁷³. Leurs rivalités ne sont pas seulement liées à une conception différente du métier d'historien, mais ont également à voir avec la concurrence des égos et des ambitions liées à la carrière. L'opposition entre historiens militants et historiens du sérail se superpose donc à des antagonismes qui traversent le champ scientifique dans son ensemble, et non pas l'IPN en particulier.

Le BEP forme un milieu d'inter-connaissance au sein duquel les chercheurs se connaissent et se côtoient. Ils partagent les mêmes bureaux, se croisent dans des colloques et échangent leurs publications respectives. Les réseaux ont leur importance car ils sont déterminants dans l'obtention de postes de direction. Le directeur du BEP est les directeurs d'*oddzialy*, nommés par le *Prezes*, ont tendance à s'entourer de gens qui leur sont proches pour les assister dans leur tâche. C'est ainsi qu'en interne, les directions ont souvent la réputation d'avoir une certaine couleur politique. On dit par exemple du BEP que les opinions radicales y étaient dominantes du temps où Jan Zaryn en était le directeur, de 2006 à 2009. À l'inverse, l'*oddzial* de Varsovie est tenu pour une exception au sein du paysage IPN-iste car son directeur, Jerzy Eisler, est réputé modéré voire complaisant vis à vis de la gauche.

*« [...] il y a ceux qui lisent la Gazeta Wyborcza et ceux qui lisent Rzeczpospolita; [...] les historiens se partagent... ça dépend quelles idées politiques sont vraiment bien vues dans certains secteurs; parce qu'on pense toujours que l'IPN est un monolithe, c'est pas vrai [...]; parce que par exemple si tu vas travailler à [l'OBEP Varsovie], bon ce serait bien d'être quelqu'un qui est plus ou moins d'accord avec Gazeta Wyborcza ou au moins, qui est modéré; c'est mieux; [...] mais en revanche, si tu veux maintenant travailler dans le secteur des archives, [...] là-bas les gens ont... ils sont vraiment de temps en temps très radicaux, très à droite; alors vraiment ça dépend des milieux, des chefs et des gens qui occupent le secteur à l'IPN... oui ça change... [...] aux archives c'est plutôt des gens de droite; ils étaient souvent plutôt d'accord avec Gontarczyk; [...] Les chercheurs du BEP sont souvent plus modérés; en ce moment au BEP à Varsovie ce n'est pas très bien d'être radical, c'est pas très bien vu parce que les chefs actuels ne le sont pas; » (entretien n°1; doctorante en histoire, ancienne archiviste à l'*oddzial* de Varsovie)*

Au final, les profils militants sont plutôt l'exception que la règle, mais les plus controversés

273 Cf. annexe 6.

des historiens sont aussi ceux qui ont défrayé la chronique et sont aujourd'hui identifiés comme des exemples « typiques » d'historiens « IPN-istes ». Une majorité d'enquêtés relève davantage de la catégorie dite « du sérail », c'est-à-dire qu'il s'agit d'historiens disposant d'une culture scientifique solide et qui reproduisent les méthodes de recherche assimilées à l'université dans leur travail quotidien au BEP. Leur présence à l'IPN est généralement le produit d'une structure d'opportunités qui leur laisse peu de perspectives d'emploi à l'université, tandis que l'Institut leur offre un cadre de travail quasi-idéal du point de vue des conditions matérielles, assorti de bonnes possibilités de publier et de se faire connaître tant du milieu scientifique que du grand public via les médias. L'exercice de la recherche au sein d'une Institution d'Etat chargée de la conduite d'une politique historique et de l'élaboration d'une mémoire officielle se révèle cependant assez éloigné des standards universitaires et peut conduire à des frustrations chez les historiens les plus proches du sérail.

2. Les conditions spécifiques de la production du récit historique

Le statut de l'IPN, dont les objectifs consistent à la fois à produire le récit historique officiel et à prendre en charge la judiciarisation du passé, n'en fait certainement pas un centre de recherche scientifique classique. La recherche ne fait d'ailleurs pas partie de ses priorités, le rôle premier du BEP étant la popularisation scientifique et l'éducation au sens large. Néanmoins, l'IPN est le plus grand éditeur sur le marché historique et contribue largement à l'historiographie contemporaine en Pologne. Il convient de s'intéresser aux conditions spécifiques de la production du récit historique au sein d'une institution de recherche non-académique. Cette recherche est d'abord balisée et encadrée par la direction qui en détermine les grands axes, transformant les historiens en exécutants d'un programme qui se définit sans eux (A.). Les employés du BEP peuvent donc être qualifiés d'« historiens de bureau », au sens où en tant que fonctionnaires d'Etat, leur routine de travail est soumise à des contraintes qui rappellent plus celles d'un employé discipliné que celles d'un universitaire indépendant (B.). Malgré la spécificité liée à son statut et la concurrence qui l'oppose aux universités, le BEP ne fonctionne pas en cercle fermé et des contacts existent entre les institutions, ce qui renseigne sur la position de l'IPN dans le champ scientifique polonais (C.).

A) Une recherche balisée et encadrée

La recherche au BEP se caractérise avant tout par un programme lourd, arrêté en amont et qui représente l'essentiel du travail confié aux historiens. Ceux-ci disposent néanmoins d'une marge de manœuvre réelle bien que réduite.

Un programme de recherche conséquent et centré sur l'histoire politique

Fil rouge de la recherche au BEP, le programme arrêté par la direction, dont l'élaboration a été restituée dans le premier chapitre, constitue un impératif pour les chercheurs. Chacun est investi dans plusieurs projets de recherche, parfois jusqu'à six ou sept (entretien n°2), auxquels s'ajoutent souvent un travail plus personnel comme la préparation d'une thèse de doctorat ou d'habilitation. Un chercheur du BEP choisit le sujet dont il s'occupe parmi ceux qui lui sont proposés, et parfois imposés. Les centres d'intérêts personnels doivent donc fréquemment être mis de côté et il n'est pas rare qu'un historien ait à traiter d'un sujet dont il n'est pas familier. Par exemple préparer un travail sur la seconde guerre mondiale alors que l'on est spécialiste de la PRL, ou bien écrire sur Solidarité alors que l'on s'était concentré jusque là sur la période stalinienne. Néanmoins, un « espace de négociations » reste ouvert aux historiens, qui ne font pas que subir le programme qu'on leur propose.

« donc bon ce sont des projets scientifiques qui sont attribués à l'ensemble des travailleurs, à l'ensemble des historiens, et bon notre patron nous dit vous devez faire ça, ou ça, ou ça; bien sûr c'est pas si strict; nous essayons de négocier, d'accommoder ces projets à nos intérêts, nos buts scientifiques, ces projets sont aussi attribués selon nos compétences, donc j'ai pas obtenu par exemple de projet concernant la période de la guerre parce que je suis pas spécialiste de cette époque là... [...] il y a une certaine liberté, un certain espace de négociations... ça va, on peut toujours trouver quelque chose d'intéressant dans cet ensemble de projets donc ça va [...] » (entretien n°2; historien, OBEP Varsovie)

Il est donc possible, certes dans le cadre prédéfini par la direction, de faire état de ses préférences, voire de refuser l'attribution d'un sujet ou de proposer une initiative personnelle.

« moi-même j'ai refusé de faire un des projets, mais j'ai aussi argumenté mon refus [...] on peut toujours négocier et nos patrons savent qu'il est mieux que quelqu'un fasse quelque chose qui est intéressant pour lui et qu'il se spécialise dans cette problématique; [...] vous savez ces projets sont vraiment différents; ce sont des projets concernant la guerre, des projets qui concernent chaque décennie de la PRL, même plus, Solidarité, l'Église,... parfois il manque un peu de problématiques sociales, culturelles, plus disons sociologiques... ce sont des sujets plus focalisés sur cette problématique de l'appareil de sécurité, mais en fait c'est logique parce que nous gérons les archives de cette appareil; [...] c'est une liste plutôt fermée... mais longue, donc on peut trouver quelque chose d'intéressant; » (entretien n°2)

Pour la direction, il s'agit de ménager les sensibilités des uns et des autres au maximum en s'efforçant de proposer aux chercheurs des sujets dont on sait qu'ils leur tiennent à cœur (entretien n°9). Cependant, il est impossible de satisfaire tout le monde, et surtout les jeunes chercheurs issus de l'histoire sociale, qui constatent que leur spécialité est marginalisée à l'IPN. Ils sont donc souvent

les plus critiques vis à vis du fonctionnement du BEP et de la focalisation du programme de recherche sur l'histoire de l'appareil de sécurité, de la répression et de l'opposition au régime. Ils regrettent ainsi une historiographie IPN-iste à « sens unique », à laquelle ils reprochent d'accorder une place trop importante à l'histoire politique et de verser dans l'« UB-ologie ».

« L'IPN organise beaucoup de conférences stupides je trouve;

VB : Par exemple?

... il y a énormément de projets qui ont pour titre « la SB et... quelque chose », par exemple « la SB et les milieux scientifiques »... j'ai assisté à une conférence sur les milieux littéraires, sur les écrivains, les journalistes, etc.; c'était un cauchemar... on expliquait qu'ici la SB avait infiltré tel milieu, etc... quelque part c'est gâcher ce qu'on a, parce qu'ici on a vraiment de super conditions..

[...]

ça ne me plaît pas, c'est de l'UB-ologie; [...] il y a un « méta-projet » disons, le pouvoir face à l'opposition, quelque chose comme ça; [...] c'est une thèse; [...] c'est faux de dire que l'histoire de la PRL se résume à une partie des Polonais qui résistait et l'autre partie qui collaborait; il y a un danger, et on le voit... par exemple lorsqu'on accuse untel d'être un agent » (entretien n°15; doctorante en histoire, BEP Centrale)

Derrière la division entre histoire politique et histoire sociale, il s'agit de savoir quel aspect du régime communiste retranscrit le plus fidèlement la « réalité » de l'époque. L'enjeu consiste à définir quel point de vue – celui du pouvoir ou celui de la société – permet de s'approcher au plus près de la « vérité historique ». A ce sujet, l'historien Marcin Zaremba propose une distinction entre deux historiographies de la PRL, « masculine » et « féminine »²⁷⁴. Dans le cas de l'IPN, il est évident que c'est la perspective – masculine – du pouvoir qui est adoptée, d'où le malaise parfois ressenti par les chercheurs formés par l'école de l'histoire sociale.

La tendance à l'UB-ologie doit être replacée dans une perspective longue, qui voit la deuxième cadence accentuer davantage les recherches sur l'appareil de sécurité. L'ingérence du *Prezes* dans la définition du programme de recherche est rendue responsable de cette évolution par les historiens qui sont présents depuis plus longtemps à l'IPN, qui considèrent que leur autonomie a diminué entre les deux cadences.

« VB : Donc il y a une évolution avec Kurtyka, c'est une histoire qui se concentre davantage sur l'appareil de sécurité c'est ça? »

Sur l'appareil de sécurité et sur l'histoire de la résistance clandestine au cours de la deuxième moitié des années 40; c'est ce dont lui s'occupe personnellement, c'est ce qu'il connaît le mieux et c'est ce qui l'agite le plus; » (entretien n°5; historien, fonctions de direction à l'oddzial de Varsovie)

A l'époque où c'est la direction du BEP qui définissait le programme de recherche, sans que Leon Kieres ne s'y intéresse véritablement, les historiens avaient l'impression de contrôler davantage les programmes qui encadrent leurs recherches et regrettent les décisions

274 Marcin Zaremba définit l'historiographie masculine comme celle de l'histoire politique, concentrée sur les thèmes de la répression et de l'opposition de la société polonaise au régime. L'historiographie féminine désigne au contraire l'histoire sociale. Cf. Krzysztof Masłoń, Tomasz Stańczyk, « Czym innym jest pamięć, czym innym historia », *Rzeczpospolita*, 26 avril 2008.

« personnelles » de Janusz Kurtyka (entretien n°7). Si nombreux sont les enquêtés qui admettent que les recherches du BEP sont concentrées sur l'appareil de sécurité et qu'elles contribuent ainsi à étayer une lecture totalitaire – forcément partiellement fausse – de l'histoire de la PRL, plusieurs d'entre eux se retranchent derrière la loi pour justifier cette spécialisation. Ainsi que l'écrit Pierre Bourdieu,

« L'autorité du fonctionnaire peut s'affirmer dans l'identification pure et simple, sans distance, avec le règlement (« le règlement c'est le règlement »), dans le fait de s'effacer devant la règle, de s'annuler devant elle, pour jouir pleinement du pouvoir qu'elle donne, c'est-à-dire, le plus souvent, un pouvoir d'interdire »²⁷⁵

Dans le cas des chercheurs du BEP, il ne s'agit pas de « jouir du pouvoir » procuré par la loi mais plutôt d'abdiquer un pouvoir, celui de la réflexion critique du scientifique, en considérant un peu hypocritement que la loi leur impose de mener des recherches sur l'appareil de sécurité, qu'ils ont pour obligation de décrire. Le rappel à la loi devient ici un paravent, une protection derrière laquelle se retrancher pour éviter d'avoir à justifier de sa participation à une entreprise de rééducation historique.

« Jusqu'à la réforme de 2006 il était écrit sans détour dans la loi que l'IPN devait mener des recherches sur l'appareil de sécurité, l'opposition et la répression; » (entretien n°11; historien, poste de direction au BEP au cours de la première cadence)

« La tâche qu'impose la loi c'est la description du système de répression; l'Etat communiste en tant que système de répression; c'est écrit comme cela dans la loi; [...] c'est une obligation officielle; » (entretien n°6; historien, IPN)

Néanmoins, la formulation de l'article 53 de la loi sur l'IPN, qui en définit les « fonctions éducatives », ne paraît pas aussi claire que certains veulent bien l'entendre. S'il y est effectivement écrit que l'Institut a pour mission d' « informer la société » sur « les structures et les méthodes de fonctionnement » de l'appareil de sécurité, il est précisé immédiatement ensuite qu'il « conduit des recherches scientifiques sur l'histoire contemporaine de la Pologne ». Cette dernière formulation plus générale est retenue par d'autres chercheurs du BEP, qui préfèrent chercher ailleurs les raisons de la tendance à l' « UB-ologie ».

[à propos de la tendance à l'UB-ologie] : « La loi dispose actuellement que nous nous occupons d'histoire contemporaine, c'est une formule très ouverte; c'est un peu la philosophie du Prezes et de la direction de l'Institut; mais à un degré supérieur, je ne suis pas capable de dire à quel point [...], à un degré supérieur c'est du à l'ambition... peut-être que ce n'est pas le bon mot ambition... aux intérêts scientifiques de certains de mes collègues » (entretien n°5; historien, fonctions de direction à l'oddzial de Varsovie)

Cette dernière citation laisse à penser que le rappel à la loi est davantage un moyen pour les tenants de l'histoire politique de justifier leur position dominante au sein de l'IPN. Malgré la présence de quelques élèves de l'école de l'histoire sociale, c'est indéniablement l'histoire politique

275 Pierre Bourdieu, « Droit et passe-droit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 81-82, mars 1990, p. 87.

qui est majoritairement représentée au BEP²⁷⁶.

A côté du programme de recherche arrêté par la direction, il existe néanmoins un espace d'autonomie pour les chercheurs.

Une autonomie du chercheur réelle bien que réduite

« Le jeu bureaucratique, sans doute le plus réglé de tous les jeux, comporte pourtant une partie d'indétermination ou d'incertitude (ce que, dans un mécanisme, on appelle le « jeu »). Comme toute espèce de champ, il se présente sous la forme d'une certaine structure de probabilités – de récompenses, de gains, de profits ou de sanctions –, mais qui implique toujours une part d'indétermination, liée notamment au fait que, pour si étroite que soit la définition de leur poste et si contraignantes les nécessités inscrites dans leur position, les agents disposent toujours d'une marge objective de liberté (qu'ils peuvent ou non saisir selon leurs dispositions « subjectives ») et que ces « libertés » s'additionnent dans le « jeu de billard » des interactions structurées : à la différence du simple rouage d'un appareil, ils peuvent toujours choisir, dans la mesure au moins où leurs dispositions les y incitent, entre l'obéissance *perinde ac cadaver* et la désobéissance (ou la résistance et l'inertie) et cette *marge de manœuvre possible* leur ouvre la possibilité d'un marchandage, d'une négociation sur le prix de leur obéissance, de leur consentement »²⁷⁷.

La marge de manœuvre du chercheur à l'IPN, bien que largement restreinte, existe et permet à ceux qui le souhaitent de s'affranchir en partie du cadre imposé. Interrogés sur leur degré d'autonomie, les enquêtés ont souvent tendance à insister d'emblée sur leur liberté quant au contenu de leurs travaux : « personne ne dit quoi écrire », « personne n'invente des agents pour être en accord avec le titre » (entretien n°8). La marge de manœuvre est toutefois beaucoup plus mince lorsqu'il s'agit du choix des thèmes de recherche. S'ils ne sont pas directement associés à l'élaboration du programme de travail, les chercheurs participent néanmoins à sa redéfinition en aval, car les directions de recherche déterminées en amont restent larges. Il est par exemple possible de proposer un sujet qui dépasse le cadre fixé par la direction. La proposition devient alors un « objet de négociation » entre l'historien et sa hiérarchie, laquelle juge de la pertinence de l'initiative et de sa cohérence avec le projet d'ensemble.

« l'OBEP se divise en [deux] sections, section éducative et section scientifique [...] chaque section a son kierownik [chef de section]; donc premièrement vous devez aller au kierownik; le kierownik consulte votre proposition avec le nacelnik [directeur de l'OBEP] et ça suffit en fait, le directeur [de l'oddzial]... je pense qu'il n'y a pas d'obligation de l'informer mais pratiquement il est au courant de ces projets donc il sait tout ça, mais bon c'est la consultation du kierownik et du nacelnik et ils décident si votre proposition va être acceptée, si elle n'entre pas en contradiction avec les autres projets qui sont attribués par eux... donc oui, on peut [proposer] une initiative, moi-même j'ai fait quelques initiatives et ça a marché donc ça arrive; [...] c'est un objet de négociation; » (entretien n°2)

Par la négociation avec la direction, il est donc possible pour le chercheur de se construire

276 Par ailleurs, les trois directeurs successifs du BEP, Pawel Machcewicz, Jan Zaryn et Lukasz Kaminski ont pour centres d'intérêts scientifiques l'histoire du pouvoir communiste et de l'opposition au régime.

277 Pierre Bourdieu, « Droit et passe-droit », *op.cit.*, p. 88.

un « espace de liberté » au sein duquel il évolue de manière plus autonome, s'occupant de sujets qui sont plus proches de ses préférences personnelles, souvent en lien avec sa thèse en cours par exemple.

« J'essaye de trouver à l'IPN des thèmes connectés avec ce sur quoi je travaille; [...] j'ai voulu organiser une conférence sur l'histoire des femmes et mon idée a rencontré beaucoup d'enthousiasme du côté de la direction... mais j'ai eu du mal à trouver des gens intéressés à l'IPN » (entretien n°15; doctorante en histoire, BEP Centrale)

Néanmoins, le chercheur ne peut envisager de se tourner vers une recherche plus personnelle qu'une fois que ses obligations liées au programme central lui en donnent la possibilité, c'est-à-dire seulement après qu'il se soit acquitté d'une tâche qui, lorsqu'il est engagé dans plusieurs projets, occupe la majeure partie de son temps.

« Il me semble qu'il y a un paquet principal avec l'ensemble des choses qui sont exigées, par exemple en ce moment l'écriture d'un article sur Solidarité, pour telle date, parce qu'on en a besoin pour tel livre... mais une fois qu'on s'est occupé de toutes ces choses qui étaient commandées, on peut s'occuper d'autres projets;

[...]

Tu arrives au travail et on te dit tu vas t'occuper de ça, ça et ça, parce que là il nous manque quelqu'un, ou bien c'est toi qui t'y connais le mieux sur ce sujet, occupe-toi de ça, et ensuite tu seras libre de faire autre chose; » (entretien n°10, deux doctorants en histoire du BEP Centrale)

La priorité reste donc celle fixée par la direction de l'Institut et c'est à la marge qu'il est possible de négocier la réalisation d'un travail plus personnel. Les grands projets centraux sont en effet des travaux collectifs, qui nécessitent l'implication d'un grand nombre de chercheurs sur un même sujet au cours d'une période donnée. C'est le cas du grand projet sur Solidarité, réalisé sur deux ans, qui nécessite la participation de tous les chercheurs du BEP. Etant donné le volume de travail à accomplir, il est difficile pour les doctorants de mener à bien leurs travaux parallèlement à leurs obligations professionnelles, ce qui a pour effet d'allonger considérablement la durée des thèses à l'IPN.

« Il y a des collègues qui écrivent leur doctorat en sept ou huit ans; c'est un scandale; et justement parce qu'ils écrivent [irrégulièrement]; pendant deux mois ils travaillent à leur doctorat, puis pendant six mois ils n'y travaillent pas; pendant deux mois ils travaillent intensivement à leur doctorat, et pendant un mois ils n'y touchent pas... » (entretien n°5; historien, poste de direction à l'oddzial de Varsovie)

Effet pervers de ce mécanisme, certains envisagent de se simplifier la vie en redéfinissant leur sujet de thèse, de manière à ce que celui-ci « colle » davantage avec les thèmes de recherche de l'Institut, et leur permette ainsi d'accorder plus de temps à leur doctorat dans le cadre de leur travail au BEP.

« Pour moi ce serait plus facile si je changeais le sujet de ma thèse pour m'occuper par exemple de l'opposition sociale au régime communiste, quelque chose comme ça... pour que je puisse m'en occuper en même temps que des projets de recherche; [...] c'est complètement un autre monde, ce que je fais dans le cadre de ma thèse; [...] je ne suis pas engagée dans les projets sur plusieurs années, je reçois plutôt des propositions... maintenant par exemple on me demande de préparer quelque chose sur la mémoire de l'Insurrection de Varsovie... ok, c'est encore un sujet nouveau, je vais devoir lire des livres que je n'aurais pas lus sinon (rire); » (entretien n°15; doctorante en histoire, BEP Centrale)

Il s'agit là d'une limite importante à l'autonomie des chercheurs, qui a pour conséquence la production de thèses de doctorat conformes à l'historiographie « IPN-iste », et a donc un impact sur la recherche en histoire contemporaine en-dehors de l'Institut, étant donné que seules les institutions universitaires sont habilitées à délivrer le titre de docteur.

« Si vous souhaitiez écrire quelque chose sur la vie quotidienne à Varsovie dans les années... peu importe, disons dans les années 70, je crains que ce soit accepté ainsi... fais ça dans ton coin, et ici dépêche-toi de finir ce que tu as à faire; [...] ceux dont les sujets de doctorat sont acceptés sont ceux qui ont pour thème une certaine histoire, dans laquelle il y a de bons et de mauvais héros nationaux; [...] et le reste écrit aussi de manière à ce que cet appareil de sécurité soit toujours présent » (entretien n°5; historien, poste de direction à l'oddzial de Varsovie)

Il ne faut cependant pas exagérer ce phénomène. S'il est certain que les doctorants dont les sujets sont les plus compatibles avec les thèmes de recherche de l'Institut jouissent d'un avantage, dans la mesure où ils ont la possibilité d'accorder du temps à leur thèse durant leur présence au « bureau », il n'existe pas non plus de pression de la direction sur ceux dont le sujet porte sur un autre thème, comme l'histoire sociale.

La recherche au BEP est donc balisée et encadrée par un programme contraignant, auquel il faut nécessairement s'atteler. A la marge, un « espace de négociation » existe et atteste d'une réelle autonomie des chercheurs, lesquels ne sont pas complètement privés de leur liberté académique. Cependant, ils exécutent un programme plus qu'ils n'y participent, devenant ainsi des historiens de bureau à qui l'on passe des commandes.

B) Des historiens de bureau au travail

L'historien-fonctionnaire

Le quotidien des chercheurs du BEP s'apparente à un « travail ordinaire de recherche » (entretien n°7), proche de celui de n'importe lequel historien en ce sens qu'il repose sur l'analyse de sources tirées de lectures ou des archives. Un professeur de l'université tient ainsi à préciser que les travaux de ses doctorants employés à l'IPN sont des travaux scientifiques « normaux » (entretien n°3). Pour autant, les chercheurs du BEP se définissent avant tout comme des « fonctionnaires », leur statut d'employés au sein d'une institution d'Etat emportant un certain nombre de contraintes, notamment du point de vue des horaires à respecter.

« C'est un travail de bureau; [...] ici tu es fonctionnaire » (entretien n°15; doctorante en histoire, BEP Centrale)

« C'est assez particulier de mener des recherches scientifiques dans un office d'Etat; les employés de l'IPN sont des fonctionnaires d'Etat; [...] Il faut faire coïncider le fonctionnaire et le scientifique; [...] »
Donc il y a des plus et des moins; ici on travail huit heures par jours; [...] c'est un travail scientifique mais réalisé dans les conditions d'un office d'Etat » (entretien n°4; historien, BEP Centrale)

Le statut de fonctionnaire implique avant tout l'obligation d'être présent au « bureau » cinq jours par semaine, à horaires fixes – généralement de 8h à 16h – ce qui constitue une première différence avec le statut de l'universitaire. Autre contrainte, le fonctionnement institutionnel entraîne une certaine discipline de travail, qui limite forcément l'autonomie des chercheurs, puisque c'est la hiérarchie qui détermine l'agenda, la quantité de travail et les thèmes de recherche.

Bien qu'ils utilisent également d'autres fonds d'archives que celui de l'IPN, tels que celui d'*Akt Nowych* où sont conservés – entre autres – les actes du comité central du POUP, les chercheurs du BEP ont parfois tendance à se reposer sur les seules sources disponibles à l'Institut, celles de l'appareil de sécurité. Krzysztof Persak, historien du BEP, admet que les critiques reprochent « souvent à juste titre » aux travaux de l'IPN de ne pas confronter suffisamment les archives de l'appareil de sécurité à d'autres types de sources²⁷⁸, ce qui pose un évident problème méthodologique²⁷⁹.

« [...] moi par exemple je ne veux pas faire un texte, un article ou une monographie seulement à la base d'un type de sources, pour moi c'est inacceptable, donc j'essaye de comparer, de voir des relations, d'utiliser d'autres types de sources, mais bon [...], je sais, c'est une réaliste triste, que certains historiens se concentrent seulement sur les archives de l'IPN, disons ça comme ça; » (entretien n°2; historien, OBEP Varsovie)

Le biais scientifique est d'autant plus important que les archives des services de sécurité communistes ne sont pas absolument fiables et ne peuvent prétendre donner une image correcte de l'état de la société polonaise du temps de la PRL, étant donné que c'est systématiquement le point de vue du pouvoir qui est adopté.

« [...] parce que dans ces documents d'une certaine manière le monde est pervers; on voit que cent personnes se sont exprimées hostilement du point de vue du pouvoir; [...] mais on ne voit pas que dans le même temps cent-mille autres personnes sont allées défiler le premier mai avec de petits drapeaux; c'est évident pour eux; ce qui ne l'est pas ce sont les grandes formes de protestation; alors ils retiennent une grève de vingt minutes dans une usine; tout, absolument tout ce qui est, comme ils disent, hostile c'est-à-dire défavorable au pouvoir; » (entretien n°5; historien, poste de direction à l'*oddzial* de Varsovie)

Malgré les contraintes horaires, le chercheur du BEP n'est pas obligatoirement confiné dans son bureau. Il lui est possible de s'absenter, pour se rendre aux archives par exemple, mais il est tenu d'informer sa hiérarchie à l'avance de tous ses déplacements. Le travail au « bureau » n'est donc pas forcément la règle. Ainsi une enquêtée (entretien n°15) explique ne passer que deux jours par

278 K. Persak, « Mutations et usage public de l'historiographie polonaise de la seconde moitié du XXe siècle », in. Sonia Combe (dir.), *Archives et histoire dans les sociétés postcommunistes*, op.cit., p. 309.

279 Sandrine Kott, « Pour une histoire sociale du pouvoir en Europe communiste », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 49-2, avril-juin 2002, p. 5-23.

semaine au « bureau », deux autres jours aux archives d'*Akt nowych*, et le restant à la bibliothèque ou dans des séminaires. Un autre décrit ainsi une « semaine normale de travail ».

« Par exemple, cette semaine, lundi j'ai travaillé avec une dame de l'édition de l'IPN, je travaillais sur mon texte, le texte de mon doctorat que je veux publier à l'IPN, donc on a fait ce travail de rédaction lundi; mardi j'étais aux archives, je faisais des recherches concernant un des projets, concernant cette infiltration d'ambassades occidentales; hier (mercredi) j'étais aussi aux archives pour les recherches; aujourd'hui j'ai travaillé chez moi, dans mon bureau... je faisais de la correspondance, des trucs administratifs, maintenant je suis en train de négocier une bourse pour aller à Nantes, là-bas ils ouvrent les archives diplomatiques de France²⁸⁰, donc je faisais des travaux bureaucratiques; j'ai travaillé aussi un peu sur des photocopies de documents pour un autre projet, celui concernant Solidarité, bon... maintenant je discute avec vous; demain je vais aller aux archives, [et aussi à] une courte réunion avec cette dame de l'édition pour continuer la rédaction donc... c'est une semaine normale de travail; bien sûr il y a une obligation de se présenter ici à 8h15, on s'en va à 16h15, mais vous savez, par exemple ici on a la liste de présence (il prend des documents sur le bureau pour me les montrer), donc il faut signer; mais il y a aussi une liste d'autorisation de sortie, donc on s'inscrit ici, par exemple ici c'est moi, je suis inscrit pour demain, je pars à Hrubieszowska c'est à dire à la centrale, où se trouve l'édition d'IPN, et à la place Krasiński où se trouvent les archives... » (entretien n°2; historien, OBEP Varsovie)

S'ils sont libres de leurs mouvements, les chercheurs du BEP sont néanmoins tenus de signaler leurs déplacements, qui sont soumis à un contrôle par l'intermédiaire des listes de présence. Leur temps se partage le plus souvent entre le « bureau », une pièce généralement partagée par trois collègues, et les archives. Le contrôle ne se limite cependant pas aux déplacements. Les résultats de la recherche sont régulièrement évalués, à la base d'un système de classement par points.

« tous les historiens qui travaillent au BEP, dans cette section scientifique, ont aussi un système de ranking par points; nous gagnons des points... à la base de ces points on vérifie disons si on a fait quelque chose ou pas; vous avez des points pour les articles, pour les publications, pour les expositions, pour les cours, pour les conférences... toutes ces activités qu'on peut compter disons... » (entretien n°2; historien, OBEP Varsovie)

L'encadrement de la recherche va donc jusqu'à l'évaluation de la « productivité » des chercheurs, qui sont invités à montrer les résultats de leurs recherches.

« Comparé à l'université, un employé de l'IPN ne peut s'investir dans un programme de recherche de plusieurs années sans en montrer les résultats; c'est un problème de nature organisationnelle... ce n'est pas comme à l'université où l'on peut écrire un doctorat ou une habilitation pendant plusieurs années et où on vous laisse en paix pendant ce temps là; ça ne se passe pas comme ça ici; » (entretien n°4; historien, BEP Centrale)

Derrière ce point de vue un peu caricatural sur le monde universitaire, il y a le constat d'un contrôle accru sur les résultats de la recherche, qui constitue une forme de pression sur le travail des fonctionnaires du BEP. Plus que le résultat en termes de contenu, c'est le résultat matériel – c'est-à-dire la publication – qui fait l'objet de pressions, du fait notamment des délais à tenir. La contrainte du temps s'avère être le principal souci des chercheurs du BEP.

La contrainte du temps : délais et anniversaires

280 Le Centre des Archives diplomatiques de Nantes (CADN) conserve les archives rapatriées des services extérieurs (ambassades, consulats, Instituts et Centres culturels français à l'étranger, représentations françaises auprès des organisations et commissions internationales).

Les délais à respecter sont la source de nombreuses plaintes de la part des chercheurs du BEP, lesquels préféreraient parfois publier moins mais disposer de davantage de temps pour renforcer la qualité de leur production. La contrainte des délais met en évidence la tension qui peut exister entre le temps long de la recherche et le temps court de l'expertise²⁸¹. Lorsque la direction impose aux chercheurs du BEP son cahier des charges – en définissant le sujet à traiter, le délai imparti et le type de publication devant restituer la recherche –, le rôle de l'historien s'approche davantage de celui de l'expert – amené à répondre à une commande qu'il doit honorer selon les souhaits du commanditaire – que de celui du chercheur. C'est du moins ce que donnent à penser les commentaires des historiens du BEP les plus proches du pôle universitaire, qui soulignent la contradiction entre l'exigence de rapidité d'exécution et celle de qualité scientifique (entretien n°5). Gérard Noiriel considère que peut être qualifiée d' « expertise » « toute œuvre d'apparence « scientifique » qui se contenterait de reprendre les enjeux en débat dans l'espace public sans opérer de rupture avec le sens commun ni, *a fortiori*, de construction autonome d'objet. Se donnant pour objet les questions sociales chaudes ou les problèmes politiques du jour, ces discours, inscrits dans l'espace public et socialement intéressés, rempliraient nécessairement une fonction sociale ou répondraient à une finalité politique. Pour Gérard Noiriel, ce serait notamment le cas de l'histoire du temps présent »²⁸². Le problème d'une telle définition est la confusion entre des travaux historiques très différents. Ainsi « à terme, c'est en fait tout le champ de l'histoire politique qui potentiellement devient suspect »²⁸³. Cette réflexion est néanmoins pertinente dans le cas de l'IPN, en ce qu'elle pose la question de la frontière entre science et expertise ou bien, si l'on préfère, entre histoire « froide » et histoire « chaude ».

Les délais courts dans lesquels doivent être traités des sujets parfois très larges expliquent également le manque de confrontation des sources, qui peut être dû tout simplement à un manque de temps. Ce type de difficulté est souvent rencontré lors de la préparation des sujets anniversaires, qui doivent être terminés à temps pour les commémorations.

« parfois, à cause du manque de temps, les textes ne sont pas si bon qu'ils pourraient l'être donc oui, c'est un problème certain; c'est un problème qui touche ces projets d'urgence; bien sûr quand le projet n'est pas prioritaire, vous pouvez prendre votre temps; mais pour ces projets qui sont disons des projets d'urgence, oui il y a une certaine collision entre le travail scientifique et les exigences du temps; » (entretien n°2; historien, OBEP Varsovie)

L'augmentation sensible de l'activité du BEP au cours de la deuxième cadence, mesurée à l'aune du nombre de publications dans le premier chapitre, est souvent dénoncée par les enquêtés comme responsable d'une certaine pression sur les délais. En conséquence, la qualité des

281 Jacques Chevallier, « L'entrée en expertise », *op.cit.*, p. 43.

282 Dominique Damamme et Marie-Claire Lavabre, « Les historiens dans l'espace public », *Sociétés contemporaines*, n°39, 2000, p.6

283 *Ibid.*, p.7.

publications s'en ressent et ce sont les « travaux de bureau » qui sont favorisés, au détriment des monographies (entretien n°7). Le chercheur du BEP est donc invité à être productif, la majeure partie de son travail consistant en la rédaction d'articles destinés à être publiés dans des ouvrages collectifs ou bien dans l'un des périodiques édités par l'IPN.

La temporalité de la recherche est donc considérablement plus courte qu'à l'université – d'où le parallèle avec l'expertise – et certains chercheurs s'estiment ainsi plus productifs que leurs collègues universitaires (entretien n°4). Le respect des délais impose cependant une charge de travail importante qui est parfois difficile à supporter.

« Il y a des jeunes qui travaillent douze heures par jour; moi aussi j'ai commencé comme ça; [...] Les jeunes dans le bureau d'en face ne le savent pas, mais lorsqu'on aura fini de travailler sur l'anniversaire d'août, il faudra préparer le suivant (rire); [...] je ne pense pas que ça se fasse au détriment de la qualité, le coût est moins en termes de qualité qu'en termes humains » (entretien n°4; historien, BEP Centrale)

Le respect des délais n'est cependant pas érigé en norme absolue et il est fréquent qu'ils soient prolongés face aux difficultés rencontrées par les chercheurs pour les respecter. La pression de la hiérarchie est néanmoins une réalité et il n'est pas rare qu'un « coup de téléphone de service » vienne rappeler les échéances à ceux qui prennent du retard (entretien n°10). Du côté de la direction du BEP, il est admis que les exigences en termes de délais sont une contrainte pour les chercheurs, et qu'elle est parfois mal vécue par ces derniers.

« Il est fréquent que les chercheurs ne soient pas satisfaits du fait qu'ils doivent mettre de côté les travaux qui sont les plus importants pour eux afin de préparer un article pour un anniversaire... c'est vrai, les gens s'en plaignent souvent, on ne rencontre pas ce genre de choses à l'université... mais ici c'est une institution, c'est pour ça qu'ils ont le statut de fonctionnaire d'Etat, pour être disponibles... ça conduit forcément à des antagonismes et à des tensions... c'est dur mais c'est comme ça dans toute institution je pense; » (entretien n°12; politiste, ancien conseiller de J. Kurtyka)

On touche ici à ce qui constitue sans doute la plus grande limite à l'autonomie des chercheurs, à savoir le statut de fonctionnaire au service d'une institution, qui implique le respect des directives de la hiérarchie. Celle-ci impose une temporalité qui convient difficilement à des chercheurs formés à l'université et qui entendent rester actifs dans le champ scientifique, notamment par la réalisation de travaux plus personnels, qui se rapprochent des standards universitaires. Néanmoins, le but premier du BEP demeure la publication à une grande échelle de travaux de popularisation, peu innovants au plan scientifique, d'où la tension entre une commande à satisfaire rapidement et les aspirations plus exigeantes des chercheurs du BEP.

A partir des éléments développés ici, on peut se demander si la structure institutionnelle de l'IPN est la plus adaptée au développement de la recherche scientifique. Les conditions de travail des « historiens de bureau » du BEP sont avant tout caractérisées par des tâches d'exécution d'un

plan de travail décidé par la hiérarchie, réalisé dans le cadre de délais courts, qui laissent peu de temps pour la réflexion et la comparaison des sources. Malgré ces spécificités, l'IPN n'est pas coupé du monde universitaire et occupe une place de choix dans le champ scientifique. Les relations que l'Institut entretient avec le monde académique attestent de sa volonté de rechercher une légitimité scientifique.

C) Les rapports entre l'IPN et le monde académique du point de vue des chercheurs

Les rapports entre l'IPN et le monde académique sont forcément ambivalents pour deux raisons au moins. Premièrement, ils se trouvent dans un rapport de concurrence sur le terrain de la recherche scientifique, et les rivalités sont d'autant plus grandes que l'IPN dispose de moyens plus importants et d'une forte visibilité médiatique qui lui donnent un avantage considérable dans la lutte pour la définition du récit historique légitime. Deuxièmement, et ce constat relativise le premier, de réels contacts existent entre l'Institut et le monde académique, les uns tirant profit du travail des autres et réciproquement. Des formes de coopération peuvent donc être mise à jour. Pour le BEP, les formes de rapprochement avec les institutions universitaires sont importantes dans la mesure où elles lui permettent de s'affranchir de son étiquette politique, en bénéficiant de l'autorité savante de ses partenaires, et ainsi d'apparaître comme plus légitime en tant qu'interlocuteur scientifique.

La concurrence des ego et des méthodes

Au sources de la concurrence entre l'IPN et le monde académique, il y a un énorme différentiel de moyens qui fait de l'Institut un acteur majeur de la recherche en histoire contemporaine en Pologne. Nouveau venu dans le monde scientifique, l'IPN concentre des moyens matériels qui lui permettent d'occuper *de facto* un rôle dans la production du récit historique, alors même que des institutions prestigieuses telles que la PAN ou les grandes universités souffrent du manque de moyens et peinent à éditer des ouvrages (entretien n°3). Doté de moyens conséquents, l'IPN a en outre investi un champ de recherche jusqu'alors peu étudié par l'historiographie polonaise, l'histoire de la Pologne populaire. De ce point de vue, l'idée est répandue parmi les chercheurs du BEP que la création de l'Institut a permis de pallier un manque de l'historiographie

polonaise, un constat partagé par Aleksander Smolar.

« C'était aussi une inefficacité des historiens professionnels qui ne s'occupaient pas des moments clés de l'histoire de la Pologne, bien souvent les moments clés étaient même popularisés en dehors de la Pologne par des étrangers, par exemple l'Insurrection de Varsovie a été décrite par Norman Davies dans un livre qui est devenu bien connu; sur Solidarité c'est Timothy Garton Ash par exemple, donc c'était aussi une certaine inefficacité des historiens professionnels, bien souvent chargés par les obligations didactiques etc.; c'est [aussi] le problème du CNRS et des facs; » (entretien n°13; Aleksander Smolar)

Le parallèle entre l'IPN et le CNRS est intéressant, si l'on fait l'hypothèse que pour une partie des universitaires polonais, l'Institut peut être perçu comme offrant des conditions d'emploi idéales, centrées sur les activités de recherche et déchargées de toute obligation d'enseignement. L'IPN pourrait donc apparaître aux yeux des universitaires, comme « garantissant désormais des conditions de travail plus favorables à la recherche proprement dite que les universités où l'organisation en chaires traditionnelles et l'accroissement de la charge d'enseignement ont fortement freiné le développement de la compétition universitaire dans les domaines de recherche neufs »²⁸⁴. La création d'un nouvel organisme chargé – en partie – de fonctions de recherches et copieusement doté en fonds publics pourrait avoir été source de rivalités entre les universitaires et la nouvelle génération de chercheurs qui a rapidement intégré l'IPN.

« [...] je pense que parfois les [universitaires]... sont jaloux; jalousie entre guillemets, parce que ça dépend des personnes, mais généralement je pense que c'est une forme de jalousie; parce que vraiment, publier un livre pour un [universitaire] c'est pas si facile et ici, on fait ça presque automatiquement; » (entretien n°2; historien, OBEP Varsovie)

Néanmoins, les moyens matériels ne suffisent pas à eux seuls à assurer un exercice correct de la recherche et ne constituent pas non plus la seule motivation des chercheurs. Il ne faut pas laisser à penser que les universitaires polonais regardent l'IPN avec envie et nourrissent l'ambition de l'intégrer un jour pour bénéficier de conditions de travail plus avantageuses. Plusieurs chercheurs du BEP sont quant à eux conscients de la différence de prestige qui sépare l'IPN d'institutions universitaires de renom, ce qui explique en partie que certains d'entre eux soient associés à la PAN ou à une université.

« Si on publie trois cents livres par an [...] il faut aussi savoir à quel point ces publications sont importantes; on peut aussi à l'université travailler dix ans sur un seul livre qui fera date; c'est pareil ici; seulement trois ou quatre personnes ici ont reçu le prix Clio²⁸⁵, en dix ans d'existence; » (entretien n°4; historien, BEP Centrale)

Le prestige des universités – qui restent dominantes symboliquement dans le champ scientifique – est donc un élément à prendre en compte. Malgré le différentiel de moyens, les institutions universitaires disposent de ressources symboliques qui font défaut au BEP, dont les travaux apparaissent moins légitimes et plus suspects aux yeux de la communauté scientifique, qui

284 Michael Pollak, « La planification des sciences sociales », *op.cit.*, p. 111.

285 Attribué par le département d'histoire de l'Université de Varsovie, le prix Clio récompense les meilleures publications scientifiques en histoire. Plusieurs ouvrages sont primés chaque années (quatorze en 2009).

les juge trop axés sur l'étude du pouvoir et en assimile une partie à de la propagande (entretien n°3).

Certains enquêtés se refusent à opposer schématiquement historiens de l'Institut et historiens extérieurs à l'Institut, replaçant la concurrence dans le cadre de la communauté scientifique.

« Il y a une concurrence évidente, mais elle est indépendante du fait de travailler à l'IPN ou pas; on est des scientifiques, on fonctionne comme une corporation professionnelle... il s'agit moins de l'IPN que de discussions au sein de la corporation des historiens [...], c'est un dialogue méthodologique; moi je ne suis pas un amoureux de l'école de Marcin Kula; » (entretien n°8; historien, poste de direction au BEP au cours de la seconde cadence)

« Il y a une division de la communauté des historiens; [...] il y a forcément une concurrence entre personnes qui s'occupent des même thèmes, néanmoins il n'y a pas de concurrence du type l'IPN contre le reste de la communauté des historiens, bien que certains essaient de créer cette division; je ne suis pas d'accord pour dire qu'il y a en Pologne des historiens et des historiens de l'IPN; » (entretien n°12; politiste, ancien conseiller de J. Kurtyka)

Replacées dans le cadre plus large du champ scientifique, les rivalités entre historiens sont d'ordre méthodologique. C'est à nouveau autour de l'opposition entre histoire politique et histoire sociale que se cristallisent les différences d'appréciation et les éventuelles disputes, l'enjeu consistant à définir quelle méthode est la plus appropriée pour l'étude de l'objet PRL. La ligne de démarcation transcende les institutions de recherche et dépasse les jalousies liées au statut professionnel des uns et des autres, l'objet de la concurrence étant la définition légitime du récit historique. Dans cette perspective, ce sont plus des écoles de pensée que des institutions qu'il faut opposer, bien que schématiquement on puisse considérer que l'IPN incarne davantage l'histoire politique et les universités davantage l'histoire sociale. Quant au récit historique, si sa définition fait l'objet d'un différend au niveau scientifique, il semble bien qu'auprès du grand public et dans les médias, l'histoire politique soit dominante, la production de l'IPN étant quantitativement plus importante et bénéficiant d'une publicité nettement supérieure.

Il est enfin possible de se demander dans quelle mesure l'IPN offre à ses chercheurs de plus grandes chances de succès « mondain », au sens où l'entend Pierre Bourdieu.

« Une des raisons du retard des sciences sociales, sans cesse exposées à la régression vers l'essayisme, est que les chances d'obtenir le succès purement mondain, lié à l'intérêt de l'actualité, diminuent à mesure que l'on s'éloigne dans le temps de l'objet étudié, c'est à dire à mesure que croît le temps investi dans le travail scientifique, condition nécessaire, quoique non suffisante, de la qualité scientifique du produit. Le chercheur ne peut arriver qu'après la fête, quand les lampions sont éteints et les tréteaux retirés, et avec un produit qui n'a plus aucun de ces charmes de l'impromptu. Construit contre les questions surgies de l'immédiateté de l'évènement, énigmes plutôt que problèmes, appelant des prises de position totales et définitives plutôt que des analyses nécessairement partielles et révisibles, le protocole scientifique n'a pas pour lui la belle clarté du discours et du bon sens à qui il n'est pas difficile d'être simple puisqu'il commence toujours par simplifier. »²⁸⁶

Passant pour les dépositaires de l'histoire officielle, régulièrement sollicités par les médias,

286 Pierre Bourdieu, *Homo Academicus*, op.cit., p. 209-210.

les chercheurs du BEP ne bénéficieraient-ils pas de ce que Pierre Bourdieu appelle le succès « mondain » plus facilement que leurs collègues du monde universitaire? En préparant des publications et des conférences destinées à être présentées lors des anniversaires et des commémorations, l'IPN occupe l'espace médiatique au moment où l'histoire fait l'intérêt de l'actualité et a ainsi l'occasion d'énoncer le récit historique légitime et dominant. Il semble que l'Institut détienne ici une forme de pouvoir politique dans la mesure où il apparaît médiatiquement comme le producteur et l'émetteur du récit historique officiel.

Des éléments de coopération et d'influence

Malgré les formes de concurrence évoquées précédemment, les rapports entre l'IPN et le monde académique sont fondés sur des éléments de coopération scientifique et d'influence mutuelle. D'une part, il convient de souligner que le travail des uns profite à celui des autres, et réciproquement. Il n'existe pas de frontière entre les deux mondes du point de vue des publications, attendu qu'un historien extérieur à l'IPN peut publier aux éditions de l'Institut ou bien dans ses périodiques. De plus, les activités du BEP sont assez largement ouvertes aux historiens de l'extérieur, qui sont par exemple invités à participer aux conférences de l'IPN. Il existe bien évidemment des contacts personnels entre membres d'une même communauté scientifique. Les individus se connaissent et se fréquentent, plusieurs d'entre eux sont familiers à la fois de l'IPN et du monde universitaire. Nombreux sont ceux qui ont eu une expérience de la recherche et de l'enseignement à l'université avant d'intégrer l'Institut. D'autres cumulent deux postes, entre l'IPN et l'université. Les contacts ne sont pas seulement personnels, mais aussi institutionnels. L'IPN signe des accords de partenariat avec les universités, qui reposent par exemple sur l'accès aux archives et la conduite de recherches en commun²⁸⁷. La communication de l'IPN ne fait cependant pas état du nombre de ces partenariats ni de leur importance. Un enquêté juge cependant que cette coopération s'est améliorée par rapport à la situation de départ.

[à propos de la coopération avec les universités] : « ça va beaucoup mieux dernièrement, au début c'était deux mondes séparés; [...] maintenant nous avons des partenaires dans les universités, j'ai l'impression que ça s'est amélioré; [...] avons nous ne savions pas exactement ce que nous pouvions faire, jusqu'où s'ouvrir... c'est une question bureaucratique, il faut trouver les moyens d'organiser une collaboration... ça peut paraître absurde du point de vue de l'historien, mais il faut tenir compte du statut d'agence d'Etat » (entretien n°9; historien, poste de direction au BEP au cours de la seconde cadence)

L'ouverture de l'IPN vis à vis des universités passe également par l'organisation de différents

287 *Gazeta Wyborcza*, « Umowa między UMK a IPN » [« Accord entre l'Université Nicolas Copernic et l'IPN », 4 juin 2003.

concours qui s'adressent aux jeunes chercheurs et qui récompensent des premiers travaux. L'école d'été d'histoire contemporaine procède d'une logique similaire.

A côté de ces éléments de coopération, il faut également souligner des éléments d'influence de l'IPN par les universitaires. L'influence de professeurs éminents de la PAN ou de l'université peut s'exercer sur l'IPN par l'intermédiaire de leurs élèves, lorsque ceux-ci intègrent le BEP.

« à ce moment la PAN était prête à collaborer avec l'IPN, mais en revanche on a demandé à l'IPN qu'il permette à ses jeunes historiens, aux chercheurs, de rencontrer les personnes de la PAN, d'assister aux cours... parce que les professeurs de la PAN ils voulaient aussi avoir des élèves à l'IPN et les influencer pour influencer l'IPN; avoir des agents d'influence oui; [...]

surtout le chef de mon atelier [...] il a une vision qu'il nous a toujours présentée, qu'il veut participer aux travaux de l'IPN, aux conférences, pour que son nom apparaisse à l'IPN; il partageait un peu de son prestige avec cette institution, mais en revanche il demandait que ses élèves étudiants puissent y étudier; alors à un certain moment on est tombé d'accord pour que les jeunes étudiants qui préparent une thèse à l'IPN puissent aller au séminaire à la PAN; [...]

c'est compliqué parce que tu sais l'IPN a maintenant beaucoup d'argent; je pense que c'est l'institution où les historiens ont le plus d'argent; la PAN, évidemment, est très pauvre; surtout l'institut d'histoire de la PAN est très pauvre, mais en revanche il a un plus grand prestige; c'est un jeu entre l'IPN et la PAN; » (entretien n°1; doctorante en histoire, ancienne archiviste à l'oddzial de Varsovie)

Cet extrait donne à penser que les universitaires peuvent exercer une forme de pouvoir sur l'IPN en y « plaçant » leurs étudiants²⁸⁸. Ceux-ci, formés à une autre école que celle de l'histoire « IPN-iste », seraient en mesure d'exercer une certaine influence sur les travaux du BEP. On dispose malheureusement de peu d'éléments pour développer ce point qui devra en rester au stade de l'hypothèse. Il semble néanmoins pertinent de s'interroger sur l'influence – même indirecte – que certaines « écoles de pensée » extérieures à l'IPN peuvent exercer sur l'Institut. A titre d'exemple, les enquêtés qui se sont montrés les plus critiques vis à vis du fonctionnement de la recherche au BEP sont issus de l'histoire sociale. Ce sont aussi ceux qui s'autonomisent le plus de la discipline institutionnelle car leurs travaux personnels s'éloignent des thèmes de recherche dominants à l'IPN.

L'approche sociographique des fonctionnaires de l'IPN permet donc d'objectiver la politisation de sa direction, et en particulier de la fonction de *Prezes*. Celle-ci s'apparentait en effet jusqu'à présent à un véritable mandant politique, le directeur général de l'Institut étant porteur d'un projet pour l'IPN et jouant un rôle important dans les médias. La composition du *Kolegium*, plus en retrait, atteste elle aussi de la présence de profils « militants » au sommet de l'Institut. Au niveau du BEP, si des profils militants sont identifiables, ils ne sont pas les plus nombreux. Plutôt que d'historiens militants, il semble plus pertinent de parler d'« historiens de bureau », dont l'activité de recherche est largement contrainte par le cadre bureaucratique de l'Institut. Issus du « sérail » des universitaires, ces historiens de bureau sont dans l'ensemble compétents dans leur domaine de

288 Cette remarque fait écho aux observations de Pierre Bourdieu au sujet des jeux de pouvoirs entre professeurs à la base d'élèves « bien placés ». Voir P. Bourdieu, *Homo Academicus*, *op.cit.*, p. 116-118.

recherche, mais sont souvent frustrés par leur travail au BEP, marqué de nombreuses contraintes – délais, commémorations, projets de recherche déterminés en amont – qui limitent leur liberté académique.

Conclusion

La présente étude a permis de montrer que l'IPN est un objet de lutte politique, produit d'usages publics du passé et de querelles sur l'historiographie du communisme qui datent de 1989. Ses principaux résultats montrent que le récit historique produit à l'IPN est focalisé sur la description de l'appareil de sécurité communiste et participe d'une réactivation des grilles d'analyse totalitaires du communisme. La mission mémorielle de l'Institut se traduit par une approche du passé qui tient parfois du droit d'inventaire, de par le recensement des martyrs et des héros nationaux dans les publications, mais aussi de par la poursuite des « crimes contre la nation polonaise ». La lecture martyrologique de l'histoire nationale est avant tout le résultat du « gouvernement » de l'Institut par une direction élue par le pouvoir politique, avec à sa tête un *Prezes* au rôle éminemment politique. Pour les « historiens de bureau » employés à l'IPN, le BEP représente souvent un pis aller offrant des conditions matérielles au-dessus de la moyenne, mais impliquant également des contraintes bureaucratiques et hiérarchiques qui ont pour conséquence de restreindre la liberté académique des chercheurs. On peut toutefois identifier de véritables « historiens militants » adoptant une approche inquisitrice de l'histoire.

Au terme de ce travail, une réflexion sur la mesure de la politisation s'impose. Il paraît difficile d'objectiver une dépendance de l'Institut – ou des acteurs – vis à vis du monde politique. Plusieurs indicateurs permettent cependant de donner une idée de la perméabilité de l'IPN au contexte politique. Tout d'abord, l'étude de sa direction montre un degré certain de politisation des acteurs – *Prezes* et membres du *Kolegium* – à partir d'une approche biographique croisée avec la presse ainsi que les entretiens. Ensuite, l'étude des logiques de publication atteste de la production par l'IPN d'un récit historique axé sur l'opposition schématique pouvoir versus opposition dans

laquelle la nation polonaise a tendance à être montrée soit en tant que victime, soit en tant que héros. Une telle vision de l'histoire se rapproche du discours radical sur le passé. Les « affaires » – comme avec la lustration – confirment le rôle joué par l'IPN sur la scène politico-médiatique et la sensibilité des débats sur le passé en Pologne.

Au final, c'est la politisation des chercheurs du BEP qui est la plus difficile à objectiver. S'il ne fait aucun doute que certains présentent des profils militants (entretien n°8), rares sont les cas qui permettent d'être aussi affirmatif. On a tenté de montrer cette éventuelle politisation à partir des entretiens mais aussi d'indicateurs tels que les journaux dans lesquels écrivent les fonctionnaires du BEP – majoritairement classés à droite de l'échiquier politique. La question sur le « positionnement politique » des chercheurs du BEP, posée en fin de questionnaire, invitait les enquêtés à se positionner sur un axe gauche-droite allant de 1 à 7. Les réponses obtenues font état d'un positionnement majoritairement à droite des enquêtés, 65% des réponses affichant un positionnement politique égal ou supérieur à 5²⁸⁹. Se pose bien évidemment la question de l'interprétation d'un tel résultat. Quelle est la différence entre un positionnement en 4, en 5 ou en 6? Où situer PiS? Où situer PO? Que signifie un positionnement à gauche dans un pays où celle-ci est marginale et peut être difficilement comparée à la gauche au sens où on l'entend dans les démocraties de l'ouest européen?

L'évolution des finances de l'Institut permet d'illustrer l'attitude du pouvoir politique vis à vis de l'IPN, qui élabore son propre budget annuel et le soumet au contrôle du *Sejm*, qui en vote les crédits. Jusqu'en 2006, le budget de l'IPN était minimisé par le *Sejm*, alors dominé par la formation post-communiste SLD. L'institut recevait alors systématiquement moins d'argent que demandé et son budget était plus ou moins stable, autour de 80 millions de zlotys par an. Avec l'arrivée au pouvoir de PiS et la politique historique, le budget de l'Institut connaît une hausse significative puisqu'il fait plus que doubler entre 2005 et 2008, pour atteindre plus de 200 millions de zlotys. Cette augmentation impressionnante finance notamment la création d'une branche supplémentaire – le bureau de la lustration – et l'augmentation des effectifs. La somme doit tout de même être relativisée. Si le budget de l'IPN était stable en 2009 avec 209 275 000 zlotys – soit environ 52,5 millions d'euros – le budget de l'Institut Gauck la même année était de 90 millions d'euros.

Comparé à son homologue allemand, l'IPN reste en retrait quant à l'ouverture des archives. Statistiquement, force est de constater que peu de documents ont été effectivement mis à la disposition du public dans les premières années de fonctionnement de l'Institut polonais. Au début des années 2000, le BUiAD « n'ouvrait » que quelques milliers de documents chaque année – les

289 Cf. annexe n°7

chiffres varient entre 10 et 15 000 demandes satisfaites chaque année entre 2000 et 2004²⁹⁰. Outre les difficultés liées à l'état des collections, qu'il a fallu, rappelons-le, rapatrier depuis les services archivistiques de différents ministères, la faible activité de la section « mise à disposition » du BUiAD s'explique principalement par le peu d'intérêt manifesté par les Polonais pour accéder à leurs dossiers personnels. Si l'on en croit le rapport *Informacja o działalności IPN* [Information sur le fonctionnement de l'IPN] juillet 2004 – décembre 2005, les archives de l'IPN ont suscité un net regain d'intérêt à la faveur de la publication sur internet de la « liste Wildstein », en janvier 2005. Cette liste de 240 000 noms d'anciens collaborateurs de la police politique a suscité un vif émoi qui s'est vraisemblablement traduit par une croissance exponentielle des demandes d'accès aux dossiers émanant de particuliers. Le rapport précité constate ainsi que sur les 51 997 demandes d'accès aux documents formulées par des particuliers entre février 2001 et décembre 2005, 31 589 l'ont été au cours des 18 derniers mois²⁹¹. En 2008 comme en 2009, l'IPN a satisfait plus de 63 000 demandes de documents, au sein desquelles les demandes émanant des scientifiques et des journalistes sont minoritaires. Ce chiffre reste toutefois inférieur à ceux affichés par le Gauck, qui a traité entre 80 000 et 100 000 demandes émanant des seuls particuliers chaque années depuis 2005²⁹².

Le rôle de l'IPN sur la scène politico-médiatique est cependant significatif, et son activité scientifique et éducative en fait un acteur majeur de l'histoire du temps présent en Pologne. Objet de lutte politique depuis sa création, son activité recouvre forcément une dimension politique, et ce au cours de la première comme de la seconde cadence. S'il est formellement autonome du pouvoir une fois sa direction élue, l'Institut n'est pas à l'abri d'une politisation « par le haut » comme ce fut le cas en 2005. Lorsqu'il y a concordance entre l'élection de l'Institut et un climat politique favorable à la politique historique, la direction de l'Institut présente de grands risques d'être idéologisée. C'est dans ce cas de figure que l'IPN présente la plus grande sensibilité aux changements de contextes au sein du champ politique. La récente réforme de la loi sur l'IPN prétend remédier à cette situation et « dépolitiser » l'Institut. Les interrogations portent sur la nouvelle articulation du pouvoir entre le *Prezes* et la *Rada*. Si cette dernière sera élue par le monde académique et composée exclusivement d'individus titulaires au minimum d'un doctorat – ce qui était, à de rares exceptions près, déjà le cas avec le *Kolegium* – il ne faut pas en conclure hâtivement que ses membres seront apolitiques. Le milieu des historiens est, tout comme le champ politique, extrêmement divisé sur les questions liées au passé.

Selon un enquêté (entretien n°6), le problème fondamental de l'IPN n'est pas politique, il est

290 Selon les statistiques présentées dans les rapports annuels *Informacja o działalności* de l'IPN, téléchargeables en ligne : http://www.ipn.gov.pl/portal/pl/31/Informacja_o_dzialalnosci_IPN.html (dernière consultation le 24/08/2010).

291 *Informacja o działalności IPN 1 lipca 2004 r. - 31 grudnia 2005 r.*, p. 6-7.

292 http://www.bstu.bund.de/nr_712442/DE/Behoerde/BStU-in-Zahlen/bstu-in-zahlen_node.html_nnn=true (dernière consultation le 24/08/2010).

de savoir s'il devrait y avoir une administration d'Etat s'occupant de l'histoire. Et à quel point l'Etat devrait s'en occuper. On pourra objecter que la réponse à cette question est, de fait, politique.

Pour prolonger ce travail, de nombreux points restent à éclaircir tels que l'impact de l'offre éducative de l'IPN sur le monde scolaire. Comment les enseignants acceptent-ils le matériel de l'IPN? A quel point celui-ci a-t-il pénétré les salles de classe? Avec quels résultats?

Au plan international, il serait intéressant de comparer dans le détail l'activité de l'IPN avec celle d'instituts similaires tels que le Gauck ou l'Institut pour l'étude des régimes totalitaires, notamment du point de vue de la production du récit historique.

Dans le cas polonais, il serait intéressant d'étendre le questionnement sur la politisation de l'histoire sur un temps plus long, qui donne à voir des éléments d'instrumentalisation du passé antérieurs à ceux étudiés dans le cadre de ce mémoire. Si chaque pays entretient un rapport spécifique à son histoire nationale, on peut se demander si le cas polonais ne présente pas, à certains égards, une forme idéale-typique de nationalisation de l'histoire, qui prendrait ses racines dans la partition du pays et la littérature romantique, qui fait de la Pologne le « Christ des nations ». La nationalisation de l'histoire se donnerait à voir tout particulièrement au cours du XXe siècle, le passé faisant l'objet de relectures multiples du temps de la Pologne populaire, aussi bien du côté du pouvoir communiste que du côté de la dissidence. Dans cette perspective, les tensions mémorielles observées aujourd'hui en Pologne ne seraient que le prolongement d'une tendance de plus long terme, dont l'IPN ne serait que l'avatar institutionnel contemporain.

Bibliographie

1) Bibliographie générale

Références générales

- Abélès (Marc), « Pour une anthropologie des institutions », *L'Homme*, tome 35 n°135, 1995, p. 65-85.
- Anderson (Benedict) , *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996.
- Berger (Peter) et Luckmann (Thomas), 1966, trad. fr. 1986, rééd. Armand Colin, coll. « Références », 1997.
- Bezes (Phillippe), « Les hauts fonctionnaires croient-ils à leurs mythes? », *Revue française de science politique*, vol. 50, n°2, 2000, p. 307-332.
- Bourdieu (Pierre) « Droit et passe-droit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 81-82, mars 1990, p. 86-96.
- Bourdieu (Pierre), *Homo Academicus*, Paris, Editions de Minuit, 1992 (édition originale de 1984)
- Chevallier (Jacques), « L'entrée en expertise », *Politix*, vol. 9, n°36, 1996, p.33-50.
- Déloye (Yves), *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2007.
- Déloye (Yves), « Introduction: éléments pour une approche socio-historique de la construction européenne. Un premier état des lieux », *Politique européenne*, 2006/1 n°18, p. 5-15.
- De Waele (Jean-Michel) et Magnette (Paul) (dir.) *Les démocraties européennes*, Paris, Armand Colin, 2008.
- De Waele (Jean-Michel) (ed.), *Partis politiques et démocratie en Europe centrale et orientale*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 2002.
- De Waele (Jean-Michel) (ed.), *Les clivages politiques en Europe centrale et orientale*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2004.
- Jobert (Bruno), « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 42, n°2, 1992, p. 219-234.
- Lagroye (Jacques) (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003.
- Lagroye (Jacques) (entretien), « On ne subit pas son rôle », *Politix*, 1997, vol. 10, n°38, p.7-17.
- Memmi (Dominique), « Savants et maîtres à penser », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 76 n°1, 1989, p. 82-103.
- Pollak (Michael), « La planification des sciences sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n°2-3, juin 1976, p. 105-121.

Méthodologie de l'entretien

- Battagliola (François), Bertaux-Viame (Isabelle), Imbert (Françoise), Ferrand (Michèle), « A propos des biographies: regards croisés sur questionnaires et entretiens », *Population*, 1993, vol. 48, n°2, p. 325-346.
- Beaud (Stéphane), « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour « l'entretien ethnographique » », *Politix*, 1996, vol. 9, n°35, p. 226-257.
- Beaud (Stéphane) et Weber (Florence), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003
- Chamboredon (Hélène), Pavis (Fabienne), Surdez (Muriel), Willemez (Laurent), « S'imposer aux imposants, à propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, 1994, vol. 16, n°1, p. 114-132.
- Legavre (Jean-Baptiste), « La « neutralité » dans l'entretien de recherche. Retour personnel sur une évidence », *Politix*, 1996, vol. 9, n°35, p. 207-225.
- Quivy (Raymond) et Van Campenhoudt (Luc), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995.

2)Références sur les usages politiques du passé

- Chaumont (Jean-Michel), *La concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997.
- Damamme (Dominique) et Lavabre (Marie-Claire), « Les historiens dans l'espace public », *Sociétés contemporaines*, n°39, 2000, p. 5-21.
- Gensburger Sarah et Lavabre Marie-Claire), « Entre « devoir de mémoire » et « abus de mémoire » : la sociologie de la mémoire comme tierce position », in Bertrand Müller (dir.), *L'histoire entre mémoire et épistémologie*, Lausanne, Payot, 2005, p.75-96.
- Halbwachs (Maurice), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Mouton, 1975.
- Halbwachs (Maurice), *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1977.
- Hartog (François) et Revel (Jacques) (dir.), *Les usages politiques du passé*, Paris, éditions de l'EHESS, 2001.
- Lavabre (Marie-Claire), « Usages du passé, usages de la mémoire », *Revue française de science politique*, volume 44, n°3, 1994, p. 480-493.
- Lavabre (Marie-Claire), « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique Internationale*, n°7, avril 2000, p. 49.
- Pudal (Bernard), « Résolution et Recommandations sur « La nécessité d'une condamnation internationale des crimes des régimes communistes totalitaires » . Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Rapporteur M. Göran Lindblad, Groupe du Parti populaire européen », mis en ligne le 2 mars 2007, Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire, <http://cvuh.free.fr/spip.php?article69> (dernière consultation le 24/08/2010)

- Robin (Régine) , « Entre histoire et mémoire », in Bertrand Müller (dir.), *L'histoire entre mémoire et épistémologie*, Lausanne, éditions Payot, 2005, p. 41.
- George (Jocelyne), « Sur les usages publics de l'histoire : polémiques, commémorations, enjeux de mémoire, transmission et enseignement », Compte rendu de la première journée publique de discussion du Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire (CVUH), *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°98, 2006, p. 2-7.
- Nora (Pierre), « Entre histoire et mémoire », *Les lieux de mémoire*, tome 1, *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 19.
- Thomas (Yan), « La vérité, le temps, le juge et l'historien », *Le Débat* n°102, novembre-décembre 1998, p.17-36
- Todorov (Tzvetan), *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 2004.
- Traverso (Enzo), *Le passé modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris, La Fabrique, 2005.

3)La mémoire du communisme en Pologne

Historiographie du communisme en Pologne et en Europe centrale

- Apor (Peter), « Commemorating Communism in Contemporary Eastern Europe », in EURHISTXX FILES : The Legacy and Memory of Communism in Europe, 2008, 19p., <http://www.eurhistxx.eu/spip.php%3Farticle41&lang=en.html> (dernière consultation le 24/08/2010).
- Blaha (Jaroslav), « République tchèque 2002-2003. Solder le passé pour aller de l'avant », *Le Courrier des pays de l'Est*, n°1036, 2003, p. 155-172.
- Combe (Sonia) (dir.), *Archives et histoire dans les sociétés postcommunistes*, Paris, La Découverte, 2009.
- Davies (Norman), *Gods' Playground – A History of Poland* vol.II, Oxford, Oxford University Press, 2005.
- Friszke (Andrzej), « Jakim państwem była Polska po 1956 r.? » [« Quel était le régime politique de la Pologne après 1956? »], *Wież*, février 1996, p. 131-146.
- Kott (Sandrine), « Pour une histoire sociale du pouvoir en Europe communiste », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 49-2, avril-juin 2002, p. 5-23.
- Machcewicz (Paweł) « Poland's way of coming to terms with the legacy of Communism », in EURHISTXX FILES : The Legacy and Memory of Communism in Europe, 2008, 15p., <http://www.eurhistxx.eu/spip.php%3Farticle40&lang=en.html> (dernière consultation le 24/08/2010).
- Mayer (Françoise), *Les tchèques et leur communisme - mémoire et identités politiques*, Paris, éditions de l'EHESS, 2004.
- Mink (Georges), « Pologne: le paradoxe du compromis historique », in Kende (Pierre) et Smolar (Aleksander) (dir.), *La grande secousse*, Paris, Presses du CNRS, 1990.
- Mink (Georges), *Vie et mort du bloc soviétique*, Paris, Casterman, 1997.

- Mink (Georges) et Szurek (Jean-Charles), « L'ancienne élite communiste en Europe centrale: stratégies, ressources et reconstructions identitaires », *Revue française de science politique*, 1998, vol. 48, n°1, p. 3-41.
- Paczkowski (Andrzej), « Nazisme et communisme dans l'expérience et la mémoire polonaises », in Rouso (Henri) (dir.), *Stalinisme et nazisme : histoire et mémoire comparées*, Bruxelles, Complexe, 1999.

Usages politiques et sociaux du passé en Pologne

- Ash (Timothy Garton), « Les séquelles du passé en Europe de l'Est », *Esprit*, n°10, 1998, p. 45-66.
- Christian (Michel) et Droit (Emmanuel), « Écrire l'histoire sociale du communisme: l'histoire sociale de la RDA et de la Pologne communiste en Allemagne, en Pologne et en France », *Genèses* 61, décembre 2005, p. 118-133.
- Dakowska (Dorota), « Les relations germano-polonaises – Les relectures du passé dans le contexte de l'adhésion à l'UE », *Pouvoirs* 118, 2006, p. 125-136.
- Geremek (Bronisław), « Un homme libre », entretien avec Pierre-Antoine Donnet, *Politique internationale*, n°116, 2007, p. 249-264.
- Heurtaux (Jérôme) et Pellen (Cédric), *1989 à l'Est de l'Europe. Une mémoire controversée*, L'Aube, 2009.
- Kichelewski (Audrey), « La peur des Juifs ou des Juifs qui ont peur ? Fear et les débats sur l'antisémitisme en Pologne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2009/5, 64e année, p. 1091-1104.
- Koczanowicz (Leszek), « Memory of politics and politics of memory : reflections on the construction of the past in post-totalitarian Poland », *Studies in East European Thought*, vol.49:n°4, 1997, p.259-270.
- Kuk (Leszek), « Les aléas d'une entreprise de rééducation en Pologne », *Transitions*, vol. 44/2 (2/2005), p. 93-110.
- Kula (Marcin), « Historia wyszła na ulice » (« L'histoire est sortie dans la rue »), *Kultura i społeczeństwo*, 2009, n°3, p. 3-15.
- Maurel (Maire-Claude) et Mayer (Françoise) (dir.), *L'Europe et ses représentations du passé : les tourments de la mémoire*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Mink (Georges) et Neumayer (Laure) (dir.), *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, 2007.
- Richard (François) et Danzon (Antoine), « Pologne 2004-2005: en marche vers l'alternance », *Le Courrier de l'Est* n° 1050-2005/4, 2005, p. 152-173.
- Smolar (Aleksander), « Les aventures de la décommunisation », *Critique internationale*, n°5, 1999, p. 155-166.
- Smolar (Aleksander), « Les radicaux au pouvoir et la transformation de la Pologne », *Pouvoirs* 118, 2006, p. 101-112.
- Zalewski (Frédéric), « Prendre au sérieux le « phénomène Kaczynski » », *Vacarme*, n°41, 25 octobre 2007, <http://www.vacarme.org/article1429.html> (dernière consultation le 24/08/2010).

La lustration et la question des archives en Pologne

- Bensussan (Agnès), Dakowska (Dorota), Beaupré (Nicolas), « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne: essai de comparaison », *Genèses* 52, septembre 2003, p. 4-32.
- Bensussan (Agnès), Dakowska (Dorota), Beaupré (Nicolas), (dir.), *Die Überlieferung der Diktaturen*, Essen, Klartext, 2004.
- Grzelak (Piotr), *Wojna o lustrację* (« la guerre de la lustration »), Varsovie, Trio, 2005
- Misztal (Barbara), « How not to deal with the past: lustration in Poland », *Archives européennes de sociologie*, vol. 40 n°1, 1999, p. 31-55
- Paczkowski (Andzej), « Les archives de l'appareil de sécurité de la République populaire de Pologne en tant que source », *Genèses* 52, septembre 2003, p 58-79.
- Szczerbiak (Aleks), « Dealing with the communist past or the politics of the present ? Lustration in post-communist Poland », *Europe-Asia Studies*, vol. 54 n°4, 2002, p. 553-572.

4) Données d'enquêté et documents officiels

Articles de presse

- Heurtaux (Jérôme) (entretien), « Entre deuil et échéances électorales, la Pologne entre dans une période ambivalente », *Le Monde*, 11 avril 2010.
- Smolar (Piotr), « Les lunettes noires du général », *Le Monde*, 11-12 octobre 2009.
- *Gazeta Wyborcza*, « Umowa między UMK a IPN » [« Accord entre l'Université Nicolas Copernic et l'IPN »], 4 juin 2003.
- *Gazeta Wyborcza*, « Szef IPN w Moskwie o ocenie zbrodni katyńskiej » [« Le chef de l'IPN à Moscou dans le cadre du jugement du crime de Katyn »], 6 août 2004.
- *Gazeta Wyborcza*, « Kieres przeprosza za listę » [« Kieres s'excuse pour la liste »], 19 février 2005.
- *Gazeta Wyborcza*, « Giertych chce podać Kieresa do prokuratury » [« Giertych veut traîner Kieres chez le procureur »], 4 mai 2005.
- *Gazeta Wyborcza*, « Kieres bez szans na II kadencję? » [« Kieres sans aucune chance pour la deuxième cadence? »], 16 mai 2005.
- *Gazeta Wyborcza*, « Jest kandydat na szefa IPN » [« Il y a un candidat pour le poste de chef de l'IPN »], 22 septembre 2005.
- *Gazeta Wyborcza*, « Jest kandydat na szefa IPN » [« Il y a un candidat pour le poste de chef de l'IPN »], 22 septembre 2005.

- *Gazeta Wyborcza*, « Leon Kieres wycofuje się z życia publicznego » [« Leon Kieres se retire de la vie publique »], 16 janvier 2006.
- *Gazeta Wyborcza*, « Gwiazda i Wildstein kandydatami do Kolegium IPN? » [« Gwiazda et Wildstein candidats au Kolegium de l'IPN? »] 9 mars 2007.
- *Gazeta Wyborcza*, « Kto wejdzie do Kolegium IPN? » [« Qui intégrera le Kolegium de l'IPN? »] 30 mars 2007.
- *Gazeta Wyborcza* « Od Gontarczyka do Zyzaka prosta droga » [De Gontarczyk à Zyzak en ligne droite] 31/03/2008.
- *Gazeta Wyborcza* « Magister z IPN szkaluje Walesa » [un Master de l'IPN diffame Walesa], 21/03/2009.
- *Gazeta Wyborcza* « Tusk wściekły na IPN po książce o Walesie » [Tusk furieux contre l'IPN à cause du livre sur Walesa], 31/03/2009.
- *Gazeta Wyborcza*, « Marszałek racjonalny » [« Le maréchal rationnel »], 30 avril 2010.
- *Rzeczpospolita*, « Ojciec Hejmo był informatorem bezpieczeństwa » [« Le père Hejmo était un informateur des services de sécurité »], 28 avril 2005.
- *Rzeczpospolita*, « Kieres krytykowany » [« Kieres critiqué »], 2 mai 2005.
- *Rzeczpospolita*, « Kurtyka szefem IPN » [« Kurtyka chef de l'IPN »], 23 décembre 2005.
- *Rzeczpospolita*, « Prezes TVP wybrany do Kolegium IPN » [« le Président de TVP choisi pour le Kolegium de l'IPN »], 5 septembre 2007.
- *Rzeczpospolita*, « Prezes TVP wybrany do Kolegium IPN » [« Le président de TVP choisi pour le Kolegium de l'IPN »] 5 septembre 2007.
- *Rzeczpospolita*, « Walesa grozi Kurtyce procesem » [Walesa menace Kurtyka de procès], 16 mai 2008.
- *Rzeczpospolita*, « Kto ma racje? » [« Qui a raison? »], 29 avril 2010.
- *Rzeczpospolita*, « Wierni » [« Les fidèles »], 27-28 août 2010.

Documents officiels

- Kwasniewski (Aleksander), « President's Address at the Mourning Ceremony in Jedwabne on 10 July 2001 », texte en ligne: <http://www.kwasniewskialeksander.eu/arch1.php?id=38&mode=view> (dernière consultation le 24/08/2010).
- Loi du 18 décembre 1998 « O Instytucie Pamięci Narodowej – Komisji Ściągania

Zbrodni przeciwko Narodowi Polskiemu » (« Sur l'Institut de la mémoire nationale-Commission pour la poursuite des crimes contre la nation polonaise »

- *Informacja o działalności IPN 1 lipca 2000 r. – 30 czerwca 2001 r.*, Varsovie, IPN, 2001.
- *Informacja o działalności IPN 1 lipca 2001 r. – 30 czerwca 2002 r.*, Varsovie, IPN, 2002.
- *Informacja o działalności IPN 1 lipca 2002 r. – 30 czerwca 2003 r.*, Varsovie, IPN, 2003.
- *Informacja o działalności IPN 1 lipca 2003 r. – 30 czerwca 2004 r.*, Varsovie, IPN, 2004.
- *Informacja o działalności IPN 1 lipca 2004 r. – 31 grudnia 2005 r.*, Varsovie, IPN, 2005.
- *Informacja o działalności IPN 1 stycznia 2006 r. – 31 grudnia 2006 r.*, Varsovie, IPN, 2006.
- *Informacja o działalności IPN 1 stycznia 2007 r. – 31 grudnia 2007 r.*, Varsovie, IPN, 2007.
- *Informacja o działalności IPN 1 stycznia 2008 r. – 31 grudnia 2008 r.*, Varsovie, IPN, 2008.
- *Informacja o działalności IPN 1 stycznia 2009 r. – 31 grudnia 2009 r.*, Varsovie, IPN, 2009.

Annexe 0 : Présentation des enquêtes

Entretien n°1 (2h15) : Doctorante en histoire (PAN), ancienne archiviste à l'*oddzial* de Varsovie, 29 ans. Ayant eu du mal à obtenir un financement pour sa thèse, elle a travaillé deux ans aux archives de l'IPN avant d'obtenir une bourse.

Entretien n°2 (1h50) : Historien (docteur), OBEP Varsovie, 29 ans. Jeune docteur en histoire, spécialisé dans l'histoire sociale, il a été recruté par le BEP immédiatement après sa soutenance, fin 2007. Il avait été « repéré » par la direction du BEP lors de son école d'été. Issu de l'université, il s'accommode des standards de fonctionnement de l'IPN bien qu'il souhaite, à terme, embrasser une carrière universitaire.

Entretien n°3 (40 min.) : Historien (professeur), Université de Varsovie, 67 ans. L'entretien n'a pas pu être enregistré suite au refus de l'enquêté. Etranger à l'IPN, vis à vis duquel il est très critique, l'enquêté a cependant un retour sur l'Institut par le biais de plusieurs de ses anciens doctorants, qui y ont été embauchés.

Entretien n° 4 (1h35) : Historien (docteur), BEP Centrale, 41 ans. Employé au BEP Centrale depuis 2001. Avant d'intégrer l'IPN, il a notamment coordonné des programmes de recherche au sein de l'association « Archives de Solidarité » et mené des recherches au sein du département scientifique de l'ancienne Commission de recherche sur les crimes contre la nation polonaise.

Entretien n°5 (2h10) : Historien (professeur), fonctions de direction à l'*oddzial* de Varsovie, 58 ans. Au moment de la création de l'IPN, il fait partie des historiens les plus expérimentés de l'Institut. Il collabore également avec l'institut d'histoire de la PAN et enseigne à l'Université de Varsovie.

Entretien n°6 (1h35) : Historien (professeur), « compagnon de route » de l'IPN, 72 ans. Il a notamment participé aux réflexions qui ont précédé la création de l'Institut est demeuré proche de sa direction au cours des deux cadences.

Entretien n°7 (2h20) : Historien (docteur), BEP Centrale, 42 ans. L'entretien n'a pas été enregistré suite à un problème technique. L'enquêté travaille au BEP depuis sa création mais occupe parallèlement un poste à la PAN.

Entretien n°8 (1h35) : Historien (docteur habilité), poste de direction au BEP au cours de la seconde cadence, puis conseiller de J. Kurtyka, 52 ans. Il intègre le BEP dès 2000 et mène en parallèle de son travail à l'IPN une carrière universitaire à la PAN ainsi qu'à l'Université du cardinal Stefan Wyszyński. Ses prises de position publiques le positionnent nettement du côté des radicaux.

Entretien n°9 (50 min.) : Historien (docteur), poste de direction au BEP au cours de la seconde cadence, 37 ans. Il intègre le BEP dès 2000 et mène parallèlement une carrière universitaire à l'université de Wrocław.

Entretien n°10 (1h10) : Cet entretien se transforme en double entretien lorsque l'enquêté avec qui le rendez-vous avait été pris se présente avec l'un de ses collègues. Si cette situation permet de recueillir deux points de vue simultanément, il est à craindre que l'interaction ait favorisé une auto-censure dans les réponses, qui sont parfois hésitantes voire évasives sur certaines questions, comme celles qui touchent à la réforme de l'IPN par exemple. Les enquêtés sont deux jeunes doctorants de 26 et 24 ans. Tous deux ont intégré l'IPN en 2008, après l'obtention de leur diplôme de master. L'un d'eux est passé par l'école d'été.

Entretien n°11 (40 min.) : Historien (docteur habilité), poste de direction au BEP au cours de la première cadence, 44 ans. Avant d'intégrer l'IPN il fut employé par la PAN. Il quitte l'IPN en 2006 et enseigne aujourd'hui à l'Université de Varsovie. Proche de PO, il a participé à la réflexion sur la réforme de l'IPN.

Entretien n°12 (55 min.) : Politiste (docteur habilité), occupe des fonctions de direction au BEP au cours de la première cadence avant de devenir conseiller de J. Kurtyka durant la seconde. Il occupe également un poste de « travailleur scientifique » à l'Université Jagellon de Cracovie.

Entretien n°13 (40 min.) : Aleksander Smolar, politiste, ancien conseiller de l'UW, président de la fondation Stefan Batory. Il a étudié les politiques de décommunisation en Europe centrale et plus particulièrement en Pologne.

Entretien n°14 (1h) : Historien (docteur), BEP Centrale, département éducation, âge inconnu (environ quarante ans). Ancien enseignant en histoire, intègre l'IPN en 2006.

Entretien n°15 (1h) : Historienne, BEP Centrale, âge inconnu (inférieur à 30 ans). L'enquêtée a intégré l'IPN fin 2009. Elle prépare en doctorat en histoire sociale et se définit comme « à part » vis à vis de l'Institut, au sein duquel son domaine de recherche n'est pas privilégié. Son entretien donne à voir le décalage qui peut exister entre les aspirations scientifiques d'un jeune chercheur et son activité quotidienne à l'IPN, source de frustration.

Annexe n°5 : étude des publications de l'IPN

Les deux tableaux suivants présentent la répartition des monographies par thèmes traités (51 monographies sur 59 ont pu être classées ainsi) puis par périodes historiques concernées (45 monographies sur 59 ont pu être classées) entre 2002 et 2009.

Source : catalogue des publications de l'IPN 2000-2008.

Répartition des monographies par thèmes (2002-2009)

Année/ Thème étudié	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Résistance à l'occupation allemande et répression au cours de la seconde guerre mondiale		2		1		2	1	1	7
Opposition/répression à l'époque de la PRL	1	2	3	6	6	2	4	7	31
Description du pouvoir communiste		2			1	1			4
Relation polono-juives					2	1	2	2	7
Autres	2								2
Total	3	6	3	7	9	6	7	10	51

Répartition des monographies par périodes (2002-2009)

Année/ Période étudiée	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Deuxième guerre mondiale	1	3		1	1	3	1	3	13
1944-1956	2	1	2	2	3	1	2	1	14
1959-1979								1	1
1980-1989				2	1				3

1944-1989				2		1		3	6
Années de crise		1	1		3		2	1	8
Total	3	5	3	7	8	5	5	9	45

Les deux tableaux suivants présentent la répartition des tomes de documents (éditions de sources) par thèmes traités (31 tomes sur 43 ont pu être classées ainsi) puis par périodes historiques concernées (36 tomes sur 43 ont pu être classées) entre 2000 et 2009.

Source : catalogue des publications de l'IPN 2000-2008.

Répartition des « documents » par thèmes (2000-2009)

Année/ Thème étudié	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Résistance à l'occupation allemande et répression au cours de la seconde guerre mondiale		1							1		2
Opposition/répression à l'époque de la PRL	2	3		2	5	1		2	6	4	25
Description du pouvoir communiste								1	1	2	4
Relation polono-juives											0
Total	2	4	0	2	5	1	0	3	8	6	31

Répartition des « documents » par périodes (2000-2009)

Année/ Période étudiée	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Deuxième guerre mondiale		1					1		1		3

1944-1956	1	1		2	4	1				1	10
1959-1979									2	2	4
1980-1989							1	2	4	4	11
1944-1989					1						1
Années de crise	1	2							3	1	7
Total	2	4	0	2	5	1	2	2	10	8	36

Evolution du nombre de publications des *oddzialy* (2001-2008)

Année	Nombre de publications
2001	3
2002	4
2003	10
2004	11
2005	15
2006	25
2007	55
2008	79
Total	202²⁹³

Ce tableau présente l'évolution du nombre de publications des *oddzialy* entre 2001 et 2008.
Source : catalogue des publications de l'IPN 2000-2008.

Les deux tableaux suivants présentent la répartition des publications des *oddzialy* par thèmes traités (200 publications sur 207 ont pu être classées ainsi) puis par périodes historiques concernées (120 publications sur 207).

Répartition des publications des *oddzialy* par thèmes (2001-2008)

Thème étudié	Nombre de publications
Résistance à l'occupation allemande et répression au cours de la seconde guerre mondiale	18

²⁹³ Le chiffre exact est 207 : l'année de publication fait défaut pour cinq ouvrages.

Opposition/répression à l'époque de la PRL	122
Relation polono-juives	2
Histoire locale	21
Informations sur le fonctionnement de l' <i>oddzial</i>	14
Autres	23
Total	200

Répartition des publications des *oddzialy* par périodes (2001-2008)

Période étudiée	Nombre de publications
Deuxième guerre mondiale	23
1944-1956	50
1956-1979	10
1980-1989	8
1944-1989	14
Années de crise	15
Total	120

Annexe n°6 : Publications de « popularisation » des fonctionnaires de l'IPN en 2009

Publications dans la presse classées par titres

Dans le tableau suivant, on a classé 385 publications de « popularisation » (sur 650, les autres publications ayant été publiées ailleurs que dans la presse généraliste) signées par des fonctionnaires de l'IPN dans plusieurs grands titres de la presse polonaise. On note la forte représentation de journaux marqué à droite (*Nasz Dziennik*, *Rzeczpospolita*, *Gosc Niedzielny*,...) et la quasi-absence de *Gazeta Wyborcza*, ou encore de l'hebdomadaire *Polityka*, qui sont les plus critiques vis à vis de l'IPN. La sur-représentation de certains titres est à relativiser. Dans le cas de *Nasz Dziennik* par exemple, deux personnes ont signés la quasi-totalité des 69 articles ici recensés.

Source : Rapport d'activité annuel de l'IPN 2009.

Titre	Nombre d'articles
Dziennik polski	73
Nasz dziennik	69
Bulletin de l'IPN	61
Tygodnik Powszechny	30
Rzeczpospolita	30
Gosc Niedzielny	27
Gazeta polska	10
Glaukopis	9
Polska the times	5
Dziennik	5
Fakt	5
Gazeta wyborcza	4
Total	385

**Liste des fonctionnaires de l'IPN ayant publié au moins dix publications de « popularisation »
en 2009**

Nom	Nombre de publications
A. Zechenter	66
P. Szubarczyk	31
F. Musial	37
P. Pleskot	26
J. Szarek	20
A. Dudek	15
M. Korkuc	15
G. Majchrzak	14
A. Dziurok	13
L. Kaminski	13
P. Kardela	13
K. Krajewski	13
P. Gontarczyk	12
D. Golik	11
R. Graczyk	11
C. Kuta	11
W. Rotarski	10
B. Trecz	10
P.P. Warot	10
Total	341

Ce tableau montre que 341 des 650 publications de popularisation de l'IPN en 2009 ont été écrites par 19 personnes. On peut considérer qu'elles forment « l'élite publiciste » de l'IPN, très présente dans la presse écrite notamment.

Annexe n°7 : Présentation de l'enquête par questionnaire menée auprès des fonctionnaires du BEP

Le questionnaire suivant, diffusé par email aux fonctionnaires du BEP et des OBEP, a obtenu un taux de réponse de 12,66%.

Questions :

- 1) Dans quel secteur de l'IPN être vous employé?
- 2) En quelle année avez-vous intégré l'IPN?
- 3) Dans quelle université avez-vous étudié?
- 4) Quelle discipline avez-vous étudié?
- 5) Quel est votre niveau de diplôme?
- 6) Préparez-vous actuellement un doctorat ou une habilitation?
- 7) Occupez-vous également un emploi à l'université ou dans une école supérieure?
- 8) Année de naissance
- 9) Positionnement politique (sur un axe gauche-droit allant de 1 à 7)

Niveau de diplôme des enquêtés

Niveau de diplôme	Effectifs	Fréquence (%)
Master	21	55
Doctorat	16	42
Doctorat + habilitation	0	0
Autres	1	3

Préparation d'un doctorat ou d'une habilitation :

Oui	24	63
Non	14	37

Universités d'origine des enquêtés

Université	Effectives	Fréquences (%)
Université de Varsovie	18	47,00%

Université Jagellon (Cracovie)	8	21
Université cardinal Wyszyński (Varsovie)	4	10
Université de Szczecin	4	10
Université A. Mickiewicz (Poznan)	2	5

Disciplines étudiées

Discipline étudiée	Effectifs
Histoire contemporaine	17
Histoire (autre spécialité)	10
Autre	11

Date d'entrée à l'IPN des enquêtés

Année d'entrée à l'IPN	Effectifs
2000	8
2001	7
2004	2
2005	3
2006	5
2007	3
2008	3
2009	4
2010	2
Total	37

Répartition des enquêtés par secteur du BEP

Secteur	Effectifs
BEP Centrale	22
OBEP Cracovie	7
OBEP Szczecin	3
OBEP Poznan	2
OBEP Lublin	1

Total	36
--------------	-----------

Année de naissance des enquêtés

Années de naissance	Effectifs	Fréquences (%)
1950-1959	7	18
1960-1969	6	15
1970-1979	16	42
1980-1985	9	23
Total	38	100

Positionnement politique des enquêtés

Position	Effectifs	Fréquences (%)
1	0	0
2	1	3
3	2	5
4	9	24
5	16	42
6	7	18
7	2	5